



**DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
2011**



Mieux **voir** le monde

PREAMBULE – DOCUMENTS INCLUS PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant respectivement aux pages 83 à 144 et 176 et 177 du Document de référence de l'exercice 2009, déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2010 sous le n° D.10-0189 ;
- les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des contrôleurs légaux sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurant respectivement aux pages 79 à 134 et 163 et 164 du Document de référence de l'exercice 2010, déposé auprès de l'AMF le 29 mars 2011 sous le n° D.11-0193.

Les deux Documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet du Groupe, www.essilor.com.

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document :

- le rapport financier annuel ;
- les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ;
- le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Le document d'information annuel tel que demandé par l'article 222-7 du règlement général de l'AMF se trouve au chapitre 24 « Documents accessibles au public ».

MISES EN GARDE

Dénomination de la Société

La dénomination de la société est Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) (ci-après, « Essilor », « la Société », ou « le Groupe »).

Exercice concerné

Sauf indication contraire, les informations présentées dans ce Document de référence et dans ses annexes sont celles relatives à l'exercice 2011.

Informations relatives au marché

Sauf indication contraire :

- les informations relatives aux parts de marché et aux positions de marché sont basées sur les volumes vendus ;
- les informations de nature marketing, relatives au marché et à l'industrie ophtalmique ou aux parts de marché et aux positions d'Essilor, sont de source Essilor et issues d'évaluations et études internes, pouvant être fondées sur des études de marché extérieures.

MARQUES

Crizal®, Crizal® Alizé®, Crizal Easy™, Crizal Forte®, Crizal Forte™ UV, Crizal® Sapphire™, Essilor®, Essilor® Azio® 360°, Eyecode™, Kappa Ultimate Edition™, M'Eye Touch® Mr Blue®, Mr Orange™, Optifog™, Varilux®, Varilux Comfort®, Varilux Comfort® New Edition, Varilux® India 360°™, Varilux Physio®, Varilux Physio 2.0®, Varilux Physio® Enhanced, Varilux® Kan, Vision Haute Résolution™, Visioffice®, W.A.V.E. Technology™, Xperio®, sont des marques déposées ou enregistrées au nom d'Essilor International.

Anateo®, Anateo® Mio, Neva® Max sont des marques enregistrées au nom de BBGR. Transitions® et Transitions® Vantage™ sont des marques déposées ou enregistrées au nom de Transitions Optical Inc. Global Value® est un modèle d'analyse déposé par BMJ Ratings. Kodak est une marque déposée par Kodak, utilisée sous licence par Signet Armorlite, Inc. Foster Grant. Microvision et Lightspecs™ sont des marques appartenant à FGX International. OBMTM On-Block Manufacturing est une marque déposée par Satisloh.

Document de référence & Rapport financier annuel 2011



Le présent Document de référence a été déposé à l'Autorité des Marchés Financiers le 28 mars 2012 sous le numéro D.12-0227 conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

Conformément à l'annexe I du règlement européen CE 809/2004.

1 PERSONNES RESPONSABLES.....	7
1.1 Responsable du Document de référence	7
1.2 Attestation du responsable du Document de référence	7
2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	8
2.1 Nom et adresse pour la période couverte par les informations financières historiques.....	8
2.2 Démission, non renouvellement	8
3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	9
3.1 Informations financières historiques sélectionnées	9
3.2 Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires	10
4 FACTEURS DE RISQUES.....	11
4.1 Risques opérationnels	11
4.2 Risques de marché	12
4.2.1 Risque de liquidité	12
4.2.2 Risque de change	12
4.2.3 Risque de taux d'intérêt.....	12
4.2.4 Risque de contrepartie.....	13
4.3 Risques juridiques (litiges significatifs, procédures, arbitrages)	13
4.4 Risques industriels et environnementaux	14
4.5 Assurances	14
5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	16
5.1 Histoire et évolution de la Société.....	16
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société..	16
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société...	16
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société.....	16
5.1.4 Siège social, forme juridique et législation, objet social et exercice social.....	16
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de la Société	16
5.2 Investissements.....	20
5.2.1 Principaux investissements réalisés	20
6 APERÇU DES ACTIVITES	22
6.1 Principales activités	22
6.1.1 Opérations et activités.....	22
6.1.2 Nouveaux produits et/ou services	27
6.2 Principaux marchés	28
6.2.1 L'activité des différents marchés du verre ophtalmique	28
6.2.2 L'activité des verres et matériel optique.....	28
6.2.3 L'activité des équipements	30
6.2.4 L'activité readers.....	30
6.3 Événements exceptionnels.....	30
6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats, principaux clients et procédés de fabrication.....	30
6.5 Position concurrentielle	31
7 ORGANIGRAMME	32
7.1 Description du Groupe	32
7.2 Liste des filiales et relations avec les sociétés apparentées	32
8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	33
8.1 Immobilisations corporelles importantes.....	33
8.2 Questions environnementales	33
9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	35
9.1 Situation financière	35
9.2 Résultat d'exploitation	36
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation.....	36
9.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets.....	37
9.2.3 Stratégie et facteurs influents.....	37
9.3 Résultat net.....	37
10 TRESORERIE ET CAPITAUX.....	38
10.1 Informations sur les capitaux	38
10.2 Flux de trésorerie	38
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement.....	38
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	38
10.5 Sources de financement attendues	38
11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	39
11.1 Recherche et Développement	39
11.2 Brevets et licences.....	39
12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	41
12.1 Evolutions récentes.....	41
12.2 Perspectives	41
12.3 Eléments survenus depuis la clôture de l'exercice	41
12.4 Perspectives 2012	42
13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	43
14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	44
14.1 Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	44
14.1.1 Le Conseil d'administration	44
14.1.2 Les Comités d'administrateurs.....	61
14.1.3 Le Comité exécutif	63
14.2 Absence de conflits d'intérêt potentiels.....	63
14.3 Conventions et engagements réglementés	64
15 REMUNERATION ET AVANTAGES.....	65
15.1 Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	65
15.1.1 Rémunération des mandataires sociaux	65
15.1.2 Tableaux des éléments de rémunération des mandataires sociaux	66
15.1.3 Jetons de présence	67
15.2 Attributions de stock options et d'actions de performance.....	68
15.3 Régime de retraite supplémentaire à prestations définies, dite « de fidélité »	71
15.4 Indemnités de départ.....	71
16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	73
16.1 Dates d'expiration des mandats, durées des fonctions et fonctionnement des organes d'administration et de direction	73
16.1.1 Dates d'expiration des mandats et durées des fonctions.....	73
16.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration et des comités d'études	73

16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction : absence de contrat de service.....	74	20.6 Informations financières intermédiaires et autres.....	181
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations	74	20.6.1 Informations financières trimestrielles et semestrielles.....	181
16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine.....	75	20.6.2 Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois de l'exercice suivant	181
17 SALARIES.....	76	20.7 Politique de distribution des dividendes	181
17.1 Ressources humaines : nombre de salariés, répartition par site et par type d'activité	76	20.8 Procédures judiciaires et arbitrages	182
17.1.1 Effectifs moyens et fins de période.....	76	20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	182
17.1.2 Répartition des effectifs moyens	76	21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	183
17.2 Participations et stock-options.....	77	21.1 Capital social	183
17.2.1 Situation au 31 décembre 2011 des participations et stock-options détenues par les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	77	21.1.1 Capital souscrit, évolution du capital et action Essilor	183
17.2.2 Informations sur les options de souscription, les options d'achat et les droits à actions de performance	78	21.1.2 Actions non représentatives du capital.....	188
17.3 Accord d'intéressement et de participation des salariés.....	84	21.1.3 Actions détenues par la Société.....	188
17.3.1 Mention des schémas d'intéressement du personnel : contrats d'intéressement et de participation aux bénéfices.....	84	21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance	190
17.3.2 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société.....	84	21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou toute entreprise visant à augmenter le capital.....	194
18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	86	21.1.6 Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord	195
18.1 Répartition du capital et des droits de vote	86	21.1.7 Historique du capital social.....	196
18.1.1 Actionnariat d'Essilor au 31 décembre 2011	86	21.1.8 Autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2012.....	197
18.1.2 Actionnariat d'Essilor au 31 décembre 2010	87	21.2 Acte constitutif et statuts.....	197
18.2 Droits de vote différents	87	21.2.1 Objet social	197
18.3 Absence de contrôle extérieur de la Société.....	88	21.2.2 Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	197
18.4 Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires	88	21.2.3 Droits, privilèges et restrictions assorties aux différentes catégories d'actions	197
19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	89	21.2.4 Modification des droits des actionnaires	197
19.1 Nature et montant des opérations importantes	89	21.2.5 Assemblées Générales	197
19.2 Montant ou pourcentage pour lequel les opérations avec des apparentés entrent dans le chiffre d'affaires de la Société.....	89	21.2.6 Dispositions relatives à un changement de contrôle de la Société	198
20 INFORMATION FINANCIERE CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE.....	90	21.2.7 Dispositions relatives aux seuils de participation	198
20.1 Informations financières historiques.....	90	21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital.....	198
20.2 Information financière pro forma	90	22 CONTRATS IMPORTANTS.....	199
20.3 Etats financiers consolidés 2011 et notes aux états financiers consolidés. Comptes annuels 2011 et annexes	91	23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	200
20.3.1 Etats financiers consolidés 2011 et notes aux états financiers consolidés.....	91	23.1 Déclaration ou rapport d'expert	200
20.3.2 Maison mère : principales données et comptes annuels 2011	148	23.2 Informations provenant d'une tierce partie.....	200
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	176	24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	201
20.4.1 Déclarations des contrôleurs légaux et honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe.....	176	25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	204
20.4.2 Périmètre des informations vérifiées.....	181	26 ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE	205
20.4.3 Informations financières non vérifiées	181	26.1 Rapport du Président	205
20.5 Date des dernières informations financières	181	26.2 Politique sociale et environnementale.....	221
		26.3 Rapport sur la contribution économique, humaine (sociale et sociétale) et environnementale de l'entreprise sur un périmètre élargi.	227
		26.4 Rapport exprimant une assurance modérée sur certains indicateurs environnementaux et sociaux publiés dans le Document de référence 2011 du groupe Essilor.	243

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011

Attestation du responsable du document

Chapitre 1

RAPPORT DE GESTON

- Analyse de la situation financière et du résultat Chapitres 9
- Facteurs de risques Chapitre 4
- Liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce) Chapitre 21.1.5
- Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2, du Code de commerce) Chapitre 21 - § 21.1.3.1

ETATS FINANCIERS

- Comptes annuels Chapitre 20 - § 20.3.2
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Chapitre 20 - § 20.4.1.3
- Comptes consolidés Chapitre 20 - § 20.3.1
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Chapitre 20 - § 20.4.1.1

Honoraires des commissaires aux comptes

Chapitre 20 - § 20.4.1.2

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Chapitre 26 - § 26.1

Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

Chapitre 26 - § 26.1

Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

Chapitre 24

1 Personnes responsables

1.1 Responsable du Document de référence

Hubert Sagnières, Président Directeur général, est la personne responsable du Document de référence.

1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion (Chapitres 9 et 10 relatifs à l'analyse des résultats et de la situation financière, Chapitre 4 relatif aux facteurs de risque et Chapitre 21 relatif au capital social) présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 incorporés par référence dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages

176-177 du Document de Référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'AMF sous le n° D.10-0189, qui contient deux observations.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 incorporés par référence dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 163-164 du Document de Référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF sous le n° D.11-0193, qui contient deux observations.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Charenton le Pont, le 28 mars 2012

Hubert Sagnières

2 Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Nom et adresse pour la période couverte par les informations financières historiques

Commissaires aux comptes

Titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers

92200 Neuilly sur Seine

Date de début du premier mandat : le 14 juin 1983.

(Titulaire le cabinet Befec, Mulquin et associés, absorbé par Price Waterhouse pour devenir Befec-Pricewaterhouse en 1995, qui devient, après fusion avec Coopers & Lybrand, PricewaterhouseCoopers Audit en 2002).

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Madame Christine Bouvry (membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Etienne Boris (membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles).

Mazars

61 rue Henri Regnault

92075 La Défense cedex

Date de début du premier mandat : le 11 mai 2007.

Nommé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 11 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans.

Mazars est représenté par Monsieur Pierre Sardet (membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles).

Le suppléant est Monsieur Jean-Louis Simon (membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Versailles).

2.2 Démission, non renouvellement

Aucune démission n'est intervenue durant l'année 2011.

3 Informations financières sélectionnées

3.1 Informations financières historiques sélectionnées

PRINCIPALES DONNEES CONSOLIDEES

<i>En millions d'euros, sauf données par action</i>	2011	2010
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	4 190	3 892
Contribution de l'activité ^(a)	748	705
Résultat opérationnel	683	618
Résultat net part du groupe	506	462
Résultat net (part du groupe) par action ordinaire (en euros)	2,44	2,20
Résultat net (part du groupe) dilué par action (en euros)	2,41	2,18
BILAN		
Capital	39	38
Capitaux propres part du groupe	3 325	3 001
Endettement net	506	296
TOTAL DU BILAN	6 158	5 213
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		
Flux de trésorerie net provenant des opérations	668	619
Flux de trésorerie net affecté aux investissements	-586	-536
Flux de trésorerie net liés aux opérations de financement	-59	-114
Variation de la trésorerie nette	23	-30
Trésorerie fin de période	363	346

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

Extraits du rapport de gestion du Conseil d'administration du 29 février 2012.

En 2011, le marché de l'optique ophtalmique a retrouvé de la vigueur dans les pays développés et maintenu sa dynamique dans les pays à forte croissance. Dans cet environnement, Essilor s'est appuyé sur son innovation en matière de produits et de services ainsi que sur l'efficacité de son outil de production pour gagner des parts de marché, en particulier dans le milieu de gamme. Le Groupe a également accéléré sa stratégie d'acquisitions, lui permettant d'étendre sa présence dans les marchés à forte croissance et de renforcer ses positions dans les trois divisions où il opère.

Les faits marquants de l'exercice 2011 sont :

- l'augmentation des volumes et la forte hausse du chiffre d'affaires hors change (+ 9,7 %) ;
- le lancement de 235 produits sur l'ensemble des segments de marchés ;
- le lancement du verre antibuée Optifog ;
- la mise en œuvre de contrats de vente de verres de long terme avec des grandes chaînes d'optique ;
- la rapide expansion dans les pays à forte croissance ;
- l'excellente performance de l'activité Equipements de laboratoires ;
- l'intégration de Shamir Optical, un acteur innovant de l'optique ophtalmique positionné dans le milieu de gamme ;
- l'acquisition de Stylemark, l'un des leaders américains du marché des lunettes pré-montées ;
- la poursuite du programme d'acquisitions avec 29 transactions, dont 20 sur les marchés à forte croissance et représentant un total de 383 millions d'euros de chiffre d'affaires en année pleine ;

- le maintien du taux de marge de contribution^(a) à un niveau élevé, soit 17,9 % du chiffre d'affaires, ainsi qu'une progression de 10,7 % du bénéfice net par action ;
- l'augmentation du cash flow^(b) de 7,0 % à 723 millions d'euros ;

- le maintien d'un bilan solide avec un taux d'endettement net^(c) sur fonds propres de 15 %.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés dans le chapitre 20 du présent Document de référence et le détail du chiffre d'affaires du Groupe est présenté au chapitre 6 du présent Document de référence.

3.2 Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires

La Société a choisi de ne pas reprendre dans ce Document les informations financières relatives aux périodes intermédiaires. Pour mémoire, les résultats consolidés au 30 juin 2011 ont été publiés le 26 août 2011. Le communiqué financier, le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé et le tableau des flux

de trésorerie consolidés au 30 juin 2011 et la présentation des résultats du premier semestre 2011 sont disponibles sur le site Internet www.essilor.com, dans sa section Actionnaires / Rapports et présentations.

(a) Contribution de l'activité : résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

(b) Cash flow : flux provenant des opérations hors variation du BFR.

(c) Voir également la note 22 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

4 Facteurs de risques

4.1 Risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels est sous la responsabilité des directions opérationnelles auxquelles ils sont liés. Leur tâche consiste, dans la mesure du possible, à anticiper et suivre activement l'évolution de ces risques afin d'en réduire l'impact éventuel et d'en rendre compte le cas échéant au comité exécutif. Les risques développés ci-dessous peuvent être soit inhérents à notre industrie (tel le risque de substitution de matières premières), soit spécifiques à notre Groupe (telle la mise en œuvre de la stratégie de croissance externe du Groupe).

Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique dans les marchés matures pour le Groupe

Les ventes du Groupe sont fortement liées à l'évolution du pouvoir d'achat moyen par habitant et à la conjoncture économique de ses principaux marchés. En 2011, Essilor réalise environ 85% de ses ventes dans ses marchés dits « matures ». Compte tenu du fort degré d'imprévisibilité de l'évolution de la crise de la dette souveraine, notamment en Europe, ainsi que de fondamentaux macro-économiques moroses dans un certain nombre de ces pays, le Groupe ne peut exclure de devoir faire face à une contraction des achats des consommateurs ou à une évolution des modes de consommation.

Pour bénéficier des opportunités associées aux marchés en forte croissance et diversifier son risque géographique, le Groupe s'est doté en 2011 d'une nouvelle organisation dédiée avec un premier pôle couvrant la zone dite « AMERA » (Asia, Middle East, Russia, Africa) et un second pôle couvrant l'Amérique Latine. La croissance dans ces zones pour Essilor est particulièrement forte, soutenue par les fondamentaux démographiques, l'augmentation du pouvoir d'achat et la mise sur le marché d'une gamme adaptée dans le moyen de gamme. Ainsi, la part des marchés à forte croissance dans le total du chiffre d'affaires du Groupe est en progression.

Par ailleurs, un autre axe stratégique d'Essilor est lié à la capture du plein potentiel des marchés matures qui passe notamment par une politique d'innovation résolue, une stimulation de la demande sur le haut de gamme avec le lancement de nouveaux produits différenciés, le développement des services et solutions clients.

Risques liés à la substitution des matières premières et des consommables

Des évolutions de réglementations (en particulier pour l'Union Européenne, la réglementation liée à l'enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques « Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals » - REACH) peuvent nous amener à substituer des matières premières ou consommables. La modification des matières premières ou consommables utilisés dans nos procédés de fabrications des verres peut théoriquement amener à l'incapacité de produire, temporairement ou totalement, certains types de produits ou traitements.

Afin d'anticiper l'impact, de définir les priorités et de revoir les plans d'action en cours, un comité des Matières Premières et Consommables Critiques (MPCC) se réunit mensuellement sous la présidence d'un membre du Comité Exécutif d'Essilor. Ce comité multidisciplinaire inclut, en particulier, les départements R&D, Achats, Logistique, Ingénierie, Hygiène Sécurité. Il revoit les hypothèses liées à la qualification des priorités (criticité du changement, temps disponible pour trouver une solution ; impact sur nos procédés) des changements prévisibles ou confirmés et établit les plans d'actions ainsi que le suivi de ces plans sur les points sensibles.

Risques liés à l'importance accrue des chaînes de distribution

Les chaînes de distribution proposant des équipements d'optique ophtalmique aux clients finaux jouent un rôle accru dans un certain nombre de marchés essentiels pour le Groupe. Compte-tenu de la capacité de ces chaînes à attirer dans leurs magasins un nombre important de consommateurs (déjà existants ou potentiels), le Groupe pourrait perdre des parts de marché s'il négligeait ce canal de distribution.

Pour répondre à ces enjeux, Essilor dispose d'un portefeuille de produits et de services très diversifié, ainsi que d'une capacité d'innovation et d'adaptation forte, permettant de proposer et mettre en œuvre des solutions adaptées aux besoins particuliers de ces chaînes. Dans un contexte concurrentiel propice à la destruction de valeur, le Groupe dispose ainsi d'atouts qui lui donnent la capacité de créer, proposer et mettre en œuvre de nouveaux business modèles innovants, créant ainsi une différenciation durable avec ses concurrents.

En outre, la Direction des partenariats stratégiques grands comptes (sous la responsabilité d'un membre du Comité Exécutif) élabore une vision stratégique d'ensemble sur les grands comptes multinationaux et apporte son support aux équipes locales pour permettre à celles-ci d'élaborer les réponses les plus adaptées aux demandes et aux stratégies de leurs interlocuteurs. Cette organisation permet aussi de mieux gérer la complexité qui peut être induite par certains accords commerciaux.

Risques liés à la maîtrise de la chaîne logistique

La qualité de service du Groupe repose sur une chaîne logistique sophistiquée qui vise à maîtriser, dans des temps de cycle très courts, des flux complexes (usines de production de masse, laboratoires, transporteurs, centres de distribution) et un nombre de combinaisons de produits possibles extrêmement élevé (plus de 630 000 références qui sont fonction des indices, matériaux, de la prescription unique de chaque porteur de lunettes, traitements choisis, teinte, marques de personnalisation, etc).

Cette chaîne logistique peut connaître des dysfonctionnements, voire des blocages temporaires, résultant de facteurs externes (en particuliers catastrophes naturelles, événements géopolitiques pouvant se traduire par un blocage des capacités de transport du pays) ou internes (en particulier risques liés aux systèmes d'information, voir ci-dessous). Au final, cela pourrait se traduire par des délais de livraison allongés, voire une incapacité temporaire de livrer certains clients ou certains produits.

Pour réduire ce risque inhérent à notre industrie, Essilor a mis en place une stratégie industrielle diversifiée visant à répartir les risques sur 19 usines de production dans le monde et la mise en place de centres de distribution par continent. En outre, avec plus de 390 laboratoires répartis sur tous les continents, l'entreprise a la capacité de réorienter rapidement ses flux en cas de crise. Enfin, la direction logistique Groupe ainsi que ses correspondants régionaux ont la responsabilité de mettre en œuvre des solutions de substitution ou de continuité d'activité en veillant particulièrement aux sites jugés les plus sensibles.

Risques liés à la disponibilité et la sécurité des systèmes d'information

L'activité du Groupe dépend en partie de ses systèmes d'information, en particulier pour assurer le bon fonctionnement de la production, distribution, facturation, reporting, consolidation, ainsi que pour organiser de manière efficace les communications internes et externes. Une défaillance (qu'elle soit liée à un dysfonctionnement ou une malveillance, d'origine interne ou externe), voire un arrêt des systèmes, pourrait notamment se traduire par la perte ou la corruption d'informations sensibles, des retards de livraison, la perte de parts de marché et impacter négativement la réputation de l'entreprise. En outre, la capacité à relier ou intégrer les systèmes existants des nouvelles entités acquises est un facteur clé pour réaliser les synergies escomptées.

La direction des systèmes d'informations Groupe et ses antennes locales contribuent par un certain nombre de

moyens à réduire les possibilités d'occurrence de ce risque. En particulier ces moyens recouvrent la publication d'une politique de sécurité des Systèmes d'information, la diffusion de directives de sécurité, ayant trait notamment à la conformité à certains cadres réglementaires - comme la protection des données personnelles, la mise en place de règles de sauvegarde des systèmes, d'accès au réseau, ainsi que des principes d'architecture techniques visant à assurer une meilleure robustesse des systèmes.

Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie de croissance externe

Dans un contexte de concentration de notre industrie, la stratégie du Groupe consiste à acquérir des participations, généralement majoritaires, dans des sociétés cibles bien définies, avec l'objectif de les aider à croître de manière profitable et pouvoir bénéficier de cette croissance. Essilor doit ainsi mettre en place les ressources nécessaires pour pouvoir réaliser les synergies escomptées, veiller à ce que les sociétés partenaires acquises se développent conformément aux prévisions et dans le respect d'une gouvernance adéquate.

Bien qu'il ne puisse être donné de garantie sur la réalisation de ces objectifs, Essilor valorise son expérience importante en matière d'accueil de nouvelles sociétés au sein du Groupe et puise dans ses valeurs – dont l'esprit entrepreneurial, le respect et la confiance – pour maximiser ses chances de succès dans la mise en œuvre des acquisitions. Les partenaires sont ainsi invités, par divers moyens, à s'investir et participer au développement du Groupe – y compris lors de réunions d'échange avec le Comité Exécutif. Par ailleurs, le Groupe prête une attention particulière à la rédaction du pacte d'actionnaires avec les sociétés acquises.

Concernant les joint ventures dans lesquelles il est engagé, le Groupe n'a pas connaissance de risque spécifique autre que ceux inhérents à cette forme de partenariat (relations entre partenaires, évolution de la politique des pays concernés, risque environnemental pouvant affecter la conduite des opérations, etc).

4.2 Risques de marché

La gestion des risques de marché est confiée à la Direction des Financements et de la Trésorerie du Groupe. Son Directeur est rattaché au Directeur Financier (membre du Comité Exécutif).

Le détail des risques de marché est présenté dans les notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5, à la note 26.

4.2.1 RISQUE DE LIQUIDITE

La politique de financement du Groupe est fondée sur la sécurité : sécurité dans le temps par la durée des financements, sécurité dans les montants disponibles, et enfin sécurité par la diversité des sources de financement.

L'essentiel des financements à moyen et long terme ainsi que les liquidités à court terme sont centralisés sur la maison-mère par le biais de prêts bancaires, de placements privés, de lignes de crédit confirmées à moyen terme ou de billets de trésorerie. Des cash poolings et des prêts à court et moyen termes, mis en place avec les principales filiales du Groupe, permettent par ailleurs une centralisation progressive de la liquidité.

4.2.2 RISQUE DE CHANGE

Le Groupe, de par sa présence dans de nombreux pays, est naturellement exposé à la variation des devises. Les expositions au risque de change sont couvertes par les instruments de marchés appropriés. Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque de change associé à une activité économique. Le Groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

4.2.3 RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'objectif de la politique de gestion de taux est de minimiser le coût de financement tout en protégeant le Groupe contre une variation défavorable des taux d'intérêt.

La grande majorité des financements du Groupe étant concentrée sur la maison mère, la gestion du risque de taux y est également centralisée.

4.2.4 RISQUE DE CONTREPARTIE

Les excédents de trésorerie sont placés en respectant les deux règles que sont la sécurité et la liquidité.

Le Groupe définit des limites de durée, de supports de placement et de contreparties.

Au 31 décembre 2011, les contreparties des opérations de marché et de placements réalisées par la Direction des

Financements et de la Trésorerie bénéficient au minimum d'une notation Standard & Poor's court terme de A-1 et long terme de A.

A cette date, 69% des placements réalisés par les filiales du Groupe bénéficient au minimum d'une notation Standard & Poor's long terme de A-.

Au 31 décembre 2011, les banques participant aux deux syndications bénéficient au minimum d'un rating Standard & Poor's court terme de A-1 et long terme de A-.

4.3 Risques juridiques (litiges significatifs, procédures, arbitrages)

Les principes comptables relatifs aux provisions pour risques sont présentés au chapitre 20.3.1.5 dans la note 1.32 des principes comptables de l'annexe aux états financiers consolidés. Par ailleurs, la note 5.1 aux présents états financiers au 31 décembre 2011 présente le détail des autres produits et charges opérationnels, la note 21 les mouvements sur les provisions et la note 28 les litiges.

Allemagne

Fin 2008, le « Bundeskartellamt » (« BKA »), autorité de la concurrence allemande, a ouvert une enquête sur d'éventuelles infractions à la législation allemande sur le droit de la concurrence concernant les acteurs majeurs dans le domaine de l'optique ophtalmique dont deux de nos filiales allemandes, Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH.

A la suite de cette enquête, le 10 juin 2010, le BKA a notifié formellement des amendes aux principaux acteurs de l'optique ophtalmique en Allemagne. Nos deux filiales ont ainsi fait l'objet de notifications formelles d'infractions pour un total de près de 50 millions d'euros.

Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH contestent le bien fondé des conclusions du BKA au regard des faits, s'ils étaient reconnus comme avérés ainsi que les montants des sanctions, jugés disproportionnés. En conséquence, deux recours ont été déposés devant le BKA en date du 15 et 16 juin 2010. Ces recours sont suspensifs des paiements d'éventuelles amendes. Le Groupe n'est pas en mesure d'anticiper les résultats et les délais de ces actions en recours.

Suite à la réception des notifications du BKA, le Groupe avait constitué des provisions de 50,7 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Depuis cette date, la procédure n'a pas connu d'évolution. En l'absence d'éléments nouveaux, les provisions constituées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été maintenues au 31 décembre 2011.

Etats-Unis et Canada

Suite à l'investigation des pratiques commerciales de Transitions Optical Inc par le Federal Trade Commission en 2009 et la transaction qui en a suivi, Transitions Optical Inc, Essilor of America et Essilor Laboratories of America ont été nommées depuis fin mars 2010 dans une vingtaine de demandes d'assigner devant des tribunaux américains et canadien, dans le cadre d'actions de Groupe (« Class Actions »), au motif que ces entités auraient tenté conjointement de monopoliser le marché du développement, de la fabrication et de la vente de verres photochromiques entre 1999 et mars 2010.

Le regroupement des affaires américaines devant un tribunal fédéral en Floride a été autorisé fin 2010. Les procédures de recevabilité des plaintes ont débuté au premier semestre 2011, mais l'instruction n'a pas commencé et les réclamations reçues ne comportent pas d'exigences pécuniaires. A ce stade, au 31 décembre 2011, le Groupe n'a constitué aucune provision à ce titre.

Autres litiges

Essilor International a fait l'objet d'une proposition de rectification fiscale concernant les exercices 2006, 2007 et 2008. La Société a répondu à cette proposition de rectification en contestant certains redressements. En comptes consolidés la provision pour contrôle fiscal sur la période 2006 à 2011 inclus s'élève à 32,6 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige juridique ou fiscal, de procédure gouvernementale ou judiciaire, ou d'arbitrage qui est en suspens ou dont la Société est menacée, et susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

4.4 Risques industriels et environnementaux

Risques industriels

Pour un descriptif de l'activité de la Société, vous reporter au chapitre 6 du présent Document de référence « Aperçu des activités ».

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de particularité de son activité industrielle qui l'expose à un risque précis.

Les acquisitions réalisées dans des activités sensiblement différentes des activités traditionnelles de la Société, en particulier dans le domaine des instruments et de la machine-outil ou encore dans celui des lunettes pré-montées n'ont pas amené, à la connaissance de la Société, de particularité dans leurs activités industrielles qui exposeraient la Société à de nouveaux risques précis.

La Société a mis en place la gestion des éléments dans le cadre de l'application du règlement REACH, un système européen intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques. REACH oblige les entreprises qui fabriquent et importent des substances chimiques à évaluer les risques résultant de leur utilisation et à prendre les mesures nécessaires pour gérer tout risque identifié. A sa connaissance, la Société se conforme à ce règlement.

Risques environnementaux

Dans le périmètre des entités qu'elle contrôle opérationnellement, au sein de ses unités de production amont et au sein de ses unités de prescription aval pour lesquelles il est pertinent de le faire, la Société a mis en place et assure la maintenance de systèmes de management de l'environnement

qu'elle a souhaité faire auditer et certifier, site par site, d'après le référentiel ISO 14 001.

Ces systèmes permettent de minimiser les impacts des activités sur l'environnement, de prévenir les incidents et de fixer des plans d'actions à partir d'objectifs d'amélioration des performances environnementales.

Ils commencent tous par une analyse environnementale détaillée qui identifie et caractérise les risques environnementaux.

Dans le cadre de l'élargissement progressif des frontières du reporting des informations environnementales au périmètre des sociétés consolidées par le Groupe, la Société a commencé à établir des relations régulières entre les nouvelles entités sélectionnées et les directions opérationnelles du Groupe.

C'est notamment, mais pas seulement, le département mondial de l'Environnement, de l'Hygiène et de la Sécurité (Global EHS Department) qui en est chargé. Il est lui-même situé dans le périmètre de la Direction des Opérations Monde.

Le Groupe peut ainsi faire profiter ces nouvelles entités de son expérience et de son expertise dans ces domaines de façon à prolonger une culture de prévention des risques environnementaux. Il lui associe le suivi de certaines procédures ou systèmes de management, ainsi que le partage des bonnes pratiques déjà utilisées par le Groupe.

Vous reporter au chapitre 8.2 du présent Document de référence « Questions environnementales ».

Vous reporter au rapport sur la politique sociale et environnementale figurant au chapitre 26.2 du présent document, ainsi qu'au rapport de développement durable figurant au chapitre 26.3 du présent document.

4.5 Assurances

Le niveau de prévention dans le Groupe est élevé et une démarche d'amélioration continue des comportements, des procédures et des équipements est en place en matière de prévention et de protection.

Les sites industriels à travers le monde sont audités par les assureurs qui émettent des rapports précisant le niveau de protection de chaque site et les mesures à prendre pour l'améliorer quand nécessaire. Essilor associe les services ingénierie de ses assureurs à certaines constructions ainsi qu'à tous travaux significatifs si besoin, tant au niveau conception que protection. Cette démarche est contrôlée et ajustée pour tenir compte à la fois des contraintes d'exploitation et des objectifs de prévention définis d'un commun accord entre le Groupe et ses assureurs. Les biens matériels sont régulièrement estimés par des experts indépendants.

Par ailleurs, la répartition géographique des activités du Groupe permet de limiter l'incidence d'un éventuel sinistre important d'un site sur la situation financière du Groupe.

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas exposé à des risques particuliers.

Les principales couvertures d'assurances ont la forme de programmes, négociés au niveau mondial par le siège. Ils sont composés d'une police mère établie en France et de polices

locales à l'étranger, garantissant ainsi à l'ensemble des filiales dans lesquelles le Groupe est majoritaire, un niveau de couverture identique partout dans le monde.

Ceux-ci sont placés auprès d'assureurs de premier rang indépendants de notre Groupe.

Les filiales ont souscrit localement des polices d'assurances répondant aux obligations réglementaires locales et complétant les couvertures procurées par les programmes mondiaux du Groupe.

Ces programmes d'assurances couvrent notamment les dommages aux biens (incendie, explosion, bris de machines, événements naturels), les pertes d'exploitation consécutives (couverture du risque de perte de marge brute à la suite d'un arrêt de production accidentel) et les pertes financières du fait de l'interdépendance des sites, le transport des biens (couverture de tous les flux de marchandises), la responsabilité civile (exploitation, après livraison, professionnelle, essais cliniques et la responsabilité environnementale couvrant en outre la biodiversité et les frais de dépollution sur les sites, ainsi que la responsabilité incombant à Essilor et ses filiales pour les transports des matières premières, des déchets et des produits).

Certains pays imposent l'achat d'assurances auprès de compagnies d'assurances locales, les garanties peuvent alors être différentes des programmes définis par le Groupe. Une police mère permet d'intervenir en cas d'insuffisance de la couverture locale d'une filiale.

Aucun contrat d'assurance n'est souscrit avec une société captive et les participations minoritaires du Groupe gèrent leurs assurances elles-mêmes.

Le Groupe maintient sa politique de franchises basses pour chaque type de couverture transférant ainsi au marché de l'assurance la quasi-totalité des sinistres assurés.

Malgré sa présence dans certains pays récemment sinistrés en Asie (Japon, Nouvelle-Zélande et Thaïlande), aucun sinistre grave n'a été enregistré en 2011 et aucune société du Groupe n'est impliquée dans des litiges assurances significatifs.

Pour déterminer le niveau des garanties souscrites, le Groupe a tenté d'apprécier l'exposition majeure susceptible de l'affecter malgré les procédures de contrôles internes, de prévention, de protection et de flux alternatifs en place.

En 2011, la limite de garantie du programme Transport des marchandises a été maintenue à 1,5 million d'euros et celle du programme Dommages et Pertes d'Exploitation a été portée de 150 à 200 millions d'euros.

Le coût global des programmes groupe s'élève à 4,11 millions d'euros en 2011. Ce montant est en hausse par rapport à l'année dernière car le périmètre garanti a beaucoup augmenté pendant la période de 2010 à 2011, du fait de la croissance externe du Groupe et des actions renforcées d'intégration dans les programmes d'assurances.

5 Informations concernant la Société

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL DE LA SOCIÉTÉ

La dénomination de la société est Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) (ci-après, « Essilor », « la Société », ou « le Groupe »).

5.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 712 049 618 RCS Créteil.

Le code APE d'Essilor est 334A et celui du siège 741J.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée le 6 octobre 1971 pour une durée de 99 ans, expirant le 6 octobre 2070.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION, OBJET SOCIAL ET EXERCICE SOCIAL

Siège social

Le siège social de la Société est situé au 147, rue de Paris 94220 Charenton-le-Pont, France.

Le numéro de téléphone du siège social est le : +33 (0)1 49 77 42 24.

Le numéro de téléphone de la Direction des relations investisseurs d'Essilor International est +33 (0)1 49 77 42 16.

Forme juridique et législation

Essilor est une société anonyme à Conseil d'administration soumise au Droit français, régie par les dispositions du livre II du Code du commerce.

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en tous pays :

- la conception, la fabrication, l'achat, la vente et le commerce en général de tout ce qui concerne la lunetterie et l'optique, sans exception, et, notamment, la fabrication, l'achat et la vente de montures de lunettes, de lunettes de soleil et de lunettes et autres équipements de protection, de verres et lentilles ;

- la conception et/ou la fabrication, l'achat, la vente et/ou la commercialisation de tous instruments, matériels relatifs à l'optique ophtalmique ainsi que tout matériel ou équipement de contrôle, dépistage, diagnostic, mesure ou correction de handicap physiologique, à usage ou non des professionnels ;
- la conception et/ou le développement, l'achat et/ou la commercialisation de progiciels, logiciels, programmes et services associés ;
- la recherche, l'expérimentation clinique, les tests au porté, la formation, l'assistance technique et l'ingénierie correspondant aux activités ci-dessus ;
- toutes prestations ou assistance associées aux activités sus énumérées et notamment, les conseils, la comptabilité, l'audit, la logistique, la trésorerie.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement ou de le rendre plus rémunérateur.

Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode.

Exercice social

L'exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Histoire du développement de la Société

5.1.5.1 Deux sociétés innovantes à l'origine d'Essilor

La première naît, en 1849, de l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers, une coopérative ouvrière de fabrication de lunettes qui devient la Société des Lunetiers (Essel). En 1953, Essel invente le premier verre progressif, le verre Varilux et dépose son brevet. Le verre est lancé en 1959. Par ailleurs, le statut de coopérative ouvrière de l'Association Fraternelle des Ouvriers Lunetiers est à l'origine de l'importante culture d'actionnariat salarié présente dans le Groupe Essilor tout au long de son histoire.

La seconde est la Société Industrielle de Lunetterie et d'Optique Rationnelle (Silor) dont le fondateur, Georges Lissac, invente le premier verre organique sous la marque Orma.

Les deux sociétés fusionnent en 1972 pour donner naissance à Essilor

5.1.5.2 Une entreprise qui s'internationalise

Dans les années 1970, Essilor est déjà une société exportatrice. La société Essel était présente au Japon et la société Silor avait commencé à se développer aux États-Unis. Un réseau de distribution est constitué progressivement, d'abord en Europe et aux États-Unis, puis en Asie.

Dans les années 1980, Essilor devient une entreprise internationale et commence à implanter une partie de ses productions de série dans des pays émergents. La première usine de production de verres organiques est créée aux Philippines. Ces implantations d'unités de série et de prescription s'accompagnent d'un élargissement de la base de distribution locale. Les rachats de distributeurs, comme en Australie et aux Pays-Bas, se poursuivent parallèlement à la création de filiales au Japon et au Canada notamment.

5.1.5.3 Essilor devient numéro un mondial

Recentrage sur un métier

Parallèlement à son développement international, Essilor se recentre sur le métier du verre correcteur et cède son activité de lentilles de contact en 2001.

Mondialisation

Dès le début des années 1990, le marché de l'optique ophtalmique est le terrain de concentrations importantes et d'une concurrence accrue. Essilor, devenu numéro un mondial de l'optique ophtalmique, s'attache à renforcer ses positions grâce à une stratégie mondiale. Jusqu'au milieu des années 1990, le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires en Europe.

En 1995, Essilor a fait l'acquisition de Gentex Optics, l'un des premiers fabricants américains de verres en polycarbonate.

Afin de se rapprocher de ses clients opticiens, de rendre disponible sa gamme de verres correcteurs partout dans le monde et de produire dans les meilleures conditions, Essilor poursuit son internationalisation.

Après un ralentissement de sa politique d'acquisitions entre 2000 et 2001 (le rachat d'une partie du capital à la suite de la cession de la participation de Saint-Gobain ayant généré une hausse du taux d'endettement), le Groupe a poursuivi activement sa stratégie d'internationalisation au cours de la dernière décennie (voir tableau ci-après).

Grâce, notamment, à une politique d'acquisition et de partenariat avec des laboratoires de prescription, cette stratégie vise à développer et renforcer les positions du Groupe dans les pays développés et permet à Essilor de s'affirmer comme leader dans les pays à forte croissance, notamment en Chine, en Inde et en Amérique latine.

Cette stratégie permet également l'acquisition de nouvelles technologies à l'échelle du Groupe et l'intégration de nouveaux réseaux de distribution qui développent une offre de produits segmentée pour les professionnels de la vue. Ainsi, en 2010, Essilor a finalisé l'acquisition de Signet Armorlite, l'un des premiers fabricants indépendants de verres ophtalmiques, situé principalement aux États-Unis et en Europe, s'appuyant sur une licence de production et de distribution exclusive mondiale des verres de la marque Kodak. Par ailleurs, en 2011, le Groupe a acquis 50 % de Shamir Optical, un autre fabricant indépendant de verres ophtalmiques.

Création de deux nouvelles divisions

Essilor a poursuivi l'élargissement de son champ d'activité dans le monde de l'optique.

En 2008, le Groupe a acquis la société Satisloh, leader mondial des équipements de laboratoires de prescription, créant ainsi sa division Equipements.

En 2010, Essilor a pris le contrôle de FGX International, le leader nord américain des lunettes prémontées. Cette acquisition a donné naissance à la division « Readers ». Celle-ci a été complétée en 2011 par la prise de contrôle de Stylemark, un acteur majeur aux États-Unis disposant d'un important portefeuille de marques sous licence de lunettes de soleil et de lunettes loupes.

POURSUITE DE LA STRATÉGIE D'INTERNATIONALISATION AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

2008

Europe

En Suisse, acquisition de Satisloh, numéro un mondial des équipements de laboratoire.

En Italie, acquisition de Galileo, un des acteurs principaux du marché italien.

En Allemagne, acquisition du distributeur Nika.

Aux Pays-Bas, acquisition de O'Max, un distributeur d'instruments d'optométrie et de taillage.

Dans les pays d'Europe de l'Est, acquisition de Omega Optix (marchés tchèque et slovaque), de Optymal Ood (Bulgarie), de Optika Hulgikaubanduse Oü (Estonie).

Amérique du Nord

Aux États-Unis : Essilor of America a pris des participations majoritaires dans les laboratoires de prescription suivants :

Pech Optical ; Interstate Optical ; Empire Optical of California ; Collard Rose Optical Laboratory ; Advance Optical ; SouthWest Lens ; Opti-Matrix ; Next Generation Ophthalmics ; Future Optics ; Rainbow Optical Labs ; Deschutes Optical Idaho ; Dependable Optics ; Hi-Tech Optical ; Pinnacle.

Au Canada, acquisition de Westlab Optical.

Amérique latine

Au Brésil, prise de participation de 51 % dans Technopark.

Asie / Pacifique / Moyen-Orient / Afrique

En Inde, acquisition de 20/20 Rx Lens et de Sankar & Co.

En Malaisie, Essilor a acquis Frame N'Lenses, le premier laboratoire indépendant du pays.

2009**Europe**

En France, Novisia, filiale d'Essilor, a pris une participation majoritaire dans Mont Royal, un distributeur et laboratoire de prescription.

Au Royaume-Uni, acquisition du distributeur Wholesale Lens Corporation Limited, et de Horizon, un laboratoire de prescription.

En Belgique, acquisition de De Ceunynck, un distributeur avec un laboratoire de prescription.

En Pologne, Essilor a porté sa participation au capital de JZO de 10 % à 51 %.

Amérique du Nord

Aux États-Unis : le Groupe a pris des participations majoritaires dans les laboratoires de prescription suivants : Barnett & Ramel ; McLeod Optical ; Ultimate Optical et Apex Optical ; Orion Progressive Lab ; Optical Dimensions ; Truckee Meadows Optical ; Abba Optical ; Vision Pointe Optical. Le Groupe a pris une participation minoritaire dans Cherry Optical.

Essilor a également pris une participation majoritaire dans Optisource International (fabricant et distributeur d'équipements et de consommables) et Frames For America (vente de produits d'optique sur internet).

Au Canada, Nikon Optical Canada, filiale de Nikon Essilor, a augmenté sa participation dans Tech Cite de 50 à 100 %.

Amérique latine

Au Brésil, Essilor a acquis 51 % de GBO, un distributeur de verres.

Asie / Pacifique / Moyen-Orient / Afrique

En Inde, Essilor a porté sa participation dans le capital de GKB Rx Lens Private Ltd de 50 % à 76 %. Prise de contrôle de Lens and Spect.

Au Moyen-Orient, Essilor a signé un contrat de co-entreprise 50 / 50 avec Amico à Dubaï.

En Australie, acquisition de Prescription Glass Pty Ltd, Precision Optics Pty Ltd et Wallace Everett lens Technology Pty Ltd, 3 laboratoires de prescription et de Sunix.

En Afrique du Sud, acquisition de Vision Optics.

2010**Europe**

En France, Essilor a pris une participation dans Essor, un distributeur de verres.

Au Royaume-Uni, le Groupe a acquis Leicester Optical, un laboratoire de prescription et de taillage-montage.

Dans la division Equipements, le Groupe a pris une participation majoritaire dans DAC Vision, sur le segment des consommables.

Amérique du Nord

Aux États-Unis, Essilor a réalisé l'acquisition de FGX International, le leader américain des lunettes prémontées.

Essilor a également acquis Signet Armolite, l'un des premiers fabricants indépendants de verres ophtalmiques.

Le Groupe a pris des participations majoritaires dans les laboratoires de prescription suivants : Hawkins ; Custom Optical ; Epic Labs ; Gulf States ; Reliable Optics ; Winchester Optical ; NEA Optical.

Nikon Essilor a augmenté sa participation dans le laboratoire Encore et pris une participation majoritaire dans Pasch.

Au Canada, Essilor a acquis Cascade et Econo-Optic, deux laboratoires de prescription.

Amérique latine

Au Brésil, Essilor a pris une participation majoritaire dans quatre laboratoires de prescription : Embrapol Sul, Tecnolens, Farol et Ceditop.

Asie / Pacifique / Moyen-Orient / Afrique

En Chine, Essilor a acquis 50 % du capital de Wanxin Optical, un des tous premiers fabricants de verres ophtalmiques.

A Taïwan, Essilor a pris la majorité du capital de SMJ, un laboratoire de prescription et distributeur.

A Singapour, Essilor a acquis Visitech, un distributeur.

En Inde, Essilor a pris une participation majoritaire dans GKB Optics Technologies et Prakash, deux laboratoires de prescription.

En Australie, Essilor a pris une participation majoritaire dans Eyebiz Pty Limited, un laboratoire de prescription du groupe Luxottica.

Dans les Emirats arabes unis, Essilor est devenu majoritaire dans Ghana Optical, un laboratoire de prescription.

En Afrique du Sud, signature d'un partenariat avec Easy Vision, un distributeur de verres aux laboratoires indépendants.

2011**Europe**

En Europe, le Groupe a acquis Reize, acteur majeur du marché suisse qui dispose d'un laboratoire de prescription.

Dans la division « Readers », FGX Europe a pris le contrôle de Polinelli, le leader italien de la distribution de lunettes prémontées, et de Framed Vision Limited, numéro deux du marché britannique des lunettes prémontées.

Amérique du Nord

Aux Etats-Unis, le Groupe a pris des participations majoritaires dans les laboratoires de prescription suivants : CSC Laboratories ; Professional Ophthalmic Laboratories ; Caveo Optical.

Au Canada, Essilor a acquis Fundy Vision Optical Laboratory, un laboratoire de prescription.

Dans la division Equipements, Essilor a pris une participation majoritaire dans Bazell Technologies, société spécialisée dans le traitement de l'eau de rinçage utilisée lors de la production des verres.

Dans la division « Readers », aux Etats-Unis, FGX International a réalisé l'acquisition de Stylemark, un acteur majeur du design et de la distribution de lunettes prémontées et de lunettes solaires.

Amérique latine

Au Brésil, Essilor a pris le contrôle de quatre laboratoires de prescription : Cientifica ; Orgalent ; Repro ; Comopticos.

Le Groupe a également porté sa participation de 30,5 % à 51 % dans Unilab, un laboratoire de prescription.

Essilor s'est implanté en République Dominicaine en prenant une participation majoritaire dans Opti Express, un laboratoire de prescription.

Dans la division Equipements, Satisloh a pris une participation majoritaire dans CM Equipamentos Ópticos de Precisão, un fabricant et distributeur de machines de surfaçage de verres ophtalmiques.

Dans la division « Readers », FGX International a porté de 50 % à 100 % sa participation dans AAIJOSKE's, distributeur de lunettes prémontées, au Mexique et dans certains pays d'Amérique latine.

Asie / Pacifique / Moyen-Orient / Afrique

En Israël, Essilor a acquis 50 % de Shamir Optical, un fabricant indépendant de verres ophtalmiques.

En Chine, Essilor a pris une participation majoritaire dans Jiangsu Youli Optics Spectacles Co Ltd, un producteur de verres ophtalmiques.

En Inde, Essilor a pris une participation majoritaire dans GKB Hi-Tech, une société disposant d'un réseau de laboratoires de prescription.

A Taïwan, Essilor a acquis Trend Optical, un laboratoire de prescription et distributeur.

En Australie, Essilor a porté sa participation de 30 à 60 % dans Precision Optics, un laboratoire de prescription.

Au Maroc, le Groupe a acquis L'N Optic, un laboratoire de prescription, et a pris des participations majoritaires dans Optiben, un acteur de la distribution de verres ophtalmiques, et dans le laboratoire de prescription VST Lab.

Enfin, Essilor a acquis des participations dans les entreprises suivantes qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation : Optik Mekk en Russie ; Enterprise Ophthalmics Private Ltd en Inde ; Shandong Wholesaler en Chine ; JWJ Phuket Lab en Thaïlande.

Partenariats stratégiques

Les partenariats mis en œuvre par Essilor depuis les années 1990 sont autant de solutions innovantes permettant au Groupe de développer ses positions à l'international, ses réseaux de distribution, son offre de produits et son portefeuille technologique :

- en 1990, le Groupe a conclu un partenariat avec le groupe américain PPG pour la fabrication des verres à teinte variable Transitions ;
- en 1999, le Groupe a conclu un partenariat avec le groupe japonais Nikon, donnant naissance à la co-entreprise Nikon-Essilor Co Ltd. La nouvelle société regroupe les activités d'Essilor au Japon, dont les droits de la marque Varilux pour le Japon ainsi que toutes les activités existantes de Nikon en optique ophtalmique, en incluant les droits mondiaux de la marque Nikon dans ce domaine ;
- en 2002, le Groupe a conclu un partenariat avec le groupe sud coréen Samyung Trading Co. Ltd au sein d'une co-entreprise Essilor Korea Ltd qui dispose de filiales en Corée du Sud et en Chine ;
- en 2006, le Groupe a conclu un partenariat avec la société GKB Rx Lens, en Inde ;
- En 2010, le Groupe a conclu un partenariat avec la société Wanxin Optical, en Chine ;
- En 2011, le Groupe a conclu un partenariat avec Shamir Optical, en Israël.

Stratégie d'innovation

Parallèlement, Essilor poursuit sa stratégie d'innovation et de valeurs ajoutées pour maintenir son avance technologique et répondre à la demande des marchés.

Font l'objet d'innovations chaque année :

- les traitements ;
- les matériaux ;
- et les designs (verre progressifs principalement).

Essilor utilise des technologies issues d'autres industries pour améliorer sans cesse les propriétés de ses produits.

Depuis 2006, Essilor utilise la technologie du surfaçage numérique qui permet de lancer de nouvelles générations de verres progressifs qui allient :

- une méthode révolutionnaire de calcul de la surface progressive (design) fondée sur l'analyse du front d'ondes ;
- une technique de production d'une extrême précision ;
- et l'incorporation de nouveaux paramètres de personnalisation.

En 2011, de nouveaux traitements et de nouveaux verres ont été lancés. Vous référer au chapitre 6.1.2 « Nouveaux produits et/ou services ». Un des faits marquants de l'année a notamment été la création d'une nouvelle catégorie de verres avec le lancement d'Optifog, le premier verre antibuée de longue durée.

Des nouveaux produits ont également été lancés par Satisloh, dans le domaine des Equipements et par FGX International, dans le domaine des lunettes prémontées et des lunettes solaires.

Au total, innovations (technologiques, marketing, services), stratégie multi-réseaux de distribution, partenariats et acquisitions permettent au Groupe de répondre à la demande des différents segments des marchés de l'optique ophtalmique dans le monde.

5.2 Investissements

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES

Investissements réalisés

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Investissements corporels et incorporels	204,7	140,0
Amortissements	191,7	184,0
Investissements financiers nets de trésorerie acquise	379,5	539,2
Achat d'actions propres	147,5	348,9

Investissements industriels

Dans le domaine industriel les investissements nets de cessions se sont élevés à 192 millions d'euros en 2011 (soit 4,6 % du chiffre d'affaires consolidé), contre 124 millions d'euros l'année précédente.

Ces investissements se sont répartis entre l'activité verres pour 173 millions d'euros - dont la zone Europe pour 43 millions d'euros, la zone Amérique du Nord pour 44 millions d'euros et le reste du monde pour 86 millions d'euros - l'activité readers pour 15 millions d'euros, et l'activité équipements pour 5 millions d'euros.

45 % de ces investissements ont été réalisés dans les laboratoires de prescription afin d'augmenter les capacités de surfaçage numérique et de traitements multicouches. Les investissements dans les usines de production de série, dont l'essentiel se situe en Asie, comptent pour 33 %. Le solde concerne principalement les activités Instruments, Equipements de laboratoire et readers.

Les nouveaux investissements engagés sur le premier mois de 2012 sont estimés à 17 millions d'euros. Ils se répartissent entre l'activité readers pour 5 millions d'euros, la zone Amérique du Nord pour 4 millions d'euros et le reste du monde pour 8 millions d'euros.

Investissements financiers

Dans le domaine financier, les investissements nets de trésorerie acquise se sont élevés à 379,5 millions d'euros en 2011 contre 539,2 millions d'euros en 2010. Ces investissements sont majoritairement relatifs aux acquisitions réalisées par le Groupe.

Le Groupe a par ailleurs réalisé des acquisitions d'actions propres pour un total net de cessions de 147,5 millions d'euros en 2011 (348,9 millions d'euros en 2010).

Sur les premiers mois de l'exercice 2012, Essilor a procédé à plusieurs nouvelles acquisitions dans le monde. Le détail de ces acquisitions figure au chapitre 12.3 « Éléments survenus depuis la clôture de l'exercice ».

Principaux investissements en cours

Les investissements industriels engagés mais non réalisés représentaient au 31 décembre 2011 un montant d'environ 89 millions d'euros et correspondaient principalement à des commandes d'équipements en cours, notamment pour les laboratoires export. Ce montant se répartissait comme suit : 39 millions d'euros pour la zone Europe, 32 millions d'euros pour la zone Amérique Nord et 18 millions d'euros pour le reste du monde.

Principaux investissements à venir

En 2012, le Groupe poursuivra ses investissements industriels dans le domaine de la production et de la prescription. Le Groupe continue de se doter de capacités de prescription dans ses laboratoires export. Il continuera d'investir également dans ses centres d'innovations et technologies français et américain.

Dans le domaine financier, le Groupe poursuivra sa stratégie de croissance externe.

Pour plus d'information, vous pouvez également vous référer au chapitre 12.3 « Éléments survenus depuis la clôture de l'exercice ».

6 Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 OPERATIONS ET ACTIVITES

6.1.1.1 Activités

Verres et matériel optique

Essilor conçoit, fabrique et personnalise des verres correcteurs adaptés aux besoins visuels de chacun.

La large gamme de verres d'Essilor corrige la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme et la presbytie afin de permettre aux porteurs de retrouver une vision parfaite et de préserver leur vue.

Essilor est présent dans l'ensemble des catégories de verres avec des marques mondiales dont les plus représentatives sont :

- Varilux et ses différentes déclinaisons pour les verres progressifs ;
- Crizal et ses différentes déclinaisons pour les verres avec traitements de surface antireflet, antiallure et antistatique ;
- Optifog pour les verres antibuée, nouvelle catégorie qui a vu le jour en 2011 ;
- Xperio pour les verres polarisés ;
- Nikon, Transitions (verres photochromiques) et Kodak, marques utilisées dans le cadre d'accord avec les sociétés Nikon Corporation, Transitions Optical Inc. et Kodak.

Essilor conçoit, développe, distribue et maintient également une gamme d'instruments d'optique avec deux spécialités :

d'une part, les appareils de taillage de verres finis destinés aux opticiens et aux laboratoires de prescription et d'autre part, les équipements de dépistage des défauts de la vue qui s'adressent à des institutions comme les écoles, la médecine du travail, l'armée ainsi qu'aux professionnels de la vue.

En 2011, l'activité Verres et matériel optique a représenté 90,6 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Equipements

L'activité Equipements est représentée principalement par la société Satisloh qui fabrique et commercialise des équipements et consommables utilisés par les laboratoires de prescription. Satisloh est le numéro un mondial des machines de surfacage et d'antireflet.

En 2011, l'activité Equipements a représenté 4,4 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Readers

L'activité « Readers » est représentée principalement par FGX International, société acquise en 2010. Leader nord américain du design et de la commercialisation de lunettes prémontées (lunettes loupes), cette société est aussi présente dans les lunettes solaires pour la grande distribution. En 2011, cette division s'est agrandie avec l'acquisition par FGX International de son concurrent Stylemark.

En 2011, l'activité « Readers » a représenté 5,0 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Chiffre d'affaires hors Groupe

En millions d'euros	2011	2010
Verres et matériel optique ^(a)	3 795,8	3 551,0
Equipements ^(b)	184,6	153,6
Readers ^(c)	209,1	187,0
TOTAL	4 189,5	3 891,6

(a) Verres correcteurs et Instruments destinés au travail du verre chez l'opticien.

(b) Equipements pour usines et laboratoires de prescription, principalement la société Satisloh. Suite à une réorganisation opérationnelle, le chiffre d'affaires de National Optronics présenté dans la région Amérique du Nord en 2010, soit 10,6 millions d'euros en 2010, est désormais présenté dans la division Equipements.

(c) Activité de FGX International, société acquise en 2010.

6.1.1.2 L'industrie de l'optique ophtalmique

La mission des acteurs de l'optique ophtalmique est de corriger et préserver la vue. Les consommateurs achètent des lunettes environ tous les trois ans pour corriger des défauts tels que la myopie, l'hypermétropie, la presbytie et l'astigmatisme.

L'industrie des verres ophtalmiques est organisée en quatre métiers distincts. Ces métiers correspondent aux phases de la transformation du produit commandé par les consommateurs : les fabricants de matières premières, les fabricants de verres, les laboratoires de prescription et la distribution.

Fournisseurs de matières premières	Chimistes et verriers		
Production des verres	Fabricants intégrés avec laboratoires Essilor	Fabricants non intégrés - Essilor	
Finition des verres		Laboratoires indépendants	Chaînes intégrées avec laboratoires
Distribution de détail	Opticiens indépendants - Chaînes non intégrées		
Client final	Consommateurs		

Selon les chiffres estimés par le Groupe, le marché mondial de l'optique ophtalmique représente un total de 1,140 milliard de verres par an environ, soit environ 570 millions de consommateurs par an.

Les chimistes et verriers

Les matières premières sont mises au point et fabriquées par des verriers pour les verres minéraux et par des entreprises de chimie pour les résines thermodurcissables polymérisables ou les résines thermoplastiques injectables pour les verres organiques. Essilor est client des chimistes et verriers à travers le monde.

Les fabricants de verres

A partir des matières premières, les fabricants de verres produisent dans les usines des verres finis unifocaux et des verres semi-finis.

Les verres finis correspondent à des corrections visuelles simples alors que les verres semi-finis permettront de réaliser des corrections visuelles complexes.

Essilor exerce cette activité.

Les laboratoires de prescription

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis (seule la face avant est terminée) en verres finis pour fournir à l'opticien / optométriste des verres aux caractéristiques précises de la commande. Ce travail « sur-mesure » permet de répondre au très grand nombre de combinaisons optiques qui existent notamment pour corriger la presbytie. Les laboratoires réalisent le surfaçage (meulage et polissage) des verres ainsi que l'ensemble des traitements (coloration, anti-UV, anti-rayure, antireflet, anti-salissure, antistatique, antibuée,...). Essilor exerce cette activité et détient 390 laboratoires de prescription et centres de taillage montage dans le monde.

L'activité **Equipements** d'Essilor conçoit des gammes d'équipements (principalement des machines pour le surfaçage et pour les traitements antireflet) et commercialise des consommables à destination des laboratoires de prescription.

Les détaillants et les chaînes d'optique

Il existe plusieurs formes de distribution : les opticiens / optométristes indépendants, les groupements coopératifs, les centrales d'achat, les chaînes de distribution d'optique.

Le rôle principal des professionnels de la vue est de conseiller les consommateurs dans le choix de leurs verres, selon la prescription de l'ophtalmologiste / optométriste, et de leurs montures. Ils transmettent ensuite les données de la prescription au laboratoire.

L'interaction des différents acteurs varie d'un pays à l'autre.

Par exemple, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, les laboratoires procèdent le plus souvent à l'assemblage complet du verre et de la monture et livrent des lunettes prêtes à porter aux opticiens.

Dans les autres pays, comme en France ou en Allemagne, les laboratoires livrent des verres ronds aux opticiens qui taillent et adaptent le verre à la monture.

Essilor est un fournisseur des détaillants et des chaînes d'optique à travers le monde.

6.1.1.3 L'organisation d'Essilor

Verres et matériel optique

Essilor dispose d'un réseau mondial d'usines et de laboratoires de prescription qui servent les professionnels de l'optique (détaillants et chaînes d'optique) partout dans le monde.

Les usines de production

Le rôle des usines est d'approvisionner les marchés et les filiales en verres finis et semi-finis avec le meilleur taux de service, au meilleur coût et aux spécifications demandées par les clients tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement des verres.

Implantation des usines au 31 décembre 2011 (Ville, date d'entrée dans le Groupe)

Amérique du Nord / Amérique du Sud	Europe	Asie Pacifique	Usines de production en partenariat
Etats-Unis Carbondale, Pennsylvanie - 1995 Dudley, Massachusetts - 1995 Mexique Chihuahua - 1985 Porto Rico Ponce - 1986 Brésil Manaus - 1989	Irlande Ennis - 1991 France Dijon - 1972 Ligny en Barrois (Les Battants) 1959 Sézanne - 1974	Philippines Marivelès - 1980 Laguna - 1999 Thaïlande Bangkok - 1990 Chine Shanghai - 1997	Japon Nikon-Essilor - Nasu - 2000 Corée Essilor Korea via sa filiale Chemiglas - Yangsan - 2002 Chine Essilor Korea via sa filiale Chemilens - JiaXing - 2006 ILT Danyang - Danyang - 2010 Wanxin Optical - Danyang - 2010 Israël Shamir Optical - Kibbutz Shamir - 2011

Soit 19 usines au 31 décembre 2011 :

- hors décompte des unités de production de BNL en France et de Specialty Lens Corp aux Etats-Unis, sociétés acquises en 2003 ;
- hors usine de Signet Armolite au Mexique dans laquelle le Groupe a pris une participation majoritaire en 2010.

Equipements

Satisloh détient une unité de fabrication en Allemagne, en Italie et en Chine.

Les laboratoires de prescription

Les laboratoires de prescription transforment les verres semi-finis en verres finis sur commande.

A fin 2011, la répartition du réseau des 390 laboratoires de prescription et centres de taillage montage de l'ensemble du Groupe s'établit comme suit :

Amérique du Nord	166
Europe	47
Asie – Océanie – Afrique – Moyen-Orient	153
Amérique latine	24

Les centres de distribution

Les centres de distribution ou stocks continentaux assurent la réception des verres finis et semi-finis et l'envoi aux filiales de distribution et aux laboratoires. Seize centres sont répartis dans le monde : 6 en Asie, 5 en Europe, 3 en Amérique du Nord et 2 en Amérique du Sud.

6.1.1.4 La distribution des produits d'Essilor

La distribution des produits d'Essilor est exercée :

- par les filiales ou les réseaux du Groupe dans les pays où Essilor est implanté ;
- par des distributeurs là où le Groupe n'a pas de filiales en propre.

Les clients d'Essilor sont :

- les opticiens / optométristes pour les verres ophtalmiques et les instruments de taillage-montage directement ou indirectement à travers des distributeurs ;
- les laboratoires de prescription pour les verres, les instruments de taillage-montage et les équipements de laboratoires (machines de surfaçage et d'antireflet principalement) ;
- la grande distribution, les pharmacies, la distribution spécialisée et les grands magasins pour les lunettes prémontées et les lunettes solaires.

6.1.1.5 L'activité en 2011

Extraits du rapport de gestion du Conseil d'administration du 29 février 2012.

Le chiffre d'affaires du Groupe

Variation du chiffre d'affaires entre 2010 et 2011	Variation réelle	Variation en base homogène	Effet de périmètre ^(a)	Effet de change
En millions d'euros	298,0	193,3	186,0	-81,3
En %	7,7%	5,0%	4,8%	-2,1%

(a) L'effet de périmètre se décompose en 2,3 % de partenariats et acquisitions organiques (acquisitions de laboratoires de prescription et de distributeurs) et 2,5 % d'acquisitions stratégiques (Shamir Optical, FGX International et Signet Armorlite).

Les modalités de calcul de cet agrégat sont expliquées dans la note 2.3 des états financiers consolidés.

En 2011, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Essilor s'est établi à 4 189,5 millions d'euros, en progression de 7,7 %.

En base homogène, la croissance des ventes atteint 5,0 %. Cette progression reflète le dynamisme de l'activité Verres ainsi que la forte croissance de l'activité Equipements.

L'effet de périmètre (+ 4,8 %) traduit, d'une part, les revenus de Shamir Optical consolidés à partir du 1^{er} juillet 2011 ainsi que les apports des acquisitions de FGXI et Signet Armorlite signées en 2010 (+ 2,5 %) et, d'autre part, le chiffre d'affaires apporté par les partenariats et acquisitions organiques signées en 2010 et 2011 (+ 2,3 %).

L'effet de change (- 2,1 %) résulte essentiellement de la dépréciation moyenne du dollar américain face à l'euro. L'appréciation du dollar australien, du franc suisse et du yen a été compensée par la baisse des autres monnaies de facturation du Groupe, dont la livre anglaise.

Recherche et développement

Les informations concernant la Recherche et Développement se trouvent au chapitre 11 du présent Document de référence « Recherche et Développement, brevets et licences ».

La production des usines et les investissements industriels

Le Groupe Essilor opère 13 usines dans le monde : 4 en Amérique du Nord, 1 en Amérique du Sud, 4 en Europe, et 4 en Asie. A ce nombre s'ajoutent les unités de production des sociétés avec lesquelles Essilor a noué un partenariat capitalistique telles que Nikon (Japon), Chemi (Corée et Chine), ILT (Chine), Wanxin (Chine) et Shamir Optical (Israël). Les usines produisent des verres finis (principalement simple foyers) et des verres semi-finis. Ces derniers sont ensuite expédiés vers des laboratoires de prescription qui réalisent le surfaçage et les traitements (antireflet, antiscissure, antibuée...) à la commande des clients.

En 2011, les volumes de production des usines Essilor ont atteint 240 millions de verres et les usines des partenaires ont produit environ 110 millions de verres, soit un total proche de 350 millions de verres. Ce chiffre tient compte de l'entrée dans le périmètre 2011 de ILT, Wanxin et Shamir Optical. Par matériau, les volumes des verres polarisés, polycarbonates, photochromiques et hauts indices sont restés dynamiques, tandis que le verre minéral a poursuivi son recul.

Il est à noter que l'outil industriel d'Essilor n'a pas souffert du tremblement de terre au Japon ou des inondations en Thaïlande.

Le Groupe a poursuivi l'optimisation des coûts et enregistré des gains de productivité de 1,6 % auquel il convient d'ajouter

les économies réalisées dans le cadre du programme de réduction de l'obsolescence des verres.

Les investissements industriels ont porté principalement sur l'extension des bâtiments d'une des usines située aux Philippines.

L'ingénierie mondiale et les laboratoires de prescription

Essilor dispose d'un réseau de 390 laboratoires de prescription et centres de taillage montage dans le monde entier. Ces entités réalisent des verres sur mesure conformes à la commande passée par les clients professionnels de l'optique et qui correspondent à la prescription optique du consommateur. A partir d'un verre semi-fini, les laboratoires de prescription et les centres de taillage montage assurent les opérations de surfaçage, de polissage, de traitements (vernis multi couches) et de taillage montage.

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe a noué des partenariats avec un nombre important de laboratoires dans le monde, principalement dans les pays en forte croissance (voir chapitre « Les acquisitions et partenariats de 2011 »). Dans ce cadre, Essilor a démarré la mise en place d'un processus de coopération et de synergies avec la société Shamir Optical, dans laquelle le Groupe a pris 50 % cette année, et qui possède neuf entités. En parallèle, il a poursuivi l'optimisation de son réseau et procédé à des actions de rationalisation du parc installé aux Etats-Unis et en Europe. Dans le même temps, les laboratoires serveurs situés en Asie et au Mexique ont continué à monter en puissance et totalisent maintenant environ 20 % des volumes de verres surfacés par le Groupe. En matière d'investissements, les laboratoires serveurs de Chine et de Thaïlande ainsi que l'accroissement des capacités de traitements, notamment en antireflet, ont été les principales priorités.

Parmi les faits marquants de l'année, le déploiement d'Optifog, traitement antibuée, dans plusieurs laboratoires du Groupe dans le monde a entraîné des efforts de formation importants dans les unités concernées afin de maîtriser de nouveaux procédés techniques tout en assurant un lancement au niveau mondial. Par ailleurs, comme pour les usines d'Essilor, les événements climatiques qui se sont produits au Japon et en Thaïlande ont été bien gérés par les équipes d'Essilor et n'ont, en conséquence, pas eu d'effets négatifs sur la qualité de service offert par les laboratoires aux professionnels de l'optique, notamment grâce à la richesse et à l'étendue du réseau mondial de laboratoires de prescription du Groupe. Enfin, le Groupe a poursuivi, auprès de laboratoires indépendants dans le monde, le déploiement de DEO (*Digital External Offer*), une offre de partenariat dans le domaine du surfaçage numérique, une technologie de plus en plus répandue pour la réalisation des verres et leur personnalisation.

La logistique

En 2011, dans un contexte de progression des ventes et des volumes, les stocks ont faiblement augmenté en valeur, au global et à périmètre constant, et ont baissé en couverture de stock pour un même service, démontrant ainsi une meilleure performance opérationnelle.

La segmentation de la *Supply Chain* s'est poursuivie afin de mieux satisfaire les demandes clients en termes de produits et de services différenciés. L'année a été marquée par le succès de la mise en œuvre en moins de 6 mois d'une logistique intercontinentale intégrant les verres de stocks, les montures et les verres de prescription pour le compte d'un grand distributeur.

Le nombre de références produits gérées atteint 630 000. Cette croissance est tirée par les nouveaux produits à valeur ajoutée et l'intégration des produits Kodak de Signet Armolite et des produits de Nassau. En contrepartie, un effort important de rationalisation de la gamme a été fait en supprimant 100 000 références.

Parmi les faits marquants, le lancement mondial d'Optifog a également mobilisé les équipes de la Logistique.

Par ailleurs, lors des inondations que la Thaïlande a connues fin 2011, et qui ont impacté l'ensemble de l'industrie optique, Essilor a réussi à maintenir son niveau de service auprès de tous ses clients démontrant ainsi la robustesse et la performance de sa *Supply Chain* mondiale.

Enfin, le Groupe a poursuivi des programmes de rationalisation de la distribution aux Etats-Unis et en Europe, en vue d'une meilleure optimisation opérationnelle et d'une assurance de continuité de service de ses plate-formes de distribution.

Les acquisitions et partenariats de 2011

En 2011, le Groupe a poursuivi sa stratégie d'acquisitions et de partenariats, avec 29 nouvelles opérations représentant un chiffre d'affaires cumulé de 383 millions d'euros en base annuelle.

Shamir Optical

Conformément à ce qui avait été annoncé le 15 octobre 2010, Essilor a finalisé l'acquisition de 50 % du capital de Shamir Optical, un fabricant indépendant de verres optiques ayant réalisé 158 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2010. Essilor consolide 100 % du chiffre d'affaires de Shamir Optical dans ses comptes depuis le 1^{er} juillet 2011.

Stylemark

FGX International a finalisé l'acquisition de la totalité du capital de Stylemark, un acteur majeur du design et de la distribution de lunettes prêtes à porter et de lunettes solaires, qui détient les marques Nine West®, Dockers®, Reebok®, Hello Kitty® et différentes marques Disney® sous licences. Stylemark distribue chaque année plus de 30 millions de lunettes prêtes à porter et de lunettes de soleil, et réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 140 millions de dollars en Amérique du Nord.

Les autres 27 partenariats ou acquisitions dites organiques représentent un chiffre d'affaires additionnel de 169 millions d'euros.

Amérique du Nord

Aux Etats-Unis, Essilor of America a étoffé son réseau de laboratoires de prescription avec :

- une prise de participation majoritaire au capital de **CSC Laboratories** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 32 millions de dollars), en Californie, qui permet au Groupe de renforcer ses positions dans la région de San Francisco ;
- l'acquisition de **Professional Ophthalmic Laboratories** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 3 millions de dollars), en Virginie ;
- une prise de participation dans **Caveo Optical** (chiffre d'affaires en base annuelle : 1,5 million d'euros), en Arizona.

Au Canada, le Groupe a acquis la majorité du capital de **Fundy Vision Optical Laboratory** (chiffre d'affaires en base annuelle : 0,5 million d'euros), un laboratoire de prescription situé dans la province du Nouveau-Brunswick.

Europe

En Europe, le Groupe a acquis la majorité du capital de **Reize** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 11 millions d'euros), acteur majeur du marché suisse qui dispose d'un laboratoire de prescription.

Amérique latine

Au Brésil, Essilor a poursuivi sa stratégie de maillage régional avec la prise de contrôle de :

- **Cientifica** (chiffre d'affaires en base annuelle : 30 millions d'euros), l'un des tous premiers laboratoires de prescription indépendants du Brésil situé dans l'Etat de Sao Paulo ;
- **Orgalent** (chiffre d'affaires en base annuelle : 12,7 millions d'euros), un laboratoire de prescription situé dans l'Etat de Porto Alegre ;
- **Repro** (chiffre d'affaires en base annuelle : 11,9 millions d'euros), un laboratoire de prescription situé à Florianópolis dans l'Etat de Santa Catarina ;
- **Comopticos** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 4,5 millions d'euros), situé dans l'Etat du Paraná.

Par ailleurs, le Groupe a porté sa participation de 30,5 % à 51 % dans **Unilab** (chiffre d'affaires en base annuelle : 6,3 millions d'euros), un laboratoire de prescription situé dans le Nord-Est du pays.

Enfin, Essilor s'est implanté en République Dominicaine en prenant une participation majoritaire dans **Opti Express** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 2,5 millions d'euros), un laboratoire de prescription opérant principalement dans la région de Saint Domingue.

Asie – Océanie – Afrique

En Chine, Essilor a pris une participation majoritaire dans **Jiangsu Youli Optics Spectacles Co Ltd** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 15 millions d'euros), un producteur de verres optiques situé dans la ville de Danyang et disposant de trois usines de fabrication.

En Inde, Essilor a pris une participation majoritaire dans **GKB Hi-Tech**, une société disposant d'un réseau de laboratoires de prescription actifs sur le marché domestique et à l'export (chiffre d'affaires en base annuelle : 15 millions d'euros environ).

A Taiwan, Essilor a pris la majorité du capital de **Trend Optical** (chiffre d'affaires en base annuelle : 1,3 million d'euros), un laboratoire de prescription et distributeur

En Australie, Essilor a porté sa participation de 30 à 60 % dans **Precision Optics** (chiffre d'affaires en base annuelle : 1,3 million d'euros), un laboratoire de prescription.

En 2011, le Groupe s'est implanté au Maroc avec :

- l'acquisition de la majorité du capital de **L'N Optic** (chiffre d'affaires en base annuelle : 2 millions d'euros), premier laboratoire de prescription du pays basé à Tanger ;
- des prises de participations de 65 % dans le capital d'**Optiben**, un acteur important de la distribution de verres ophtalmiques, et dans le capital du laboratoire de prescription **VST Lab** (chiffre d'affaires combiné : 4 millions d'euros en base annuelle).

Equipements

Dans la division Equipements, Satisloh a acquis une participation majoritaire dans le capital de **CM Equipamentos Opticos de Precisão** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 8 millions d'euros), un fabricant et distributeur régional de machines de surfacage de verres ophtalmiques basé à Petropolis au Brésil.

Essilor a également pris une participation majoritaire dans **Bazell Technologies** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 4 millions de dollars), société basée en Californie et spécialisée dans le traitement de l'eau de rinçage utilisée lors de la production des verres.

Readers

Dans la division « Readers », FGX Europe a pris le contrôle de :

- **Polinelli** (chiffre d'affaires en base annuelle : 10 millions d'euros), le leader italien de la distribution de lunettes prémontées ;
- **Framed Vision Limited** (Sight Station) (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 2,5 millions d'euros), numéro deux du marché britannique des lunettes prémontées.

FGX International a, pour sa part, porté de 50 % à 100 % sa participation dans **AAiJoske's**, distributeur de lunettes prémontées, dont la marque Foster Grant, au Mexique et dans certains pays d'Amérique latine.

Par ailleurs, le Groupe a acquis des participations dans les entreprises ci-dessous qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation :

- en Russie, Essilor s'est associé au premier distributeur de verres ophtalmiques en prenant une participation minoritaire dans **Optik Meck** (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 14 millions d'euros) ;
- en Inde, le Groupe a acquis la majorité du capital d'**Enterprise Ophthalmics Private Ltd**, dans le cadre d'un accord de co-entreprise avec Enterprise Trading Company, l'un des principaux distributeurs de verres dans le pays ;

- en Chine, Essilor est entré au capital de **Shandong Wholesaler**, un distributeur de verres ophtalmiques ;
- en Thaïlande, le Groupe a acquis la majorité du capital de **JWL Phuket Lab**.

Vous reporter également au chapitre 12.3 du présent Document de référence « Eléments survenus depuis la clôture de l'exercice ».

6.1.2 NOUVEAUX PRODUITS ET/OU SERVICES

Extraits du rapport de gestion du Conseil d'administration du 29 février 2012.

En 2011, le Groupe a lancé 235 nouveaux produits, un nombre élevé dû au développement de la personnalisation des verres et à la volonté de répondre à des demandes spécifiques locales.

Un des faits marquants de l'année a été la création d'une nouvelle catégorie de verres avec le lancement d'**Optifog**, le premier verre antibuée longue durée. La buée est une gêne quotidienne pour la plupart des porteurs de lunettes dès qu'ils passent d'un environnement froid à un environnement chaud. Représentant une innovation de rupture, les ingénieurs du Groupe sont parvenus à faire cohabiter dans le même traitement des propriétés hydrophobes (pour faire des verres antireflet et antisalissure) avec des propriétés hydrophiles (verre antibuée). D'après les études menées par le Groupe, 75 % des porteurs de lunettes attendaient une solution antibuée ce qui représente un marché potentiel de 1,2 milliard de personnes dans le monde. Lancé progressivement dans le monde entier fin 2011 et début 2012 et couronné d'un Silmo d'Or au Salon mondial de l'optique à Paris, Optifog est disponible pour l'ensemble des verres de la gamme Crizal.

Du côté des designs, l'année 2011 a été marquée par le déploiement des verres **Varilux Physio 2.0** et **Varilux Comfort New Edition**. Ces deux verres progressifs ont rencontré un vif succès dans le monde entier et se sont substitués totalement aux versions précédentes. Varilux Physio 2.0 offre une qualité de vision améliorée dans toutes les conditions de luminosité. Varilux Comfort, le verre progressif le plus vendu au monde, a été recréé avec New Edition pour offrir un champ de vision élargi et une transition entre les distances de vision plus douce.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi le déploiement de la **technologie du surfacage numérique** pour créer des nouvelles gammes de produits permettant une plus grande personnalisation des verres pour chaque porteur.

Enfin, les équipes de R&D et d'ingénierie ont préparé les deux lancements phares de l'exercice 2012 dont le premier, annoncé dès le début de l'année, d'une nouvelle génération de verre **Crizal** apportant la meilleure protection contre les rayons UV en traitant les reflets sur la face arrière, et le second dans la famille **Varilux** avec une rupture technologique majeure dans la conception des verres progressifs.

6.2 Principaux marchés

Extraits du rapport de gestion du Conseil d'administration du 29 février 2012.

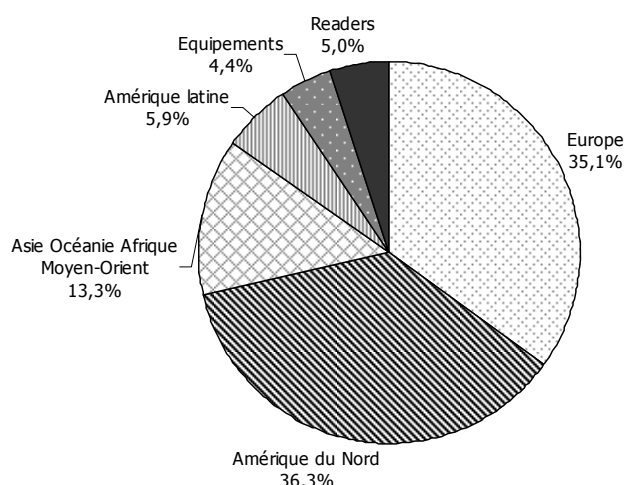
6.2.1 L'ACTIVITE DES DIFFERENTS MARCHES DU VERRE OPHTALMIQUE

Activité des différents marchés

Chiffre d'affaires En millions d'euros	2011	2010	Variation réelle	Croissance en base homogène
Amérique du Nord	1 519,0	1 505,0	0,9%	3,8%
Europe	1 471,2	1 402,1	4,9%	1,9%
Asie Océanie Afrique Moyen-Orient	556,1	450,0	23,6%	13,0%
Amérique latine	249,5	193,9	28,7%	10,4%
VERRES ET MATERIEL OPTIQUE	3 795,8	3 551,0	6,9%	4,6%
Equipements ^(a)	184,6	153,6	20,2%	18,2%
Readers	209,1	187,0	11,9%	1,3%
TOTAL	4 189,5	3 891,6	7,7%	5,0%

(a) Suite à une réorganisation opérationnelle, le chiffre d'affaires de National Optronics présenté dans la région Amérique du Nord en 2010, soit 10,6 millions d'euros en 2010, est désormais présenté dans la division Equipements.

Répartition du chiffre d'affaires par région



Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires 2011 global du Groupe, vous référer à la partie 6.1.1.5 du présent Document de référence.

6.2.2 L'ACTIVITE DES VERRES ET MATERIEL OPTIQUE

AMERIQUE DU NORD

Essilor a réalisé une bonne année en Amérique du Nord où ses ventes ont progressé de 3,8 % en base homogène.

Aux **Etats-Unis**, dans un marché en croissance modérée, Essilor a obtenu une augmentation de 4,5 % de son chiffre d'affaires en base homogène, lui permettant de gagner des parts de marché. Cette performance traduit une bonne progression du mix produit, tant au niveau des laboratoires et optométristes indépendants que des chaînes d'optique.

En 2011, Essilor of America a resserré ses liens avec les grands acteurs de la distribution de verres en gagnant d'importants contrats d'approvisionnement. L'un d'eux porte sur le déploiement à grande échelle d'une solution technologique permettant à une grande chaîne d'optique de produire des verres traités antireflet dans ses propres points de vente.

Le réseau de laboratoires de prescription s'est pour sa part appuyé sur la campagne de publicité nationale pour promouvoir les verres de marque Crizal, avec un effet également positif sur les ventes de verres progressifs Varilux. Sur un marché porteur, les verres photochromiques et polarisants ont connu de fortes progressions. De même, les segments des verres à hauts indices et des verres en polycarbonate se sont bien développés. Le réseau de distribution a continué de s'étoffer avec trois nouveaux partenaires, dont CSC, un important laboratoire de prescription basé en Californie.

Enfin, les distributeurs de verres et de lentilles de contact (Nassau, OOGP) ont enregistré de bons résultats.

En 2011, la croissance a également été portée par les initiatives de la coalition « Think About Your Eyes ». Les grandes villes et Etats où ces campagnes de sensibilisation sur les bénéfices d'une bonne santé visuelle ont été menées ont connu une croissance supérieure à celle du marché.

L'exercice a été contrasté au **Canada**, la croissance retrouvant du tonus au second semestre.

EUROPE

En Europe, les ventes ont progressé de 1,9 % en base homogène, permettant à Essilor de consolider ses positions. Comme en 2010, les ventes ont été marquées par une volatilité importante d'un mois à l'autre et d'un pays à l'autre.

Parmi les pays les plus dynamiques, la **France** a continué de s'appuyer sur le professionnalisme de ses réseaux de distribution. Essilor a ainsi assuré un bon développement de ses produits à forte valeur ajoutée, dont les verres progressifs Varilux et les verres antireflet Crizal, auprès des opticiens indépendants. De son côté, BBGR a enregistré une forte croissance de ses ventes auprès d'un certain nombre d'enseignes. Pour sa part, Novacel a obtenu de bonnes performances.

Au **Royaume-Uni**, dans un marché atone, le Groupe s'est appuyé sur le gain d'un contrat de fournitures pour une grande chaîne d'optique lui permettant de gagner des parts de marché. Les ventes ont également été particulièrement bien orientées aux **Pays-Bas**, notamment auprès des opticiens indépendants, ainsi que dans les pays de l'**Est de l'Europe**, où l'ensemble des pays a bien progressé.

Dans un contexte économique difficile dans les pays du **Sud de l'Europe**, le Groupe a renforcé ses positions. L'**Italie** a notamment obtenu de bonnes performances grâce à la complémentarité de ses réseaux de distribution.

Après un début d'année difficile, l'**Allemagne** a amorcé son retour à la croissance. L'ensemble de l'Europe a bénéficié notamment du lancement réussi du verre antibuée Optifog en fin d'année.

Enfin, le Groupe s'est renforcé en Suisse avec l'acquisition d'une participation majoritaire dans Reize, le distributeur historique de BBGR.

ASIE-OCEANIE-AFRIQUE-MOYEN-ORIENT

La région Asie-Océanie-Afrique-Moyen-Orient a connu une accélération de son développement en 2011, affichant une croissance en base homogène de 13,0 %. Cette performance traduit le dynamisme retrouvé des pays développés (+ 5,9 %) et la poursuite d'une bonne activité dans les marchés à forte croissance (+ 15,5 %).

Au **Japon**, Essilor renoue avec un bon niveau de croissance grâce à une gamme de produits et de services performants lui ayant permis de prendre des parts de marché auprès des grands comptes.

En **Australie/Nouvelle-Zélande**, où les verres antireflet ont connu une belle progression, le Groupe a profité d'un regain d'activité chez les optométristes indépendants et certaines chaînes de distribution locales.

En **Chine**, l'ensemble des canaux de distribution ont obtenu de fortes croissances de leur chiffre d'affaires. Le Groupe s'est appuyé sur l'un de ses partenaires, Wanxin, pour lancer les verres de marque Kodak sur le marché domestique. La gamme Varilux ainsi que les verres spécialisés (Azio, Myopilux) continuent d'enregistrer de beaux succès. En **Inde** également, où la substitution des organiques aux verres minéraux s'accélère, les différents segments du marché sont en progression rapide.

En **Corée du Sud**, les ventes d'Essilor ont bénéficié de la croissance des verres progressifs. Tirés par l'**Indonésie**, les pays de l'Asean enregistrent pour leur part une progression intéressante du mix produit.

Enfin, au **Moyen-Orient** où la stratégie multi-réseau a commencé à être déployée, la croissance s'est accélérée.

AMERIQUE LATINE

Bonne performance en Amérique latine (+ 10,4 % de croissance en base homogène) où l'ensemble des pays ont contribué à la croissance.

Au **Brésil**, l'année a été marquée par une nouvelle amélioration du mix produit, tant au niveau des verres progressifs que des traitements de surface. Les verres antireflet ont notamment bénéficié du développement des centres Crizal qui facilitent l'accès à la technologie de dépôt de couches minces aux laboratoires indépendants. Essilor a également accéléré sa stratégie de rapprochement avec les laboratoires locaux en signant cinq nouveaux partenariats dans différentes régions du pays. Essilor continue ainsi, année après année, à élargir sa couverture territoriale lui permettant d'accélérer la diffusion de ses produits à forte valeur ajoutée.

Au **Mexique**, où le taux de pénétration des verres progressifs reste très faible et les verres antireflet insuffisamment développés, le Groupe a poursuivi avec succès sa stratégie d'enrichissement du mix produit. La croissance, supérieure à 20 %, s'est également appuyée sur des gains de parts de marché réalisés auprès des grands acteurs de la distribution.

La croissance a également été très forte en **Argentine** où le Groupe a pris de nouvelles parts de marché, grâce notamment aux succès des verres Varilux et Crizal.

Par ailleurs, l'année a également été marquée par la création d'une filiale en **Colombie** qui a vocation à assurer directement la distribution des différentes marques du Groupe.

Les autres pays de la région ont globalement obtenu de très bonnes performances.

LES INSTRUMENTS

En 2011, l'activité de vente d'instruments a été stable.

Fort du succès commercial de la meuleuse Mr.Blue les années précédentes, Essilor a lancé Mr.Orange, une version équipée de la même technologie mais offrant un niveau d'automatisation inférieur et visant une clientèle plus large. Cette machine primée par un Silmo d'Or au Salon international de l'optique à Paris a reçu un très bon accueil de la part des opticiens en Europe.

Aux Etats-Unis, le Groupe s'est appuyé sur Satisloh pour développer son propre réseau de distribution de meuleuses auprès des optométristes indépendants.

Dans les pays à forte croissance, Essilor s'est appuyé sur une gamme de meuleuses plus compactes pour accroître ses parts de marché, notamment en Chine, en Corée du Sud et en Russie.

Dans le domaine des instruments d'aide à la vente pour les magasins d'optique, Essilor a poursuivi la distribution du Visioffice, notamment aux Etats-Unis et au Brésil. Ces machines permettent de prendre des mesures additionnelles, nécessaires en particulier à la commercialisation des verres intégrant la technologie Eyecode.

Stereo Optical, société spécialisée dans les activités de dépistage des défauts visuels, a affiché une bonne croissance.

6.2.3 L'ACTIVITE DES EQUIPEMENTS

La division Equipements a réalisé une excellente année avec une croissance en base homogène de 18,2 % (hors Essilor). Dans un contexte de marché stimulé par l'adoption de la technologie de surfaçage numérique et le dynamisme des opérateurs partout dans le monde, la division a tiré parti de la profondeur de son offre de produits et de services pour gagner des parts de marché.

Le positionnement de la gamme de produits de DAC Vision acquis en 2010 au sein de l'activité Consommables ainsi que l'intégration de la solution de traitement de l'eau utilisée dans le processus de surfaçage des verres de Bazell Technologies (acquisition 2011) ont participé au renforcement de l'offre de Satisloh en matière d'équipement de laboratoires.

2011 a également été une année riche en innovation avec le lancement de deux nouvelles technologies particulièrement prometteuses :

- le « fast coating », technique de dépôt de couches minces par pulvérisation sous vide - « sputtering » - qui permet d'appliquer des traitements aux verres avec des temps de fabrication très réduits. Le Groupe a assuré la commercialisation de machines utilisant cette technique auprès d'une très grande chaîne d'optique aux Etats-Unis ;
- le « On-Block Manufacturing » est une chaîne complète de production totalement intégrée et automatisée qui permet, avec une opération unique de blocage du verre, d'assurer les différentes étapes de fabrication d'un verre ophtalmique, depuis le surfaçage jusqu'au taillage-montage. L'« OBM » a reçu un très bon accueil des professionnels de l'industrie.

Enfin, Satisloh a considérablement renforcé son positionnement en Amérique latine en acquérant la majorité du capital de CM Equipamentos Ópticos de Precisão (voir section « Les acquisitions et partenariats de 2011 » dans chapitre 6.1.1.5), un producteur local de machines de surfaçage qui bénéficie de positions solidement établies dans la région. Cette alliance devrait accélérer l'adoption de la technologie de surfaçage numérique par les laboratoires de prescription indépendants.

6.2.4 L'ACTIVITE READERS

La division « Readers » a connu une année contrastée, affichant une croissance en base homogène de 1,3 %, équilibrée entre ventes de loupes et de lunettes de soleil. Après un premier semestre très dynamique et bien que les ventes au consommateur aient continué d'afficher une croissance solide au second semestre, le chiffre d'affaires a été affecté par d'importants effets de déstockage de la part de grands clients aux Etats-Unis.

Par activité, les lunettes pré-montées ont continué de bénéficier du fort succès des déclinaisons des gammes Microvision et Lightspecs, distribués chez la plupart des grands clients de FGX International. Affectées par des conditions météorologiques défavorables pendant la haute saison, les ventes de lunettes de soleil ont retrouvé un certain dynamisme en fin d'année.

FGXI a continué de bien se déployer à l'international, en développant son volume d'affaires avec ses clients existants au Canada et au Royaume-Uni, et en procédant à ses premières acquisitions en Europe. FGXI s'est implanté en Italie en rachetant Polinelli, l'un des premiers acteurs locaux, et s'est renforcé au Royaume-Uni avec l'acquisition de Sight Station, qui lui offre également des débouchés dans certains marchés via des chaînes de magasins hors taxes (voir section « Les acquisitions et partenariats de 2011 » dans chapitre 6.1.1.5). En Amérique latine, FGXI s'est appuyé sur FGX Latin America, basé au Mexique et désormais détenu à 100 %, pour se déployer au Chili et au Venezuela.

Enfin, FGXI a fait l'acquisition de Stylemark (voir section « Les acquisitions et partenariats de 2011 » dans chapitre 6.1.1.5), un acteur majeur aux Etats-Unis et disposant d'un important portefeuille de marques sous licence de lunettes de soleil et de lunettes loupes. Cette acquisition lui permettra de faire fructifier ses relations avec ses clients et ceux de Stylemark, d'accélérer son développement auprès des grands magasins et de disposer d'une offre dédiée de lunettes de soleil pour enfants.

6.3 Evénements exceptionnels

Il n'y a pas eu, en 2011, d'événement exceptionnel ayant influé sur les principales activités et les principaux marchés du Groupe.

6.4 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats, principaux clients et procédés de fabrication

Le Groupe n'est pas dépendant de contrats, de brevets, de licences ou d'un ou plusieurs clients ayant une incidence significative sur son activité ou dont l'expiration pourrait avoir un impact particulier. Il en est de même en ce qui concerne les

approvisionnements qui sont répartis sur plusieurs fournisseurs. Les contrats ont été conclus dans le cadre normal des affaires.

6.5 Position concurrentielle

LA POSITION D'ESSILOR SUR LES MARCHES DE L'OPTIQUE

Verres et matériel optique

Selon les chiffres estimés par le Groupe, 4,2 milliards de personnes dans le monde ont besoin d'une correction visuelle. Parmi celles-ci, 1,7 milliard de personnes, soit environ 25 % de la population mondiale, disposent aujourd'hui d'un équipement pour corriger et protéger leur vue.

Le marché mondial de l'optique ophtalmique représente un total de 1,140 milliard de verres par an environ, soit environ 570 millions de consommateurs par an, pour une valeur d'environ 10 milliards d'euros au niveau des fabricants. Sa croissance à long terme, traditionnellement comprise entre 2 et 3 %, pourrait s'accroître entre 3 et 4 % sous l'impulsion des pays à forte croissance et du nombre croissant de besoins visuels insatisfaits. La croissance estimée des pays développés se situe entre 1 et 2 % alors que la croissance estimée des pays à forte croissance est comprise entre 6 et 8 %.

Dans un marché très fragmenté et constitué majoritairement de petits concurrents locaux, le Groupe estime la part de marché d'Essilor à 31 % en volume. Les concurrents principaux d'Essilor sont Carl Zeiss Vision (Allemagne) et Hoya (Japon).

Essilor est présent dans l'ensemble des catégories de verres avec des marques mondiales dont les plus représentatives sont :

- Varilux et ses différentes déclinaisons pour les verres progressifs ;
- Crizal et ses différentes déclinaisons pour les verres avec traitements de surface antireflet, antiscray et antistatique ;
- Optifog pour les verres antibuée, nouvelle catégorie qui a vu le jour en 2011 ;
- Xperio pour les verres polarisés ;
- Nikon, Transitions (verres photochromiques) et Kodak, marques utilisées dans le cadre d'accords avec les sociétés Nikon Corporation, Transitions Optical Inc., et Kodak.

La stratégie d'Essilor repose sur une politique d'innovation et de qualité en matière de produits, de services, de technologies et de procédés. Celle-ci est illustrée par le lancement, chaque année, d'un nombre important de nouveaux produits qui combinent différents matériaux, surfaces optiques et traitements. Cette stratégie enrichit le mix produit du Groupe, permet de développer la segmentation et de répondre à la demande des clients que ceux-ci soient des professionnels de l'optique ou des consommateurs.

En 2011, selon les estimations réalisées par le Groupe Essilor, le marché mondial de l'optique a connu une croissance de 3 % et ses volumes ont été tirés principalement par les pays à forte croissance, en Asie et en Amérique latine.

L'évolution à long terme des différents segments du marché est caractérisée par :

- la substitution des verres minéraux par les verres organiques principalement dans les pays émergents ;
- la croissance des nouveaux matériaux organiques qui permettent d'obtenir des verres de faible épaisseur, tels que les hauts et très hauts indices ainsi que le polycarbonate ;

- le remplacement des verres à double foyer par les verres progressifs ;
- le développement des traitements de surface et des verres multi couches, essentiellement antireflet et antiscray, ainsi que des verres photochromiques ;
- la montée en puissance des pays en développement appuyée sur la croissance de leur classe moyenne.

Les ventes en volume d'Essilor pour l'année 2011 ont progressé d'environ 3,8 % au niveau mondial reflétant les bonnes performances du Groupe dans les matériaux à hauts et très hauts indices, dans les verres polarisés et les verres antireflet.

Vous reporter au chapitre 6.2.2 du présent Document de référence « L'activité Verres et matériel optique ».

Equipements

L'activité Equipements est représentée principalement par la société Satisloh.

En valeur, le Groupe estime le marché des équipements et consommables utilisés par les laboratoires de prescription entre 400 et 500 millions d'euros. Satisloh est le numéro un mondial des machines de surfacage et d'antireflet. Sa part de marché mondiale est significative, notamment dans les machines de surfacage digital, des petites machines pour faire des verres antireflet en 1 heure et dans les consommables. Les clients de Satisloh sont des laboratoires de prescription, des chaînes d'optique intégrées et des fabricants de verres. Les principaux concurrents de Satisloh sont Schneider (Allemagne) dans le surfacage et Leybold (Allemagne) dans les machines de traitements antireflet.

En 2011, le marché des équipements et consommables a crû d'environ 10 % (estimations Satisloh), un dynamisme qui traduit la confiance des acteurs dans le potentiel du marché de l'optique.

Vous reporter au chapitre 6.2.3 du présent Document de référence « L'activité des Equipements ».

Readers

En 2010, Essilor est entré dans le marché des « Readers » (lunettes prémontées) avec l'acquisition de FGX International, le numéro un américain. Cette société est aussi présente dans les lunettes solaires pour la grande distribution.

Les concurrents de FGX International au niveau mondial sont des petits acteurs locaux. Les clients de FGX International sont des sociétés de la grande distribution (Wal-Mart, Target...), de la pharmacie (Walgreens, CVS,...) et de la distribution spécialisée (Barnes and Noble...). FGX International achète ses produits à des fabricants extérieurs.

En 2011, FGX International a fait l'acquisition de son concurrent Stylemark (voir section « Les acquisitions et partenariats de 2011 » au chapitre 6.1.1.5).

Le marché des Readers est estimé à 220 millions de paires par an en volume et il est proche de 1,1 milliard d'euros en valeur par an. FGX International détient une part de marché qui se situe autour de 20 %.

Vous reporter au chapitre 6.2.4 du présent Document de référence « L'activité des Readers ».

7 Organigramme

7.1 Description du Groupe

La société mère du Groupe Essilor est la Société Essilor International, cotée à Paris (Euronext / FR0000121667). Essilor International regroupe à la fois les activités de holding du Groupe, les activités de production en France, de R&D en France, les activités de distribution du réseau Essilor sur le marché français, ainsi qu'une activité de plate-forme logistique pour l'ensemble des filiales européennes.

Les filiales françaises et étrangères sont détenues en direct par Essilor International ou à travers des entités régionales.

Les principales filiales non détenues en direct par Essilor International sont :

- des filiales de distribution du réseau BBGR en Europe et de la société Pro-Optic au Canada, détenues indirectement via la société BBGR SAS ;
- des laboratoires de finition au Canada détenus indirectement via la société Essilor Canada ;
- des laboratoires de finition aux Etats-Unis et de la société Gentex Optics, détenus indirectement via la société Essilor of America Holding Inc. ;
- des laboratoires de finition en Australie détenus indirectement via la société Essilor Australia ;
- des laboratoires de finition au Brésil détenus indirectement via la société Brazilor ;
- des usines en Chine détenues indirectement via la société Essilor China Holding Co Ltd ;
- des usines et des laboratoires de finition en Thaïlande détenus indirectement via la société Essidev ;
- des laboratoires de finition en Inde détenus indirectement via la société Essilor India Pte Ltd ;
- des filiales du groupe Satisloh détenues par la société Satisloh ;
- des filiales du groupe FGX détenues par la société FGX International Holding Ltd. ;
- des filiales du groupe Signet Armorlite détenues par la société Signet Armorlite Inc. ;
- des filiales du groupe Shamir détenues par la société Shamir Optical Industry Ltd.

7.2 Liste des filiales et relations avec les sociétés apparentées

La liste des filiales et les relations avec les sociétés apparentées figurent dans les notes aux états financiers consolidés au chapitre 20.3.1.5, respectivement aux notes 32 à 35 et à la note 30.

8 Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes

Les actifs corporels du Groupe (y compris actifs détenus dans le cadre de contrats de location financement) détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 955 millions d'euros à fin 2011 (876 millions d'euros à fin 2010). Ces actifs se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines et des laboratoires de prescription, ainsi que des locaux administratifs. La localisation géographique de ces actifs reflète l'internationalisation du Groupe. Les principales implantations concernent la France et les Etats-Unis (usines, laboratoires et locaux administratifs) et dans une moindre mesure, les locaux des autres usines du Groupe, notamment en Irlande, en Thaïlande et aux Philippines ;
- le matériel industriel comprend les équipements de production pour la fabrication de verres semi-finis et finis des usines, principalement localisées en Asie (Thaïlande, Chine, Philippines) et aux Etats-Unis.

Par ailleurs, les laboratoires de prescription détiennent des machines et équipements destinés au surfacage, aux traitements et au taillage - montage des verres. La localisation

géographique de ces actifs est très diversifiée. Les implantations les plus significatives concernent la France et les Etats-Unis.

Les éléments suivants sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5 :

- analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles aux notes 13 et 14 ;
- répartition géographique des immobilisations corporelles et incorporelles (valeur nette) et acquisitions de l'exercice à la note 3 ;
- engagements du Groupe au titre des contrats de location financement par principales échéances à la note 22.2 ;
- engagements du Groupe au titre des contrats de location simple par principales échéances à la note 25.

L'information sur les investissements réalisés en 2011, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, est détaillée au chapitre 5.2 du présent Document de référence.

Vous reporter au chapitre 6.1.1.3 du présent document de référence.

8.2 Questions environnementales

Essilor prend en compte ses risques environnementaux en s'engageant à participer aux initiatives de développement durable et plus particulièrement à se soucier de la préservation de l'environnement, à réduire autant que faire se peut ses consommations de ressources énergétiques ou naturelles, à promouvoir des produits recyclables et à respecter strictement les réglementations en vigueur quels qu'en soient le champ d'application et la région du monde.

Essilor appartient à l'univers des industries légères, classées par la nomenclature d'activités française (NAF) dans la catégorie 33, qui comprend la fabrication et vente de lunettes, appareils d'optique et de précision. Les activités de production en amont et de finition en aval de verres ophtalmiques ont des effets ordinairement limités sur l'environnement ; leur utilisation par le porteur pendant leur durée de vie n'en a pratiquement aucun, leur abandon final non plus.

Essilor s'est néanmoins engagé très tôt dans une démarche volontaire de mise en place et de maintenance de systèmes de management de l'environnement afin de connaître avec précision les conséquences même légères de ses différentes activités sur celui-ci et de pouvoir les prévenir et les maîtriser. Le groupe a également sensibilisé ses personnels à l'éco conception.

La fabrication de verres ophtalmiques combine la gestion complexe de plusieurs centaines de milliers de références avec la nécessité de conserver au produit une propreté irréprochable à chaque étape de sa fabrication. A côté de leurs bénéfices sur la protection de l'environnement, la mise en place et la maintenance des systèmes de management de l'environnement participent largement à l'efficacité des unités de production. Ils leur apportent les avantages associés à l'ordre, la propreté et la minutie qui caractérisent cette activité.

Par ailleurs, la démarche d'éco conception engagée pour augmenter l'éco efficacité globale conduit les équipes travaillant sur le développement des produits et des procédés à tenir compte très tôt des aspects environnementaux. L'intégration de ces principes dans un projet, dès sa conception, est susceptible de donner de meilleurs résultats en termes d'efficacité et d'économie. Les aspects liés à l'hygiène, à la sécurité et à l'environnement (HSE) sont rappelés dans la charte HSE des projets et le guide HSE des projets qui lui est attaché. Ce guide permet aux équipes de se référer à 16 rubriques HSE et de les prendre en compte lors de l'avancement de leurs travaux.

Depuis de nombreuses années, Essilor rapporte ses informations environnementales sur un périmètre mondial pertinent en utilisant les recommandations et les indicateurs de base de la Global Reporting Initiative (GRI). Ce périmètre est constitué par les entités que la Société contrôle opérationnellement.

Dans le cadre de l'élargissement progressif des frontières du reporting des informations environnementales au périmètre

des sociétés consolidées par le Groupe, la Société a commencé dès cet exercice 2011 à intégrer plusieurs nouvelles entités dans le reporting Groupe qui utilisent le même outil de reporting, les mêmes recommandations et les mêmes indicateurs de base de la Global Reporting Initiative (GRI).

Vous reporter au paragraphe 26.3 du présent document de référence pour plus d'informations sur le périmètre de reporting élargi en 2011.

9 Examen de la situation financière et du résultat

Extraits du rapport de gestion du Conseil d'administration du 29 février 2012

9.1 Situation financière

LE BILAN

Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Le poste Ecarts d'acquisitions a augmenté de 361,4 millions d'euros à 1 888,3 millions à fin 2011. Cette hausse résulte essentiellement des acquisitions de Stylemark et de 50 % du capital de Shamir Optical, ainsi que de certains partenariats locaux.

L'augmentation du poste des Autres immobilisations incorporelles atteint 80,4 millions et traduit notamment l'intégration dans les comptes de la valeur de relations clients de certains sociétés acquises, notamment Shamir Optical.

Investissements

Vous reporter à la partie 5.2 du présent Document de référence.

Stocks

A fin 2011, les stocks s'élevaient à 753 millions d'euros, en augmentation de 108 millions d'euros par rapport à fin 2010. L'essentiel de cette hausse est liée aux acquisitions réalisées, dont celle de Stylemark et Shamir Optical et à l'augmentation de l'activité de Satisloh.

Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 3 458 millions d'euros à fin 2011, en hausse de 13,6 % par rapport à fin 2010. Les variations des capitaux propres sont détaillées dans le chapitre 20-3-1-3 du présent Document de référence.

Tableau des flux simplifié

	Δ BFR 56
	Investissements industriels 205
	Dividendes 175
	Divers 2
	Investissements financiers nets 430 ^(b)
	Rachat d'actions propres 148
Flux d'exploitation (hors BFR) 723 ^(a)	
Augmentation de capital 83	
Variation de l'endettement net 210	

Le modèle d'Essilor a continué à démontrer sa forte génération de trésorerie au cours de l'exercice 2011. Les flux nets provenant des opérations (hors variation de BFR) se sont élevés à 723 millions d'euros^(a), en progression de 7 %, permettant d'autofinancer largement la croissance du Groupe, en couvrant notamment :

- l'augmentation du besoin en fonds de roulement de 55,6 millions d'euros ;
- la progression du montant des investissements industriels, soit 204,6 millions d'euros.

Il en résulte un cash flow libre (flux d'exploitation moins investissements industriels nets) de 463 millions d'euros qui a contribué à financer :

- des investissements financiers nets de 430 millions d'euros^(b), dont Stylemark et 50 % du capital de Shamir Optical ;
- des achats d'actions propres pour un montant global de 148 millions d'euros permettant de racheter 3,22 millions de titres sur le marché ;
- une augmentation de 17,9 % des dividendes versés aux actionnaires, soit 175 millions d'euros.

A la fin de l'exercice 2011, le Groupe affiche une dette nette de 506 millions d'euros, en progression de 210 millions d'euros, soit moins de 15 % des capitaux propres qui s'élèvent à 3 458 millions d'euros.

(a) Flux de trésorerie nets (667,8 millions d'euros) plus augmentation du BFR (55,6 millions d'euros).

(b) Investissements financiers (396 millions d'euros) plus dettes à l'entrée de périmètre des sociétés acquises (34 millions d'euros).

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LE REVENU D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires, se référer aux parties 6.1.1.5 « L'activité en 2011 » et 6.2 « Principaux marchés ».

Marge brute

En 2011, la marge brute (chiffre d'affaires – coût des produits vendus) s'établit à 2 321,5 millions d'euros, soit 55,4 % du chiffre d'affaires, contre 55,5 % en 2010. Cette quasi-stabilité résulte d'une part, de la dilution des acquisitions organiques et du poids croissant des autres activités (Equipements notamment) qui ont une marge brute inférieure à celle de l'activité Verres et, d'autre part, de l'amélioration du mix produit et des programmes d'efficacité industrielle.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation 2011 s'élèvent à 1 573,3 millions d'euros. En pourcentage du chiffre d'affaires, elles affichent une hausse de 20 points de base, soit 37,6 % du chiffre d'affaires, qui traduit :

- une progression importante des investissements en marketing, force de distribution et de vente ;
- le maintien d'un effort constant en matière de recherche et développement (151,5 millions d'euros avant déduction d'un crédit d'impôt recherche de 11,6 millions) ;
- la maîtrise des coûts de structure et l'impact positif des acquisitions qui ont un taux de charge d'exploitation inférieur au taux moyen du Groupe.

Au total, la contribution de l'activité s'élève à 748,2 millions d'euros, en hausse de 6,1 %. Le taux de marge de contribution baisse de 20 points de base, à 17,9 % du chiffre d'affaires.

Contribution de l'activité et marge de contribution

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010	Variation
Contribution de l'activité^(a)	748,2	704,8	6,1%
En % du chiffre d'affaires	17,9%	18,1%	

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

<i>En millions d'euros</i>	Variation réelle	Variation en base homogène	Effet de périmètre	Effet de change
Variation de la contribution de l'activité^(a) 2011	43,3	47,2	11,2	-15,1
En %	6,1%	6,7%	1,6%	-2,1%

(a) Résultat opérationnel avant paiement en actions, frais de restructuration, autres produits et charges, et avant dépréciation des écarts d'acquisition.

Les modalités de calcul des variations de cet agrégat sont expliquées dans la note 2.3 des états financiers consolidés.

Autres produits / autres charges opérationnelles

Le solde du poste Autres produits / autres charges opérationnelles affiche un total de 65,1 millions, en baisse de 21,3 millions.

Il recouvre notamment :

- 23,2 millions de charges liées aux paiements en actions, dont 22,8 millions au titre des charges liées aux plans d'options de souscription d'actions et des plans d'actions de performance, le solde représentant les frais liés à la

décote accordée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ;

- 22,6 millions d'euros de charges de restructuration principalement liées à la rationalisation du réseau de laboratoires de prescription, en baisse par rapport à 2010 ;
- 7,5 millions d'euros de coûts liés aux acquisitions de Shamir Optical et de Stylemark.

Résultat opérationnel

En 2011, le résultat opérationnel (Contribution de l'activité – Autres produits et autres charges) a atteint 683,1 millions d'euros, en hausse de 10,4 %, soit 16,3 % du chiffre d'affaires (15,9 % en 2010).

Variation du résultat opérationnel 2011	Variation réelle	Variation en base homogène	Effet de périmètre	Effet de change
En millions d'euros	64,6	68,2	10,4	-14,0
En %	10,4%	11,0%	1,7%	-2,3%

Les modalités de de calcul des variations de cet agrégat sont expliquées dans la note 2.3 des états financiers consolidés.

9.2.2 CHANGEMENTS IMPORTANTS DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET OU DES PRODUITS NETS

Il n'y a pas eu de changement important du chiffre d'affaires net ou des produits nets.

9.2.3 STRATEGIE ET FACTEURS INFLUENTS

La Société n'a pas connaissance de stratégie ou de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer de manière significative, directement ou indirectement, sur ses opérations futures.

9.3 Résultat net

Résultat net part du Groupe et bénéfice net par action

La part des minoritaires dans le résultat d'Essilor progresse de 25,1 % à 12,6 millions d'euros. Cette progression traduit le dynamisme des partenariats noués par le Groupe, dont celui avec Shamir Optical. Le résultat net part du Groupe progresse ainsi de 9,4 % à 505,6 millions, soit 12,1 % du chiffre d'affaires.

En raison de la légère diminution du nombre d'actions en circulation, le bénéfice net par action progresse de 10,7 % à 2,44 euros.

Le résultat net est ensuite influencé par les éléments suivants :

Charges et produits financiers

Le résultat financier ressort en baisse à - 13,4 millions d'euros, contre - 10,8 millions en 2010. L'écart provient essentiellement de l'augmentation des frais financiers liée à une position de dette moyenne en 2011 supérieure à ce qu'elle était en 2010.

Impôt sur les bénéfices

Entre 2010 et 2011, le taux effectif de l'impôt a baissé de 27,5 % à 26,8 % du résultat avant impôt (179,4 millions d'euros). Cela représente une amélioration de 20 points de base par rapport au taux effectif d'impôt 2010 retraité de l'impact des deux éléments extraordinaires de 2010 (amende non déductible du BKA et cession non imposable de Sperian Protection).

Résultat des sociétés mises en équivalence

Depuis la cession des intérêts d'Essilor dans Sperian Protection en août 2010, la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence équivaut à la quote-part du résultat de Transitions détenue à 49 %. Celui-ci s'élève à 27,9 millions d'euros, en léger retrait par rapport à 2010.

10 Trésorerie et capitaux

10.1 Informations sur les capitaux

Le détail des capitaux propres de la Société est présenté dans les états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.3 du présent Document de référence.

10.2 Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté dans les états financiers consolidés au chapitre 20.3.1.4 du présent Document de référence.

10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement

Au 31 décembre 2011, le financement structurel du Groupe est assuré par un financement bilatéral de 250 millions d'euros d'une durée résiduelle de 2,1 ans.

Le Groupe dispose par ailleurs d'un programme de billets de trésorerie de 750 millions d'euros, dont le volume d'émission à fin 2011 est de 174 millions d'euros.

Le Groupe dispose en outre de deux lignes syndiquées pour un montant total de 1 700 millions d'euros et une durée résiduelle moyenne de 1,6 ans. Au 31 décembre 2011, ces lignes sont utilisées à hauteur de 386 millions d'euros.

	Montant <i>en millions d'euros</i>	Mise en place	Échéance
Financement bilatéral	250	février 2007	février 2014
Billets de trésorerie	750	mai 2011	mai 2012
Ligne syndiquée	700	mai 2005	mai 2012
Ligne syndiquée	1 000	juin 2007	juin 2014

Au 31 décembre 2011, l'endettement net du Groupe est de 506 millions d'euros.

Pour plus d'informations, vous pouvez également vous référer aux notes 26 et 31 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Les différents financements mentionnés ci-dessus ne sont soumis à aucun covenant particulier.

10.5 Sources de financement attendues

Les financements actuellement en place sont considérés suffisants et adaptés aux investissements prévus à court et moyen terme.

11 Recherche et Développement, brevets et licences

11.1 Recherche et Développement

Extrait du rapport de gestion du Conseil d'administration du 29 février 2012

LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

Depuis les origines d'Essilor, l'innovation constitue un des axes stratégiques du Groupe et un avantage concurrentiel. Il faut rappeler qu'Essilor est à l'origine de deux inventions majeures de l'industrie ophtalmique, le verre en matière organique et le verre progressif.

La Recherche et Développement d'Essilor propose des solutions technologiques, des produits, des procédés et des services innovants pour répondre aux besoins visuels des porteurs en s'appuyant sur les meilleures expertises mondiales. Le Groupe consacre une part importante de son chiffre d'affaires chaque année à la Recherche et Développement et à l'ingénierie ainsi qu'à la mise au point de nouveaux procédés (151,5 millions d'euros en 2011 et 150,9 millions d'euros en 2010, avant déduction des crédits d'impôt recherche).

La Recherche et Développement d'Essilor déploie une stratégie de rupture technologique accompagnée d'une politique active de dépôts de brevets.

En 2011, le Groupe a lancé 235 nouveaux produits, un nombre élevé dû au développement de la personnalisation des verres et à la volonté de répondre à des demandes spécifiques locales. Par ailleurs, le Groupe a poursuivi le développement de la technologie du surfaçage numérique pour créer des nouvelles gammes de produits permettant une plus grande personnalisation des verres pour chaque porteur. Voir également le chapitre 6.1.2 « Nouveaux produits ».

ORGANISATION DU DEPARTEMENT

Le département de Recherche et Développement d'Essilor est organisé en 3 branches : l'Optique, la Physique-Chimie et les

Technologies de rupture. Sa mission est de maintenir Essilor dans sa position de numéro un mondial au niveau des technologies et des produits.

UNE INNOVATION FONDEE SUR LES PARTENARIATS

Dans un nombre important de domaines (matériaux, traitements, technologies numériques...), Essilor travaille, depuis sa création, avec d'autres industries pour le développement de ses produits. Un des partenariats les plus récents est le Centre de recherche commun avec Nikon Corporation dans les secteurs de l'optique (2008) implanté au Japon et spécialisé sur les technologies de rupture. En France, la participation d'Essilor à l'Institut de la Vision à Paris offre un rapprochement avec le monde hospitalier pour travailler sur l'amélioration de la compréhension du système visuel dans son intégralité.

UNE ORGANISATION MONDIALE

Afin de renforcer ses capacités d'innovation et de développer la complémentarité entre ses différents métiers, Essilor a poursuivi la création de Centres d'Innovation et de Technologie, en France (à Créteil) et aux Etats-Unis (à Dallas). Ces centres permettront de regrouper sur un même campus les compétences et les moyens de la Recherche et Développement, de l'ingénierie et des supports techniques afin d'optimiser la qualité, les performances, le temps de développement et le lancement des produits sur le marché mondial. En Asie, le Groupe s'appuie sur sa plate-forme de R&D de Singapour qui travaille, d'une part, avec un réseau de partenaires publics ou privés, parmi lesquels la joint-venture de recherche avec Nikon (NEIJRC) ou l'université de Shanghai et, d'autre part, avec le pôle d'ingénierie basée à Bangkok.

11.2 Brevets et licences

A fin 2011, le Groupe, incluant les sociétés dont il détient la totalité du capital (BNL, Gentex Optics, Satisloh, Signet Armorlite et FGX) était titulaire de 864 familles de brevets représentant chacune une invention, protégée en France et à travers le monde, soit plus de 5 000 brevets.

La politique très active d'innovation du Groupe est supportée et renforcée par une politique de propriété industrielle aussi active en amont comme support à l'innovation – en utilisant les brevets comme outil pour innover – qu'en aval pour optimiser la protection de toutes les innovations. La politique du Groupe est également de prévenir les contrefaçons.

Cela se traduit dans les faits par une mise à disposition de guides, de formulaires, de stages de formation et un suivi systématique avec les innovateurs du Groupe de toutes les innovations en particulier au travers de Comités Brevets organisés notamment avec la R&D, l'Ingénierie et la Division Instruments.

Depuis 2005, la moyenne des dépôts de base sur de nouvelles inventions est de 70 dépôts annuels.

Les engagements donnés dans le cadre de l'utilisation exclusive ou non de brevets par moyen de licences ne sont pas significatifs.

12 Informations sur les tendances

12.1 Evolutions récentes

La Société n'a pas connaissance de tendances ayant affecté la production, les ventes ou les stocks, ni les coûts ou les prix de vente depuis la fin du dernier exercice.

12.2 Perspectives

La Société n'a pas connaissance de tendances, incertitudes, demandes ou autres engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur ses perspectives à moyen terme.

Il est établi que le verre ophtalmique a de bonnes perspectives de croissance à moyen et à long terme en raison du sous

équipement d'une grande partie de la population mondiale, du vieillissement de la population mondiale, et du fait que c'est le moyen de correction visuelle le plus économique et que ses progrès actuels lui permettent de bien se positionner par rapport aux technologies concurrentes.

12.3 Eléments survenus depuis la clôture de l'exercice

Nouveaux financements

Essilor a conclu en janvier 2012 deux nouvelles lignes de crédit bilatérales à 5 ans pour un montant total de 300 millions de dollars américains. Par ailleurs, le Groupe a conclu en février 2012 un placement privé américain de 300 millions de dollars (une tranche de 200 millions de dollars à 5 ans, une tranche de 100 millions de dollars à 7 ans).

Ces trois financements remplacent la ligne syndiquée de 700 millions d'euros (échéance mai 2012) dénoncée par anticipation en février 2012.

Nouvelles acquisitions

Depuis le début de l'année 2012, Essilor a poursuivi son expansion internationale avec trois nouveaux partenariats.

En Chine, Essilor a acquis la majorité du capital d'un fabricant de verres, Jiangsu Seeworld Optical Co Ltd (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 7 millions d'euros). Cette nouvelle transaction illustre la volonté du Groupe d'étendre sa présence dans le milieu de gamme en Chine, tout en lui permettant de renforcer la compétitivité de son offre dans le reste de l'Asie.

En Tunisie, le Groupe a signé un accord pour prendre une participation majoritaire dans le laboratoire SIVO, numéro un du marché en Tunisie, et sa filiale commerciale SICOM, situés à Sfax. Cet ensemble a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 7 millions d'euros en 2011.

En Turquie, Essilor a signé un accord pour prendre la majorité du capital d'Ipek Optik, l'un des principaux acteurs du marché turc, qui réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 5 millions d'euros.

Changement de méthode de consolidation

Dans le cadre de leur volonté commune d'accélérer le développement de leur co-entreprise « Nikon-Essilor » basée au Japon, Nikon et Essilor ont décidé de faire évoluer son mode de gouvernance sans en modifier la structure capitalistique et de confier son management opérationnel aux équipes d'Essilor. En conséquence, Essilor consolidera 100 % des ventes de la société dans ses comptes à compter du 1er janvier 2012.

La même logique avec les mêmes conséquences comptables s'appliquent à « Essilor Corée », co-entreprise entre Essilor et Samyung Trading basée en Corée du Sud, actionnaire de Chemiglas, avec effet à partir du 1er février 2012.

Pour ces deux opérations, le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts en consolidation.

Rachat d'actions

Essilor International poursuit sa politique de rachat d'actions visant à compenser la dilution liées aux programmes de paiement en actions. Au 23 février, la Société a racheté 1 608 millions d'actions sur le marché pour un montant d'investissement de 91,5 millions d'euros environ.

12.4 Perspectives 2012

Le dynamisme de l'industrie de l'optique ophtalmique repose sur le développement constant des besoins de correction visuelle : 4,2 milliards de personnes dans le monde sont aujourd'hui concernées par des problèmes de vision, parmi lesquelles 2,5 milliards ne bénéficient pas encore de correction. Face à cet enjeu majeur, Essilor va poursuivre sa stratégie d'innovation produits permettant d'améliorer son offre de correction et de protection visuelle, et intensifier ses initiatives de stimulation de la demande. Continuant de s'appuyer sur son excellence opérationnelle et sa politique d'acquisitions ciblées, Essilor entend également poursuivre la conquête du milieu de gamme partout dans le monde.

Ainsi, le groupe aborde avec confiance et détermination l'exercice 2012 et prévoit :

- une croissance du chiffre d'affaires total hors change comprise entre 12 et 15 %, dont une croissance du chiffre d'affaires en base homogène et incluant les acquisitions organiques entre 6 et 9 % ;
- et le maintien de sa rentabilité opérationnelle à un niveau élevé (hors acquisitions stratégiques).

13 Prévisions ou estimations du bénéfice

La Société ne souhaite pas fournir de prévisions ou estimations de bénéfice.

Il n'existe par ailleurs pas d'autre publication de la Société comportant des prévisions sur l'exercice 2012.

14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1 Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts d'Essilor stipulent en leur article 12, que la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de quinze au plus, hors administrateurs représentant les salariés actionnaires (article 24.4) des statuts. Au 31 décembre 2011, le Conseil d'administration d'Essilor était composé de 14 membres dont 3 administrateurs représentant les salariés actionnaires. Le mandat des Administrateurs est d'une durée de trois années, renouvelable. Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé à concurrence d'un nombre de membres tel que le renouvellement intégral du Conseil soit assuré à l'issue de chaque période triennale. L'âge moyen des Administrateurs en 2011 est de 57 ans. Chaque Administrateur doit être propriétaire de 1 000 actions de la Société.

A l'issue de l'Assemblée Générale du 5 mai 2011 des changements sont intervenus : Madame Aïcha Mokdahi et Messieurs Hubert Sagnières, Philippe Alfroid, Yi He, Maurice Marchand-Tonel, Michel Rose ont été renouvelés pour trois ans en qualité d'Administrateur. Monsieur Alain Aspect, qui par le biais des renouvellements successifs arrivait à 12 années cumulées de mandat d'administrateur, limite fixée comme critère de l'indépendance d'un administrateur par le code AFEP/MEDEF, n'a pas été renouvelé. Le Conseil d'administration du 5 mai 2011 a décidé de renouveler Monsieur Hubert Sagnières dans les fonctions de Directeur Général puis dans sa séance du 24 novembre 2011 de réunir les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de ce dernier à effet du 2 janvier 2012 ; Monsieur Xavier Fontanet ayant choisi de cesser ses fonctions de Président du Conseil d'administration à compter de cette même date.

Aux termes du règlement intérieur de la Société, adopté par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003 et modifié à plusieurs reprises, les critères suivants, conformes au code de gouvernement d'entreprise « AFEP/MEDEF », ont été retenus pour qualifier un Administrateur « d'indépendant » :

« Est indépendant un Administrateur qui n'a aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction, de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ne peut être qualifié d'indépendant, l'Administrateur :

- salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe (ou l'ayant été au cours des cinq dernières années) ;
- mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- ayant la qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement, significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ayant un lien familial proche avec un mandataire social ;
- ayant été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- ayant la qualité d'Administrateur depuis plus de douze ans. »

« Sont qualifiés d'indépendants, les Administrateurs représentant des actionnaires ne participant pas au contrôle de la Société.

Toutefois, si l'Administrateur représente un actionnaire détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote, le Conseil d'administration se prononce sur son « indépendance », après avis écrit du Comité des Mandataires Sociaux et des rémunérations. Cet avis tient compte notamment de :

- la dispersion de l'actionnariat de la Société ;
- l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel. »

Le Conseil d'administration a procédé lors de sa séance du 24 novembre 2011 à une nouvelle revue de l'indépendance de chacun des administrateurs au regard des critères établis dans le rapport consolidé AFEP/MEDEF de 2003, qui sont repris in extenso dans le Code AFEP/MEDEF de décembre 2008 complété en avril 2010.

En regard des critères précités, le Conseil d'administration lors de sa séance du 24 novembre 2011 a déterminé que le Conseil d'administration d'Essilor était composé de huit Administrateurs indépendants sur quatorze, soit plus de la moitié fixée à titre de minima par le règlement intérieur et préconisé par le code AFEP/MEDEF dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2011

M. Hubert Sagnières, Président-Directeur Général depuis le 2 janvier 2012.

M. Xavier Fontanet, Président du Conseil d'administration jusqu'au 2 janvier 2012, demeure administrateur.

M. Philippe Alfroid, Directeur général délégué jusqu'au 30 juin 2009.

Administrateurs indépendants :

(La qualification, personne par personne, d'Administrateur indépendant, a été revue par le conseil d'administration courant 2011. Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez vous reporter au paragraphe « Décisions et informations du Conseil d'administration » en première partie du Rapport spécial du Président, publié à la section 26.1 du présent Document de référence.)

M. Benoît Bazin

M. Antoine Bernard de Saint Affrique

M. Yves Chevillotte

Mme. Mireille Faugère

M. Bernard Hours

M. Maurice Marchand-Tonel

M. Olivier Pécoux

M. Michel Rose

Administrateurs représentant les actionnaires salariés :

Mme. Aïcha Mokdahi

M. Yves Gillet

M. Yi HE

Expertise et expérience des Administrateurs en matière de gestion

Le Conseil d'administration est composé de personnes qui apportent dans des domaines différents, soit une connaissance et une pratique de l'entreprise, soit une expertise dans l'activité spécifique d'Essilor International, soit une expérience de plusieurs années de la gestion d'entreprises internationales et de ce fait apportent leur expertise et/ou leur expérience à la Société en matière de gestion.

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

A la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de l'un des Directeurs Généraux ;

- aucun des membres du Conseil d'administration et aucun des Directeurs Généraux n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société ou de l'un des Directeurs Généraux par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

Absence de lien familial existant entre les Administrateurs

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

MANDATS DES ADMINISTRATEURS AU 31 DECEMBRE 2011**XAVIER FONTANET**

63 ans

Nombre d'actions détenues : 282 016

Fonction principale exercée dans la Société : Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 2 janvier 2012)

Adresse professionnelle : ESSILOR INTERNATIONAL - 147 rue de Paris - 94227 CHARENTON Cedex – FRANCE

1ère nomination en tant qu'Administrateur : 15 juin 1992

Date d'échéance du mandat : 2013

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Xavier Fontanet était Président-directeur général d'Essilor de 1996 à 2009, puis Président du Conseil d'administration du 1^{er} janvier 2010 au 2 janvier 2012. Il demeure administrateur. Il débute sa carrière en tant que Vice-président du Boston Consulting Group, puis devient Directeur général de Bénéteau à partir de 1981. Entre 1986 et 1991, il assume la direction centrale de la restauration pour le groupe Wagons-Lits. Il rejoint Essilor en 1991 en tant que Directeur général.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Société
Président du Conseil d'administration	Essilor International* (jusqu'au 2 janvier 2012)
Président	Nikon and Essilor Joint Research Center Co Ltd (Japon) ^(b)
Administrateur	Essilor International et filiales Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon) ^(b) Nikon and Essilor Joint Research Center Co Ltd (Japon) ^(b) Essilor Amico (L.L.C.) (Emirats Arabes Unis) ^(b)
Administrateur	Sociétés extérieures L'Oréal* Crédit Agricole SA* Fonds stratégique d'investissement (SA) ^(b) Schneider Electric SA ^{*(a)}
Membre du Conseil de surveillance	Association Nationale des Sociétés par Actions (Ansa)
Représentant permanent d'Essilor International au Conseil d'administration	

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

* Société cotée

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
Président-Directeur Général	Essilor International
Président	EOA Holding Co., Inc. (Etats-Unis) Nikon and Essilor International Joint Research Center Co. Ltd (Japon)
Administrateur	Essilor International et filiales Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) Transitions Optical Inc. (Etats-Unis) EOA Holding Co, Inc. (Etats-Unis) Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine) Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas) Nikon-Essilor Co. Ltd (Japon) Nikon and Essilor International Joint Research Center Co. Ltd (Japon) Essilor Manufacturing India Private Ltd (Inde) Essilor India PVT Ltd (Inde) Essilor Amico (L.L.C.) (Emirats Arabes Unis)
	Sociétés extérieures L'Oréal Crédit Agricole SA Fonds stratégique d'investissement (SA) Schneider Electric SA
Membre du Conseil de surveillance	Association Nationale des Sociétés par Actions (Ansa)
Représentant permanent d'Essilor International au Conseil d'administration	

HUBERT SAGNIERES

56 ans

Nombre d'actions détenues : 11 084

Fonction principale exercée dans la Société : Directeur général (jusqu'au 2 janvier 2012),
Président-Directeur général (depuis le 2 janvier 2012)

Adresse professionnelle : ESSILOR INTERNATIONAL - 147 rue de Paris - 94227 CHARENTON Cedex – FRANCE

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 14 mai 2008 Date d'échéance du mandat : 2014

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Hubert Sagnières est Président-directeur général d'Essilor depuis le 2 janvier 2012. Il intègre Essilor en 1989 comme Directeur du marketing international. Président d'Essilor Canada de 1991 à 1996, il est ensuite Président d'Essilor Laboratories of America puis Président d'Essilor of America, fonction qu'il exerce jusqu'en 2005. Il a occupé entre 2006 et 2009 le poste de Directeur exécutif des zones Amérique du Nord et Europe du Groupe avant de devenir Directeur général délégué en août 2008, puis Directeur général du 1^{er} janvier 2010 au 2 janvier 2012.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
Directeur général	Essilor International (jusqu'au 2 janvier 2012)
Président	Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)
Administrateur	Essilor International et filiales Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) Transitions Optical Inc. (Etats-Unis) Frames for America, Inc. (Etats-Unis) Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada) Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas) Omics Software Inc./Logiciels Omics, Inc (Canada) Cascade Optical Ltd (Canada) Reseau Essilor in Canada Inc./Essilor Network in Canada Inc, (Canada) Groupe Vision Optique Inc. (Canada) Optique de l'Estrie Inc. (Canada) ^(b) Optique Lison Inc. (Canada) Vision Optique Inc. (Canada) Vision Optique Technologies Ltée (Canada) ^(b) Visionware Inc. (Canada) Westlab Optical Ltd (Canada) Econo-Optic Ltée (Canada) ^(a) Essilor Vision Foundation (Etats-Unis)

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Société
Directeur Général	Essilor International
Directeur Général Délégué	Essilor International
Président	Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)
Président-Directeur général	Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)
Administrateur	Essilor International et filiales Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) Transitions Optical Inc. (Etats-Unis) Frames for America, Inc. (Etats-Unis) Essilor Canada Ltee/Ltd (Canada) Transitions Optical Holdings B.V. (Pays-Bas) Omics Software Inc./Logiciels Omics, Inc (Canada) Cascade Optical Ltd (Canada) Reseau Essilor in Canada Inc./Essilor Network in Canada Inc, (Canada)

Fonctions	Sociétés
Administrateur	Essilor International et filiales (suite) Groupe Vision Optique Inc. (Canada) Optique de l'Estrie Inc. (Canada) Optique Lison Inc. (Canada) Vision Optique Inc. (Canada) Vision Optique Technologies Ltée (Canada) Visionware Inc. (Canada) Westlab Optical Ltd (Canada) Nassau Lens Co., Inc. (Etats-Unis) K&W Optical Limited (Canada) Vision Web Inc. (Etats-Unis) Econo-Optic Ltée (Canada) Essilor Vision Foundation (Etats-Unis)

PHILIPPE ALFROID

66 ans

Nombre d'actions détenues : 260 797

Fonction principale exercée dans la Société : Administrateur

Adresse professionnelle : sans objet – Retraité depuis le 30 juin 2009

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 6 mai 1996

Date d'échéance du mandat : 2014

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Philippe Alfroid était Directeur général délégué d'Essilor jusqu'à son départ en retraite en juin 2009. Il commence sa carrière chez PSDI à Boston avant de rejoindre le groupe Essilor en 1972. Il assume différentes responsabilités de direction opérationnelle dont la Direction du pôle lentilles de contact et montures. En 1987, il devient Directeur du contrôle de gestion du Groupe puis Directeur financier en 1991. Il est nommé Directeur général délégué du Groupe en 1996.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
Président du Conseil de Surveillance	Faiveley Transport*
Administrateur	Eurogerm* Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) Gemalto N.V. (Pays-Bas)*

* Société cotée

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
Directeur Général Délégué	Essilor International
Président	Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis)
Président du Conseil de Surveillance	Faiveley Transport (ex. Faiveley SA)
Administrateur	Sperian Protection Essilor of America, Inc. (Etats-Unis) Gentex Optics, Inc. (Etats-Unis) EOA Holding Co, Inc. (Etats-Unis) EOA Investment, Inc. (Etats-Unis) Omega Optical Holdings, Inc. (Etats-Unis) Essilor Canada Ltée/Ltd (Canada) Pro-Optic Canada, Inc. (Canada) Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine) Faiveley Transport Eurogerm Gemalto N.V. (Pays-Bas)

BENOIT BAZIN

Administrateur indépendant

43 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

Adresse professionnelle : Saint-Gobain - Les Miroirs – 18 avenue d'Alsace - 92096 PARIS LA DEFENSE - FRANCE

Fonctions principales :

- Directeur Général Adjoint Compagnie de Saint-Gobain
- Président Saint-Gobain Distribution Bâtiment Pôle Distribution Bâtiment.

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 15 mai 2009

Date d'échéance du mandat : 2012

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Benoît Bazin est Directeur du pôle Distribution Bâtiment du groupe Saint-Gobain et Directeur Général Adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain. Il débute sa carrière dans le groupe Saint-Gobain en 1993 en tant que responsable de projets. Il est successivement Directeur du plan du groupe Saint-Gobain (2000-2002), Directeur général branche Abrasifs – Amérique du Nord (2002-2005) puis Directeur financier jusqu'en 2009.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
	Sociétés du groupe Saint-Gobain
Directeur Général Adjoint	Compagnie de Saint-Gobain*
Président	Saint-Gobain Distribution Bâtiment Sas Partidis Sas Saint-Gobain Distribution Bâtiment Suisse AG (Suisse)
Président du Conseil de Surveillance	Point P S.A.
Président du Conseil d'Administration	Lapeyre Projeo
Administrateur	Saint-Gobain Distribution Nordic AB (Scandinavie) Fondation Saint-Gobain Initiatives Jewson Ltd (Royaume-Unis) Saint-Gobain Building Distribution Ltd (Royaume-Uni) Norandex Building Material Distribution Inc. (Etats-Unis)

* Société cotée

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
	Sociétés du groupe Saint-Gobain
Directeur Général Adjoint	Compagnie de Saint-Gobain
Président	Saint-Gobain Distribution Bâtiment Sas Partidis Sas Saint-Gobain Distribution Bâtiment Suisse AG (Suisse)
Président du Conseil de Surveillance	Point P S.A.
Président du Conseil d'administration	Lapeyre Projeo
Administrateur	Saint-Gobain Distribution Nordic AB (Scandinavie) Fondation Saint-Gobain Initiatives Jewson Ltd (Royaume-Unis) Saint-Gobain Building Distribution Ltd (Royaume-Uni) Norandex Building Material Distribution Inc. (Etats-Unis)

ANTOINE BERNARD DE SAINT-AFFRIQUE

Administrateur indépendant

47 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

Adresse professionnelle : Unilever - 100 Victoria Embankment – Blackfriars - EC4P 4BQ Londres – Royaume-Uni

Fonctions principales : Président de l'activité alimentaire (foods) de la Société Unilever

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 15 mai 2009

Date d'échéance du mandat : 2012

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Antoine Bernard de Saint-Affrique est Président de l'activité alimentaire (foods) de la Société Unilever. Après avoir été Directeur du Marketing de la Société Amora-Maille (groupe Danone puis PAI), il rejoint le groupe Unilever en 2000. Il y exerce les fonctions de Directeur Europe de l'activité Sauces et Condiments jusqu'en 2003, puis devient Président-directeur général d'Unilever Hongrie, Croatie, Slovénie de 2003 à 2005, et enfin Vice-président du groupe Unilever, en charge des activités en Europe Centrale et Orientale, Russie de mars 2005 à août 2009. Il a été Vice-président exécutif en charge de l'activité de produits pour la peau au sein du groupe d'août 2009 à septembre 2011.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
	Sociétés du groupe Unilever
Président	de l'activité alimentaire (foods) de la Société Unilever* ^(a)
Executive Vice President	Unilever* en charge de l'activité "Skin care and Skin cleansing" ^(b)
Administrateur	Icosmetics SAS

(a) Mandat ayant débuté au cours de l'exercice

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

* Société cotée

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
Président	de l'activité alimentaire (foods) de la Société Unilever
Executive Vice-President	Unilever, en charge de l'activité "Skin care and Skin cleansing"
	Unilever, (Central & Eastern Europe)
Administrateur	Inmarko (Fédération de Russie)
	Icosmetics SAS

YVES CHEVILLOTTE

Administrateur indépendant

68 ans

Nombre d'actions détenues : 2 257

Adresse professionnelle : Sans objet - Retraité depuis janvier 2004.

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 14 mai 2004

Date d'échéance du mandat : 2013

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Yves Chevillotte était Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. depuis 2002 avant son départ à la retraite en 2004. Entré en 1969 dans le groupe Crédit Agricole, il assume à partir de 1985 la Direction générale de caisses régionales. En 1999, il rejoint la Caisse nationale en qualité de Directeur général adjoint avec la responsabilité du pôle « développement-marchés ».

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
Président du Conseil d'administration	Arvigé G.A.S.F.O.
Vice Président du Conseil d'administration	SA Soredic
Administrateur	F.R.A.C. ^(b) Mission Possible

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
Président du Conseil d'administration	Arvigé G.A.S.F.O.
Vice-président du Conseil d'administration	SA Soredic
Vice-président du Conseil de Surveillance	Finaref
Administrateur	F.R.A.C. Mission Possible

MIREILLE FAUGERE

Administratrice indépendante

55 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

Adresse professionnelle : 3 avenue Victoria - 75184 PARIS Cedex 04

Fonctions principales : Directrice Générale Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 11 mai 2010

Date d'échéance du mandat : 2013

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Mireille Faugère, est Directrice générale de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP). Diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris, elle intègre la SNCF au début des années 1980 à des postes opérationnels. Elle se voit confier ensuite la responsabilité du réseau TGV Méditerranée, projet phare de la SNCF. Puis, à partir de 1996, elle prend la responsabilité du département de l'action commerciale et marketing et crée en 2000 le site voyages-sncf.com. De 2003 à 2010, elle est Directrice générale de la branche grande vitesse de la SNCF. Mireille Faugère est également administratrice indépendante d'EDF et préside le Comité d'éthique du Conseil d'Administration d'EDF.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
Directrice générale	Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)
Administrateur	EDF*

* Société cotée

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
Directrice générale	Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) SNCF Voyages
Présidente	Voyage-sncf.com
Administrateur	EDF SNCF Voyages Développement SNCF Participations

YVES GILLET

Administrateur représentant les salariés actionnaires

48 ans

Nombre d'actions détenues : 19 297

Adresse professionnelle : ESSILOR ESPAÑA S.A. - C/Labastida s/n - 28034 Madrid - Espagne

Fonctions principales : Directeur Général Essilor España, SA

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 28 janvier 2009/15 mai 2009

Date d'échéance du mandat : 2013

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Yves Gillet est un administrateur représentant Valoptec Association. Il est Directeur général d'Essilor Espagne. Entré chez Essilor en 1995, il est Directeur de l'usine de Manaus au Brésil jusqu'en 1999 puis de celle de Chihuahua. Il devient ensuite Directeur général d'Essilor Brésil entre 2000 et 2004.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
Directeur Général	Essilor España, SA (Espagne)
Membre du Conseil d'administration	Essilor España, SA (Espagne) Valoptec Association
Membre du Conseil de Surveillance	FCPE Valoptec International

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
Directeur Général	Essilor España, SA (Espagne)
Membre du Conseil d'Administration	Essilor España, SA (Espagne) Valoptec Association
Membre du Conseil de Surveillance	FCPE Valoptec International

YI HE

Administrateur représentant les salariés actionnaires

58 ans

Nombre d'actions détenues : 12 265

Adresse professionnelle : Unit D2, 20th Floor - N° 398 Huai Hai Middle Road - Luwan District – Shanghai - Chine P.R.C. 200020

Fonctions principales : Président Essilor (China) Holding Company (Chine)

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 27 janvier 2010/11 mai 2010

Date d'échéance du mandat : 2014

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Yi He est un administrateur représentant Valoptec Association. Depuis septembre 2010, il est Président de Essilor (China) Holding Company (Chine). Après un doctorat de Management et de Stratégie à l'École des Hautes Études Commerciales, il intègre en 1991 le groupe Danone pour être Directeur général de la filiale de Shanghai. En 1996, Il entre dans le groupe Essilor en tant que Directeur général de Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine).

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
Président	Essilor (China) Holding Company (Chine)
Directeur Général et Administrateur	Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)
Administrateur	Danyang Sales and Distribution Co. Ltd (Chine) Jiangsu Wanxin Optical Co. Ltd (Chine)
Membre du Conseil d'administration	Valoptec Association
Membre du Conseil de surveillance	FCPE Essilor Groupe long terme 7 ans

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
Président	Essilor (China) Holding Company (Chine)
Directeur Général et Administrateur	Shanghai Essilor Optical Company Ltd (Chine)
Administrateur	Danyang Sales and Distribution Co. Ltd (Chine) Jiangsu Wanxin Optical Co. Ltd (Chine)
Membre du Conseil d'Administration	Valoptec Association
Membre du Conseil de surveillance	FCPE Essilor Groupe long terme 7 ans

BERNARD HOURS

Administrateur indépendant

55 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

Adresse professionnelle : DANONE - 17 boulevard Haussmann - 75009 Paris - France

Fonction principale : Directeur Général Délégué Danone (S.A.)

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 15 mai 2009

Date d'échéance du mandat : 2012

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Bernard Hours est Directeur général délégué de Danone depuis 2008 et Vice-président du Conseil d'administration depuis 2010. Il a rejoint Danone en 1985 tout d'abord dans les ventes et marketing d'Evian et Kronenbourg puis en tant que Directeur Marketing Danone France en 1990. Il a été successivement Directeur général de Danone Hongrie (1994), puis de Danone Allemagne (1996) et enfin Directeur général LU France en 1998. En 2001, il rejoint le pôle Produits Laitiers Frais en tant que Directeur Général Business Développement et en devient le Vice-président en 2002.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
	Sociétés du groupe Danone
Directeur général délégué	Danone (S.A.)*
Membre du Conseil de Surveillance-	Ceprodi
Administrateur	Danone (S.A.)*
	Flam's
	Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)
	Fondation d'Entreprise Danone (Association)
Représentant Permanent de Danone (S.A.)	Danone S.A. (Espagne)

* Société cotée

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
	Sociétés du groupe Danone
Directeur Général Délégué	Danone (S.A.)
Président du Conseil de Surveillance	Danone Baby and Medical Nutrition B.V. (Pays-Bas)
	Danone Baby and Medical Nutrition Netherland (Pays-Bas)
	Danone GmbH (Allemagne)
	Danone Holding AG (Allemagne)
Membre du Conseil de Surveillance	Ceprodi
Administrateur	Danone (S.A.)
	Flam's
	Colombus Café
	Stonyfield Farm, Inc. (Etats-Unis)
	Essilor of America, Inc. (Etats-Unis)
	The Dannon Company (Etats-Unis)
	Grupo Landon (Espagne)
	Fondation d'Entreprise Danone (Association)
Représentant Permanent de Danone (S.A.)	Danone S.A. (Espagne)

MAURICE MARCHAND-TONEL

Administrateur indépendant

67 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

Adresse professionnelle : Sans objet.

Fonctions principales :

- Senior Advisor chez BearingPoint France SAS
- Advisor Director, Invescorp. Bank B.S.C.

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 22 novembre 2006/11 mai 2007 Date d'échéance du mandat : 2014**Renseignements personnels – Expérience et expertise**

Maurice Marchand-Tonel est consultant indépendant. Il a débuté sa carrière en 1970 au Boston Consulting Group et a été successivement Président de Compagnie Olivier (1979), Directeur général de Sommer (1984), Président de Givenchy (1987). Par la suite, il dirige Ciments Français International, et Transalliance. En 2000, il devient associé chez Arthur Andersen/BearingPoint dont il est Senior Advisor depuis 2004. Il est Président de la European American Chamber of Commerce, Advisory Director d'Investcorp, Senior Advisor chez BearingPoint France et membre du Conseil de surveillance de Faiveley Transport.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
Président	European American Chamber of Commerce (France)
Membre du Conseil de Surveillance	Faiveley Transport*
Administrateur	European American Chamber of Commerce (Cincinnati, Etats-Unis)
	European American Chamber of Commerce (New York, Etats-Unis)
	French American Chamber of Commerce (Chicago, Etats-Unis) ^(b)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

* Société cotée

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
Président du Conseil de Surveillance	Du Pareil au Même
Membre du Conseil de Surveillance	Faiveley Transport
Président	European American Chamber of Commerce (France)
Administrateur	Faiveley Transport
	Groupe Souchier
	DT 2000
	Financière Huysmans
	Laurene
	European American Chamber of Commerce (Cincinnati, Etats-Unis)
	European American Chamber of Commerce (New York, Etats-Unis)
	French American Chamber of Commerce (Chicago, Etats-Unis)

AICHA MOKDAHI

Administratrice représentant les salariés actionnaires

56 ans

Nombre d'actions détenues : 10 426

Adresse professionnelle : ESSILOR INTERNATIONAL - 147 rue de Paris - 94227 Charenton Cedex - France

Fonctions principales : Directeur « Supply Chain » Essilor Europe

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 24 janvier 2007/11 mai 2007

Date d'échéance du mandat : 2014

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Aïcha Mokdahi est Directeur de la «Supply Chain» Europe d'Essilor et Présidente de Valoptec Association. Elle rentre en 1976 au sein de la division montures comme chef de produit puis responsable logistique et du développement des ventes. En 1990, elle rejoint ensuite la division verres pour occuper différentes responsabilités au sein de la Direction des Opérations Monde et notamment en tant que Directeur logistique Europe jusqu'à fin 2003. Entre 2004 et 2008, elle dirige le développement externe de BBGR, filiale du groupe Essilor.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
Présidente du Conseil d'Administration	Valoptec Association
Membre du Conseil de surveillance	FCPE Essilor Groupe long terme 7 ans

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
Présidente du Conseil d'Administration	Valoptec Association
Membre du Conseil de surveillance	FCPE Essilor Groupe long terme 7 ans

OLIVIER PECOUX

Administrateur indépendant

53 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

Adresse professionnelle : ROTHSCHILD & Cie - 23bis avenue de Messine - 75008 Paris - France

Fonctions principales :

- Président du Comité Exécutif Rothschild et Cie
- Associé-Gérant Rothschild et Cie Banque

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 31 janvier 2001/3 mai 2001

Date d'échéance du mandat : 2012

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Olivier Pécoux est Associé-gérant de Rothschild & Cie Banque, Directeur général de la banque d'affaires du groupe Rothschild qu'il rejoint en 1991 et Directeur Général et Membre du Directoire, de Paris-Orléans depuis mars 2010. Il commence sa carrière chez Peat Marwick puis chez Schlumberger comme conseiller financier à Paris et New York. En 1986, il rejoint Lazard Frères à Paris et devient, en 1988, Vice-président de la banque d'affaires à New York.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
	Sociétés du groupe Rothschild
Directeur Général et Membre du Directoire	Paris-Orléans*
Associé-gérant	Rothschild et Cie Banque
Administrateur	Rothschild España (Espagne) Rothschild Italia (Italie)
Membre du Conseil de Surveillance	Financière Rabelais

* Société cotée

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
	Sociétés du groupe Rothschild
Directeur Général et Membre du Directoire	Paris-Orléans
Associé-gérant	Rothschild et Cie Rothschild et Cie Banque
Administrateur	Rothschild España (Espagne) Rothschild Italia (Italie)
Membre du Conseil de Surveillance	Financière Rabelais Rothschild GmbH (Allemagne)

MICHEL ROSE

Administrateur indépendant

68 ans

Nombre d'actions détenues : 1 000

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 13 mai 2005

Date d'échéance du mandat : 2014

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Michel Rose était Directeur général délégué de Lafarge, notamment en charge de la division Ciment avant de prendre sa retraite en 2008. Entré chez Lafarge en 1970 en qualité d'ingénieur, il rejoint ensuite le centre de recherche puis prend la direction de la communication interne du groupe. Après avoir dirigé les activités de Lafarge au Brésil de 1980 à 1984, il devient Directeur général adjoint du groupe en charge des ressources humaines et de la communication puis de la division Biotechnologies. Nommé Directeur général en 1989, il occupe le poste de « Chief Executive Officer » de Lafarge North America de 1992 à 1995 avant de prendre en charge en 1996 la responsabilité des pays à forte croissance. En 2003, il devient « Chief Operating Officer » du groupe Lafarge, en charge de la Division Ciment.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
Administrateur	La Poste Neopost S.A.* ^(b) Lafarge Maroc (Maroc) Malayan Cement (Malaisie) Unicem (Nigéria) ^(b)

(b) Mandat ayant pris fin au cours de l'exercice

* Société cotée

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
Directeur général délégué (non Administrateur)	Lafarge
Administrateur	La Poste Neopost Lafarge North America (Etats-Unis) Lafarge Maroc (Maroc) Malayan Cement (Malaisie) Unicem (Nigéria)
Président	Fondation de l'Ecole des Mines de Nancy

ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE 2011

ALAIN ASPECT

Administrateur indépendant

64 ans

Adresse professionnelle : Institut d'Optique Graduate School, 2 avenue Augustin Fresnel – 91127 PALAISEAU Cedex - FRANCE

Fonctions principales :

- Directeur de Recherche au CNRS à l'Institut d'Optique d'Orsay
- Professeur à l'école Polytechnique et à l'Institut d'Optique
- Dirige le groupe d'optique atomique de l'Institut d'Optique

1^{ère} nomination en tant qu'Administrateur : 16 juin 1997

Date d'échéance du mandat : 5 mai 2011

Renseignements personnels – Expérience et expertise

Alain Aspect est Directeur de recherche au CNRS, professeur à l'École Polytechnique et à l'Institut d'Optique, il dirige depuis 1993 le groupe d'Optique Atomique du Laboratoire Charles Fabry de l'Institut d'Optique. Ses travaux antérieurs ont successivement porté sur les propriétés quantiques de la lumière (1974-1984), puis sur le refroidissement d'atomes par laser (1985-1993). Membre de l'Académie des Sciences, de l'Académie des Technologies, et de plusieurs académies étrangères (États-Unis, Autriche), Alain Aspect a reçu en 2005 la médaille d'or du CNRS et le prix Wolf de physique en 2010. Il est également membre du Haut Conseil pour la Science et la Technologie.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2011

Fonctions	Sociétés
Membre du Conseil d'Administration	Agence Nationale de la Recherche Etablissement Public de Paris Saclay

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DURANT LES CINQ DERNIERES ANNEES

Fonctions	Sociétés
Membre du Conseil d'Administration	Agence Nationale de la Recherche Etablissement Public de Paris Saclay

14.1.2 LES COMITES D'ADMINISTRATEURS

Depuis 1997, le Conseil d'administration d'Essilor s'est doté de Comités d'études, dans le contexte des règles liées au gouvernement d'entreprise (Comité d'audit, Comité des mandataires sociaux et des rémunérations et Comité stratégique). Chaque Comité informe le Conseil du déroulement de ses missions et des propositions qui en découlent. Le Conseil a décidé de la constitution d'un Comité des nominations qui a été mis en place au cours de l'année 2010.

14.1.2.1 Le Comité d'audit : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité d'audit est composé de trois membres au moins, nommés par le Conseil d'administration parmi les Administrateurs d'Essilor, dont deux tiers au moins d'Administrateurs indépendants. Les membres du Comité d'audit ne peuvent exercer des fonctions de Direction générale, ni être mandataires sociaux. Au moins un des administrateurs indépendants doit présenter des compétences particulières en matière comptable et financière.

Le Comité d'audit est présidé par Monsieur Yves Chevillotte. Au 31 décembre 2011, le Comité d'audit était, par ailleurs, constitué de Messieurs Philippe Alfroid (depuis le 1^{er} juillet 2009), Antoine Bernard de Saint-Affrique, Benoît Bazin, et Madame Aïcha Mokdahi. Le Comité est composé de deux tiers d'Administrateurs indépendants.

Aux termes d'une délibération du Conseil d'administration en date du 29 février 2012, Benoît Bazin a été désigné sur proposition du comité d'audit comme l'administrateur indépendant présentant des compétences particulières en matière financière.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration tel que modifié par le Conseil dans sa séance du 24 novembre 2011 et conformément à l'article L.823-19 du code de commerce, le Comité d'audit agissant sous la responsabilité du Conseil d'administration assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration et de la direction, le Comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- ainsi que d'une manière générale, le suivi de l'ensemble des comptes présentés au cours de l'année.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité analyse, dans ce contexte, les procédures mises en place au sein du Groupe qui permettent :

- le respect des réglementations comptables et de la bonne application des principes sur lesquels les comptes de la Société sont établis ;
- le respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la Société ;
- l'identification, l'évaluation, l'anticipation, et la maîtrise des risques économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposés la Société et ses filiales en France et à l'étranger ;
- l'organisation et le suivi des risques de la Société.

Le Comité d'audit peut émettre, si nécessaire, des recommandations quant à l'amélioration des procédures existantes, et éventuellement à la mise en place de nouvelles.

Le Comité d'audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale jugent utile de lui soumettre.

Le Comité d'audit émet dans son compte rendu les avis qu'il juge utiles :

- sur l'aptitude des différentes procédures et du dispositif global à atteindre leur objectif de maîtrise de l'information et des risques ;
- sur l'application effective des procédures en place, et le cas échéant, sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir ;
- sur la situation financière, la situation de trésorerie ainsi que les engagements de la société.

Par ailleurs, les comptes de la Société, la situation de la dette, ainsi que l'évolution du cours de bourse et du capital font l'objet de présentations régulières par le directeur financier du Groupe. Lors des conseils d'administration ayant pour objet d'arrêter les comptes de la société, le collège des commissaires aux comptes commente son rapport sur les comptes ainsi que les conditions de sa mission.

Il y formule également toutes recommandations et propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle.

Si au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque plus important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate, il en alerte le Président du Conseil.

Le Comité d'audit procède chaque année à l'examen de son mode de fonctionnement et, tenant compte des remarques qui peuvent lui être faites par le Conseil et la Direction Générale, formule dans le cadre de sa mission, toutes propositions visant à améliorer la qualité des travaux.

Pour les travaux sur l'exercice 2011, vous référer au paragraphe 26.1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité d'audit ».

14.1.2.2 Le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations est composé au moins de trois membres, Administrateurs indépendants d'Essilor International non dirigeants.

Le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations est présidé par Monsieur Michel Rose et est constitué de Madame Mireille Faugère, Messieurs Bernard Hours et Maurice Marchand-Tonel. Le Comité est intégralement composé d'Administrateurs indépendants.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de :

- faire des propositions sur la rémunération des mandataires sociaux ;
- faire des propositions sur l'attribution de stock-options et/ou d'actions gratuites dites « de performance » pour ces mêmes mandataires ;
- s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'entreprise ;
- faire des propositions au Conseil sur le choix des mandataires sociaux ;
- assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du Groupe.

Pour les travaux sur l'exercice 2011, vous référer au paragraphe 26.1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations ».

14.1.2.3 Le Comité des nominations : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité des nominations est composé de six membres au maximum, parmi lesquels au moins trois Administrateurs indépendants. Le Président est nommé par le Conseil après avis des membres du Comité des nominations.

Le Comité des nominations, présidé par Monsieur Xavier Fontanet, est constitué de Messieurs Yves Chevillotte, Maurice Marchand-Tonel et Michel Rose.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité des nominations a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration de :

- faire des propositions au Conseil pour le choix des administrateurs,
- superviser le processus d'auto-évaluation du Conseil,

- faire des propositions pour améliorer le fonctionnement du Conseil,
- identifier les administrateurs indépendants pour approbation par le Conseil,
- évaluer la performance des administrateurs,
- gérer le processus d'évolution du Conseil et de la performance des administrateurs
- proposer au Conseil d'administration les désignations des membres des comités spécialisés,
- réfléchir sur la composition du Conseil d'administration et son éventuelle évolution,
- préparer les changements d'administrateurs si besoin est.

Pour les travaux sur l'exercice 2011, vous référer au paragraphe 26.1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité des nominations ».

14.1.2.4 Le Comité stratégique : composition et missions

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que le Comité stratégique est composé de tous les Administrateurs d'Essilor. Le président du comité stratégique est le président du conseil d'administration.

Le Comité stratégique, présidé par Monsieur Xavier Fontanet jusqu'au 2 janvier 2012 puis par Monsieur Hubert Sagnières au delà, est constitué de tous les Administrateurs d'Essilor.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité stratégique a pour mission principale, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, de revoir régulièrement les stratégies du Groupe tant sur les angles produit et technologiques que géographique et marketing. Pour cela, le Directeur Général, et en tant que de besoin aidé par les membres du Comité Exécutif, a la responsabilité de faire régulièrement des présentations.

Le plan annuel des interventions est établi par le président en coordination avec la direction générale et le Conseil d'administration.

Pour les travaux sur l'exercice 2011, vous référer au paragraphe 26.1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration », paragraphe « Le Comité stratégique ».

14.1.3 LE COMITE EXECUTIF

14.1.3.1 Composition du Comité exécutif

Au 31 décembre 2011, la composition du Comité exécutif s'établit comme suit :

Hubert Sagnières	Directeur général
Paul du Saillant	Directeur général adjoint
Laurent Vacherot	Directeur général adjoint
Thomas Bayer	Directeur exécutif Amérique latine
Eric Bernard	Président d'Essilor Chine
Jayanth Bhuvaraghan	President - South Asia, ASEAN Emerging Brands, Lab operations & IT - AMERA
Carl Bracy	Executive Vice President Marketing & Business development EOA
Claude Brignon	Directeur des opérations Monde
Jean Carrier-Guillomet	Président d'Essilor of America
Patrick Cherrier	Directeur exécutif AMERA
Bernard Duverneuil	Directeur des systèmes d'information
Marc François-Brazier	Directeur des ressources humaines
Norbert Gorny	Senior Vice President Central Europe (Germany, Austria and Switzerland)
Réal Goulet	President of Essilor Laboratories of America
Eric Léonard	Directeur exécutif Europe
Géraldine Picaut	Directeur financier Groupe
Patrick Poncin	Directeur de l'ingénierie Monde
Thierry Robin	Directeur du Projet « Digital Surfacing Strategic Opportunity »
Bertrand Roy	Directeur des partenariats stratégiques et des Grands Comptes
Kevin Rupp	Chief Financial Officer and Executive Vice President, Finance & Administration of EOA
Jean-Luc Schuppiser	Directeur de la recherche et du développement
Beat Siegrist	Chief Executive Officer, Satisloh
Eric Thoreux	Directeur du marketing stratégique
Carol Xueref	Directeur des affaires juridiques et du développement

14.1.3.2 Missions du Comité exécutif

Le Comité exécutif se réunit environ neuf fois par an sur deux jours pour examiner la marche du Groupe et l'ensemble de ses activités. Il a un rôle fédérateur et est en liaison avec les autres instances et comités transversaux du Groupe. Son mandat est d'entendre, comprendre, réfléchir et adhérer à, organiser et décider (en fonction des sujets) de la stratégie de l'entreprise. Il étudie les projets de changement et les

perspectives et les objectifs à moyen et long terme du Groupe. Il se prononce sur les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Présidé par Hubert Sagnières, il est composé des principaux responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe qui ont, soit une responsabilité mondiale, telle la production en série de verres, soit une responsabilité liée aux grands marchés (Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie).

14.2 Absence de conflits d'intérêt potentiels

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, et les intérêts privés et/ou autres devoirs à l'égard de tiers, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société.

Les informations relatives à toute restriction acceptée par les Administrateurs concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, sont présentées au chapitre 16.1.2.

14.3 Conventions et engagements réglementés

Les conventions et engagements suivants autorisés et conclus au cours d'exercices antérieurs ont poursuivis leurs effets dans le principe au cours de l'exercice 2011, sans toutefois donner lieu à aucun acte d'exécution.

Suspension du contrat de travail d'Hubert SAGNIERES :

Le Conseil d'administration dans sa séance du 26 novembre 2009, compte tenu de l'ancienneté cumulée d'Hubert Sagnières au sein l'entreprise lors de sa nomination en qualité de Directeur Général (plus de 20 ans), a suspendu son contrat de travail, à compter du 1er janvier 2010.

Le montant de la rémunération de référence retenu pour la réactivation éventuelle sera le montant de la rémunération 2008, au titre du contrat de travail en tant que Directeur Exécutif Europe et Amérique Nord, augmenté de la moyenne annuelle des augmentations des cadres de la catégorie IIIC, à la date de sa réactivation.

La rémunération brute 2008 s'élève à 932 000 euros en utilisant un taux de change moyen de 1 euro = 1,4861 dollar canadien.

Régime de retraite supplémentaire à prestations définies dite de « fidélité » d'Hubert SAGNIERES :

Le Conseil dans sa séance du 27 novembre 2008 avait autorisé, conformément à la procédure des conventions réglementées, que le régime de retraite complémentaire article 39 bénéficie à Hubert SAGNIERES, Directeur Général Délégué, tant au titre de son contrat d'expatriation maintenu qu'au titre de son mandat social (complément de rémunération visé à l'article L.225-42-1 du Code de commerce). Le Conseil a autorisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, Hubert Sagnières continue à bénéficier de ce régime de retraite complémentaire, mais en sa qualité de Directeur Général, conformément à la convention intégrée à l'avenant N°5 du contrat RK120438983 concernant les retraites supplémentaires de l'article 39.

Convention liée à une indemnité de départ introduite par la Loi Tépà N°2007 du 21 août 2007 :

Hubert Sagnières, ancien Directeur Général Délégué, nommé Directeur Général à effet du premier janvier 2010, continue de bénéficier dans le cadre du contrat de travail, actuellement suspendu, qu'il a conclu avec la société, précédemment à l'exercice de ses mandats sociaux, d'une clause qui lui assure un montant équivalent à deux années de rémunération

contractuelle en cas de rupture du contrat du fait de l'entreprise, hors faute grave ou lourde et mise en retraite à l'âge légal.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 3 mars 2010, a réitéré les conditions de performance auxquelles le conseil d'administration avait subordonné le versement éventuel de cette indemnité lors de sa séance du 4 mars 2009, à savoir :

Mesure de la performance :

La performance est mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels fixés par le Conseil d'Administration au Directeur Général Délégué et servant au calcul de la part variable de sa rémunération. Elle est équivalente à la moyenne de la performance réalisée par le mandataire social sur les trois années précédant son départ.

Si ce départ intervient au cours des trois années qui suivent sa nomination en qualité de mandataire, la performance est mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels servant au calcul de la part variable de sa rémunération salariée de Directeur Exécutif. Elle est équivalente à la moyenne de la performance réalisée par le Directeur Exécutif sur les trois années précédant son départ.

Conditions de performance :

Pour un taux moyen de performance compris entre 100 % et plus et 50 %, l'indemnité est payée strictement proportionnellement à son montant (ex : taux de performance atteint 90 %, l'indemnité est payée à hauteur de 90 % de son montant).

Pour un taux de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne sera versée.

L'assemblée Générale du 11 mai 2010 a approuvé cette convention aux termes d'une résolution nominative. L'assemblée Générale du 5 mai 2011, à l'occasion du renouvellement du mandat d'administrateur d'Hubert Sagnières a de nouveau approuvé cette convention aux termes d'une résolution nominative.

Conformément à l'article R.225-30 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été informés de l'absence de conventions et engagements nouvellement autorisés en 2011, ainsi que de l'absence de conventions et engagements autorisés au cours des exercices antérieurs ayant donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2011.

15 Rémunération et avantages

15.1 Rémunération des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

La rémunération des dirigeants au sens de la norme IAS 24 se trouve à la note 30 des états financiers.

15.1.1 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux tels que définis par la recommandation AMF de décembre 2008, sont fixées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des mandataires sociaux et des rémunérations.

Situation de M. Xavier Fontanet

Monsieur Xavier Fontanet, Président du Conseil d'administration, a perçu en 2011 une rémunération fixe annuelle brute de 500 000 euros, montant identique à celui de 2010. Il ne dispose d'aucune part variable.

Situation de M. Hubert Sagnières

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2010, date de sa nomination en tant que Directeur Général :

- la rémunération de Monsieur Hubert Sagnières est intégralement payée en France par Essilor International, soumise en France à des cotisations sociales et des retenues à la source de non résident et assujettie au régime fiscal canadien ;
- le contrat de travail de Monsieur Hubert Sagnières est suspendu suite à la décision du Conseil d'administration du 26 novembre 2009, motivée par l'ancienneté cumulée de Monsieur Hubert Sagnières au sein de l'entreprise (plus de 20 ans) et en conformité avec les recommandations de l'AMF sur l'application du code AFEP/MEDEF en la matière.

La rémunération annuelle de Monsieur Hubert Sagnières, Directeur Général, comprend une part fixe et une part

variable. La rémunération annuelle 2011 de Monsieur Hubert Sagnières est identique à celle de 2010, à savoir :

- une rémunération fixe brute annuelle de 650 000 euros ;
- une prime annuelle brute exceptionnelle et temporaire de 250 000 euros afin de compenser la double résidence fiscale de Monsieur Hubert Sagnières ;
- une part variable cible brute égale à 650 000 euros pour des objectifs atteints à 100 % et pouvant varier de 0 à 1,5 fois le montant cible en fonction du degré de réalisation des objectifs.

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2011, le Conseil d'administration a décidé de reconduire en 2011 les mêmes règles qu'en 2010 pour la fixation de la part variable de Monsieur Hubert Sagnières et de l'asseoir pour 85% sur des objectifs financiers et pour 15 % sur des objectifs personnels, avec la décomposition suivante :

- 40 % sur un objectif de BNPA retraité avec, en cas de fort dépassement de l'objectif, un plafond situé à 68 % ;
- 30 % sur un objectif de croissance organique, avec, en cas de fort dépassement de l'objectif, un plafond situé à 51 % ;
- 15% sur un objectif de croissance par acquisition, sans possibilité de dépassement ;
- 15 % sur trois objectifs personnels relatifs à la stratégie de l'entreprise, sans possibilité de dépassement.

Afin de refléter au mieux la performance du dirigeant et de neutraliser les facteurs exogènes à son action, l'évaluation des objectifs financiers est réalisée en éliminant les distorsions dues aux variations des parités monétaires. Le BNPA est de surcroît retraité de l'impact des charges exceptionnelles qu'il n'est pas possible de budgéter et de l'incidence totale des acquisitions de l'année qui ne sont pas retenues dans le critère « croissance par acquisition ».

Le Conseil d'administration, réuni le 29 février 2012, a arrêté, sur proposition du Comité des mandataires sociaux et des rémunérations, la part variable à verser au titre de l'exercice 2011 à Monsieur Hubert Sagnières. Après examen de la réalisation des objectifs, il ressort que la part variable du

Directeur Général s'établit à 131,3 % de la rémunération fixe brute annuelle (contre 134 % au titre de l'exercice 2010), soit 853 450 euros. Le détail du calcul est présenté dans le tableau ci-dessous :

P		R		P x R	P x R x cible en €
Poids	Nature	Echelle d'évaluation	% réalisation	% réalisation pondéré	Réalisation en montant
40%	BNPA retraité	0% à 170%	143,1%	57,2%	371 800 €
30%	Croissance organique	0% à 170%	149,4%	44,8%	291 200 €
15%	Croissance par acquisition	0% à 100%	100,0%	15,0%	97 500 €
15%	Facteur personnel	0% à 100%	95,0%	14,3%	92 950 €
100%				131,3%	853 450 €

Pour 2012, le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations a proposé au Conseil d'administration du 29 février 2011 de maintenir les critères et la pondération des objectifs définis pour 2011. Le niveau de réalisation requis pour ces objectifs, bien que ne pouvant être rendu public, a été établi de façon précise et rigoureuse. Compte-tenu de la

situation spécifique de l'entreprise par rapport à ses concurrents en matière de communication financière, il nous apparaît en effet préjudiciable, pour la bonne exécution de la stratégie, de communiquer ces éléments de mesure d'évaluation de la performance.

15.1.2 TABLEAUX DES ELEMENTS DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les montants figurant dans les tableaux ci-dessous sont des montants bruts avant prélèvements sociaux et impôts.

Tableaux 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

M. Xavier FONTANET		2011	2010
<i>En euros</i>		Président du Conseil d'administration	Président du Conseil d'administration
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)		523 809	862 639
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice			
M. Hubert SAGNIERES		2011	2010
<i>En euros</i>		Directeur Général	Directeur Général
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)		1 781 588	1 809 993
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		1 038 000 ^(a)	1 084 500 ^{(a) (b)}

(a) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des options et des actions conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'exercice des options si celles-ci sont exercées ou lors de l'acquisition des actions, si celles-ci deviennent acquises. Il est par ailleurs rappelé que les attributions d'options et d'actions sont soumises à des conditions de présence et de performance.

(b) Valorisation initiale communiquée dans le document de référence 2010 de 22,26 euros par action révisée ultérieurement à 24,10 euros.

Tableaux 2 - Récapitulatif des rémunérations

M. Xavier FONTANET	2011		2010	
	Président du Conseil d'administration		Président du Conseil d'administration	
<i>En euros</i>	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable				850 796
Rémunération exceptionnelle ^(a)			338 169	338 169
Jetons de présence	20 800	20 800	21 800	21 800
Avantages en nature :				
- voiture	3 009	3 009	2 670	2 670
- assurance chômage				
- autres				
TOTAL	523 809	523 809	862 639	1 713 435

(a) Indemnité de départ en retraite due au titre du contrat de travail.

M. Hubert SAGNIERES	2011		2010	
	Directeur Général		Directeur Général	
<i>En euros</i>	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	650 000	650 000	650 000	650 000
Rémunération variable ^(a)	853 450	871 000	871 000	629 661
Rémunération exceptionnelle ^(b)	250 000	250 000	250 000	250 000
Jetons de présence	20 800	20 800	21 800	21 800
Avantages en nature :				
- voiture	0	0	0	0
- assurance chômage	7 338	7 338	17 193	17 193
- autres				
TOTAL	1 781 588	1 799 138	1 809 993	1 568 654

(a) Au titre de la performance de l'exercice 2011, la part variable de la rémunération de Monsieur Hubert Sagnières a été déterminée sur la base d'un taux de réalisation des objectifs de 131,3 %.

(b) Prime annuelle exceptionnelle et temporaire de double résidence.

15.1.3 JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale ordinaire du 11 mai 2010 a voté un montant global de jetons de présence de 525 000 euros, que le Conseil d'administration lors de sa séance du 13 juillet 2010 a décidé de répartir selon les règles résumées dans le tableau ci-dessous et inchangées à ce jour.

Jetons de présence	Partie variable en fonction de la présence	
	Partie fixe	
Tous les Administrateurs	3 800 euros	2 000 euros par séance
Président du Comité d'audit	22 000 euros	2 200 euros par séance
Président du Comité des mandataires	11 000 euros	2 200 euros par séance
Pour les seuls Administrateurs indépendants, membres des Comités d'audit, des mandataires ou des nominations	Non applicable	2 200 euros par séance
Pour les membres du Comité Stratégique	Non applicable	1 000 euros par séance

Tableau 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants^(a)

<i>En euros</i>	2011	2010
Philippe Alfroid ^(b)	29 600	49 440
Alain Aspect	12 100	26 600
Benoît Bazin	29 600	32 800
Antoine Bernard de Saint-Affrique	27 400	21 800
Yves Chevillotte	58 200	61 400
Bridget Cosgrave		7 400
Mireille Faugère	18 800	14 400
Yves Gillet	20 800	21 800
Yi He	20 800	17 800
Bernard Hours	27 400	28 600
Maurice Marchand-Tonel	32 000	37 200
Aïcha Mokdahi	17 800	21 800
Olivier Pécoux	18 800	22 200
Michel Rose	42 000	45 200
TOTAL	355 300	408 440

(a) Aucun mandataire social non dirigeant n'a perçu de rémunération autre que les jetons de présence.

(b) Y compris 16 640 euros de jetons de présence reçus en 2010 de Sperian Protection.

15.2 Attributions de stock options et d'actions de performance

Les plans de rémunération à long terme sont une composante fondamentale de la culture entrepreneuriale d'Essilor et de sa politique de rémunération.

Ils contribuent en effet à :

- développer l'esprit d'entreprise qui est une des raisons fondamentales de la performance d'Essilor depuis sa création ;
- favoriser l'engagement à long terme des managers clés et des talents du Groupe ;
- fidéliser les managers clés et les talents du Groupe ;
- participer à la compétitivité des rémunérations des collaborateurs du Groupe.

Depuis 2006, Essilor a décidé de procéder à des attributions d'actions de performance et, par défaut, à des options de performance en lieu et place des stock options se révèle moins dilutif pour les actionnaires. De surcroît, l'obligation de conservation inhérente aux plans d'attribution d'actions de performance renforce la convergence des intérêts entre les salariés actionnaires et les actionnaires externes (cf. section « Conditions d'acquisition des actions et obligation de conservation »).

ATTRIBUTION DU 24 NOVEMBRE 2011

Le Conseil d'administration du 24 novembre a décidé d'attribuer un nombre maximal de 1 267 634 actions de performance et 85 620 options de performance capées au profit de 8 359 collaborateurs du Groupe.

Dans le cadre de ce plan, Monsieur Hubert Sagnières a bénéficié d'une attribution maximale de 50 000 actions de performance, soit 3,7 % du nombre total d'actions attribuées (somme des actions de performance et des options de

performance allouées) et 0,023 % du capital au 31 décembre 2011.

Conditions d'acquisition des actions et obligation de conservation

Les plans de rémunération à long terme d'Essilor ont été pensés pour favoriser l'alignement de l'intérêt des actionnaires salariés sur celui des actionnaires extérieurs.

L'attribution définitive des actions de performance dépend :

- d'une condition de performance basée sur la progression du cours de bourse de l'action mesurée sur plusieurs années ;
- d'une condition de présence afin de garantir l'engagement sur le long terme des bénéficiaires et leur fidélité à l'entreprise ;
- d'une obligation de conservation des actions définitivement acquises pour renforcer la convergence entre l'intérêt des salariés actionnaires et celui des actionnaires extérieurs ;
- de conditions renforcées pour les mandataires sociaux.

Condition de performance

L'acquisition définitive et le nombre des actions définitivement attribuées sont soumis à une condition de performance basée sur la progression annualisée du cours de l'action d'Essilor sur une période qui s'étale de 2 ans jusqu'à 6 ans (de N+2 à N+6) à compter de leur attribution :

- au moment de l'attribution, on détermine le cours initial de référence (égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture précédant la date d'attribution) ;

- 2 ans après l'attribution (N+2), on calcule un cours moyen égal à la moyenne des cours d'ouverture pendant les 3 mois précédant la date du 2^{ème} anniversaire. Si la progression entre le cours moyen et le cours initial de référence est :
 - o supérieure à 14,5 % (soit une progression annualisée¹ de 7 %), toutes les actions attribuées initialement sont définitivement acquises sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans la section « Condition de présence ») ;
 - o supérieure ou égale à 4,0 % et inférieure à 14,5 % (correspondant respectivement à une progression annualisée¹ supérieure ou égale à 2 % et inférieure à 7 %), une partie seulement des actions attribuées initialement est définitivement acquise sous réserve du respect de la condition de présence (détaillée dans la section « Condition de présence ») ;
 - o inférieure à 4,0 % (soit une progression annualisée¹ inférieure à 2 %), aucune action n'est acquise. Dans ce cas, une nouvelle évaluation de la performance sera effectuée 3 mois plus tard avec des bornes de progression annualisées du cours de bourse calées entre 2 % et 7 %. Cette mesure de la performance pourra être réitérée jusqu'au jour du 6^{ème} anniversaire de la date d'attribution (N+6).

La première fois où la progression annualisée entre le cours moyen et le cours initial de référence franchit le seuil de 2 % détermine une fois pour toutes le nombre d'actions définitivement attribuées, même si la progression annualisée augmente ultérieurement. Plus on s'avance dans le temps, plus le seuil minimal (progression du cours de bourse) à atteindre pour percevoir un nombre minimum d'actions Essilor augmente : 4 % à N+2, 6,1 % à N+3, 8,2 % à N+4... et 12,6 % à N+6.

Si à la fin de N+6, le seuil minimal de 12,6 % de croissance du cours de bourse n'a pas été atteint, le plan est caduc et les salariés ne reçoivent aucune action Essilor.

Condition de présence

Pour les résidents fiscaux français, l'acquisition des actions est soumise à la présence du bénéficiaire dans le Groupe à la date de réalisation de la condition de performance qui peut intervenir entre le 2^{ème} anniversaire et le 6^{ème} anniversaire de l'attribution (voir les conditions de performance détaillées ci-dessus).

Pour les non résidents fiscaux français, la condition de présence est fixée :

- au 4^{ème} anniversaire de l'attribution si la réalisation de la condition de performance intervient entre le 2^{ème} et le 4^{ème} anniversaire ;
- au jour de la réalisation de la condition de performance lorsque celle-ci intervient après le 4^{ème} anniversaire de l'attribution.

Cette condition de présence est levée en cas de décès, d'invalidité, de licenciement économique ou de départ à la retraite du bénéficiaire.

Le 24 novembre 2011, jour de l'attribution, Monsieur Hubert Sagnières était résident fiscal au Canada mais avait notifié à la société qu'il deviendrait résident fiscal français à compter du 2 janvier 2012. Le règlement du plan d'attribution d'actions de

performance du 24 novembre 2011 prévoit d'appliquer le règlement des résidents fiscaux français à tout bénéficiaire ayant déclaré qu'il deviendrait résident fiscal français dans les trois mois de la date d'attribution.

Condition de conservation

Une fois que la condition de performance est atteinte, les actions acquises doivent être conservées. Les résidents fiscaux français peuvent céder les actions acquises au plus tôt 6 ans et au plus tard 8 ans après leur attribution initiale. Pour les non résidents fiscaux français, la moitié des actions acquises doit être conservée pendant une période minimale de 2 ans, l'autre moitié étant immédiatement cessible en vue du paiement des impôts.

Conditions renforcées pour les mandataires sociaux

Pour rappel, les attributions aux mandataires sociaux sont encadrées par les règles de plafonnement suivantes :

- valorisée aux normes IFRS, une attribution ne peut représenter, pour chacun des intéressés, un montant supérieur à sa rémunération monétaire annuelle (fixe + bonus) ;
- la somme des attributions au bénéfice de l'ensemble des mandataires sociaux ne peut excéder 20 % du total des attributions effectuées (options + actions de performance) chaque année. Le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations réuni le 6 février 2012 a décidé de proposer au Conseil d'administration du 29 février 2012 de fixer un plafond par mandataire social à 7 % du total des attributions (options + actions de performance) effectuées chaque année.

Des conditions spécifiques et additionnelles s'appliquent aux dirigeants mandataires sociaux

Une 2^{ème} condition de performance reposant sur la moyenne des taux de réalisation des objectifs de leur rémunération variable annuelle pendant la période d'acquisition (de 2 ans jusqu'à 6 ans) est prévue. Cette moyenne étant plafonnée à 1, elle ne peut que réduire le nombre d'actions acquises par les mandataires sociaux par rapport aux bénéficiaires non mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver pendant toute la durée de leur mandat le tiers des actions acquises, dans la limite toutefois où le nombre d'actions conservées au titre des différentes attributions d'options et d'actions de performance n'excède pas deux fois la rémunération monétaire annuelle (fixe et variable effectivement perçue) au titre de l'exercice clos le 31 décembre précédant la date d'acquisition.

Conformément au code AFEP/MEDEF les mandataires sociaux se sont engagés à ne pas recourir à un mécanisme de couverture jusqu'à l'expiration de leur mandat.

En vertu de la charte des administrateurs, les mandataires sociaux sont astreints de respecter les périodes de fenêtres négatives de 30 jours avant la publication des informations privilégiées et des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels, et de 15 jours avant les réunions d'information financière ; le jour de publication des informations concernées est désormais également frappé d'abstention. Le calendrier de ces fenêtres négatives est préparé annuellement.

1. Formule de calcul : $(\text{Cours Moyen} / \text{Cours Initial})^{(1/N)} - 1$ où N est le nombre d'années entre l'attribution et la date de mesure de la performance. N = 2 puis, si la condition de performance n'est pas atteinte, 2,25... jusqu'à 6 au maximum.

Tableau 4 - Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Droits à actions de performance attribuées aux mandataires sociaux durant l'exercice 2011	Nombre total	Prix <i>En euros</i>	Valorisation selon méthode retenue pour les comptes consolidés <i>En euros</i>	Date d'acquisition	Plan afférant
Xavier Fontanet	0	0,00	0,00		
Hubert Sagnières	50 000	52,27	20,76	entre le 24 Nov. 2013 et le 24 Nov. 2017	24 Nov. 2011

Tableau 5 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2011

Droits à actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux	Nombre total	Date d'acquisition	Plan afférant	Conditions d'acquisition
Xavier Fontanet	15	19/12/2011	18/12/2009	Conditions performance du plan + Condition de présence
Hubert Sagnières	15	19/12/2011	18/12/2009	Conditions performance du plan + Condition de présence

Tableau 6 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux

Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice.

Tableau 7 - Options de souscription d'actions levées au cours de l'exercice 2011

Options levées durant l'exercice 2011 par chaque mandataire social	Nombre total	Prix <i>En euros</i>	Valorisation selon méthode retenue pour les comptes consolidés <i>En euros</i>	Date d'échéance	Plan afférant
Xavier Fontanet	24 842	26,50	5,06	17/11/2011	17/11/2004
Hubert Sagnières	24 000	15,62		14/11/2011	14/11/2001
Hubert Sagnières	36 000	20,34		20/11/2012	20/11/2002
Hubert Sagnières	34 000	26,50	5,06	17/11/2011	17/11/2004

15.3 Régime de retraite supplémentaire à prestations définies, dite « de fidélité »

Monsieur Hubert Sagnières bénéficie, au même titre que l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe de catégorie IIIC et HC au sens de la Convention Collective de la Métallurgie, d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39 du Code Général des Impôts).

Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux cadres dirigeants de catégorie IIIC et HC :

- ayant un minimum de 10 ans d'ancienneté dans le Groupe ;
- présents aux effectifs d'Essilor International (ou d'une entreprise adhérente) et cessant leur activité professionnelle au sein de celle-ci pour prendre leur retraite.

Si ces deux conditions sont remplies, la rente supplémentaire est déterminée au moment du départ à la retraite de la manière suivante :

- 10% de la rémunération de référence ;

- auxquels s'ajoutent pour chaque année d'ancienneté au-delà de 10 ans et inférieure ou égale à 20 ans :
 - o 1 % de la rémunération de référence ;
 - o 1,5 % de la fraction de la rémunération de référence supérieure à la tranche C de la sécurité sociale dans la limite de 5 % de la rémunération de référence.

Il est précisé que la somme des retraites acquises depuis le début de l'activité salariée, au titre des régimes obligatoires et facultatifs (y compris la rente du régime de retraite à prestations définies), ne peut, en tout état de cause, excéder 65 % de la rémunération de référence du cadre dirigeant.

Le régime collectif de retraite supplémentaire est susceptible d'assurer aux cadres dirigeants de catégorie IIIC et HC ayant au moins 20 ans d'ancienneté dans le Groupe, une rente de retraite supplémentaire maximum de 25 % de leur rémunération de référence.

15.4 Indemnités de départ

Monsieur Hubert Sagnières, ancien Directeur Général Délégué, nommé Directeur Général à effet du 1^{er} janvier 2010, mandat qu'il conserve à ce jour, continue de bénéficier dans le cadre du contrat de travail, actuellement suspendu, qu'il a conclu avec la société, précédemment à l'exercice de ses mandats sociaux, d'une clause qui lui assure un montant équivalent à deux années de rémunération contractuelle en cas de rupture du contrat du fait de l'entreprise, hors faute grave ou lourde et mise en retraite à l'âge légal.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 3 mars 2010, a réitéré les conditions de performance auxquelles le conseil d'administration avait subordonné le versement éventuel de cette indemnité lors de la séance du 4 mars 2009, à savoir :

Mesure de la performance

La performance demeure mesurée par le taux de réalisation des objectifs annuels fixés par le Conseil d'Administration à Monsieur Hubert Sagnières au titre de sa qualité de mandataire social, et servant au calcul de la part variable de sa rémunération. Elle est équivalente à la moyenne de la performance réalisée par le mandataire social sur les trois années précédant son départ.

Conditions de performance

Pour un taux moyen de performance compris entre 100 % et plus et 50 %, l'indemnité est payée strictement proportionnellement à son montant (ex : taux de performance atteint 90 %, l'indemnité est payée à hauteur de 90 % de son montant).

Pour un taux de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne sera versée.

Il est néanmoins rappelé qu'en cas de rupture du contrat de travail de monsieur Hubert Sagnières, il sera fait une stricte application des dispositions d'ordre public.

L'assemblée Générale du 5 mai 2011, à l'occasion du renouvellement du mandat de monsieur Hubert Sagnières pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, a approuvé cette convention aux termes d'une résolution nominative.

Tableau 8 - Dirigeants mandataires sociaux – Tableau détaillé

	XAVIER FONTANET	HUBERT SAGNIERES
	Président-Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2009 puis Président du Conseil d'administration à compter du 1 ^{er} janvier 2010	Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2009 puis Directeur Général à compter du 1 ^{er} janvier 2010
	Date début mandat : 1996	Date début mandat : 2008
	Date fin mandat : 2013	Date fin mandat : 2011
Contrat de travail	Non - Retraité	Oui - suspendu à compter du 1 ^{er} janvier 2010
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	Non	Non
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet (retraité)	Oui
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Non	Non ^(a) Prime de départ ou de cessation de fonction (en cas de licenciement, sauf pour faute lourde ou grave) 2 années de salaire au titre du contrat de travail sous conditions de performance
Mesures restrictives concernant la vente d'options ou d'actions de performance	A compter des attributions intervenues en 2007, obligation de conservation de : 1/3 des actions définitivement acquises dans le cadre d'une attribution d'actions de performance ou 1/3 du solde des actions issues des levées d'options de souscription d'actions, après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et s'acquitter de l'impôt relatif à la revente de titres.	
Instruments de couverture	Absence de recours à des instruments de couverture pour les options ou les actions gratuites.	
Engagement d'indemnité de départ en retraite (valeur actuarielle)	413 142 euros	
Engagement de retraite supplémentaire (valeur actuarielle)	5 889 669 euros	

(a) Aucune indemnité de départ n'est prévue au titre du mandat social. L'indemnité de départ prévue au titre du contrat de travail suspendu est précisée en 15.4.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1 Dates d'expiration des mandats, durées des fonctions et fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1.1 DATES D'EXPIRATION DES MANDATS ET DUREES DES FONCTIONS

Les dates d'expiration des mandats et les durées des fonctions sont présentées à la rubrique 14.1.1.

Aucune cooptation d'administrateur n'est à ratifier par l'Assemblée Générale du 11 mai 2012 (cf. Interprétation AMF N°3 de janvier 2006).

16.1.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES D'ETUDES

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités spécialisés est régi par un règlement intérieur qui a été adopté par le Conseil lors de la séance du 18 novembre 2003 et ensuite modifié par le Conseil à plusieurs reprises dont la dernière fois le 24 novembre 2011. Les principales dispositions du règlement intérieur concernant le fonctionnement du Conseil sont reprises ci-après :

Compétence du Conseil d'Administration

Les administrateurs de la Société apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle, ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement.

Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et, le cas échéant, de ses comités spécialisés.

Le Conseil d'administration, organe collégial, outre ses compétences légales ou réglementaires a pour missions notamment de :

- définir la qualité d'« administrateur indépendant » et en débattre chaque année ;
- identifier les administrateurs indépendants ;
- être informé sur et, le cas échéant, approuver les grands choix stratégiques ;
- être informé et, le cas échéant, déterminer s'il veut approuver les acquisitions et les cessions d'un montant supérieur à 100 millions d'euros dans le cadre de la stratégie nouveaux métiers/ nouveaux pays et à 150 millions d'euros pour toute autre acquisition ;

- approuver les restructurations et les investissements significatifs hors stratégie annoncée ;
- suivre la mise en œuvre des décisions prises ;
- examiner et arrêter les comptes ;
- évaluer ses propres performances (collectives et individuelles) et celles de la Direction ;
- assurer la continuité d'excellence de l'équipe de direction de l'entreprise ;
- débattre et, le cas échéant, approuver le choix des mandataires sociaux, ainsi que les rémunérations, sur proposition du Comité des mandataires sociaux et des rémunérations ;
- débattre et, le cas échéant, approuver la nomination des membres des comités spécialisés sur proposition du comité des nominations ;
- débattre et, le cas échéant, approuver les plans de succession pour la direction du Groupe et sur les grandes évolutions d'organisation ;
- examiner les procédures d'identification, d'évaluation, de contrôle et de suivi des engagements et risques du Groupe.

Information des Administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les Administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien sont adressés ou remis dans un délai de 5 jours, préalablement à la réunion.

Dans le cadre des décisions à prendre, l'Administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des comités spécialisés. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont formulées auprès du Président du Conseil (ou du Directeur général en cas de dissociation des fonctions) qui est tenu de s'assurer que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les Administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes les informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Réunions du conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social, et au moins 5 fois par an. Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard un mois avant la fin de l'année en cours, sauf réunion extraordinaire.

Comités spécialisés

Le Conseil, sur proposition du comité des nominations et avec l'approbation du Président du Conseil d'administration, peut créer des comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions. Ces comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et soumettent au Conseil leurs avis et propositions (pour les comptes rendus de l'année 2011, se référer au Rapport du Président au paragraphe 26.1).

Evaluation annuelle du fonctionnement du Conseil

Une fois par an le Conseil procède à une évaluation formalisée de son mode de fonctionnement, et prend, le cas échéant, toute mesure de nature à l'améliorer. Le Conseil en informe les actionnaires dans le rapport annuel. L'évaluation devrait viser les trois objectifs fixés par l'article 9.2 du code de gouvernement d'entreprise AFEP/ MEDEF (pour le compte rendu de l'année 2011, se référer au Rapport du Président au paragraphe 26.1).

Modifications du règlement intérieur

Le présent règlement pourra être amendé par décision du Conseil.

La charte de l'Administrateur adoptée par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003, qui regroupe les droits et obligations touchant à la fonction d'Administrateur d'Essilor, a également été modifiée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 27 janvier 2005 pour tenir compte :

du dispositif « abus de marché » qui a été institué par la directive cadre 2003/6/CE du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché. A ce titre la charte rappelle que :

Chaque Administrateur qui dispose d'informations privilégiées doit s'abstenir d'effectuer, de faire effectuer ou de permettre à

autrui d'effectuer des opérations sur les titres de la Société sur les bases de ces informations, tant que celles-ci ne sont pas encore rendues publiques. Conformément à la recommandation de l'AMF du 3 novembre 2010 sur la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées, cette Charte a été enrichie le 25 novembre 2010 de nouvelles obligations renforçant la déontologie boursière déjà en place chez Essilor. Ainsi comme pour les salariés du Groupe susceptibles de disposer d'informations privilégiées, la charte indique que les Administrateurs, outre pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, sont tenus de s'abstenir de toute opération sur les titres pendant les 30 jours qui précèdent la publication des résultats annuels ; semestriels et le cas échéant trimestriels. Le jour de la publication des informations concernées est frappé d'abstention.

des obligations déclaratives individuelles des opérations sur les titres de la Société réalisées par les mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées. La charte indique :

En application de l'article 621-18-2 du Code Monétaire et Financier introduit par la Loi N° 2003-706 du 1er août 2003 de Sécurité Financière, des articles 222-14 et 222-15 du règlement de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), du communiqué de presse de l'AMF du 27 décembre 2004 et de la note de l'AMF du 16 avril 2008, chaque Administrateur s'engage à déclarer immédiatement à la Société, via le service de l'actionnariat d'Essilor, toute opération sur titres ou instruments financiers de l'émetteur, effectuée par lui-même ou toute personne lui étant étroitement liée et ce, afin de permettre à la Société émettrice de communiquer individuellement ces opérations à l'AMF et de rendre publique lesdites opérations au moyen d'un communiqué, dans les délais qui lui sont impartis.

Cette charte a été modifiée le 26 novembre 2009, notamment pour rappeler, conformément aux statuts modifiés de la Société suite à la division par deux de la valeur nominale des titres, que chaque administrateur doit être propriétaire de 1 000 actions de la Société et non de 500.

16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction : absence de contrat de service

Aucun des membres du Conseil d'administration et aucun Directeur général n'est lié par un contrat de service avec

Essilor ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme dudit contrat.

16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations

Ces informations sont présentées aux rubriques 14.1.2.1 et 14.1.2.2 et au paragraphe 26.1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président », point « Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

d'administration », paragraphes « Comité d'audit » et « Comité des mandataires sociaux et des rémunérations ».

16.4 Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine

D'une manière générale, la Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise défini dans le code « AFEP/MEDEF ». Ces informations sont présentées au

paragraphe 26.1 du présent Document de référence « Rapport spécial du Président ».

17 Salariés

17.1 Ressources humaines : nombre de salariés, répartition par site et par type d'activité

Concernant les effectifs du Groupe, vous pouvez également vous référer aux notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5 du présent Document de référence, à la note 29.

17.1.1 EFFECTIFS MOYENS ET FINS DE PERIODE

Au 31 décembre 2011, Essilor comptait 48 700 collaborateurs dans le monde (dont 100 % des effectifs des sociétés

consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle). L'effectif moyen 2011 était de 44 952 collaborateurs (effectif se rapportant aux charges de personnel consolidées de la période).

Au 31 décembre 2010, le nombre de collaborateurs était de 42 704 (effectif moyen 38 112). L'augmentation des effectifs entre 2011 et 2010 vient essentiellement de l'acquisition de Shamir.

Par ailleurs, en réponse à la demande du règlement CE 809/2004, le Groupe n'emploie pas un grand nombre de travailleurs temporaires.

17.1.2 REPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS

17.1.2.1 Répartition par zone géographique

	2011		2010	
Amérique du Nord	14 481	32,2%	13 612	35,7%
Europe	11 454	25,5%	11 136	29,2%
Amérique latine / Asie Pacifique / Afrique	19 017	42,3%	13 364	35,1%

17.1.2.2 Répartition des effectifs par fonction

	2011		2010	
Ouvriers	27 082	60,2%	22 716	59,6%
Agents de maîtrise et employés	12 170	27,1%	10 748	28,2%
Cadres	5 700	12,7%	4 648	12,2%

17.2 Participations et stock-options

17.2.1 SITUATION AU 31 DECEMBRE 2011 DES PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DETENUES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Stock-options Essilor détenues

	Membres salariés et mandataires sociaux du conseil d'administration				
	Xavier FONTANET	Hubert SAGNIERES	Yi HE	Yves GILLET	Aïcha MOKDAHI
Actions Essilor détenues	282 016	11 084	12 265	19 297	10 426
Options d'achat					
- 14 novembre 2001					
Options de souscription					
- 20 novembre 2002			4 000		
- 17 novembre 2004					
- 23 novembre 2005	120 000	100 000	4 000	7 000	
- 22 novembre 2006		44 000	4 000	7 000	
- 14 novembre 2007		50 000	5 500	7 000	
- 27 novembre 2008	120 000	100 000	6 000	7 000	
- 26 novembre 2009	80 000	150 000	6 000	7 000	
- 25 novembre 2010				7 000	

Administrateurs indépendants

Au 31 décembre 2011, les Administrateurs n'avaient pas de stock-options ni de droits à actions de performance et détenaient 9 257 actions Essilor.

Droits à actions de performance – Situation au 31 décembre 2011

	Membres salariés et mandataires sociaux du conseil d'administration				
	Xavier FONTANET	Hubert SAGNIERES	Yi HE	Yves GILLET	Aïcha MOKDAHI
Actions de performance					
- 25 novembre 2010		45 000	1 980		2 505
- 20 décembre 2010					15
- 24 novembre 2011		50 000	2 310	1 650	2 505
- 21 décembre 2011					15

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

17.2.2 INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION, LES OPTIONS D'ACHAT ET LES DROITS A ACTIONS DE PERFORMANCE

17.2.2.1 Attributions et levées de l'année

Attribution et exercice :

- des options de souscription d'actions ;

- des options d'achat d'actions ;

- des droits à actions de performance ;

consentis aux salariés non-mandataires sociaux.

	Nombre Total	Prix moyen pondéré, En euros	Date d'échéance	Plans afférant
Options consenties durant l'exercice 2011 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	28 300	52,27	24 nov. 2018	24 nov. 2011
Droits à actions de performance consentis durant l'exercice 2011 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre de droits ainsi consentis est le plus élevé (information globale)	180 105	52,27	24 nov. 2017 ou 2019 et 21 déc. 2017 ou 2019	24 nov. 2011 et 21 déc. 2011
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice 2011 , par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options d'achat ou de souscription ainsi levées est le plus élevé (information globale)	402 973	32,71		14 nov. 2001 20 nov. 2002 18 nov. 2003 17 nov. 2004 27 jan. 2005 23 nov. 2005 22 nov. 2006 14 nov. 2007 27 nov. 2008

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

17.2.2.2 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions de droits à actions de performance

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

Plan	14 Nov. 2001	20 Nov. 2002	18 Nov. 2003	17 Nov. 2004	27 Jan. 2005
Date d'Assemblée Générale	18 janvier 2001	18 janvier 2001	16 mai 2003	16 mai 2003	16 mai 2003
Date du Conseil d'administration	14 novembre 2001	20 novembre 2002	18 novembre 2003	17 novembre 2004	27 janvier 2005
Type de plan	Plan d'options d'achat d'actions	Plan d'options de souscription d'actions	Plan d'options de souscription d'actions	Plan d'options de souscription d'actions capé ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé ^(a)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 340 500	1 625 160	1 609 140	1 787 800	31 500
Par les mandataires sociaux	160 000	202 000	160 000	196 000	0
- Philippe Alfroid	70 000	88 000	70 000	86 000	
- Xavier Fontanet	90 000	114 000	90 000	110 000	
- Hubert Sagnières					
Par les dix premiers attributaires salariés	230 000	292 000	255 500	312 000	31 500
Point de départ d'exercice	14 novembre 2002	20 novembre 2003	18 novembre 2004	17 novembre 2005	27 janvier 2006
Date d'expiration	14 novembre 2011	20 novembre 2012	18 novembre 2010	17 novembre 2011	27 janvier 2012
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	15,620	20,340	20,370	26,500	27,290
Nombre de bénéficiaires	646	1 348	1 436	1 585	2
Modalités d'exercice	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 14 Nov. 2005.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 20 Nov. 2006.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 18 Nov. 2007.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 17 Nov. 2008.	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 22 Nov. 2009.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011	1 302 474	1 384 004	1 569 062	1 739 276	31 500
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	38 026	42 264	40 078	48 524	0
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	0	198 892	0	0	0

(a) Plans capés. Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un profit maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

Plan	23 Nov. 2005	22 Nov. 2006	22 Nov. 2006	24 Jan. 2007	14 Nov. 2007
Date d'Assemblée Générale	13 mai 2005	13 mai 2005	13 mai 2005	13 mai 2005	11 mai 2007
Date du Conseil d'administration	23 novembre 2005	22 novembre 2006	22 novembre 2006	24 janvier 2007	14 novembre 2007
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé ^(a)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(b)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(b)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 996 880	930 740	Maximum 527 112	Maximum 49 152	Maximum 1 117 770
Par les mandataires sociaux	214 000	0	103 500	0	0
- Philippe Alfroid	94 000		45 000		
- Xavier Fontanet	120 000		58 500		
- Hubert Sagnières					
Par les dix premiers attributaires salariés	374 000	195 000	127 800	160	206 000
Point de départ d'exercice	23 novembre 2006	22 novembre 2008 ^(d)	22 novembre 2008 ^(e)	24 janvier 2009 ^(f)	14 novembre 2009 ^(g)
Date de fin du plan	23 novembre 2012	22 novembre 2013	22 novembre 2013	24 janvier 2014	14 novembre 2014
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	34,700	41,460	NS ^(c)	NS ^(c)	43,650
Nombre de bénéficiaires	1 953	1 148	1 134	2 981	1 800
Modalités d'exercice	Non-résidents : interdiction d'exercer la 1 ^{ère} année, ensuite maximum 1/3 par an. Résidents : exerçable à partir du 23 novembre 2009.	Non-résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 1/2 dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible. Résidents : aucun.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 22 novembre 2013.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 24 janvier 2014.	Non-résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 1/2 dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible. Résidents : aucun.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011	946 080	356 650	233 177	19 970	355 710
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	71 346	82 500	293 935	29 182	97 610
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	979 454	491 590	0	0	664 450

(a) Plans capés. Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un profit maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

(b) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(c) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(d) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,46 euros entre le 22 novembre 2008 et le 22 novembre 2010 (Voir chapitre 21.1.4.3).

(e) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,46 euros entre le 22 novembre 2008 et le 22 novembre 2010 (Voir chapitre 21.1.4.3).

(f) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,46 euros entre le 24 janvier 2009 et le 24 janvier 2011 (Voir chapitre 21.1.4.3).

(g) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 43,65 euros entre le 14 novembre 2009 et le 14 novembre 2011 (Voir chapitre 21.1.4.3).

Plan	14 Nov. 2007	30 Jan. 2008	27 Nov. 2008	27 Nov. 2008	18 Déc. 2008
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2007
Date du Conseil d'administration	14 novembre 2007	23 janvier 2008	27 novembre 2008	27 novembre 2008	27 novembre 2008
Type de plan	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 552 491	Maximum 90 860	Maximum 1 568 080	Maximum 513 775	Maximum 45 350
Par les mandataires sociaux	103 500	40	320 000	0	0
- Philippe Alfroid	45 000	20	100 000		
- Xavier Fontanet	58 500	20	120 000		
- Hubert Sagnières			100 000		
Par les dix premiers attributaires salariés	145 300	200	170 000	166 000	100
Point de départ d'exercice	14 novembre 2009 ^(c)	30 janvier 2010 ^(d)	27 novembre 2010 ^(e)	27 novembre 2010 ^(f)	18 décembre 2010 ^(g)
Date de fin du plan	14 novembre 2014	30 janvier 2015	27 novembre 2015	27/11/2015 ou 2016	18/12/2015 ou 2016
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)	NS ^(b)	33,170	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	1 410	4 543	2 286	1 619	4 535
Modalités d'exercice	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 14 Novembre 2014.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 30 janvier 2015	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 27 novembre 2015 ou 2016 selon date attribution définitive.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 18 décembre 2015 ou 2016 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011	245 640	42 400	379 460	503 224	41 960
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	306 851	48 460	122 320	10 551	3 390
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	0	0	1 066 300	0	0

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(c) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 43,65 euros entre le 14 novembre 2009 et le 14 novembre 2011 (voir chapitre 21.1.4.3).

(d) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 41,57 euros entre le 30 janvier 2010 et le 30 janvier 2012 (voir chapitre 21.1.4.3).

(e) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 33,17 euros entre le 27 novembre 2010 et le 27 novembre 2014 (voir chapitre 21.1.4.3).

(f) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 33,17 euros entre le 27 novembre 2010 et le 27 novembre 2014 (voir chapitre 21.1.4.3).

(g) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 33,17 euros entre le 18 décembre 2010 et le 18 décembre 2014 (voir chapitre 21.1.4.3).

Plan	26 Nov. 2009	26 Nov. 2009	18 Déc. 2009	25 Nov. 2010	25 Nov. 2010
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2007	11 mai 2010	11 mai 2010
Date du Conseil d'administration	26 novembre 2009	26 novembre 2009	26 novembre 2009	25 novembre 2010	25 novembre 2010
Type de plan	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 1 579 120	Maximum 536 116	Maximum 65 640	Maximum 634 760	Maximum 893 458
Par les mandataires sociaux	230 000	0	30	0	45 000
- Xavier Fontanet	80 000		15	0	
- Hubert Sagnières	150 000		15	0	45 000
Par les dix premiers attributaires salariés	194 000	155 850	150	75 000	200 000
Point de départ d'exercice	26 novembre 2011 ^(h)	26 novembre 2011 ⁽ⁱ⁾	18 décembre 2011 ^(j)	25 novembre 2012 ^(k)	25/11/2012 ou 2014 ^(l)
Date de fin du plan	26/11/2016 ou 2017	26/11/2016 ou 2017	18/12/2016 ou 2017	25 novembre 2017	25/11/2016 ou 2018
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	38,960	NS ^(b)	NS ^(b)	48,010	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	2 412	1 684	4 376	1 362	3 116
Modalités d'exercice	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 26 novembre 2016 ou 2017 selon date attribution définitive.	Non-résidents : aucun. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 18 décembre 2016 ou 2017 selon date attribution définitive.	Non-résidents et résidents : interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50% vendables à l'attribution, 50% bloquées jusqu'au 25 novembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 25 novembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011	83 310	522 982	60 870	0	1 935
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	124 530	13 134	4 770	19 260	25 955
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	1 371 280	0	0	615 500	865 568

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société et valorisées au cours d'ouverture du jour d'attribution.

(h) Les options pourront être exercées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 38,96 euros entre le 26 novembre 2011 et le 26 novembre 2015 (voir chapitre 21.1.4.3).

(i) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 38,96 euros entre le 26 novembre 2011 et le 26 novembre 2015 (voir chapitre 21.1.4.3).

(j) Les actions pourront être attribuées si la moyenne pendant 3 mois du cours de bourse est supérieure à 38,96 euros entre le 18 décembre 2011 et le 18 décembre 2015 (voir chapitre 21.1.4.3).

(k) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 48.01 euros (voir chapitre 21.1.4.3).

(l) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 48.01 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 25 novembre 2014 (voir chapitre 21.1.4.3).

Plan	20 Déc. 2010	24 Nov. 2011	24 Nov. 2011	21 Déc. 2011
Date d'Assemblée Générale	11 mai 2010	11 mai 2010	11 mai 2010	11 mai 2010
Date du Conseil d'administration	25 novembre 2010	24 novembre 2011	24 novembre 2011	24 novembre 2011
Type de plan	Droits à actions de performance (Plan collectif France)	Plan d'options de souscription d'actions capé, de performance ^(a)	Droits à actions de performance	Droits à actions de performance (Plan collectif France)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Maximum 74 355	Maximum 85 620	Maximum 1 193 189	Maximum 74 445
Par les mandataires sociaux	0	0	50 000	0
- Xavier Fontanet	0	0	0	0
- Hubert Sagnières	0	0	50 000	0
Par les dix premiers attributaires salariés	150	28 300	180 000	150
Point de départ d'exercice	20 décembre 2012 ^(m)	24 novembre 2013 ⁽ⁿ⁾	4/11/2013 ou 2015 ^(o)	21 décembre 2013 ^(p)
Date de fin du plan	20/12/2016 ou 2018	24 novembre 2018	25/11/2017 ou 2019	21/12/2017 ou 2019
Prix de souscription ou d'achat (en euros)	NS ^(b)	52,270	NS ^(b)	NS ^(b)
Nombre de bénéficiaires	4 957	232	5 037	4 963
Modalités d'exercice	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50% vendables à l'attribution, 50% bloquées jusqu'au 20 décembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 20 décembre 2016 ou 2018 selon date attribution définitive.	Non-résidents et résidents: interdiction d'exercer jusqu'à réalisation de la performance. Ensuite maximum 50 % dans la troisième année et le solde les années suivantes. Annulation possible.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50% vendables à l'attribution, 50% bloquées jusqu'au 24 novembre 2017 ou 2019 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 24 novembre 2017 ou 2019 selon date attribution définitive.	Non-résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. 50% vendables à l'attribution, 50% bloquées jusqu'au 21 décembre 2017 ou 2019 selon date attribution définitive. Résidents : Attribution soumise à performance. Annulation possible. Vendables à partir du 21 décembre 2017 ou 2019 selon date attribution définitive.
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2011	630	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance annulés	3 480	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions ou droits à actions de performance restants	70 245	85 620	1 193 189	74 445

(a) Plan capé de performance. Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

(b) Si les actions de performance sont attribuées, elles seront produites et prises sur le stock d'actions propres détenu par la Société.

(m) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 48.01 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 20 décembre 2014 (voir chapitre 21.1.4.3).

(n) Les options pourront être attribuées dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 52.27 euros (voir chapitre 21.1.4.3).

(o) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 52.27 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 24 novembre 2015 (voir chapitre 21.1.4.3).

(p) Les actions pourront être attribuées aux résidents dès que la moyenne annualisée calculée est supérieure de 2 % par rapport au prix de 52.27 euros. Pour les non résidents, les actions pourront être attribuées au plus tôt le 21 décembre 2015 (voir chapitre 21.1.4.3).

Pour plus d'informations quant aux options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance, vous reporter au chapitre 21.1.4.

17.3 Accord d'intéressement et de participation des salariés

17.3.1 MENTION DES SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL : CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION AUX BENEFICES

Dispositions particulières bénéficiant aux salariés de la Société mère française

Accord d'intéressement

L'accord d'intéressement conclu le 26 avril 2010 pour une durée de 3 ans dans le cadre des articles L 3 311-1 et suivants du code du Travail est toujours en vigueur. Cet accord arrivera à échéance à la fin de l'exercice 2012.

Facteur d'information économique et de sensibilisation aux résultats de l'entreprise, cet accord représente un moyen permettant de mobiliser l'entreprise et son personnel sur les objectifs de performance.

Trois critères sont retenus pour le calcul de la prime d'intéressement :

- critère 1 : Taux de croissance du chiffre d'affaires du Groupe ;
- critère 2 : Evolution du taux de contribution à l'activité du Groupe ;
- critère 3 : Ratio résultant de la formule : Résultat d'exploitation réalisé de la société mère / Résultat d'exploitation budgété de la société mère.

Chacun des 3 critères a le même poids.

La formule de calcul retenue vise ainsi à sensibiliser l'ensemble des salariés à la nécessité d'améliorer les résultats de l'entreprise et d'atteindre les objectifs retenus.

Cette prime n'ayant pas le caractère de salaire, est exonérée de toute charge sociale mais est néanmoins soumise à impôt sur le revenu et CSG – CRDS.

L'intéressement permet d'apporter un complément de rémunération variable pour les salariés Essilor.

L'intéressement est réparti auprès des salariés de la manière suivante :

- 40 % proportionnelle à la durée de présence dans l'exercice ;
- 60 % au prorata du salaire de référence.

Le montant de l'intéressement fait l'objet d'un double plafonnement :

- le montant global de toutes les primes distribuées est limité à 20 % du total des salaires bruts et le cas échéant, de la rémunération annuelle ou du revenu professionnel des bénéficiaires visés à l'article L 3312-3 du code du Travail, versés aux personnes concernées au cours de l'exercice de calcul ;
- indépendamment du plafond global, il existe un plafond individuel selon lequel l'intéressement est plafonné pour chaque salarié à 1/2 plafond annuel de la Sécurité sociale.

Les montants des primes versées au cours des cinq derniers exercices sont :

- 2011 : 4 154 milliers d'euros au titre de 2010 ;
- 2010 : 4 304 milliers d'euros au titre de 2009 ;
- 2009 : 3 681 milliers d'euros au titre de 2008 ;

- 2008 : 3 667 milliers d'euros au titre de 2007 ;
- 2007 : 4 318 milliers d'euros au titre de 2006.

Accord de participation

La réserve de participation, attribuée aux salariés bénéficiaires, se calcule selon une formule légale qui porte à la fois sur le bénéfice de l'exercice, les capitaux propres, les salaires bruts et la valeur ajoutée. Un accord d'entreprise majeure de 50 % la réserve de participation.

Les niveaux des capitaux propres de la maison mère française conduisent à une réserve de participation nulle pour les salariés bénéficiaires.

17.3.2 ACCORD PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

L'actionnariat interne

Les salariés du Groupe Essilor peuvent devenir actionnaires de différentes façons.

Plans d'achat d'actions

Les salariés du Groupe Essilor peuvent devenir actionnaires par l'acquisition, via différents plans d'achat d'entreprise, d'actions détenues directement, de parts de Fonds Communs de Placement d'Entreprise ou d'actions détenues hors de France.

Ces actions ou parts sont acquises en général avec l'aide financière de la filiale concernée du Groupe et sont obtenues par augmentation de capital ou par achats directs en bourse. Elles sont soumises à un blocage variable selon les pays, entre 2 et 7 ans.

- FCPE concernés : FCPE Valoptec International, FCPE Groupe Essilor 5 ans, FCPE Groupe Essilor 7 ans, FCPE Essilor International ;
- actions détenues hors de France : Essilor Shareholding Plan (Etats-Unis), Australian Shareholding Plan, Share Incentive Plan (UK), Irish Shareholding Plan ; ESPP Korea ;
- actionnariat direct : plan de Ahorro Espagne, Brazilian share purchase plan, plan d'actionnariat direct Essilor et Satisloh Allemagne, plan d'achat direct Chine, plan d'achat Taiwan, plan d'achat Afrique du Sud, plan d'achat Autriche et plan d'achat Italie.

Concernant l'actionnariat salarié, vous référer également au paragraphe 26.2 « Politique Sociale et Environnementale (Loi sur les Nouvelles Réglementations Economiques) » du présent Document de référence, en fin de première partie « Aspect Social », titre « Actionnariat de responsabilité et actionnariat salarié ».

Stocks-options

La levée de stock options (options de souscription ou options d'achat), permet aussi l'acquisition de titres Essilor. A noter pour les salariés français la possibilité de financer la levée de stock options grâce au déblocage du PEE (Plan d'Epargne Entreprise), les actions ainsi obtenues sont ensuite bloquées au nominatif dans le cadre du PEE pendant 5 ans.

Actions de performance

Les différents Plans d'attribution de droits à Actions de performance permettront aussi aux salariés de recevoir et garder des titres Essilor, à condition que les critères de performance du cours de bourse décrits dans les règlements des plans aient permis une attribution définitive.

Vous référer aussi au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

Prime de partage des profits

L'article 1er de loi n°2011-894 du 28 juillet 2011 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2011 prévoit l'attribution d'une prime de partage des profits pour les sociétés commerciales qui emploient habituellement cinquante salariés et plus au sens de l'article L 3222-2 et L 3222-4 du code du travail quand celle-ci attribue à ses associés ou

actionnaires, en application de l'article L 232-12 du code de commerce, des dividendes dont le montant par part sociale ou par action est en augmentation par rapport à la moyenne des dividendes par part sociale ou par action versés au titre des deux exercices précédents.

La Direction a décidé d'attribuer une prime d'un montant individuel de 300 euros bruts au titre du partage des profits pour une présence à temps plein pendant toute la durée de l'exercice 2010.

Ce montant est proportionnel au temps de présence de chaque bénéficiaire au cours de l'exercice, il est exonéré de charges sociales mais reste assujettie à la CSG et à la CRDS et soumis à l'impôt sur le revenu.

Conformément aux dispositions de la loi précitée, les bénéficiaires ont été tous les salariés de la Société Essilor international, liés par un contrat de travail de droit français, présents sur l'exercice 2010.

18 Principaux actionnaires

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire, autre que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Valoptec International (vous référer à ce sujet au chapitre 17.3

du présent Document de référence), détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus des droits de vote.

18.1.1 ACTIONNARIAT D'ESSILOR AU 31 DECEMBRE 2011

Au 31 décembre 2011, le nombre total d'actions s'élevait à 214 038 296 actions et 223 947 118 droits de vote.

Au 31 décembre 2011	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (salariés actifs, anciens salariés et retraités)				
- FCPE Valoptec International	6 263 487	2,93	12 515 868	5,59
- FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	5 269 233	2,46	9 984 525	4,46
- Fonds réservé aux salariés étrangers	704 803	0,33	713 506	0,32
- Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	5 362 905	2,51	8 412 620	3,76
SOUS-TOTAL	17 600 428	8,22	31 626 519	14,12
Actionnariat partenaire^(a)				
- Actions en nominatif pur et administré détenues par partenaires	343 240	0,16	386 480	0,17
SOUS-TOTAL	17 943 668	8,38	32 012 999	14,29
Autodétention				
- Actions propres	5 363 126	2,51		
- Contrat de liquidité				
SOUS-TOTAL	5 363 126	2,51		
PUBLIC	190 731 502	89,11	191 934 119	85,71
TOTAL	214 038 296	100,00	223 947 118	100,00

(a) L'actionnariat partenaire désigne la part des actions d'Essilor International détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles Essilor International a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.

Identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs à la quantité des titres détenus ainsi que les nom, dénomination, nationalité, année de naissance ou année de constitution des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées.

18.1.2 ACTIONNARIAT D'ESSILOR AU 31 DECEMBRE 2010

Le tableau de répartition du capital au 31 décembre 2011 se trouve au paragraphe 18.1.1.

Au 31 décembre 2010 la répartition du capital se présentait comme suit :

Au 31 décembre 2010	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (salariés actifs, anciens salariés et retraités)				
- FCPE Valoptec International	6 774 463	3,20	13 548 926	5,97
- FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	5 285 249	2,50	10 172 236	4,48
- Fonds réservé aux salariés étrangers	719 323	0,34	719 323	0,32
- Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	4 585 883	2,17	7 614 419	3,35
SOUS-TOTAL	17 364 918	8,20	32 054 904	14,12
Autodétention				
- Actions propres	2 833 112	1,34		
- Contrat de liquidité	61 000	0,03		
SOUS-TOTAL	2 894 112	1,37		
PUBLIC	191 396 312	90,43	194 944 827	85,88
TOTAL	211 655 342	100,00	226 999 731	100,00

18.2 Droits de vote différents

Conditions d'exercice du droit de vote

Depuis le 22 juin 1974, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce délai a été porté à cinq ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 1983 et ramené à deux ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mars 1997.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu au présent paragraphe.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Aucune restriction au droit de vote n'est apportée par les statuts de la Société au 31 décembre 2011.

18.3 Absence de contrôle extérieur de la Société

A la connaissance de la Société, cette dernière n'est ni détenue, ni contrôlée, directement ou indirectement, par une autre personne physique ou morale.

18.4 Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires

Contrats susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :

- le contrat de joint venture avec Nikon Corporation contient une clause permettant à Nikon, sous certaines conditions, de racheter la participation de 50 % d'Essilor dans la joint venture Nikon-Essilor ou de demander la liquidation de la joint venture en cas de changement de contrôle d'Essilor International ;
- les lignes de financement bancaire mises en place par la Société comportent une clause d'exigibilité en cas de changement de contrôle d'Essilor International.

Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce :

L'actionnariat interne détient 8,4 % du capital et 14,3 % des droits de vote. Il peut exercer le droit de vote de façon individuelle avec toutefois la possibilité de déléguer ce pouvoir aux représentants du FCPE 7 ans et aux représentants de Valoptec Association.

A la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni pacte de préférence, ni d'autre accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

19 Opérations avec des apparentés

19.1 Nature et montant des opérations importantes

Les sociétés apparentées sont les suivantes :

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

- Joint Venture Nikon-Essilor au Japon, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le groupe Nikon. Nikon Essilor distribue sur le marché japonais certains produits de la gamme Essilor. De même, Essilor distribue, notamment en Europe certains produits fabriqués par Nikon-Essilor et portant la marque Nikon ;
- Joint venture Essilor Korea, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le groupe coréen Samyung Trading. Essilor Korea distribue sur le marché coréen certains produits de la gamme Essilor. Par ailleurs, Essilor distribue sur les marchés européens certains produits fabriqués par Chemiglas, filiale d'Essilor Korea.

Sociétés consolidées par mise en équivalence

- Vision Web, détenue à hauteur de 44 % par Essilor. Les laboratoires d'Essilor of America et d'autres laboratoires du Groupe utilisent aux Etats-Unis le système de commande géré par Vision Web ;
- Groupe Transitions, détenu à 49 % par Essilor. Essilor vend des verres blancs au groupe Transitions dont l'activité est de les transformer en verres photochromiques. Essilor distribue également les produits de la gamme Transitions dans l'ensemble de ses réseaux.

19.2 Montant ou pourcentage pour lequel les opérations avec des apparentés entrent dans le chiffre d'affaires de la Société

Vous référer aux notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5, à la note 30.

20 Information financière concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

20.1 Informations financières historiques

Vous reporter à la partie « Etats financiers », au chapitre 20.3.

20.2 Information financière pro forma

Sans objet.

20.3 Etats financiers consolidés 2011 et notes aux états financiers consolidés. Comptes annuels 2011 et annexes

20.3.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2011 ET NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés 2011 se trouve au chapitre 20.4.1.1 du présent Document de référence.

20.3.1.1 Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros sauf données par action</i>	Notes	2011	2010
Chiffre d'affaires	3	4 189 541	3 891 559
Coût des produits vendus		-1 868 086	-1 732 007
MARGE BRUTE		2 321 455	2 159 552
Charges de recherche développement		-151 490	-150 879
Charges commerciales et de distribution		-959 692	-859 708
Autres charges d'exploitation		-462 094	-444 126
CONTRIBUTION DE L'ACTIVITE		748 179	704 839
Charges nettes de restructurations	5	-22 646	-37 869
Dépréciation des écarts d'acquisition	11	0	0
Charges sur paiements en actions	5	-23 211	-21 717
Autres produits opérationnels	5	3 962	1 848
Autres charges opérationnelles	5	-20 722	-54 594
Résultat sur cessions d'actifs	5	-2 470	25 965
RESULTAT OPERATIONNEL	3	683 092	618 472
Coût de l'endettement brut		-13 904	-11 956
Produits de trésorerie et équivalents		10 507	9 289
Résultat de change	6	-85	-3 793
Autres produits et charges financiers	7	-9 917	-4 327
Résultats des sociétés mises en équivalence	15	27 883	31 746
RESULTAT AVANT IMPOTS		697 576	639 431
Impôt sur les résultats	8	-179 396	-167 404
RESULTAT NET		518 180	472 027
dont part du groupe		505 619	461 969
dont part des minoritaires		12 562	10 058
Résultat net part du Groupe par action (euros)		2,44	2,20
Nombre moyen d'actions (milliers)	9	207 246	209 574
Résultat net part du Groupe dilué par action (euros)	10	2,41	2,18
Nombre moyen d'actions dilué (milliers)	10	209 678	212 652

ETAT DES PRODUITS (CHARGES) COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	2011			2010		
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des minoritaires	Total
RESULTAT DE LA PERIODE (A)	505 619	12 562	518 181	461 969	10 058	472 027
Variation de juste valeur des instruments financiers, nette d'impôt						
- Couvertures de transactions futures, part efficace	-4 466		-4 466	-3 120		-3 120
- Impôts	2 494		2 494	133		133
- Nettes d'impôts	-1 972		-1 972	-2 987		-2 987
- Couvertures d'investissement net, part efficace	1 392		1 392	-4 356		-4 356
- Impôts	-479		-479	1 501		1 501
- Nettes d'impôts	913		913	-2 855		-2 855
Transfert en résultat ou change, net d'impôt						
- Couvertures de transactions futures, part efficace	4 104		4 104	2 986		2 986
- Impôts	-1 194		-1 194	-1 008		-1 008
- Nettes d'impôts	2 910		2 910	1 978		1 978
- Couvertures d'investissement net, part efficace	-199		-199	3 806		3 806
- Impôts	68		68	-1 310		-1 310
- Nettes d'impôts	-131		-131	2 496		2 496
Variation de juste valeur des immobilisations financières	-1 279		-1 279	-279		-279
- Impôts	-131		-131	-2		-2
- Nette d'impôts	-1 410		-1 410	-281		-281
Ecart actuariels sur engagements de retraite	-10 535		-10 535	-21 383		-21 383
- Impôts	2 632		2 632	6 559		6 559
- Nets d'impôts	-7 903		-7 903	-14 824		-14 824
Ecart de conversion sur réserves de couverture et réévaluation	-978		-978	-1 486		-1 486
Ecart de conversion et divers sur autres réserves et résultat	35 738	812	36 550	171 661	3 493	175 154
Produits (charges) directement en capitaux propres, nets d'impôts (B)	27 167	812	27 979	153 702	3 493	157 195
ELEMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS, NETS D'IMPÔTS (A) + (B)	532 786	13 374	546 160	615 671	13 551	629 222

20.3.1.2 Bilan consolidé**ACTIF**

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Ecarts d'acquisition	11	1 883 331	1 521 951
Autres immobilisations incorporelles	12	581 781	501 400
Immobilisations corporelles	13	955 280	876 227
IMMOBILISATIONS NETTES		3 420 392	2 899 578
Titres mis en équivalence	15	109 915	104 047
Autres immobilisations financières	16	92 743	65 488
Impôts différés actifs	8	101 689	93 205
Créances d'exploitation non courantes		3 891	7 849
Autres actifs non courants	20	892	1 214
Autres actifs non courants		309 130	271 803
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		3 729 522	3 171 381
Stocks et en-cours	17	753 416	645 453
Avances et acomptes aux fournisseurs		19 671	12 865
Créances d'exploitation courantes	18	1 121 746	915 868
Créances d'impôt		48 355	25 720
Créances diverses		30 838	17 636
Instruments financiers dérivés actif	23	15 091	26 993
Charges constatées d'avance		41 777	26 068
Autres placements de trésorerie	22	7 450	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	390 320	371 055
Actifs courants		2 428 664	2 041 658
Actifs non courants destinés à la vente		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		6 158 186	5 213 039

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capital		38 527	38 098
Primes d'émission		307 401	224 697
Réserves consolidées		2 629 367	2 331 494
Actions propres		- 264 110	- 136 258
Option d'achat OCEANE			0
Réserves de couverture et de réévaluation		- 49 443	- 40 872
Différence de conversion		157 496	121 865
Résultat net part du groupe		505 619	461 969
Capitaux propres part du Groupe		3 324 857	3 000 993
Intérêts minoritaires		132 894	43 186
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		3 457 751	3 044 179
Provisions pour retraites	20	177 693	162 897
Dettes financières à long terme	22	309 152	285 558
Impôts différés passifs	8	148 755	124 406
Autres passifs non courants	24	138 168	117 914
Passifs non courants		773 768	690 775
Provisions pour risques	21	141 401	144 155
Dettes financières à court terme	22	606 581	402 832
Avances et acomptes reçus des clients		15 705	12 506
Dettes d'exploitation courantes	18	913 218	759 613
Dettes d'impôt		62 172	38 331
Autres passifs courants	24	161 306	97 939
Instruments financiers dérivés passif	23	14 953	12 644
Produits constatés d'avance		11 331	10 065
Passifs courants		1 926 667	1 478 085
TOTAL DU PASSIF		6 158 186	5 213 039

20.3.1.3 Variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves de rééva- luation	Option d'achat OCEANE	Réserves	Ecart de conversion	Actions d'auto contrôle	Résultat net part groupe	Capitaux propres groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES											
AU 1^{er} JANVIER 2011	38 098	224 697	-40 872		2 331 494	121 865	-136 258	461 969	3 000 993	43 186	3 044 179
Augmentations de capital :											
- Fonds commun de placement	94	21 708							21 802		21 802
- Options de souscription	335	60 996							61 331		61 331
- Incorporation de réserves					1 018				1 018		1 018
Augmentations de capital souscrite par les minoritaires										4 845	4 845
Annulation d'actions propres											
Echange d'OCEANE											
Païement en actions					21 577				21 577		21 577
Achats (nets de cessions) d'actions d'autocontrôle					-19 650		-127 852		-147 502		-147 502
Affectation du résultat					461 969			-461 969			
Impact des variations de périmètre					3 941	452			4 393	75 272	79 665
Dividendes distribués					-171 541				-171 541	-3 783	-175 324
TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	429	82 704	0	0	297 314	452	-127 852	-461 969	-208 922	76 334	-132 588
Produit (charges) directement en capitaux propres			-7 593						-7 593		-7 593
Résultat de la période								505 619	505 619	12 562	518 181
Ecart de conversion et divers			-978		559	35 179			34 760	812	35 572
ELEMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT	0	0	-8 571	0	559	35 179	0	505 619	532 786	13 374	546 160
CAPITAUX PROPRES											
AU 31 DECEMBRE 2011	38 527	307 401	-49 443	0	2 629 367	157 496	-264 110	505 619	3 324 857	132 894	3 457 751

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves de rééva- luation	Option d'achat OCEANE	Réserves	Ecart de conversion	Actions d'auto contrôle	Résultat net part groupe	Capitaux propres groupe	Intérêts minori- taires	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES											
AU 1^{er} JANVIER 2010	38 792	415 321	-21 654	6 854	2 107 572	-50 238	-174 580	390 685	2 712 752	21 786	2 734 538
Augmentations de capital :											
- Fonds commun de placement	98	20 192							20 290		20 290
- Options de souscription	344	56 201							56 545		56 545
- Conversion d'OCEANE	1	98							99		99
- Incorporation de réserves											
Annulation d'actions propres	-1 137	-267 115		-13	12		268 253				
Echange d'OCEANE				-6 841	6 841		71 398		71 398		71 398
Païement en actions					20 527				20 527		20 527
Achats (nets de cessions) d'actions d'autocontrôle					-47 532		-301 329		-348 861		-348 861
Affectation du résultat					390 685			-390 685			
Impact des variations de périmètre			-1 259		-341	643			-957	9 893	8 936
Dividendes distribués					-146 471				-146 471	-2 044	-148 515
TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	-694	-190 624	-1 259	-6 854	223 721	643	38 322	-390 685	-327 430	7 849	-319 581
Produit (charges) directement en capitaux propres			-16 473						-16 473		-16 473
Résultat de la période								461 969	461 969	10 058	472 027
Ecart de conversion et divers			-1 486		201	171 460			170 175	3 493	173 668
ELEMENTS EN CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT	0	0	-17 959	0	201	171 460	0	461 969	615 671	13 551	629 222
CAPITAUX PROPRES											
AU 31 DECEMBRE 2010	38 098	224 697	-40 872	0	2 331 494	121 865	-136 258	461 969	3 000 993	43 186	3 044 179

20.3.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Note</i>	31 décembre 2011	31 décembre 2010
RESULTAT NET CONSOLIDE	(i)	518 180	472 027
Résultats, nets des dividendes encaissés, des sociétés en équivalence		34 433	24 096
Amortissements, provisions et autres charges calculées		180 693	179 712
Résultat avant amortissements et équivalence		733 306	675 835
Dotation (reprise) nette aux provisions pour risques et charges		-2 745	67 327
Résultat des cessions d'actifs	(i)	2 470	-25 955
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier net		733 031	717 207
Coût de l'endettement financier net		8 988	5 948
Charges d'impôts (y compris impôts différés)	(i)	179 396	167 404
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement financier net		921 415	890 559
Impôts payés		-183 717	-210 711
Intérêts financiers nets reçus (versés)		-14 293	-3 546
Variation du besoin en fonds de roulement		-55 607	-56 849
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES OPERATIONS		667 798	619 453
Investissements corporels et incorporels		-204 717	-139 971
Prix d'acquisition de titres consolidés, net de la trésorerie acquise		-364 428	-531 455
Acquisition de titres non consolidés		-15 120	-7 726
Autres immobilisations financières		-16 688	-5 341
Prix de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée		203	132 523
Cessions d'autres actifs financiers, d'actifs corporels et incorporels		14 412	15 791
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX INVESTISSEMENTS		-586 338	-536 179
Augmentation de capital	(ii)	83 133	76 834
Rachat et revente d'actions propres	(ii)	-147 502	-348 861
Dividendes versés aux actionnaires :			
- aux actionnaires d'Essilor	(ii)	-171 541	-146 471
- aux actionnaires minoritaires par les filiales intégrées	(ii)	-3 783	-2 044
Augm/(Dim) des emprunts hors dettes sur crédit-bail		188 590	276 108
Acquisition de placements de trésorerie ^(a)	19	2 066	33 965
Remboursement des dettes de crédit-bail		-2 866	-2 306
Autres mouvements		-6 855	-987
FLUX DE TRESORERIE NET LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-58 758	-113 762
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		22 702	-30 488
Trésorerie nette au 1er janvier	19	345 888	363 902
Incidence des variations des taux de change		-5 481	12 474
TRESORERIE NETTE AU 31 DECEMBRE		363 109	345 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	390 320	371 055
Concours bancaires	22	-27 211	-25 167

(a) OPCVM de trésorerie non considérés comme de l'équivalent de trésorerie, selon la norme IAS7.

(i) Se référer au compte de résultat.

(ii) Se référer au tableau de variation des capitaux propres.

20.3.1.5 Notes aux états financiers consolidés

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 GENERALITES

Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) est une société anonyme à Conseil d'Administration, soumise au droit français. Le siège social est situé 147, rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont. Les activités principales de la société concernent la conception, la fabrication et la commercialisation de verres ophtalmiques et d'instruments relatifs à l'optique ophtalmique.

Les états financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale.

Les états financiers consolidés 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 février 2012.

Les états financiers sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1.2 BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Essilor applique, à compter du 1^{er} janvier 2005, l'intégralité des normes comptables internationales, qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations depuis le 1^{er} janvier 2005, telles qu'approuvées dans l'Union Européenne, applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2011 et consultables sur le site Internet de la Commission Européenne¹.

1.3 CHANGEMENT DE METHODES ET DE PRESENTATION COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué dans les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2011.

1.4 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS IFRS D'APPLICATION OBLIGATOIRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011

- amendement amélioration annuelle des IFRS ;
- amendement à IAS 32 – Classement des droits de souscription émis ;
- IAS 24 révisée – Informations sur les parties liées ;
- amendement à IFRIC 14 – Prépaiements de financements minimums.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

- Amendement à IFRS 1 – Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 ;
- IFRIC 19 – Extinctions de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres.

Le Groupe n'est pas concerné par ces interprétations.

1.5 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS IFRS PUBLIES DONT L'APPLICATION N'EST PAS OBLIGATOIRE

Le Groupe n'applique pas par anticipation les normes, amendements et interprétations suivants, qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012 ou ultérieurement :

- amendements à IFRS 7 et IFRS 1 afférent - Informations à fournir en matière de transferts d'actifs financiers ;
- IFRS 9 – Instruments financiers, classement et valorisation des instruments financiers ;
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés/ contrôle ;
- IFRS 11 – Accords conjoints ;
- IFRS 12 – Informations sur les participations dans d'autres entités ;
- IAS 19 amendée – Avantages du personnel.

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts de ces normes sur ses états financiers.

1.6 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêt des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur les provisions pour retour, pour créances clients, la durée du cycle de vie des produits, les provisions pour retraites, sur les provisions pour restructuration, les risques fiscaux, les passifs environnementaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels acquis et leur durée de vie estimée, les dettes sur engagements conditionnels de rachat des minoritaires, les justes valeurs des instruments financiers dérivés, les impôts différés actifs, les paiements en actions. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations. Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes ci-après.

1. http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

1.7 METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Le groupe Transitions est consolidé par mise en équivalence. Par ailleurs, l'analyse économique des flux entre Essilor et Transitions, entre Transitions et Essilor, ainsi que des ventes de produits Transitions effectuées par Essilor vis-à-vis des tiers conduit à :

- annuler du chiffre d'affaires entre Essilor et Transitions selon IAS 18, d'une part au niveau du chiffre d'affaires d'Essilor et d'autre part au niveau du coût des ventes Essilor ;
- à réallouer les prestations de sous-traitance effectuées par Transitions pour le compte d'Essilor entre coûts des ventes et coûts marketing de la marque Transitions.

Les critères retenus pour déterminer les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont décrits dans la note intitulée " Evolution du périmètre de consolidation " (note 2.2).

Le résultat des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice est retenu dans le compte de résultat pour la part revenant au Groupe à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. En cas de variation du pourcentage d'intérêt en cours d'exercice, la part du Groupe dans le résultat est calculée en appliquant :

- l'ancien pourcentage d'intérêt au résultat dégagé avant la date de variation du pourcentage d'intérêt ;
- le nouveau pourcentage d'intérêt au résultat dégagé après cette date et jusqu'à la clôture.

En cas de baisse du pourcentage d'intérêt dans une filiale, suite à une augmentation de capital non suivie à hauteur de ses droits par le Groupe, la variation de la quote-part de capitaux propres détenue est alors enregistrée dans les capitaux propres selon IAS 27 révisée s'il n'y a pas eu perte de contrôle, et dans le résultat s'il y a eu perte de contrôle, l'opération s'analysant comme une cession.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.8 INFORMATION PAR SECTEURS OPERATIONNELS

L'information par secteurs opérationnels du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le Groupe est organisé en trois activités : l'activité Verres et matériel optique, l'activité Equipements et l'activité Readers.

L'activité Verres et matériel optique est constituée par l'activité Verres du Groupe (production, prescription, distribution et négoce) et par l'activité Instruments (petits matériels utilisés par les opticiens et liés à la vente des verres). Le client final de cette activité est un professionnel du métier de la vue (opticien, optométriste).

Le pilotage de cette activité est effectué par zones géographiques. Ces zones géographiques sont les suivantes :

- Europe ;
- Amérique du Nord ;
- Reste du monde.

L'activité Equipements est constituée par la production, la distribution et la vente d'équipements de grande capacité (machines de surfaçage digital, machines de vernissage de verres) utilisées dans les usines et dans les laboratoires de prescription pour la finition des verres semi-finis. Le client final de cette activité est un fabricant de verres optiques.

L'activité Readers est constituée par la production, la distribution et la vente de lunettes prémontées. Le client final de cette activité est un détaillant vendant ces produits à des particuliers.

Les indicateurs par secteurs opérationnels sont présentés dans la note 3 – Information par secteurs opérationnels de l'annexe aux présents états financiers.

Les filiales des sous-groupes Nikon Essilor et Chemiglass sont présentées dans le secteur Verres Reste du Monde. Les filiales dont l'activité appartient au secteur Equipements sont présentées sur ce secteur et non sur leur zone géographique de localisation. L'usine de Porto Rico, succursale de la société française Essilor International, est présentée dans la zone Verres Amérique du Nord et non en Europe.

1.9 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte, selon laquelle le résultat net est corrigé des transactions sans impact sur la trésorerie, des décalages de trésorerie liés à l'exploitation et des produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

Le résultat avant amortissements et équivalence est égal à la somme du résultat net des sociétés intégrées, majoré des dotations aux amortissements et provisions (hors provisions sur actif circulant), des charges calculées (principalement charges sur options de souscription et d'achats d'actions, attributions gratuites d'actions et Plan d'Epargne Entreprise) et des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence.

Le besoin en fonds de roulement comprend les stocks et les créances (dettes) d'exploitation, d'impôt, les créances (dettes) diverses, les produits et charges constatés d'avance. La variation du besoin en fonds de roulement s'entend hors impact des variations des taux de change et hors effets de périmètre.

Les flux en devises des sociétés étrangères sont convertis au taux de change moyen de la période.

L'incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette correspond à la variation des taux entre la clôture et l'ouverture sur la trésorerie d'ouverture et à la différence entre le taux de clôture et le taux moyen pour les flux de la période.

Les acquisitions (cessions) de titres consolidés représentent le prix d'acquisition (de cession) corrigé de la trésorerie nette de la société acquise (cédée) à la date de l'opération.

La trésorerie est égale à la somme des placements de trésorerie répondant à la définition d'équivalents de trésorerie et des disponibilités minorée des concours bancaires courants.

- Les OPCVM monétaires, qui constituent l'essentiel des placements de trésorerie du Groupe, sont considérés comme des équivalents de trésorerie lorsqu'ils respectent les critères de gestion définis par la norme IAS 7.

- Les placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie sont exclus de la trésorerie. Les acquisitions (cessions) correspondantes sont considérées comme des opérations de financement.

1.10 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES FILIALES ETRANGERES

Les comptes des sociétés étrangères sont établis dans la devise fonctionnelle de l'entité. La devise fonctionnelle est définie comme la monnaie de l'environnement économique primaire dans lequel l'entité opère.

Les données en devise fonctionnelle sont converties en euros sur la base :

- du taux de change de clôture pour les comptes de bilan ;
- du taux de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et les flux de l'exercice.

L'écart entre les situations nettes converties au taux de clôture et leurs valeurs aux taux historiques, ainsi que celui provenant de l'utilisation des taux moyens pour déterminer le résultat, figure au poste "Différence de conversion" dans les capitaux propres et y est maintenu jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels il se rapporte soient vendus ou liquidés.

1.11 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits et les prestations de services. Il est présenté net de remises et ristournes de nature commerciale, des escomptes de règlement, des retours et de certaines commissions proportionnelles au chiffre d'affaires et des programmes de fidélité clients assimilables à une vente différée.

Les ventes de produits Verres et Readers (lunettes prémontées) sont constatées lorsque le produit a été livré au client, que le client a accepté les produits et que le recouvrement de la créance correspondante est raisonnablement certain.

Le chiffre d'affaires des Equipements de Laboratoires est constaté lorsque les risques et avantages associés à la propriété de la machine sont transférés au client, soit lorsque les réceptions physique et technique sont effectuées par ce dernier.

1.12 COUT DES PRODUITS VENDUS

Le coût des ventes comprend principalement le coût de revient des produits vendus, diminué, le cas échéant, des produits sur escomptes de règlement.

1.13 CONTRIBUTION DE L'ACTIVITE ET RESULTAT OPERATIONNEL

La contribution de l'activité représente le chiffre d'affaires net diminué du coût des ventes et des charges d'exploitation (charges de recherche-développement, charges commerciales et de distribution et autres charges d'exploitation).

Les charges de paiement en actions, les charges de restructuration, le résultat des cessions d'actifs et les frais

d'acquisition stratégiques ne sont pas compris dans la contribution de l'activité mais dans le résultat opérationnel du Groupe, ces éléments non récurrents étant considérés comme ne participant pas à l'activité courante du Groupe.

1.14 PAIEMENTS EN ACTIONS

Options de souscription et d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance.

La juste valeur des options et attributions gratuites est déterminée selon des méthodes adaptées à leurs caractéristiques :

- les options de souscription d'actions attribuées à partir de 2006, soumises à des conditions de performance du cours de l'action, sont évaluées selon le modèle de Monte Carlo ;
- les actions gratuites attribuées à partir de 2006, dont le nombre dépend de l'évolution du cours de l'action par rapport au cours de référence à la date d'attribution, sont évaluées selon le modèle de Monte Carlo.

La juste valeur à la date d'attribution des options de souscription ou d'achats d'actions est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits de l'option, en fonction de la probabilité d'exercice de ces options avant leur échéance, avec en contrepartie une augmentation des réserves consolidées.

Pour les attributions d'actions gratuites soumises à des conditions de performance, la période d'acquisition des droits correspond au délai le plus probable de réalisation des conditions de performance, déterminé selon le modèle de Monte Carlo.

Pour les plans d'actions gratuites de novembre 2010 et novembre 2011, une décote d'incessibilité a été appliquée pour la partie des actions qui sera attribuée définitivement après réalisation des conditions de performance du plan, cette partie étant non disponible pour les bénéficiaires sur une période estimée à 5 ans.

Les paramètres retenus dans ces modèles sont déterminés à la date d'attribution :

- la volatilité du cours de l'action est déterminée sur une base historique ;
- le taux d'intérêt sans risque correspond au taux d'intérêt des emprunts d'état ;
- l'impact des dividendes est intégré dans le modèle au travers d'une hypothèse de taux de rendement, en fonction des dividendes distribués au titre de l'exercice précédent ;
- la durée de vie attendue des options est déterminée en fonction de la fin de la période d'indisponibilité et de la date d'échéance de l'option ;
- la décote d'incessibilité appliquée aux plans d'actions gratuites de novembre 2010 et novembre 2011 est déterminée sur la base du coût pour le salarié d'une stratégie en deux étapes consistant à vendre à terme les actions incessibles à la fin de la période d'incessibilité, et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt, conformément au communiqué du CNC du 21 décembre 2004.

A chaque clôture, le Groupe évalue la probabilité de perte des droits aux options ou aux actions gratuites avant la fin de la période d'indisponibilité. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est constaté en résultat avec en contrepartie une variation des réserves consolidées

Augmentations de capital réservées aux salariés

Pour les augmentations de capital réservées aux salariés, la différence entre le cours de bourse à la date de l'opération et le prix de souscription des actions est comptabilisée en charges dès la réalisation de l'augmentation de capital.

La norme IFRS 2 mentionne la possibilité de tenir compte d'une décote liée à l'absence de liquidité (restrictions de transfert des actions souscrites), sans toutefois fournir d'indication pour l'évaluer. Le CNC a publié le 21 décembre 2004 un communiqué dans lequel il propose une méthode afin d'évaluer cette décote.

Le Groupe a décidé de prendre en compte la décote d'illiquidité à compter du 2^{ème} semestre 2007. Conformément au communiqué du CNC, le montant de cette décote est déterminé sur la base du coût pour le salarié d'une stratégie en deux étapes consistant à vendre à terme les actions incessibles à la fin de la période d'incessibilité, et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt.

1.15 RESULTAT FINANCIER

Les dividendes sont constatés dès lors que l'Assemblée Générale de la société détenue a approuvé le montant du dividende.

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont encourus, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le coût de l'endettement brut est constitué par les intérêts sur les financements, le résultat réalisé ou les intérêts courus sur instruments dérivés de taux, ainsi que par les commissions de non-utilisation sur lignes de crédit.

Les produits de trésorerie et équivalents comprennent les intérêts reçus et courus sur les placements effectués par les sociétés du Groupe : dépôts bancaires, placements en valeurs mobilières de placement, etc.

1.16 OPERATIONS EN DEVICES

Lors de la comptabilisation initiale d'une opération libellée en monnaie étrangère, les montants libellés en devises sont convertis dans la devise fonctionnelle de l'entité sur la base du taux de change à la date de l'opération. A la clôture de l'exercice, les dettes et créances en devises sont converties au taux de change de clôture. Les gains et pertes de conversion sont constatés en résultat financier.

Les produits et les charges sur opérations en devises sont constatés au taux de change du jour de l'opération. Lorsque l'opération fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IAS 39, le produit ou la charge est corrigé de

la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture du risque de change à la date de la transaction.

1.17 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

En application de la norme IAS 39, les instruments dérivés (y compris change à terme) sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Le traitement de la variation de juste valeur des instruments financiers est le suivant :

- instruments financiers affectés à la couverture des transactions futures : la part efficace de la variation de la juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en capitaux propres est repris par résultat : le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture. La part inefficace de la variation de la juste valeur est constatée en résultat financier ;
- instruments financiers affectés à la couverture du risque de change de l'investissement net dans une société étrangère : la part efficace de la variation de la juste valeur est enregistrée en réserves de couverture puis reclassée en écart de conversion à l'échéance de l'instrument de couverture. Cet écart de conversion est repris par résultat lorsque l'investissement étranger auquel il se rapporte est vendu ou liquidé. La part inefficace de la variation de la juste valeur est constatée en résultat financier ;
- instruments financiers affectés à la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants : la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat, symétriquement à la variation de la juste valeur des actifs et passifs couverts ;
- instruments financiers non affectés à une relation de couverture : selon la norme IAS39, certains instruments dérivés ne peuvent pas être affectés à une relation de couverture, bien qu'ils constituent une couverture au sens économique. La variation de la juste valeur de ces instruments financiers, non affectés à une relation de couverture en application des critères de la norme IAS39, est comptabilisée en résultat financier.

En application d'IFRS 7, les évaluations de juste valeur des instruments financiers sont classées selon la hiérarchie suivante :

- niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : instruments évalués selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : instruments évalués selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables.

La juste valeur des principaux actifs et passifs financiers existant au bilan du Groupe est déterminée selon les principes détaillés ci-dessous :

Instruments financiers	Principe de valorisation au bilan consolidé	Niveau de valeur selon IFRS 7	Note aux états financiers	Principe de détermination de la juste valeur			
				Modèle de valorisation	Cours de change	Données de marché Taux d'intérêt	Volatilité
Titres disponibles à la vente (titres cotés)	Juste Valeur	1	16	Cours de bourse		N/A	
Prêts et avances à long terme	Coût amorti	N/A	16				
						< 1 an : Money Market	
						> 1 an : Zero Coupon	
Contrats à terme sur les devises	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Fixing BCE	< 1 an : Money Market	N/A
						> 1 an : Zero Coupon	
Options sur les devises	Juste Valeur	2	23	Black and Scholes	Fixing BCE	< 1 an : Money Market	A la monnaie
						> 1 an : Zero Coupon	
Swaps de taux d'intérêts	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	N/A	< 1 an : Money Market	N/A
						> 1 an : Zero Coupon	
Cross-currency swaps	Juste Valeur	2	23	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Fixing BCE	< 1 an : Money Market	N/A
						> 1 an : Zero Coupon	
Parts d'OPCVM	Juste Valeur	1	22	Valeur de marché (valeur liquidative)		N/A	
Dettes financières	Coût amorti	N/A	22			N/A	

1.18 IMPOTS SUR LES RESULTATS

Un impôt différé est constitué selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existant entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales.

Le taux d'impôt retenu correspond au taux en vigueur à la date d'arrêté (ou substantiellement en vigueur) en fonction du dénouement attendu de l'opération à l'origine de la différence temporaire.

L'impact d'une variation du taux d'impôt sur les impôts différés est constaté en résultat. Toutefois, s'il s'agit d'éléments reconnus par les capitaux propres, les impôts différés liés à ces éléments sont également enregistrés en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les impôts différés relatifs à des éléments constatés directement en capitaux propres (réévaluation des instruments financiers affectés à la couverture de transactions futures, de certains actifs financiers, écarts actuariels sur engagements de retraite, composante option d'achat des obligations convertibles) sont constatés directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale (entité juridique ou groupe d'intégration fiscale) et que la réglementation fiscale applicable autorise cette compensation pour l'impôt exigible.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Le Groupe est soumis à l'impôt sur le résultat dans de nombreux pays relevant de réglementations fiscales différentes. La détermination de l'impôt à l'échelle mondiale requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

1.19 RESULTAT PAR ACTION

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen d'actions (net d'autocontrôle) en circulation sur l'exercice.

Les attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance sont comprises dans le nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice sur la base du nombre d'actions définitivement attribué, dès lors que les conditions de performance ont été réalisées avant la clôture.

Résultat par action dilué

Le résultat par action dilué est calculé en prenant en compte toutes les actions potentielles :

- options de souscription et d'achat : la dilution relative aux options de souscription et d'achat est calculée en augmentant le nombre moyen d'actions du nombre d'actions complémentaires qu'il aurait fallu créer ou céder si les actions potentielles relatives à ces options avaient été émises au cours de bourse au lieu du prix d'exercice corrigé. Le prix d'exercice des options de souscription et d'achat est corrigé de la charge d'amortissement future sur les options dont la période d'indisponibilité n'est pas échue à la date de clôture ;

- obligations convertibles ou échangeables : le résultat net est corrigé de la charge, nette d'impôt, constatée sur la période au titre de l'obligation convertible. Le nombre moyen d'actions est augmenté du nombre d'actions à créer (ou remettre) sur conversion (ou échange) ;
- attributions gratuites d'actions soumises à des conditions de performance : le nombre d'actions retenu est déterminé sur la base du nombre d'actions qui aurait été attribué si la condition de performance avait été mesurée à la clôture de l'exercice.

1.20 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les charges de recherche et développement constatées en charges d'exploitation comprennent les coûts de fonctionnement des différents centres de recherche du Groupe ainsi que les dépenses d'ingénierie liées à la mise au point de nouveaux procédés industriels. Les crédits d'impôt recherche viennent minorer ces charges.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement démontrée ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et ;
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés à l'évolution du marché, de la multiplicité des projets, les critères d'immobilisation évoqués ci-dessus ne sont pas réputés remplis pour les projets relatifs aux verres ophtalmiques. En conséquence, les frais de développement relatifs à ces projets sont comptabilisés en charges.

Pour les instruments et les équipements de laboratoire, les frais de développement sont capitalisés lorsque les critères énoncés ci-dessus sont satisfaits.

1.21 ECARTS D'ACQUISITION

Comptabilisation des acquisitions réalisées après le 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée, Regroupements d'entreprises, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009.

La norme IFRS 3 révisée définit le mode de comptabilisation des regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, et introduit la possibilité d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle (« intérêts minoritaires ») soit à la juste valeur (méthode du goodwill complet), soit à hauteur de la quote-part dans l'actif net

identifiable de l'entreprise acquise (méthode du goodwill partiel). Ce choix est permis acquisition par acquisition.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont constatés en charges de la période. Les frais d'acquisition stratégiques, concernant les acquisitions majeures pour le Groupe (acquisitions très significatives ou dans un nouveau secteur d'activité) sont présentés dans le Résultat Opérationnel, sur la ligne « Autres charges opérationnelles ». Les frais liés à des acquisitions plus faibles en importance sont inclus dans les « Autres charges d'exploitation » de la Contribution de l'activité.

Les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle ou les cessions sans perte de contrôle sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres sans impact sur l'écart d'acquisition.

Lors d'une acquisition par étape, la participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur et l'écart avec la valeur nette comptable devra être reprise en résultat opérationnel (« Autres charges opérationnelles » et « Autres produits opérationnels »), de même que les éléments recyclables du résultat global.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, cette dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. Cette dette est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Passifs non courants » ou dans le poste « Autres passifs courants » dans le bilan consolidé selon sa date d'échéance, le solde affectant le poste de Goodwill (méthode du goodwill complet) ou les capitaux propres du Groupe (méthode du goodwill partiel).

La variation de la dette imputable à l'actualisation (impact de la « désactualisation ») est comptabilisée en résultat financier.

Les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

Comptabilisation des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, au 1^{er} janvier 2004, et antérieurs à la date du 1^{er} janvier 2010, sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, Regroupements d'entreprises.

L'écart d'acquisition représente la différence entre :

- le prix d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition ;
- et la juste valeur des actifs nets des passifs identifiables de la société acquise à la date d'acquisition.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation d'IFRS 3, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants détenus en vue de la vente qui sont comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de sortie. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

Dans certains cas, les justes valeurs retenues pour les actifs et passifs des acquisitions de la période peuvent être provisoires et pourraient être modifiées ultérieurement, à l'issue de la finalisation d'expertises ou d'analyses complémentaires. Les écarts éventuels résultant de l'évaluation définitive seront comptabilisés comme un ajustement rétrospectif de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans une période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, ils seront constatés directement en résultat sauf à ce qu'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, les écarts d'acquisition sont intégrés dans la quote-part des fonds propres des sociétés en équivalence.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Passifs non courants » ou dans le poste « Autres passifs courants » dans le bilan consolidé.

La dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La variation de la dette imputable à l'actualisation (impact de la « désactualisation ») est comptabilisée en résultat financier.

Concernant l'affectation au bilan consolidé du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts minoritaires, le Groupe a choisi de présenter ce différentiel en écarts d'acquisition dès la consolidation initiale de la société acquise. Les variations ultérieures de la dette sont constatées en écarts d'acquisition.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition soumis aux tests de dépréciation sont regroupés au sein d'Unités Génératrices de trésorerie (UGT) correspondant aux axes d'analyses de la direction du Groupe.

Le Groupe a déterminé 13 UGT correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Les valeurs recouvrables correspondent à la plus haute valeur entre la juste valeur (nette des frais de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie prévisionnels nets d'impôts actualisés.

Les usines du Groupe produisant pour plusieurs Unités Génératrices de Trésorerie constituent une Unité Génératrice de Trésorerie distincte dont les flux de trésorerie générés sont réaffectés, en fonction du volume des ventes, vers les autres Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe. Les usines asiatiques sont donc considérées comme un actif partagé alloué aux autres Unités Génératrices de Trésorerie pour les besoins des tests.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode d'évaluation des flux de trésorerie futurs sont :

- le dernier exercice clos pour l'année de référence (N) ;
- les données du budget pour l'année N+1 ;
- les années N+2 à N+5 sont évaluées sur la base de l'année N+1 en appliquant des taux de croissance conformes à nos prévisions et cohérents avec ceux de l'année N+1 par rapport à l'année N.

Le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le coût moyen pondéré du capital du Groupe. Ce taux est corrigé pour certaines Unités Génératrices de Trésorerie d'une prime de risque liée aux spécificités locales et à leur risque spécifique. La note 11 résume les hypothèses retenues.

Les tests de dépréciation sont effectués systématiquement sur chaque UGT une fois par an lors de l'arrêté des comptes de Juin. Toutefois toutes les valeurs sensibles sont testées une deuxième fois lors de l'arrêté annuel et les dépréciations sont complétées en conséquence.

1.22 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des marques, des relations clients, des technologies, des concessions, des brevets et des licences. Les marques, les relations clients et certaines technologies correspondent à des actifs incorporels identifiés lors de l'affectation du prix d'acquisition de sociétés ou d'activités (voir note 1.21).

Elles figurent au bilan à leur prix d'acquisition ou à la juste valeur reconnue lors de l'acquisition de sociétés, net d'amortissements et de dépréciations.

Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité.

- les logiciels sont amortis sur une durée comprise entre 1 et 5 ans ;
- les brevets sont amortis sur la durée de la protection légale ;
- les marques à durée de vie finie sont amorties sur une durée de 10 à 20 ans ;
- les relations clients sont amorties sur une durée de 5 à 20 ans ;
- les technologies sont amorties sur une durée de 5 à 15 ans.

Les marques présentant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties. Une marque a une durée de vie indéterminée lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- l'analyse de la durée de vie des produits concernés, du marché et de la concurrence démontre que le produit attaché à cette marque générera des flux de trésorerie sur une durée indéterminée ;
- le Groupe a l'intention et la capacité d'assurer le soutien de la marque.

Les actifs incorporels à durée de vie finie font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Les marques à durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel, au même titre que les écarts d'acquisition (voir note 1.21).

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif est égale au plus haut de la juste valeur (nette de frais de cessions) et de la valeur d'utilité.

Les coûts directement associés à la production d'immobilisations incorporelles identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Ces coûts sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la finalisation de l'actif.

1.23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, net d'amortissements et de dépréciations.

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au Groupe les risques et avantages relatifs à l'actif loué sont comptabilisées au bilan pour le plus bas de la juste valeur de l'actif acquis et de la valeur actuelle des paiements minimaux associés au contrat. Elles sont amorties conformément aux méthodes décrites ci-dessous. La dette correspondante est comptabilisée au passif en dettes financières.

Pour les contrats de location simple, lorsque le bailleur conserve les risques et avantages relatifs à l'actif loué, les loyers sont constatés en résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Les coûts directement associés à la production d'immobilisations corporelles identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilité des biens sur la base du prix d'acquisition minoré, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

Constructions	20 à 33 ans
Agencements, aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend différentes composantes présentant des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément comme des immobilisations distinctes et amorties selon leurs durées d'utilité respectives.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles font l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, l'incidence des modifications de durée d'utilité ou de valeur résiduelle est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable des immobilisations corporelles au sein d'une « Unité Génératrice de Trésorerie » et comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. L'examen de ces indications est effectué à chaque date d'arrêté.

1.24 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres disponibles à la vente

En application de la norme IAS39, les titres de participation non consolidés et les autres titres immobilisés, correspondant à la définition d'actifs financiers « disponibles à la vente » au sens de la norme IAS 39, sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture.

La variation de juste valeur de ces actifs est constatée en capitaux propres. Le montant constaté en capitaux propres est repris lorsque l'actif est cédé ou liquidé, ou lorsqu'il existe une preuve objective de dépréciation durable de cet actif.

Lorsque les moins-values latentes sont jugées significatives ou durables, elles sont constatées directement en résultat.

Pour les actifs cotés, la juste valeur est déterminée par référence au cours de bourse. Les actifs non cotés sont évalués d'après la valeur de marché d'actifs comparables, des valeurs de transaction récentes ou la valeur actuelle des flux de trésorerie prévisionnels.

Autres actifs évalués au coût amorti

Les prêts émis par le Groupe sont évalués au coût amorti.

Une dépréciation est constatée en résultat en cas de perte de valeur durable ou de risque de non remboursement.

1.25 ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES

Les actifs non courants destinés à la vente sont les actifs que le Groupe s'est engagé à vendre. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant. Aucun amortissement n'est ensuite pratiqué.

1.26 STOCKS ET EN COURS

La valorisation des stocks est effectuée au plus bas du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est calculée en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.27 CREANCES CLIENTS

Les créances clients à moins d'un an sont constatées en actifs d'exploitation courants. Les créances clients à plus d'un an sont constatées en actifs d'exploitation non courants.

Des dépréciations sont constatées sur les créances clients en cas de risque de non recouvrement. Le risque de recouvrement est déterminé en fonction des différents types de clientèle du Groupe, le plus souvent sur une base statistique mais aussi en prenant en compte les situations particulières si nécessaire.

1.28 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement assimilées à de la trésorerie conformément à la norme IAS 7.

Les placements de trésorerie détenus par le Groupe et non assimilés à de la trésorerie au regard de la norme IAS7 sont présentés au bilan en « Autres placements de trésorerie », et sont pris en compte, par le Groupe, dans le calcul de l'endettement net (voir note 22 – Endettement net et dettes financières en annexe aux présents états financiers).

En application de la norme IAS39, les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la valeur de marché à la date de clôture. La variation de la valeur de marché est constatée en résultat financier.

1.29 CAPITAUX PROPRES

Primes d'émission

Les primes d'émission sont constituées de l'excédent du prix d'émission des augmentations de capital sur la valeur nominale des actions émises.

Actions propres

En cas d'achat d'actions propres, le prix d'acquisition, y compris les frais directs d'acquisition, est constaté en minoration des capitaux propres.

Lors de la cession de ces actions, le résultat de cession, net d'impôt, est constaté directement en capitaux propres.

Réserves de couverture et de réévaluation

Les réserves de couverture et de réévaluation comprennent :

- la part efficace de la juste valeur des instruments financiers affectés à la couverture des risques sur transactions futures ou d'investissement net dans des filiales étrangères, nette d'impôts différés ;
- la réévaluation (différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur) des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres (« actifs disponibles à la vente » selon la définition de la norme IAS39) nette d'impôts différés ;
- les écarts actuariels sur les engagements de retraites à prestations définies, nets d'impôts différés.

Dividendes

Les dividendes sont constatés en minoration des capitaux propres lorsqu'ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Capitaux propres négatifs

Lorsque les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes et ont démontré leur capacité financière à le faire.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la part du résultat net et de l'actif net d'une société qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement, par le Groupe.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées acquises avant ou après le 1^{er} janvier 2010 disposent d'options de vente de leur participation, leur valeur est évaluée à la juste valeur de l'option de vente. Ce montant est reclassé du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Autres passifs non courants » ou « Autres passifs courants » dans le bilan consolidé selon leur date d'échéance.

1.30 DETTES FINANCIERES

A l'émission, les dettes financières sont comptabilisées pour le produit de l'émission, net de frais d'émission.

Toute différence entre le prix d'émission, net de frais d'émission, et la valeur de remboursement est reprise en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En application de la norme IAS32, pour les obligations convertibles, la valeur de l'option de conversion, nette d'impôts différés, est comptabilisée en capitaux propres séparément de la dette. L'option de conversion est évaluée à la date d'émission par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur actuelle d'une obligation non convertible présentant les mêmes caractéristiques. La différence entre la valeur comptable de l'obligation convertible (hors composante option d'achat) ainsi déterminée et sa valeur de remboursement est reprise en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.31 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Selon les réglementations et usages propres à chaque pays, les sociétés du Groupe Essilor peuvent avoir des obligations en termes de retraites, préretraites, indemnités de départ, médailles du travail et assimilés.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles, effectuées par des experts extérieurs au Groupe :

- l'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités d'une société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles propres à chaque pays (taux d'actualisation, taux d'inflation) et à la société concernée (taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) ;
- le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang du pays de la société concernée dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation. La charge d'actualisation relative aux engagements de retraite et assimilés est enregistrée en résultat opérationnel ;

- lorsque les sociétés versent des cotisations à un fonds pour financer une partie ou la totalité de leur engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds ;
- en cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements (écarts actuariels) est comptabilisée en réserves de couvertures et de réévaluation dans les capitaux propres ;
- en cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements (coût des services passés) est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits des salariés concernés par le régime lorsque les droits ne sont pas acquis. Lorsque les droits sont acquis dès la réalisation du changement, la variation correspondante de l'engagement est constatée immédiatement en résultat ;
- la provision constatée in fine correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds et des éléments différés au titre des coûts des services passés non comptabilisés.

1.32 PROVISIONS POUR RISQUES

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique actuelle ou implicite, résultant d'événements passés et qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés en dehors des opérations d'acquisition (voir note 1.21) mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances actuels, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

Le cas échéant, des provisions pour restructuration sont reconnues dans la mesure où le Groupe dispose à l'arrêt d'un

plan formalisé et détaillé de restructuration et où il a indiqué aux personnes concernées qu'il mettra en œuvre la restructuration.

Aucune provision n'est constatée au titre des pertes opérationnelles futures.

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits au moment de la vente. La charge correspondante est enregistrée en coût des ventes.

1.33 AUTRES PASSIFS NON COURANTS ET COURANTS

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, leur quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers un poste d'autres passifs dans le bilan consolidé. En fonction de l'échéance, les dettes sont réparties entre Autres passifs courants et Autres passifs non courants.

La dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option. La variation de la dette imputable à l'actualisation (impact de la « désactualisation ») est comptabilisée en résultat financier.

L'affectation au bilan consolidé du différentiel entre le prix d'exercice des options accordées et la valeur comptable des intérêts minoritaires est présentée en écarts d'acquisition dès la consolidation initiale de la société. Les variations ultérieures de la dette sont constatées en contrepartie de l'écart d'acquisition pour les sociétés acquises avant le 1^{er} janvier 2010.

Suite à l'application de la norme IFRS3 révisée, les variations ultérieures de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres pour les sociétés acquises après le 1^{er} janvier 2010.

Les compléments du prix sont comptabilisés dès la date d'acquisition quelle que soit leur probabilité de paiement, à leur juste valeur en contrepartie d'une dette. Pour les sociétés acquises avant le 1^{er} janvier 2010, les variations ultérieures des compléments du prix sont constatées en contrepartie de l'écart d'acquisition. Suite à l'application de la norme IFRS3 révisée, les variations ultérieures des compléments de prix sont constatées en autres produits et charges opérationnels pour les sociétés acquises après le 1^{er} janvier 2010.

NOTE 2. CHANGE ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 COURS UTILISES POUR LES PRINCIPALES DEVISES

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2011	2010	2011	2010
Contre-valeur pour 1 euro				
Dollar canadien	1,32	1,33	1,38	1,37
Livre anglaise	0,84	0,86	0,87	0,86
Yuan	8,16	8,81	9,00	8,92
Yen	100,20	108,65	110,99	115,26
Roupie indienne	68,71	59,76	64,87	60,26
Real	2,42	2,22	2,33	2,32
Franc suisse	1,22	1,25	1,23	1,37
Dollar américain	1,29	1,34	1,39	1,32

2.2 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entités qui franchissent un des deux seuils suivants, ainsi que les sociétés Holding ou de gestion du patrimoine, sont consolidées :

- chiffre d'affaires annuel supérieur à 3 millions d'euros ;
- ou actifs corporels supérieurs à 9 millions d'euros.

Toutefois, des sociétés présentant des données inférieures à ces seuils peuvent être consolidées si l'impact de leur consolidation est significatif.

Par ailleurs, des sociétés acquises en toute fin d'exercice et n'ayant pas les moyens de produire des comptes aux normes du Groupe dans les délais impartis, feront l'objet d'une entrée dans le périmètre de consolidation au 1er janvier suivant, si toutefois l'impact de leur consolidation n'est pas significatif pour le Groupe.

Entrées de périmètre :

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation en 2011 :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
Neckarsee GmbH ^(a)	Allemagne	1 ^{er} janvier 2011	Globale	100,00	100,00
Unilab ^(a)	Brésil	1 ^{er} janvier 2011	Globale	51,00	100,00
Bazell Technologies Corp.	Etats Unis	1 ^{er} janvier 2011	Globale	70,00	100,00
FGX Holding SASU	France	1 ^{er} janvier 2011	Globale	100,00	100,00
Essilor Amico Kuwait	Koweït	1 ^{er} janvier 2011	Globale	50,00	100,00
Essilor Slovakia ^(a)	Slovaquie	1 ^{er} janvier 2011	Globale	100,00	100,00
Precision Optics PTY LTD	Australie	13 février 2011	Globale	60,00	100,00
Polinelli SRL	Italie	28 février 2011	Globale	100,00	100,00
Framed vision	Grande Bretagne	1 ^{er} mars 2011	Globale	100,00	100,00
L'N Optics	Maroc	15 mars 2011	Globale	51,00	100,00
Repro	Brésil	1 ^{er} avril 2011	Globale	70,00	100,00
Trend Optical Singapore	Singapour	1 ^{er} avril 2011	Globale	70,00	100,00
Trend Optical Taiwan Branch	Taiwan	1 ^{er} avril 2011	Globale	70,00	100,00
Orgalent	Brésil	1 ^{er} mai 2011	Globale	51,00	100,00

(a) Sociétés acquises ou créées lors des exercices antérieurs et entrées dans le périmètre de consolidation en 2011.

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
Essilor Israël Holding	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	100,00	100,00
Spherical Optics (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	1 ^{er} juillet 2011	Globale	25,50	100,00
Shamir Optic Gmbh	Allemagne	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Australia (Pty) Ltd.	Australie	1 ^{er} juillet 2011	Globale	33,00	100,00
Shamir Optical Espana, SL	Espagne	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Insight, Inc.	Etats Unis	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir USA	Etats Unis	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir France SARL	France	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir UK Limited	Grande Bretagne	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Holding Optical	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Industry	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Special Optical Products Ltd.	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Eyal Ltd.	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Israel Optical Marketing Ltd.	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Or Ltd.	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Inray Ltd.	Israël	1 ^{er} juillet 2011	Globale	25,00	100,00
Shamir RX Italia SRL	Italie	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Centro Integral Optico S.A de C.V	Mexique	1 ^{er} juillet 2011	Globale	25,50	100,00
Shalens S.A C.V	Mexique	1 ^{er} juillet 2011	Globale	25,50	100,00
Shamir Nederland B.V	Pays-Bas	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Polska Sp. zo.o	Pologne	1 ^{er} juillet 2011	Globale	42,50	100,00
Shamir Portugal, LDA	Portugal	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Shamir Optispeed	Afrique du Sud	1 ^{er} juillet 2011	MEE	25,00	25,00
Shamir Emerald	Afrique du Sud	1 ^{er} juillet 2011	MEE	28,00	28,00
ShamirLens Thailand Co., Ltd	Thaïlande	1 ^{er} juillet 2011	Globale	24,50	100,00
K-T Optic CO., Ltd	Thaïlande	1 ^{er} juillet 2011	Globale	48,85	100,00
Altra Optik Sanayi ve Ticaret A.S	Turquie	1 ^{er} juillet 2011	Globale	50,00	100,00
Fundy Vision	Canada	1 ^{er} aout 2011	Globale	80,00	100,00
Grown	Brésil	16 aout 2011	Globale	51,00	100,00
Mult Block	Brésil	16 aout 2011	Globale	51,00	100,00
Mult Optical	Brésil	16 aout 2011	Globale	51,00	100,00
Styll	Brésil	16 aout 2011	Globale	51,00	100,00
YTT Holding	Brésil	16 aout 2011	Globale	51,00	100,00
Comopticos	Brésil	1 ^{er} septembre 2011	Globale	70,00	100,00
Optics East	Etats Unis	1 ^{er} novembre 2011	Globale	80,00	100,00
GKB Emirates	Emirats Arabes unis	1 ^{er} décembre 2011	Globale	50,25	100,00
GKB HI Tech	Inde	1 ^{er} décembre 2011	Globale	50,25	100,00
Professional Ophthalmic Lab	Etats Unis	1 ^{er} décembre 2011	Globale	80,00	100,00
Zunlong	Chine	1 ^{er} décembre 2011	Globale	51,00	100,00
Stylemark	Etats Unis	14 décembre 2011	Globale	100,00	100,00
Stylemark Canada	Canada	14 décembre 2011	Globale	100,00	100,00
Canto e Mello	Brésil	15 décembre 2011	Globale	70,00	100,00

Par ailleurs, le compte de résultat comprend des effets de périmètre relatifs aux sociétés suivantes, entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'année 2010 :

Nom	Pays	Date d'entrée	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% d'intégration
Danyang	Chine	15 janvier 2010	Globale	80,00	100,00
Eyebiz	Australie	1 ^{er} février 2010	Globale	70,00	100,00
OSA Investments Holding Pte Ltd	Singapour	1 ^{er} février 2010	Globale	100,00	100,00
Encore Optics LLC	Etats-Unis	1 ^{er} mars 2010	Proportionnelle	40,00	50,00
Groupe FGX	Etats-Unis	12 mars 2010	Globale	100,00	100,00
Ceditop	Brésil	1 ^{er} avril 2010	Globale	76,00	100,00
Cascade	Canada	1 ^{er} avril 2010	Globale	60,00	100,00
Custom Optical	Etats-Unis	1 ^{er} avril 2010	Globale	100,00	100,00
DAC Vision INC	Etats-Unis	1 ^{er} avril 2010	Globale	60,00	100,00
Groupe Signet Armorlite	Etats-Unis	1 ^{er} avril 2010	Globale	100,00	100,00
Hawkins Optical Laboratories Inc	Etats-Unis	1 ^{er} avril 2010	Globale	100,00	100,00
DAC Vision SAS	France	1 ^{er} avril 2010	Globale	60,00	100,00
SMJ Holding Pte Ltd Taiwan Branch	Taiwan	1 ^{er} avril 2010	Globale	70,00	100,00
SMJ Holding Pte Ltd	Singapour	21 avril 2010	Globale	70,00	100,00
Econo Optics	Canada	1 ^{er} juin 2010	Globale	60,00	100,00
Epics Labs Inc	Etats-Unis	1 ^{er} juin 2010	Globale	80,00	100,00
Signet Armolite Asia (ex Visitech)	Singapour	1 ^{er} juin 2010	Globale	100,00	100,00
Pasch Optical Laboratories Inc,	Etats-Unis	1 ^{er} août 2010	Proportionnelle	40,00	50,00
Gulfstates Optical Laboratories Inc	Etats-Unis	2 août 2010	Globale	80,00	100,00
Optical Venture Inc,	Etats-Unis	1 ^{er} septembre 2010	Globale	80,00	100,00
Reliable Optics	Etats-Unis	1 ^{er} septembre 2010	Globale	100,00	100,00
GKB Optic Tech Private Ltd	Inde	1 ^{er} septembre 2010	Globale	51,00	100,00
Embrapol Sul	Brésil	1 ^{er} octobre 2010	Globale	73,00	100,00
Domlens	France	1 ^{er} octobre 2010	Globale	65,00	100,00
Essor	France	1 ^{er} octobre 2010	Globale	65,00	100,00
Tecnolens	Brésil	1 ^{er} novembre 2010	Globale	70,00	100,00
Winchester Optical Company	Etats-Unis	1 ^{er} novembre 2010	Globale	80,00	100,00
Wanxin	Chine	9 novembre 2010	Globale	50,00	100,00
Farol	Brésil	1 ^{er} décembre 2010	Globale	70,00	100,00
NEA Optical LLC	Etats-Unis	1 ^{er} décembre 2010	Globale	80,00	100,00

Autres mouvements

La détention du Groupe dans les sociétés suivantes a été modifiée :

- WLC, de 70 % à 100 % le 31 mars 2011 ;
- FGX Mexico Joske, de 50 % à 100 % le 29 avril 2011 ;
- NIKA, de 74,9 % à 100 % le 30 juin 2011 ;
- Signet Armorlite Columbia, de 62 % à 95,87 % le 31 décembre 2011 ;
- Dekovision, de 42,67 % à 49,91 % le 25 août 2011 ;
- Chemiglas, de 42,67 % à 49,91 % le 25 août 2011 ;
- Chemilens, de 43,4 % à 49,92 % le 25 août 2011.

La société Ophthalma, non consolidée au 1^{er} janvier 2011, a été absorbée par Essilor Italia Spa en date du 10 mai 2011.

La société Sudop Ltda a été absorbée par les sociétés Essilor Da Amazonia et Multi Optica Ltda en date du 31 janvier 2011.

La société PolyLite Shanghai Optical Co Ltd a été cédée en dehors du Groupe en date du 31 décembre 2011, sans résultat de cession significatif pour le Groupe.

Les sociétés suivantes ont été liquidées durant l'exercice 2011 :

- Hobart Optical en date du 13 juillet 2011 ;
- Essilor Lab. Western Australia (ex-Optilabs) en date du 13 juillet 2011 ;
- Essilor Lab. of Australia (ex-Perkins Optical) en date du 13 juillet 2011 ;
- Tec Optik Pty Ltd en date du 13 juillet 2011 ;
- Alpino Holding BV en date du 16 septembre 2011 ;
- Lenscom Optics en date du 31 décembre 2011.

2.3 IMPACTS DES VARIATIONS DES COURS DE CHANGE ET DU PERIMETRE

Impacts des variations de périmètre et des cours de change sur le bilan consolidé

Les impacts sur le bilan consolidé des entrées de périmètre de l'exercice sont détaillés ci-après :

<i>En milliers d'Euros</i>	Groupe Shamir	Groupe Stylemark	Autres acquisitions	Entrées de périmètre 2011
Immobilisations incorporelles	56 740	140	8 639	65 519
Immobilisations corporelles	29 902	4 111	31 030	65 043
Titres en équivalence	126			126
Immobilisations financières	1 248	167	39 019	40 434
Autres actifs non courants	1 264	706	1 748	3 718
Actifs courants	58 197	57 011	61 344	176 552
Trésorerie	26 581	1 346	5 144	33 071
Total actif acquis évalué à la juste valeur	174 058	63 482	146 924	384 464
Capitaux propres part minoritaires	64 414		15 373	79 787
Dettes financières long terme	9 465	25	25 348	34 839
Autres passifs non courants	14 594	3 380	-92	17 882
Dettes financières court terme	9 531		2 006	11 537
Autres passifs courants	22 549	47 297	48 031	117 877
Total passif repris évalué à la juste valeur	120 553	50 703	90 665	261 921
ACTIF NET ACQUIS	53 506	12 779	56 258	122 543
Coût d'acquisition				401 666
Juste valeur des actifs nets acquis				122 543
Dettes sur engagements conditionnels de rachats de minoritaires				-32 768
Résultats non distribués réalisés depuis l'acquisition				1 093
Ecart d'acquisition constatés				312 984

Les écarts d'acquisition constatés sont justifiés par les synergies attendues et les perspectives de croissance des sociétés au sein du Groupe.

Impacts des variations de périmètre et des cours de change sur le compte de résultat consolidé

Les modalités de détermination des impacts des variations du périmètre et des cours de change sur le compte de résultat sont explicitées ci-après.

La variation apparente des différents indicateurs de résultat (chiffre d'affaires, contribution de l'activité et résultat opérationnel) résulte de la décomposition de cette variation entre l'impact des acquisitions du Groupe (impact périmètre), l'impact des variations des cours de devises (impact change) et de l'impact de la variation de son activité intrinsèque, ou croissance homogène.

Pour l'impact des variations de périmètre :

- les impacts des variations de périmètre pour des sociétés acquises en cours d'exercice sont constitués par les comptes de résultat de l'exercice de ces filiales, à partir de leur date de consolidation, et jusqu'au 31 décembre de l'exercice en cours ;
- les impacts des variations de périmètre pour des sociétés acquises lors de l'exercice précédent sont constitués par les comptes de résultat de l'exercice de ces filiales, depuis le 1er janvier de l'exercice en cours jusqu'à leur date anniversaire de première consolidation ;

- le Groupe ne cédant pas de filiales consolidées en intégration globale ou en intégration proportionnelle, il n'y a pas d'impact des sociétés cédées dans les variations de périmètre ;
- les acquisitions considérées comme stratégiques, c'est-à-dire concernant les acquisitions majeures pour le Groupe (acquisitions très significatives ou dans un nouveau secteur d'activité), sont distinguées des acquisitions dites organiques, relatives à des acquisitions plus faibles en importance et dans le cœur de métiers du Groupe (laboratoires de prescription ou usines).

Pour les impacts des variations de change :

- ils sont déterminés filiale par filiale en appliquant aux comptes de résultat de l'exercice en cours des filiales en devises non euros, retraités des impacts de périmètre déterminés comme ci-dessus, les taux de conversion moyen de l'exercice antérieur et en calculant la variation de cette valeur par rapport au compte de résultat de l'exercice précédent pour chaque filiale ;
- en conséquence, il ne s'agit pas d'un effet devises mais d'un effet de conversion des comptes des filiales.

La croissance homogène est déterminée en tant que différence résiduelle de la croissance apparente, diminuée de l'impact des variations de périmètre et de l'impact des variations de change. La croissance organique est alors la croissance à taux de change constant et à périmètre constant.

Les impacts des variations des cours de change et du périmètre de consolidation sur le chiffre d'affaires, la contribution de l'activité et le résultat opérationnel pour l'exercice sont les suivants :

<i>En pourcentage</i>	Croissance apparente	Variations de périmètre			Croissance homogène
		dont impact change	dont acquisitions organiques	dont acquisitions stratégiques	
Chiffre d'affaires	7,7	-2,1	2,3	2,5	5,0
Contribution de l'activité	6,1	-2,2	1,1	0,5	6,7
Résultat opérationnel	10,4	-2,3	1,3	0,4	11,0

Les acquisitions stratégiques sont constituées par les groupes FGX, jusqu'au 12 mars 2011, Signet, jusqu'au 1^{er} avril 2011, et Shamir, acquis le 1^{er} juillet 2011.

Si les sociétés entrées dans le périmètre en cours d'année avaient été consolidées à compter du 1^{er} janvier 2011, le chiffre d'affaires 2011 du Groupe et le résultat net part du Groupe 2011 seraient estimés aux montants suivants (hors Stylemark, non pris dans le résultat publié 2011) :

<i>En millions d'euros</i>	2011 pro forma
Chiffre d'affaires	4 320
Résultat net part du Groupe	509

NOTE 3. INFORMATION PAR SECTEURS OPERATIONNELS

<i>En millions d'euros</i>	Verres Europe	Verres Amérique Nord	Verres Reste du Monde	Equipe- ments	Readers	Eliminations	TOTAL GROUPE
2011							
Chiffre d'affaires hors groupe	1 471	1 518	806	185	210		4 190
Chiffre d'affaires intra-zones	188	70	317	49	0	-624	0
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 659	1 588	1 123	234	210	-624	4 190
Résultat opérationnel	164	222	234	28	36		683
Charges et produits sans impact sur la trésorerie	-23	0	0	0	0		-23
Produits d'intérêts	3	2	5	0	0		10
Charges d'intérêts	-8	-13	-5	0	0		-26
Charges d'impôts	-48	-59	-47	-10	-15		-179
Résultat des équivalences	8	12	8	0	0		28
Dépréciation et amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-66	-51	-54	-9	-13		-194
Acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles	50	46	87	6	15		205
Actifs immobilisés	604	1 016	797	347	656		3 420
Actifs totaux	3 533	1 250	1 039	86	251		6 158
Provisions pour risques et charges	232	41	18	20	8		319
Dettes financières et exploitation	1 151	523	440	73	194		2 381
2010							
Chiffre d'affaires hors groupe	1 402	1 516	644	143	187		3 892
Chiffre d'affaires intra-zones	83	62	228	29		-402	0
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 485	1 578	872	172	187	-402	3 892
Résultat opérationnel	154	208	197	17	43		618
Charges et produits sans impact sur la trésorerie	-22	0	0	0	0		-22
Produits d'intérêts	2	2	5	0	0		9
Charges d'intérêts	1	-13	-4	0	0		-15
Charges d'impôts	-48	-57	-41	-5	-17		-167
Résultat des équivalences	12	13	7	0	0		32
Dépréciation et amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-63	-71	-44	-8	-9		-195
Acquisitions immobilisations corporelles et incorporelles	44	32	54	4	6		140
Actifs immobilisés	615	951	515	333	487		2 900
Actifs totaux	1 575	1 421	1 218	432	568		5 213
Provisions pour risques et charges	231	36	14	19	8		307
Dettes financières et exploitation	903	505	285	51	118		1 862

Les 20 principaux clients du Groupe représentent 21,1 % de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2011, 22,1 % pour l'exercice 2010.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

NOTE 4. CHARGES DE PERSONNEL ET DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Les charges de personnel s'élèvent à 1 287 millions d'euros pour 2011 contre 1 202 millions d'euros pour 2010 (voir également note 29 – Effectifs et charges de personnel).

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent à 192 millions d'euros pour 2011, contre 184 millions d'euros pour 2010.

NOTE 5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

5.1 CHARGES DE RESTRUCTURATION ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les charges nettes de restructuration de 22,6 millions d'euros constatées en 2011 sont liées à la rationalisation des sites de production aux Etats-Unis et en Europe, et sont constatées soit en provisions pour risques et charges, soit en dépréciation d'immobilisations, soit en destruction d'immobilisations.

Les charges nettes de restructuration de 37,9 millions d'euros constatées en 2010 sont liées à la rationalisation des sites de production et de recherche et de développement aux Etats-Unis, et de production en Europe, et sont constatées soit en provisions pour risques et charges, soit en dépréciation d'immobilisations.

Sur l'exercice 2011, les autres charges opérationnelles nettes de produits de 16,8 millions d'euros comprennent notamment les coûts d'acquisitions stratégiques pour 7,5 millions d'euros. Les autres charges concernent des provisions et des charges liées à l'instruction de litiges divers.

Sur l'exercice 2010, les autres charges opérationnelles nettes de produits de 52,7 millions d'euros comprennent notamment les compléments de provision pour risques de 41,5 millions d'euros relatives au litige avec le Bundeskartellamt en Allemagne, ainsi que les coûts d'acquisitions stratégiques pour 6,5 millions d'euros. Les autres charges concernent des provisions ou des charges liées à des litiges divers.

Sur l'exercice 2011, le résultat réalisé sur cessions d'immobilisations est une perte de 2,5 millions d'euros.

Sur l'exercice 2010, le résultat réalisé sur cessions d'immobilisations est principalement relatif à la cession de la participation historique d'Essilor dans le groupe Sperian Protection, cette cession a dégagé une plus value de cession consolidée de 27,1 millions d'euros. Sans cette cession, le résultat sur cessions d'actifs aurait été une perte de 1 million d'euros.

5.2 PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge sur paiements en actions est évaluée conformément aux méthodes définies en note 1.14 et se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Options de souscription et d'achat d'actions	5 939	8 002
Actions de performance ^(a)	16 854	12 082
Augmentations de capital réservées aux salariés	418	1 633
CHARGES SUR PAIEMENTS EN ACTIONS	23 211	21 717

(a) Y compris contribution patronale.

Options de souscription et d'achat d'actions

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'Administration qui décide de l'attribution.

La plus-value sur les options attribuées depuis 2004 (différence entre le cours moyen de l'action pendant les 3 mois calendaires avant le mois de la levée de l'option et le prix d'exercice) est limitée à 100 % du prix d'exercice.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2006, 2007 et janvier 2008 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de 2 à 4 ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Les options de souscription d'actions attribuées en novembre 2008, novembre 2009, novembre 2010 et novembre 2011 sont

soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de 2 à 6 ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des charges sur options attribuées en 2011 sont les suivantes :

- volatilité de l'action : 21,5 % (attributions 2010 : 20 %) ;
- taux d'intérêt sans risque : 3,64 % (attributions 2010 : 2,2 %) ;
- taux de rendement : 1,82 % (attributions 2010 : 1,91 %).

Sur la base de ces hypothèses, la juste valeur des options attribuées en 2011 s'établit à 8,85 euros (7,61 euros en 2010).

L'évolution du nombre d'options de souscription non échues est détaillée ci-après :

	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT AU 1^{ER} JANVIER 2011	7 483 640	36,56
Levées d'options	-1 972 933	31,97
Options annulées et échues	-123 241	38,83
Attributions	85 620	52,27
OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT AU 31 DECEMBRE 2011	5 473 086	38,41
Options de souscription et d'achat au 1^{er} janvier 2010	8 978 079	34,17
Levées d'options	-1 965 881	29,18
Options annulées et échues	-163 318	38,30
Attributions	634 760	48,01
Options de souscription et d'achat au 31 décembre 2010	7 483 640	36,56

La durée de vie résiduelle moyenne des options non exercées à la clôture est de 3,5 ans (2010 : 3,9 ans).

Le cours moyen pondéré de l'action Essilor sur l'exercice 2011 ressort à 52,7 euros (2010 : 47 euros).

Actions de performance

Depuis 2006, le Groupe Essilor procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance du cours de l'action (actions de performance).

Le nombre d'actions définitivement attribué, à l'issue d'une période de 2 à 6 ans suivant la date d'attribution, peut varier entre 0 et 100 % du nombre d'actions initialement attribué, en fonction de l'évolution du cours de l'action Essilor sur cette

période par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'Administration qui décide de l'attribution).

Le nombre maximum d'actions gratuites qui seraient attribuées si les conditions de performance étaient réalisées est :

- attributions 2010 : 935 813 actions ;
- attributions 2011 : 1 267 634 actions.

L'évolution du nombre d'actions de performance existantes à la clôture de chaque exercice est détaillée ci-après :

	Quantité
ACTIONS DE PERFORMANCE AU 1^{ER} JANVIER 2011	1 558 466
Attributions définitives d'actions de performance	-585 346
Actions de performance annulées	-37 307
Attributions de l'exercice	1 267 634
ACTIONS DE PERFORMANCE AU 31 DECEMBRE 2011	2 203 447
Actions de performance au 1^{er} janvier 2010	2 350 123
Attributions définitives d'actions de performance	-1 084 992
Actions de performance annulées	-674 478
Attributions de l'exercice	967 813
Actions de performance au 31 décembre 2010	1 558 466

Les plans de novembre et décembre 2009 ont été attribués durant l'exercice 2011 suite à la réalisation des conditions de performance.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des charges sur les actions de performance attribuées en 2011 sont les suivantes :

- volatilité de l'action : 21,5 % (attributions 2010 : 20 %) ;

- taux d'intérêt sans risque : 3,64 % (attributions 2010 : 2,2 %) ;
- taux de rendement : 1,82 % (attributions 2010 : 1,91 %).

Sur la base de ces hypothèses, la juste valeur des actions attribuées en 2011 s'établit à 26,11 euros pour les non résidents français (24,10 euros en 2010) et 20,76 euros pour les résidents français (20,52 euros en 2010).

Augmentations de capital réservées aux salariés

Les principaux paramètres retenus pour l'évaluation de la charge 2011 sont détaillés ci-après :

Date d'annonce du plan	Décembre 2011
Prix de souscription des titres (<i>euros</i>)	41,82
Montant de la décote totale (<i>euros</i>)	10,34
Nombre d'actions souscrites	521 316
Coût d'incessibilité / cours comptant à la date d'octroi	18,2%
Cours comptant des titres à la date d'octroi (<i>euros</i>)	52,09
Taux d'intérêt sans risque de référence à la date d'octroi	1,9%
Taux d'intérêt du refinancement	6,3%
Charge enregistrée au compte de résultat (<i>milliers d'euros</i>)	418

Sur la base de ces hypothèses, la juste valeur des actions souscrites en 2011 s'établit à 42,62 euros (40,47 euros en 2010).

NOTE 6. RESULTAT DE CHANGE

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Gains de change	82 635	56 344
Pertes de change	-86 312	-60 416
Variation de la juste valeur des instruments financiers de change	3 592	279
RESULTAT DE CHANGE	-85	-3 793

NOTE 7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Par nature		
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-3 857	-1 173
Dotations aux provisions sur titres non consolidés	-787	-981
Dividendes des participations non consolidées	474	896
Autres produits et charges financiers	-5 747	-3 069
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	-9 917	-4 327

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les charges financières de désactualisation relatives aux options de rachat de minoritaires, qui s'élèvent à 5 591 milliers d'euros en 2011 (contre 3 281 milliers d'euros en 2010).

NOTE 8. IMPOTS SUR LES RESULTATS**Charge (produit) d'impôt de la période**

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Impôts courants	185 897	186 547
Impôts différés	-6 501	-19 143
TOTAL	179 396	167 404

Analyse de la charge d'impôt

<i>En % du résultat avant impôts</i>	2011	2010
Taux théorique	34,4	34,4
Effet des taux d'imposition des filiales étrangères, différents du taux français	-7,5	-6,8
Effet des impositions à taux réduit, et des différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	-1,2	-0,9
Autres éléments non déductibles / non imposables localement	1,1	0,8
TAUX EFFECTIF DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES	26,8	27,5

Variation des impôts différés au bilan

La variation des impôts différés nets (actif - passif) au bilan s'analyse de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Situation au 1^{er} janvier	-31 201	34 256
Impôts différés constatés en situation nette	3 360	5 809
Produits (charges) nets de la période	6 501	19 143
Evolution du périmètre, autres mouvements et change	-25 726	-90 409
Situation au 31 décembre	-47 066	-31 201

Impôts différés actif non reconnus

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Pertes fiscales reportables	37 479	14 399
Autres impôts différés actifs	4 368	4 105
IMPÔTS DIFFERES ACTIF NON CONSTATES	41 847	18 504

Le taux d'impôt utilisé pour la détermination des impôts différés des sociétés françaises est de 34,43 % pour 2011 (34,43 % en 2010).

L'essentiel des bases d'impôts différés des sociétés françaises étant d'une durée supérieure à deux ans, le taux d'impôt n'a pas été modifié au regard de la contribution exceptionnelle définie par la loi de Finance rectificative pour 2011.

Impôts différés par nature

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Elimination des profits internes	33 688	31 628
Différences de durées d'amortissement	-12 167	-12 264
Provisions temporairement non déductibles	36 313	34 731
Ecart actuariels	11 309	8 907
Actifs et passifs reconnus lors d'une acquisition	-142 976	-124 317
Autres	26 767	30 114
TOTAL	-47 066	-31 201

Les autres impôts différés comprennent notamment les différences temporaires diverses résultant d'autres charges ou produits temporairement non déductibles ou imposables, de divers ajustements des comptes locaux aux normes du Groupe (crédit-bail, provisions réglementées, etc.), et des actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables.

Imposition différée sur paiements en actions

La CNCC a publié le 17 juillet 2008 une note qui requiert la comptabilisation en produit de toute économie d'impôts réalisée dans le cadre de plans de paiements en actions, quelles qu'en soient les modalités de dénouement.

Cette imposition différée est constatée à partir de l'exercice 2008 et est limitée à l'économie d'impôt que le Groupe s'attend à réaliser sur les plans d'attribution d'actions gratuites en cours.

Traitement de la Contribution Economique Territoriale

Le CNC a publié le 14 janvier 2010 un communiqué relatif au traitement comptable, dans les comptes consolidés en normes IFRS, de la Contribution Economique Territoriale (qui remplace la Taxe Professionnelle en France à compter de 2010).

Le communiqué indique le traitement comptable à adopter pour les deux composantes de la CET :

- la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), qui devrait être comptabilisée de la même manière que l'était la Taxe Professionnelle, en charges opérationnelles ;

- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), pour laquelle chaque entreprise devra exercer son jugement pour déterminer si elle entre dans le champ d'application d'IAS 12 Impôt sur le résultat, ou si elle doit être considérée comme une charge opérationnelle.

Le Groupe Essilor a considéré dans ses comptes au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 que la CVAE est une charge opérationnelle pour le Groupe et non un impôt sur le résultat.

Intégration fiscale

En France, les sociétés ESSILOR, TIKAI Vision (ex-Barbara), BBGR, BNL, DELAMARE, ESSIDEV, INVOPTIC, NOVISIA, OMI, OPTIM, OSE (non consolidée), et VARILUX UNIVERSITY (non consolidée) constituent un groupe d'intégration fiscale, la société mère étant seule redevable de l'impôt.

En 2011, les filiales consolidées du Groupe d'intégration fiscale ont généré des produits d'impôt de 3 millions d'euros (2010 : 2 millions d'euros).

Provision pour contrôles et litiges fiscaux

Suite à différents contrôles et litiges fiscaux en cours dans le Groupe, des provisions d'un total de 27,1 millions d'euros ont été constatées sur l'exercice 2010 et un complément de 2,8 millions d'euros sur l'exercice 2011, portant ainsi le solde des provisions pour impôts au 31 décembre 2011 à 29,9 millions d'euros (27,1 millions en 2010).

NOTE 9. EVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS

La valeur nominale des actions s'élève à 0,18 euro par action.

	Nombre réel	
	2011	2010
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 1^{er} janvier	208 761 230	210 879 319
Levées d'options de souscription	1 861 638	1 912 549
Souscription du FCP groupe ESSILOR	521 316	541 767
Echange d'actions propres pour OCEANE	0	1 823 318
Cessions d'actions propres sur levées d'options d'achat	111 295	53 332
Cessions d'actions propres sur actions de performance	585 346	1 084 992
Conversions ou échange sur OCEANE	0	3 690
Cessions (acquisitions) d'actions propres	-3 165 655	-7 537 737
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 31 décembre	208 675 170	208 761 230
Nombre d'actions d'autocontrôle éliminées	5 363 126	2 894 112

	Nombre moyen pondéré	
	2011	2010
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 1^{er} janvier	208 761 230	210 879 319
Levées d'options de souscription	895 077	817 353
Souscription du FCP groupe ESSILOR	9 998	176 875
Echange d'actions propres pour OCEANE	0	998 192
Cessions d'actions propres sur levées d'options d'achat	50 421	27 684
Cessions d'actions propres sur actions de performance	45 829	361 176
Conversions sur OCEANE	0	3 375
Cessions (acquisitions) d'actions propres	-2 516 897	-3 689 639
Actions ordinaires, nettes d'autocontrôle, au 31 décembre	207 245 658	209 574 335

Essilor n'a pas procédé à l'annulation d'actions d'autocontrôle en 2011. En 2010, 6 312 636 actions d'autocontrôle ont été annulées.

NOTE 10. RESULTAT PAR ACTION DILUE

Le résultat net retenu pour le calcul du résultat par action dilué est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Résultat net part du groupe	505 619	461 969
Annulation des frais financiers sur OCEANE, nette d'impôts	0	712
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE	505 619	462 681

Le nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice par action dilué est le suivant :

	2011	2010
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	207 245 658	209 574 335
Dilution sur obligations convertibles	0	0
Dilution sur options de souscription	1 385 174	1 518 862
Dilution sur actions de performance	1 046 670	1 558 466
NOMBRE MOYEN PONDERE D'ACTIONS APRES DILUTION	209 677 502	212 651 663

Les obligations convertibles Essilor International sont arrivées à échéance le 2 juillet 2010. En conséquence, aucune dilution n'est constatée à ce titre en 2010 et 2011.

NOTE 11. ECARTS D'ACQUISITION

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Entrée de périmètre	Autres évolutions de périmètre et autres mouvements	Ecart de conversion	Dotation aux dépréciations	Valeur à la fin de l'exercice
2011						
Valeur brute	1 535 140	312 984	25 949	23 220	0	1 897 293
Dépréciations	13 189	0	866	- 296	203	13 962
VALEUR NETTE	1 521 951	312 984	25 083	23 516	- 203	1 883 331
2010						
Valeur brute	1 072 121	408 944	- 10 252	64 327	0	1 535 140
Dépréciations	12 180	0	8	836	165	13 189
VALEUR NETTE	1 059 941	408 944	- 10 260	63 491	- 165	1 521 951

Les principales augmentations des écarts d'acquisition résultent :

- en 2011, des acquisitions des sociétés Shamir et Stylemark, ainsi que de divers laboratoires dans le monde entier (aux Etats-Unis et en Amérique Latine notamment) et de production de verres en Chine (Zunlong) ;
- en 2010, des acquisitions des sociétés FGX et Signet, ainsi que de divers laboratoires dans le monde entier (aux Etats-Unis notamment), de sociétés de distribution, de fournitures de consommables pour équipements de laboratoire (groupe DAC), et de production de verres en Chine (Danyang ILT, Wanxin).

Les écarts d'acquisition des sociétés acquises dans la période ne sont pas définitifs, ils sont susceptibles de modification dans les 12 mois qui suivent l'acquisition de la société.

En 2011, les écarts d'acquisition n'ont pas été significativement modifiés dans la période des 12 mois suivant la date d'acquisition.

Le Groupe Essilor applique depuis le 1^{er} janvier 2010 essentiellement la méthode dite du « goodwill complet » dans le cas d'une acquisition avec intérêts minoritaires sous option. La juste valeur de ces intérêts minoritaires est alors déterminée par l'estimation du prix futur à payer pour ces intérêts minoritaires sous option.

Par ailleurs, pour les cas d'acquisition sans option de rachat des intérêts minoritaires le Groupe applique la méthode dite du « goodwill partiel ».

La répartition par secteur de la valeur nette comptable des écarts d'acquisition est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Europe	249 157	245 666
Amérique du Nord	631 806	586 801
Reste du Monde	361 272	202 381
Equipements de laboratoire	270 206	258 799
Readers	370 890	228 304
TOTAL	1 883 331	1 521 951

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ont été effectués au 30 juin 2011, et revus au 31 décembre 2011 en accord avec les principes et méthodes définis en note 1.21.

Le coût moyen pondéré du capital du Groupe retenu pour l'exercice 2011 est de 7 % (2010 : 7 %). Compte tenu des primes de risque calculées, les taux effectifs d'actualisation appliqués aux 13 Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe ont été les suivants :

En pourcentage	2011	2010
Zone Europe	7	7
Zone Amérique du Nord	7	7
Zone Amérique du Sud ^(a)	16	10
Zone ASEAN	7	6
Japon	5	5
Corée	9	9
Inde	12	12
Chine	8	7
Australie / Nouvelle Zélande	10	10
Afrique Moyen Orient	10	11
Equipement de laboratoire	7	7
Readers	7	7
Usines	8	8

(a) Principalement Brésil

Le taux de croissance à l'infini a été fixé entre 0 % et 2,5 % (entre 0 % et 2,5 % en 2010), les taux les plus élevés étant appliqués aux pays émergents.

En 2010 et 2011, aucun écart d'acquisition n'a été déprécié.

Les variations nécessaires sur les paramètres que sont le taux de croissance et le coût moyen pondéré du capital du Groupe pour obtenir le point d'inflexion entre la valeur recouvrable des actifs et leur valeur comptables sont telles qu'elles ne correspondent pas à la définition d'un changement raisonnable au sens de la norme IAS 36.

Une variation de 0,5 % à la hausse du taux d'actualisation de référence ne générerait pas une dépréciation de la valeur nette des écarts d'acquisition à la date du 31 décembre 2011.

Une variation de 0,5 % à la baisse du taux de croissance à l'infini ne générerait pas une dépréciation de la valeur nette des écarts d'acquisition à la date du 31 décembre 2011.

NOTE 12. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Evolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Dotations amortissements et provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2011							
Marques	220 381	7 518	3		7 899		235 801
Concessions, brevets, licences	242 329	7 409	12 297	1 790	4 989		265 234
Relations clients	192 121	28 923	289		5 918		227 251
Autres immobilisations incorporelles	61 781	37 607	15 701	1 177	5 295		119 207
VALEUR BRUTE	716 612	81 457	28 290	2 967	24 101	0	847 493
Amortissements cumulés	215 212	4 088		3 357	5 081	44 688	265 712
VALEUR NETTE	501 400	77 369	28 290	- 390	19 020	- 44 688	581 781
2010							
Marques	50 691	163 164	322	0	6 204	0	220 381
Concessions, brevets, licences	209 188	22 173	9 364	7 550	9 154	0	242 329
Relations clients	77 326	109 298	0	0	5 497	0	192 121
Autres immobilisations incorporelles	53 276	- 4 619	11 816	1 303	2 611	0	61 781
VALEUR BRUTE	390 481	290 016	21 502	8 853	23 466	0	716 612
Amortissements cumulés	168 793	6 393	0	7 135	7 588	39 573	215 212
VALEUR NETTE	221 688	283 623	21 502	1 718	15 878	- 39 573	501 400

Les immobilisations en cours s'élèvent à 20,8 millions d'euros à fin 2011 (17,4 millions d'euros en 2010).

Les marques à durée de vie indéterminée concernent principalement :

- l'activité Verres aux Etats-Unis pour une valeur nette de 35,4 millions d'euros à fin 2011 (2010 : 34,6 millions d'euros) ;
- l'activité Verres en Afrique-Moyen Orient pour une valeur nette de 12,4 millions d'euros à fin 2011 (2010 : aucune) ;

- l'activité Verres en Asie pour une valeur nette de 3,2 millions d'euros à fin 2011 (2010 : aucune) ;
- l'activité Equipements pour une valeur nette de 8,3 millions d'euros (2010 : 8,3 millions d'euros) ;
- l'activité Readers pour une valeur nette de 165,6 millions d'euros (2010 : 160,4 millions d'euros).

Les tests d'évaluation des marques au cours de l'exercice n'ont pas conduit à déprécier les actifs.

NOTE 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Evolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Dotations amortissements et provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2011							
Terrains	41 927	32	50	306	669		42 372
Constructions	510 865	24 029	18 885	10 248	5 601		549 132
Matériel industriel	1 353 840	123 546	78 834	73 341	14 117		1 496 996
Autres immobilisations corporelles	368 949	- 10 521	78 549	19 901	3 052		420 128
VALEUR BRUTE	2 275 581	137 086	176 318	103 796	23 439	0	2 508 628
Amortissements cumulés	1 399 354	75 016		86 068	15 354	149 692	1 553 348
VALEUR NETTE	876 227	62 070	176 318	17 728	8 085	- 149 692	955 280
2010							
Terrains	38 525	1 192	147	393	2 456	0	41 927
Constructions	468 968	10 531	9 147	7 552	29 771	0	510 865
Matériel industriel	1 196 458	62 050	63 479	57 707	89 560	0	1 353 840
Autres immobilisations corporelles	309 802	10 212	45 821	15 589	18 703	0	368 949
VALEUR BRUTE	2 013 753	83 985	118 594	81 241	140 490	0	2 275 581
Amortissements cumulés	1 210 731	19 338		66 670	80 161	155 794	1 399 354
VALEUR NETTE	803 022	64 647	118 594	14 571	60 329	- 155 794	876 227

Les valeurs présentées incluent les immobilisations en location financement.

Le montant des immobilisations en cours s'élève à 59,8 millions d'euros à fin 2011 (56,8 millions d'euros à fin 2010).

NOTE 14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES : BIENS EN LOCATION FINANCEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Evolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Dotations amortissements et provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2011							
Terrains	850						850
Constructions	13 739		81		22		13 842
immobilisations corporelles	20 335	87	823	292	98		21 051
VALEUR BRUTE	34 924	87	904	292	120	0	35 743
Amortissements cumulés	21 624	257		246	71	2 073	23 779
VALEUR NETTE	13 300	- 170	904	46	49	- 2 073	11 964
2010							
Terrains	850	0	0	0	0	0	850
Constructions	13 614	74	13	0	38	0	13 739
immobilisations corporelles	20 415	- 70	0	329	319	0	20 335
VALEUR BRUTE	34 879	4	13	329	357	0	34 924
Amortissements cumulés	19 881	- 181	0	288	171	2 041	21 624
VALEUR NETTE	14 998	185	13	41	186	- 2 041	13 300

NOTE 15. SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés consolidées par mise en équivalence sont les suivantes :

Sociétés	Pays	2011		2010	
		% intérêts	% Contrôle	% intérêts	% Contrôle
Groupe Transitions	(a)	49	49	49	49
Shamir Optispeed	Afrique du Sud	25	25	0	0
Shamir Emerald	Afrique du Sud	28	28	0	0
VisionWeb	Etats-Unis	44	44	44	44

(a) Voir détail en Note 34.

Les contributions de ces entités à la quote-part des fonds propres et du résultat (net d'impôt) des sociétés mises en équivalence se décomposent comme suit :

	2011		2010	
	Part des fonds propres	Part dans le résultat net	Part des fonds propres	Part dans le résultat net
<i>En milliers d'euros</i>				
Groupe Transitions	121 152	27 902	115 039	28 483
Groupe Sperian Protection	0	0	0	3 263
Shamir Optispeed & Shamir Emerald	115	-19	0	0
VisionWeb ^(a)	-11 352	0	-10 992	0
TOTAL	109 915	27 883	104 047	31 746

(a) En plus de l'investissement d'origine, Essilor détient des intérêts à long terme qui font partie de l'investissement net dans Vision Web.

Selon IAS 28.29 et IAS 28.30, lorsque les pertes accumulées sont supérieures à l'investissement net dans une filiale mise en équivalence, les pertes ne sont plus reconnues. Ces pertes seront imputées sur les profits éventuels dégagés dans le futur.

Cession de la participation dans Sperian Protection

Essilor a cédé le 9 août 2010 sa participation historique dans le groupe Sperian Protection, soit 15 % du capital, au groupe Honeywell.

La quote-part de résultat du groupe Essilor dans le résultat de Sperian Protection jusqu'au 9 août 2010 a été enregistrée dans le résultat des sociétés mises en équivalence sur l'exercice 2010.

Part du Groupe dans le bilan cumulé des sociétés consolidées par équivalence

<i>En milliers d'euros</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Immobilisations nettes	44 313	41 198
Autres actifs non courants	27 611	35 072
Actifs courants	117 020	104 803
Passifs non courants	2 909	2 503
Passifs courants	77 393	75 627

Depuis la cession de Sperian Protection durant l'exercice 2010, il n'existe plus d'écarts d'acquisition nets constatés sur les sociétés mises en équivalence.

NOTE 16. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières à la juste valeur répondent à la définition d'actifs financiers « disponibles à la vente » au sens de la norme IAS39 (cf. note 1.24).

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Evolution du périmètre et autres mouvements	Acquisitions, nouveaux prêts	Cessions, remboursements	Ecart de conversion	Rééval.	Dotation nette aux provisions	Valeur à la fin de l'exercice
2011								
Immobilisations financières à la juste valeur	22 247	-2 151	15 134	13 126	4	-1 184	11 359	32 283
- Participations non consolidées	19 560	-2 149	15 117	13 035	-41	-1 313	11 439	29 578
- Autres titres immobilisés	2 687	-2	17	91	45	129	-80	2 705
Immobilisations financières au coût amorti	43 241	-1 415	20 779	4 038	1 843	0	50	60 460
- Prêts et intérêts courus	43 595	-1 418	20 779	4 038	1 843	0	-12	60 749
- Dépréciations	354	-3	0	0	0	0	-62	289
Autres immobilisations financières	65 488	-3 566	35 913	17 164	1 847	-1 184	11 409	92 743
2010								
Immobilisations financières à la juste valeur	33 448	-19 415	7 749	139	1 707	-194	-909	22 247
- Participations non consolidées	30 914	-19 484	7 726	75	1 615	-223	-913	19 560
- Autres titres immobilisés	2 534	69	23	64	92	29	4	2 687
Immobilisations financières au coût amorti	35 372	2 838	8 837	3 154	-563	0	-89	43 241
- Prêts et intérêts courus	36 645	1 830	8 837	3 154	-563	0	0	43 595
- Dépréciations	1 273	-1 008	0	0	0	0	89	354
Autres immobilisations financières	68 820	-16 577	16 586	3 293	1 144	-194	-998	65 488

NOTE 17. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Matières premières, autres approvisionnements	316 458	285 740
Marchandises	156 730	150 393
Produits finis, semi-finis, en-cours	408 559	331 725
VALEUR BRUTE	881 747	767 858
Dépréciation des stocks	-128 331	-122 405
VALEUR NETTE	753 416	645 453

NOTE 18. CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION COURANTES

La décomposition des créances d'exploitation est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Créances clients		
Valeur brute	1 074 243	883 882
Dépréciations des comptes clients	-52 637	-45 587
Valeur nette des créances clients	1 021 606	838 295
Autres créances d'exploitation		
Valeur brute	100 577	78 010
Dépréciations des autres créances d'exploitation	-437	-437
Valeur nette des autres créances d'exploitation	100 140	77 573
TOTAL DES CREANCES D'EXPLOITATION COURANTES (NET)	1 121 746	915 868

La décomposition des dettes d'exploitation est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Dettes fournisseurs	469 763	376 782
Dettes fiscales et sociales	236 688	206 010
Autres dettes d'exploitation courante	206 767	176 821
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION COURANTES	913 218	759 613

NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La décomposition par nature est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Disponibilités	237 576	215 623
OPCVM monétaires assimilées à de l'équivalent de trésorerie	43 200	128 220
Certificats de dépôts	82 000	0
Autres	27 544	27 212
TOTAL	390 320	371 055

NOTE 20. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent principalement :

- des compléments de retraite (France, Allemagne, Royaume Uni, Etats-Unis) ;
- des indemnités de fin de carrière (France et d'autres pays européens) ;
- d'autres avantages à long terme (médailles du travail en France et équivalents dans d'autres pays).

En Suède, Essilor participe à un régime multi-employeurs à prestations définies. L'assureur en charge de la gestion de ce régime n'étant pas en mesure de déterminer la part d'Essilor dans ce régime, l'engagement est traité comme un régime à cotisations définies conformément à la norme IAS 19.

Analyse de la variation de l'engagement net comptabilisé

<i>En milliers d'euros</i>	Engagement	Juste valeur des fonds	Coût des services passés	Autres	Engagement net comptabilisé
Au 31 décembre 2010	243 941	- 72 858	- 9 400	0	161 683
Coût des services rendus sur la période	6 187	0	0	0	6 187
Charge d'intérêt sur l'actualisation	9 688	0	0	0	9 688
Rendements attendus des actifs des fonds	0	- 3 469	0	0	- 3 469
Amortissement des services passés	0	0	926	0	926
Contributions des salariés	822	- 822	0	0	0
Contributions versées aux fonds	0	- 11 511	0	0	- 11 511
Prestations payées	- 11 722	11 722	0	0	0
Ecarts actuariels	11 264	- 675	0	0	10 589
Curtailment et settlement	- 3 081	0	0	0	- 3 081
Autres mouvements	5 189	- 1 731	0	0	3 458
Effets de périmètre	2 945	- 1 942	0	0	1 004
Ecarts de conversion	3 003	- 1 724	48	0	1 328
Au 31 décembre 2011	268 236	- 83 009	- 8 426	0	176 801
dont pertes (gains) actuariels en capitaux propres à la clôture					64 273
Rendements réels des actifs des fonds		-4 144			-4 144
dont Engagements couverts en partie ou totalement par un fonds	127 601				127 601
dont Engagements non couverts par un fonds	140 624				140 636
dont en provisions pour retraites au passif					177 693
dont en actifs non courants (régimes surcouverts)					892

<i>En milliers d'euros</i>	Engagement	Juste valeur des fonds	Coût des services passés	Autres	Engagement net comptabilisé
Au 31 décembre 2009	206 251	-72 846	-2 943	0	130 462
Coût des services rendus sur la période	7 853	0	0	0	7 853
Charge d'intérêt sur l'actualisation	9 225	0	0	0	9 225
Rendements attendus des actifs des fonds	0	-3 635	0	0	-3 635
Amortissement des services passés	0	0	1 022	0	1 022
Contributions des salariés	831	-831	0	0	0
Contributions versées aux fonds	0	-9 077	0	-25	-9 102
Prestations payées	-17 743	17 717	0	26	0
Ecarts actuariels	22 052	-594	0	-13	21 445
Autres mouvements	7 436	0	-7 479	-26	-69
Effets de périmètre	1 428	0	0	0	1 428
Ecarts de conversion	6 608	-3 592	0	38	3 054
Au 31 décembre 2010	243 941	-72 858	-9 400	0	161 683
dont pertes (gains) actuariels en capitaux propres à la clôture					52 370
Rendements réels des actifs des fonds		-4 229			-4 229
dont Engagements couverts en partie ou totalement par un fonds	151 503				151 503
dont Engagements non couverts par un fonds	92 437				92 437
dont en provisions pour retraites au passif					162 897
dont en actifs non courants (régimes surcouverts)					1 214

Hypothèses actuarielles retenues pour l'estimation des engagements dans les principaux pays concernés

Une hypothèse importante prise en compte dans l'évaluation des engagements de retraite et assimilés est le taux d'actualisation.

Conformément à la norme IAS19, les taux ont été déterminés par zone monétaire en se référant au rendement d'obligations

privées de première qualité et de maturité équivalente à la durée des plans, ou au rendement des obligations d'Etat quand le marché privé n'est pas suffisamment liquide.

Le rendement des actifs des fonds est déterminé en fonction de l'allocation des actifs et des taux d'actualisation retenus.

Les principaux taux retenus pour le Groupe sont les suivants :

	2011			2010		
<i>En pourcentage</i>	Zone Euro	Etats-Unis	Royaume-Uni	Zone Euro	Etats-Unis	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	4,30	4,50	4,70	4,5	5,0	5,5
Taux de rendement attendu des placements	4 à 4,8	7,00	5,60	4,5 à 4,90	7,5	7
Taux de rendement moyen pondéré des actifs de fonds		4,53			4,86	
Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires		2,08			2,57	

Le taux d'actualisation retenu pour les médailles du travail en France est de 4,3 % pour 2011 (4,5 % en 2010).

A titre d'information complémentaire, si les taux d'actualisation avaient été inférieurs de 25 points de base par rapport aux taux finalement retenus, l'obligation totale du Groupe aurait augmenté de 9 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les écarts actuariels constatés proviennent d'ajustements d'expérience (différences entre les hypothèses retenues et les données réelles) et de changements d'hypothèses. En 2011, les écarts actuariels provenant d'ajustements d'expérience représentent 0.6 % de la valeur actuelle de l'engagement à la clôture (2010 : 3,3 %).

Composition par nature des actifs de fond

<i>En pourcentage</i>	2011	2010
Actions	19	20
Obligations	38	35
Fonds généraux d'assurances	42	44
Immobilier	0	1
Autres	0	0

Analyse des droits

<i>En milliers d'euros</i>	Engagement	Fonds	Eléments différés	Provision 2011
Retraites (compléments de retraite, garantie de ressources)	199 477	- 81 642	- 1 729	116 106
Indemnités de départ à la retraite	45 113	- 1 367	- 6 697	37 049
Autres avantages	23 646	0	0	23 646
TOTAL	268 236	- 83 009	- 8 426	176 801

<i>En milliers d'euros</i>	Engagement	Fonds	Eléments différés	Provision 2010
Retraites (compléments de retraite, garantie de ressources)	180 864	- 70 929	- 2 294	107 641
Indemnités de départ à la retraite	44 736	- 1 929	- 7 106	35 701
Autres avantages	18 341	0	0	18 341
TOTAL	243 941	- 72 858	- 9 400	161 683

Charge de l'exercice

Produits (Charges)	2011	2010
<i>En milliers d'euros</i>		
Coût des services rendus sur la période	-6 187	-7 853
Charge d'intérêt sur l'actualisation	-9 688	-9 225
Rendement attendu des actifs des fonds	3 469	3 635
Ecart actuariels sur avantages à court terme	131	-76
Amortissement des services passés	-926	-1 022
Curtailment et settlement	3 081	0
Autres	0	-256
Charge de l'exercice	-10 120	-14 797
Contributions aux fonds	4 534	-5 522
Prestations payées	6 977	14 625
REPRISE (DOTATION) NETTE	1 391	-5 694

NOTE 21. PROVISIONS POUR RISQUES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Reprises sans objet	Change	Périmètre	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
2011								
Provisions pour risques sur filiales et participations	300							300
Provisions pour restructurations	19 323	7 370	-13 030	-2 763	185		-1 876	9 209
Provisions pour garanties	22 740	5 279	-1 914	-2 207	258	350	-405	24 101
Autres risques	101 792	9 764	-5 667	-1 053	293	557	2 105	107 791
TOTAL	144 155	22 413	-20 611	-6 023	736	907	-176	141 401
2010								
Provisions pour risques sur filiales et participations	300							300
Provisions pour restructurations	1 987	19 899	-3 334		100	2 738	-2 067	19 323
Provisions pour garanties	20 307	3 646	-2 678	-1 088	1 344	421	788	22 740
Autres risques	46 293	53 277	-7 069	-1 023	799	9 648	-134	101 792
TOTAL	68 888	76 822	-13 081	-2 111	2 243	12 807	-1 412	144 155

Les provisions pour autres risques au 31 décembre 2011 comprennent notamment les provisions pour contrôles et litiges fiscaux portant sur l'impôt et sur d'autres taxes d'un montant total de 32,6 millions d'euros (32,1 millions d'euros au

31 décembre 2010), et la provision de 50,7 millions constituée pour éventuelles infractions à la législation sur les cartels en Allemagne (50,7 millions d'euros au 31 décembre 2010, voir note 28 – Litiges).

NOTE 22. ENDETTEMENT NET ET DETTES FINANCIERES**22.1 ENDETTEMENT NET**

L'endettement net du Groupe s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Dettes financières à long terme	309 152	285 558
Dettes financières à court terme	578 500	376 550
Concours bancaires courants	26 644	25 167
Intérêts courus	1 436	1 115
TOTAL PASSIF	915 732	688 390
Autres placements de trésorerie	-7 450	0
Equivalents de trésorerie	-152 744	-155 432
Trésorerie	-237 576	-215 623
TOTAL ACTIF	-397 770	-371 055
Cross Currency swaps	-11 779	-21 542
ENDETTEMENT NET	506 183	295 793

Autres placements de trésorerie considérés par le Groupe comme entrant dans le calcul de l'endettement net (note 1.28).

Convention de signe : + dette / - excédent de trésorerie ou de placement.

Au 31 décembre 2011, l'essentiel des dettes financières à long terme est constitué d'un prêt bancaire bilatéral conclu en 2007 par Essilor of America, dont l'échéance est 2014.

A la même date, les dettes financières à court terme se répartissent principalement entre des tirages sur lignes syndiquées (386 millions d'euros sur la ligne syndiquée 2014) et des émissions de billets de trésorerie (174 millions d'euros).

Le Cross currency swap est valorisé à sa juste valeur de marché au 31 décembre de chaque année (voir note 23.2).

22.2 DETTES FINANCIERES

Dettes financières par échéance

Par échéance, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Dettes à moins de 1 an	606 581	402 832
Dettes entre 1 an et 5 ans	305 158	281 499
Dettes à plus de 5 ans	3 993	4 059
TOTAL	915 732	688 390

Dettes financières par devises

Par devise, les emprunts et dettes financières s'analysent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Dollar américain	661 479	567 597
Euro	221 247	110 895
Autres devises	33 006	9 898
TOTAL	915 732	688 390

Juste valeur de la dette

La juste valeur de la dette est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Dettes financières à long terme	297 373	264 016
Dettes financières à court terme	578 500	376 550
Concours bancaires courants et intérêts courus	28 080	26 282
TOTAL	903 953	666 848

Billets de trésorerie

Essilor International a lancé en mai 2010 un programme de billets de trésorerie dont le plafond est de 750 millions d'euros. L'encours des émissions est de 174 millions au 31 décembre 2011 (80 millions au 31 décembre 2010). Le dossier de

présentation financière est disponible sur le site Internet de la Banque de France à la rubrique Titres de créances négociables.

Ces billets de trésorerie sont inclus dans la ligne « Dettes financières à court terme » du bilan consolidé.

Redevances à payer sur immobilisations acquises en location financement

<i>En milliers d'euros</i>	2011		2010	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Redevances à moins d'un an	2 115	39	2 282	168
Redevances entre 1 an et 5 ans	3 837	246	3 729	144
Redevances à plus de 5 ans	358	4	0	0
TOTAL REDEVANCES	6 310	289	6 011	312

NOTE 23. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**23.1 INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN**

Les instruments financiers inscrits au bilan du Groupe à la clôture des exercices 2011 et 2010 se répartissent dans les catégories suivantes :

2011	Catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres ^(a)	Prêts, créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>En milliers d'euros</i>						
Autres immobilisations financières	92 743		32 283	60 460		
Créances d'exploitation non courantes	3 891			3 891		
Avances et acomptes fournisseurs	19 671			19 671		
Créances d'exploitation courantes	1 121 746			1 121 746		
Créances d'impôts	48 355			48 355		
Créances diverses	30 838			30 838		
Instruments financiers dérivés actifs	15 091					15 091
Autres placements de trésorerie	7 450	7 450				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	390 320	390 320				
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	1 730 105	397 770	32 283	1 284 960		15 091
Dettes financières à long terme	309 152				309 152	
Autres passifs non courants	138 168				138 168	
Dettes financières à court terme	606 581				606 581	
Avances et acomptes reçus des clients	15 705				15 705	
Dettes d'exploitation courantes	913 218				913 218	
Dettes d'impôts	62 172				62 172	
Autres passifs courants	161 306				161 306	
Instruments financiers dérivés passifs	14 953					14 953
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS	2 221 255				2 206 302	14 953

(a) Actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

2010	Catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres ^(a)	Prêts, créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>En milliers d'euros</i>						
Autres immobilisations financières	65 488		22 175	43 313		
Créances d'exploitation non courantes	7 849			7 849		
Avances et acomptes fournisseurs	12 865			12 865		
Créances d'exploitation courantes	915 868			915 868		
Créances d'impôts	25 720			25 720		
Créances diverses	17 636			17 636		
Instruments financiers dérivés actifs	26 993					26 993
Autres placements de trésorerie						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	371 055	371 055				
INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS	1 443 474	371 055	22 175	1 023 251		26 993
Dettes financières à long terme	285 558				285 558	
Autres passifs non courants	117 914				117 914	
Dettes financières à court terme	402 832				402 832	
Avances et acomptes reçus des clients	12 506				12 506	
Dettes d'exploitation courantes	759 613				759 613	
Dettes d'impôts	38 331				38 331	
Autres passifs courants	97 939				97 939	
Instruments financiers dérivés passifs	12 644					12 644
INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS	1 727 335				1 714 692	12 644

(a) Actifs disponibles à la vente au sens de la norme IAS 39.

23.2 VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Selon la norme IAS 39, certains instruments dérivés et certains types d'opérations ne peuvent pas être affectés à une relation de couverture, bien qu'ils constituent une couverture au sens économique. La variation de la juste valeur de ces instruments

financiers, non affectés à la une relation de couverture en application des critères de la norme IAS 39, est comptabilisée en résultat financier.

La valeur de marché des instruments dérivés du Groupe est présentée ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Couverture de transactions futures :		
- Change à terme	600	-4 207
- Swaps de taux d'intérêt	-7 426	0
Couverture de juste valeur :		
- Change à terme	-119	-213
- Cross currency swaps	11 779	21 542
Couverture d'investissement net :		
- Change à terme	-318	-1 649
Non affectés à une relation de couverture :		
- Change à terme	-5 069	-1 543
- Options de change	183	452
- Cross currency swaps partie change		
- Swaps de taux d'intérêt		-33
- Options de taux (caps)	508	0
VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	138	14 349
dont instruments financiers dérivés actifs	15 091	26 993
dont instruments financiers dérivés passifs	-14 953	-12 644

En 2007, Essilor of America a mis en place un financement de 250 millions d'euros à taux fixe à échéance 2014. Cette opération a fait l'objet d'une couverture de change et de taux via un cross currency swap qui a converti le financement initial en dollar américain et à taux variable. Cette opération est qualifiée de couverture de juste valeur.

Au 31 décembre 2010, les swaps de taux d'intérêt s'élevaient à 100 millions de dollars américains.

En 2011, la société a souscrit des swaps de taux pour un montant de 200 millions de dollars et deux caps de taux pour des montants de 50 millions d'euros et de 50 millions de dollars.

	2011		2010	
<i>En milliers d'euros</i>	Nominal	Valeur de marché	Nominal	Valeur de marché
Opérations de change à terme	439 566	-4 906	474 582	-7 612
Options de change	2 595	183	11 206	452
Cross currency swap EUR/USD	250 000	11 779	250 000	21 542
Swaps de taux d'intérêt USD	231 857	-7 426	74 839	-33
Options de taux (caps)	88 643	508	0	0
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES	1 012 661	138	810 627	14 349

Le détail des instruments financiers est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>													
Devise vendue	Devise achetée												
	EUR	USD	THB	MXN	PHP	CNY	INR	JPY	GBP	CAD	PLN	Autres	TOTAL
GBP	58 165												58 165
USD	57 815		46 371	24 354	19 638	16 694	12 752	5 339					182 963
CAD	11 906	27 282											39 188
SGD	11 809												11 809
AUD	6 743	18 162											24 905
CHF	5 906												5 906
NOK	4 726												4 726
SEK	3 172												3 172
CZK	2 362												2 362
EUR		62 617						3 564	7 935	3 748	3 200	5 407	86 471
JPY		6 492											6 492
BRL		3 942											3 942
Autres	3 920	4 444										1 100	9 464
TOTAL	166 524	122 939	46 371	24 354	19 638	16 694	12 752	8 903	7 935	3 748	3 200	6 507	439 567

23.3 RESULTAT SUR DENOUEMENT DES COUVERTURES DE TRANSACTIONS FUTURES

Les impacts sur le résultat d'un exercice du dénouement des couvertures de transactions futures prises à la clôture de l'exercice précédent sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Chiffre d'affaires		
Coût des produits vendus	-4 860	-354
MARGE BRUTE	-4 860	-354
Charges de recherche développement		1 089
Charges commerciales et de distribution		
Autres charges d'exploitation		
CONTRIBUTION DE L'ACTIVITE	-4 860	735
Autres produits (charges) opérationnels		
Résultat sur cessions d'actifs		
RESULTAT OPERATIONNEL	-4 860	735

NOTE 24. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Dettes fournisseurs à plus d' un an	2 340	1 521
Dettes sur options de rachat de minoritaires long terme	135 828	116 393
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	138 168	117 914
Dettes fournisseurs sur les immobilisations incorporelles et corporelles	11 549	6 664
Dettes sur immobilisations financières	66 177	29 017
Dettes sur option de rachat de minoritaires court terme	48 774	44 087
Autres	34 806	18 170
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	161 306	97 939

NOTE 25. ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Engagements donnés	94 267	533 796
Avals et cautions		
Dettes garanties par des sûretés réelles :	35	35
- Dettes	6 907	6 979
- Valeur nette comptable des biens donnés en garantie		
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	461	186
Engagements de location simple		
A moins d'un an	20 312	20 703
De un à cinq ans	45 927	48 209
Plus de cinq ans	6 010	2 037
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE LOCATION SIMPLE	72 249	70 949

Au 1^{er} semestre 2011, suite à la revue initiée durant l'exercice 2010 de leurs engagements hors bilan par l'ensemble des filiales du Groupe, les engagements hors bilan du Groupe ont pu être réduits et s'établissent à 94 millions d'euros au 31 décembre 2011 sur la ligne Avals et cautions.

NOTE 26. RISQUES DE MARCHÉ

La gestion des risques de marché est confiée à la Direction des Financements et de la Trésorerie du Groupe. Son directeur est directement rattaché au Directeur Financier (membre du Comité exécutif).

Risque de liquidité et de financements

La politique du Groupe en matière de financements est fondée sur la sécurité : sécurité dans le temps par la durée des financements, sécurité dans les montants disponibles, diversification des sources de financement.

Les dettes à plus d'un an à la fin 2011 s'élèvent à 309 millions d'euros. Le Groupe dispose par ailleurs de deux lignes syndiquées multi devises d'échéance 2012 et 2014 pour un montant total de 1,7 milliard d'euros. Au 31 décembre 2011,

l'une des deux lignes est utilisée à hauteur de 386 millions d'euros.

Le tirage de ces lignes n'est soumis au respect d'aucun covenant particulier.

De manière générale, la maison mère négocie avec ses partenaires bancaires les lignes nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du Groupe, et refinance la grande majorité de ses filiales à court et moyen terme par le biais de cash poolings et de prêts inter-compagnie.

La répartition des actifs et passifs financiers du Groupe (y compris créances et dettes d'exploitation) par échéance contractuelle à fin 2011 est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Moins d'1 an^(a)	1 an à 5 ans	Au-delà	TOTAL
Passifs Financiers hors instruments financiers	-1 759	-411	-36	-2 206
Actifs Financiers hors instruments financiers	1 681	34	0	1 715
Valeur de marché nette des instruments financiers	0	0	0	0
POSITION NETTE	-78	-377	-36	-491

(a) Y compris les immobilisations financières sans maturité définie.

La répartition de la dette financière nette et des lignes de crédits disponibles du Groupe par échéance contractuelle à fin 2011 est la suivante :

(Vous pouvez aussi vous reporter à la note 22 des états financiers consolidés, endettement net et dette financière)

<i>En millions d'euros</i>	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Billets de trésorerie	174					174
Emprunts bancaires ^(a)	17	33	254		7	311
Ligne bancaire			386			386
Découvert bancaire	27					27
Crédit bail	2	4				6
Dette brute	220	37	640	0	7	904
Cash et assimilés	-391	-4	-1	0	-2	-398
Endettement net^(b)	-171	33	639	0	5	506
Lignes disponibles confirmées	700		614			1 314

(a) y compris cross currency swap

(b) > à 0 : endettement net ; < à 0 : excédent net de trésorerie.

Risque de change

Le Groupe, de par sa présence dans de nombreux pays, est naturellement exposé à la variation des devises. Les expositions au risque de change sont couvertes par les instruments de marchés appropriés: achats et ventes de devises à terme ou au comptant, d'options de change et/ou de stratégies optionnelles. Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque de change associé à une activité économique. Le Groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent.

La facturation en devise locale des sociétés importatrices ou exportatrices permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur un nombre restreint d'entités. Celles qui sont exposées à un risque de change significatif se couvrent avec le support de la direction des financements et de la trésorerie. Le risque encouru par les autres filiales, s'il est réduit, reste néanmoins suivi de manière centralisée.

Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur de limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

Les opérations commerciales, le versement de dividendes, de royalties et de management fees en provenance des filiales, sont systématiquement couverts, à l'intérieur d'une fourchette de 80 à 100 % de la position de risque identifiée.

Le risque de change généré par une opération financière (cession, acquisition, augmentation de capital) est géré au cas par cas, en fonction du degré de certitude de réalisation de l'opération, par les instruments de marché appropriés.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture aux opérations de change. Il arrive que, alors même qu'elles sont justifiées économiquement, celles-ci ne remplissent pas les conditions d'enregistrement en comptabilité de couverture. Dans ce cas, la revalorisation des opérations de change impacte le compte de résultat.

Globalement, au 31 décembre 2011, la contre-valeur en euros de l'exposition nette globale bilantielle au risque de change du Groupe est de l'ordre de 104 millions d'euros.

Exposition au risque de change consolidé sur les actifs / passifs au 31 décembre 2011, avant et après couverture

(lorsqu'un actif ou passif est libellé dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société)

<i>En millions d'euros</i>	Montant au bilan avant couverture ^(a)	Couvertures sur éléments bilantiels ^(b)	Exposition nette après couvertures ^(c)	Couvertures sur flux futurs ^(d)
Devise de risque				
CAD	0	-1	-1	-4
EUR	-6	-1	-7	2
JPY	0	2	2	7
USD	74	36	110	-65
GBP	0	-4	-4	-47
Autres	-2	6	4	-13
TOTAL	66	38	104	-120

(a) > à 0 : Actifs à couvrir ; < à 0 : Passifs à couvrir.

(b) > à 0 : Achats nets de devises ; < à 0 : Ventes nettes de devises.

(c) > à 0 : Actifs non couverts ; < à 0 : Passifs non couverts.

(d) > à 0 : Couvertures d'achats de devises ; < à 0 : Couvertures de ventes de devises.

Sensibilité des capitaux propres et du résultat liée aux variations de juste valeur des instruments dérivés de change opérationnel au 31 décembre 2011

La sensibilité est calculée uniquement sur la valorisation des instruments dérivés à la clôture de l'exercice.

L'impact d'une variation de la juste valeur des dérivés suite à une hausse ou à une baisse du dollar ou de la livre sterling est présenté ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Impact de la variation			
	Dans les capitaux propres		Dans le Résultat avant impôt	
	Variation de +5%	Variation de -5%	Variation de +5%	Variation de -5%
USD	-2	2	-1	2
GBP	0	0	-2	2

L'impact de la variation de capitaux propres est généré par les instruments de change éligibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

L'impact de la variation en résultat financier est généré par les instruments de change non éligibles à la comptabilité de couverture et par la variation de la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

Risque de taux d'intérêt et évaluation de la sensibilité des charges financières aux variations de taux

L'objectif de la politique de gestion de taux est de minimiser le coût de financement tout en protégeant le Groupe contre une évolution défavorable des taux d'intérêt.

La grande majorité des financements Groupe étant concentrée sur la maison mère, la gestion du risque de taux y est aussi centralisée.

<i>En millions d'euros</i>	Avant couverture		Couvertures		Cap	Après couverture		
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable		Taux fixe	Taux variable	Variable cappé
Dettes brute ^(a)	254	650	-22	-67	89	232	583	89
Trésorerie et assimilés	-7	-390				-7	-390	
DETTE NETTE	247	260	-22	-67	89	225	193	89

(a) y compris cross currency swap

Au 31 décembre 2011, 26 % de la dette brute après couverture est à taux fixe (contre 11 % en 2010).

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré de la dette brute après couverture s'élève à 1,08 % fin 2011 (contre 0,85 % fin 2010).

Un déplacement parallèle de 1 pourcent des courbes des taux d'intérêt au 31 décembre 2011 appliqué aux composantes de l'endettement net aurait les impacts suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Effet trésorerie dans le compte de résultat
Augmentation de 1%	2
Diminution de 1%	-2

Risque de contrepartie

Les excédents de trésorerie sont placés en respectant les deux règles que sont la sécurité et la liquidité.

La politique du Groupe définit des limites de durée, de supports de placement et de contreparties.

Au 31 décembre 2011, les contreparties des opérations de marché et de placements réalisées par la Direction des Financements et de la Trésorerie bénéficient au minimum d'une notation Standard & Poor's court terme de A-1 et long terme de A.

Les liquidités sont investies par la maison mère pour un tiers en SICAV ou Fonds Communs de Placements monétaires, pour le reste en Certificats de Dépôts bancaires à court terme.

A cette date, 69% des placements réalisés par les filiales du Groupe bénéficient au minimum d'une notation Standard & Poor's long terme de A-.

Au 31 décembre 2011, les banques participant aux deux syndications bénéficient au minimum d'un rating Standard & Poor's court terme de A-1 et long terme de A-.

Risque de crédit

L'encours de créances clients échues non provisionnées s'élève à 130.3 millions d'euros à fin 2011 (104,3 millions d'euros à fin 2010). Il est essentiellement constitué par des créances échues de moins de 3 mois (70,8 % en 2011 ; 78,0 % en 2010) subissant un léger dépassement d'échéance.

<i>En millions d'euros</i>	2011	2010
Créances clients nettes à moins d'un an	1 022	838
Créances clients nettes à plus d'un an	4	8
CRÉANCES CLIENTS NETTES	1 025	846
Créances clients non échues	863	722
Créances clients nettes échues	162	124
Garanties recues, TVA récupérable	-37	-34
Créances clients nettes échues hors garanties	125	90

L'information relative aux 20 principaux clients du Groupe est présentée en note 3 – Information par secteurs opérationnels.

NOTE 27. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe Essilor considère ne pas encourir de risques significatifs à ce titre.

NOTE 28. LITIGES

Les principes comptables relatifs aux provisions pour risques sont présentés au chapitre 20.3.1.5 dans la note 1.32 des principes comptables de l'annexe aux états financiers consolidés. Par ailleurs, la note 5.1 aux présents états financiers au 31 décembre 2011 présente le détail des autres produits et charges opérationnels et la note 21 les mouvements sur les provisions.

Allemagne

Fin 2008, le « Bundeskartellamt » (« BKA »), autorité de la concurrence allemande, a ouvert une enquête sur d'éventuelles infractions à la législation allemande sur le droit de la concurrence concernant les acteurs majeurs dans le domaine de l'optique ophtalmique dont deux de nos filiales allemandes, Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH.

A la suite de cette enquête, le 10 juin 2010, le BKA a notifié formellement des amendes aux principaux acteurs de l'optique ophtalmique en Allemagne. Nos deux filiales ont ainsi fait l'objet de notifications formelles d'infractions pour un total de près de 50 millions d'euros.

Essilor GmbH et Rupp & Hubrach Optik GmbH contestent le bien fondé des conclusions du BKA au regard des faits, s'ils étaient reconnus comme avérés ainsi que les montants des sanctions, jugés disproportionnés. En conséquence, deux recours ont été déposés devant le BKA en date du 15 et 16 juin 2010. Ces recours sont suspensifs des paiements d'éventuelles amendes. Le Groupe n'est pas en mesure d'anticiper les résultats et les délais de ces actions en recours.

Suite à la réception des notifications du BKA, le Groupe avait constitué des provisions de 50,7 millions d'euros dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Depuis cette date, la procédure n'a pas connu d'évolution. En l'absence d'éléments nouveaux, les provisions constituées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été maintenues au 31 décembre 2011.

Etats-Unis et Canada

Suite à l'investigation des pratiques commerciales de Transitions Optical Inc par le Federal Trade Commission en 2009 et la transaction qui en a suivi, Transitions Optical Inc, Essilor of America et Essilor Laboratories of America ont été nommées depuis fin mars 2010 dans une vingtaine de demandes d'assigner devant des tribunaux américains et canadien, dans le cadre d'actions de Groupe (« Class Actions »), au motif que ces entités auraient tenté conjointement de monopoliser le marché du développement, de la fabrication et de la vente de verres photochromiques entre 1999 et mars 2010.

Le regroupement des affaires américaines devant un tribunal fédéral en Floride a été autorisé fin 2010. Les procédures de recevabilité des plaintes ont débuté au premier semestre 2011, mais l'instruction n'a pas commencé et les réclamations reçues ne comportent pas d'exigences pécuniaires. A ce stade, au 31 décembre 2011, le Groupe n'a constitué aucune provision à ce titre.

Autres litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, de procédure gouvernementale ou judiciaire, ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant, dans un passé récent, eu des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

NOTE 29. EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL

<i>Nombre de personnes</i>	2011	2010
Cadres	5 700	4 648
Agents de maîtrise et employés	12 170	10 748
Ouvriers	27 082	22 716
TOTAL EFFECTIF MOYEN SUR LA PERIODE	44 952	38 112

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
CHARGES DE PERSONNEL	1 287 511	1 201 904
(Rémunérations, charges sociales et charges sur paiements en actions)		

<i>Nombre de personnes</i>	2011	2010
EFFECTIFS FIN DE PERIODE	48 700	42 704
dont effectifs des sociétés consolidées en proportionnelle (100 %)	3 025	2 782

NOTE 30. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Rémunération des dirigeants**

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité Exécutif ^(a)	12 320	10 268
Jetons de présence versés au Comité Exécutif	21	22
TOTAL DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	12 341	10 290

(a) Il s'agit d'un montant brut avant prélèvements sociaux et impôts, versé aux membres du Comité Exécutif en activité au 31 décembre.

Le Comité Exécutif comptait 24 membres au 31 décembre 2011, contre 22 au 31 décembre 2010.

Avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du Comité Exécutif

- engagements de retraite : 25 187 milliers d'euros à fin 2011 contre 21 295 milliers d'euros à fin 2010 ;
- indemnités de départ à la retraite : 1 758 milliers d'euros à fin 2011 contre 1 648 milliers d'euros à fin 2010.

Ces engagements font partie de régimes collectifs mis en place par Essilor International en faveur de ses salariés ou de certaines catégories de salariés. Le financement de ces engagements est en grande partie couvert par des fonds externalisés auprès de sociétés d'assurance. Ces engagements sont par ailleurs intégralement couverts par les provisions pour retraites constatées dans les comptes du Groupe.

Options de souscription d'actions et actions de performance attribuées aux membres du Comité Exécutif

La charge indiquée ci-dessous correspond à l'étalement sur la période d'acquisition des droits de la juste valeur à la date d'attribution des options et actions de performance attribuées (voir note 1.14 pour plus de détails).

La charge de l'exercice 2011 pour les attributions aux membres du Comité Exécutif est de :

- 793 milliers d'euros (2010 : 1 124 milliers d'euros) pour les options de souscription d'actions ;
- 4 911 milliers d'euros (2010 : 3 469 milliers d'euros) pour les actions de performance.

Relations avec les entreprises apparentées

Les sociétés apparentées sont les suivantes :

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

- Joint Venture Nikon-Essilor au Japon, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le groupe Nikon. Nikon Essilor distribue sur le marché japonais certains produits de la gamme Essilor. De même, Essilor distribue, notamment en Europe certains produits fabriqués par Nikon-Essilor et portant la marque Nikon.
- Joint venture Essilor Korea, détenue à 50 % par Essilor et à 50 % par le groupe coréen Samyung Trading. Essilor Korea distribue sur le marché coréen certains produits de la gamme Essilor. Par ailleurs, Essilor distribue sur les marchés européens certains produits fabriqués par Chemiglas, filiale d'Essilor Korea.

Sociétés consolidées par mise en équivalence

- Vision Web, détenue à hauteur de 44 % par Essilor. Les laboratoires d'Essilor of America utilisent aux Etats-Unis le système de commande géré par Vision Web.
- Groupe Transitions, détenu à 49 % par Essilor. Essilor vend des verres blancs au groupe Transitions dont l'activité est de les transformer en verres photochromiques. Essilor distribue également les produits de la gamme Transitions dans l'ensemble de ses réseaux.

Soldes et transactions avec les sociétés apparentées

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Ventes de produits	219 577	186 900
Achats de produits	-480 614	-460 134
Créances clients	42 391	33 212
Dettes fournisseurs	76 396	61 565

NOTE 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Nouveaux financements

Essilor a conclu en janvier 2012 deux nouvelles lignes de crédit bilatérales à 5 ans pour un montant total de 300 millions de dollars américains. Par ailleurs, le Groupe a conclu en février 2012 un placement privé américain de 300 millions de dollars (une tranche de 200 millions de dollars à 5 ans, une tranche de 100 millions de dollars à 7 ans).

Ces trois financements remplacent la ligne syndiquée de 700 millions d'euros (échéance mai 2012) dénoncée par anticipation en février 2012.

Nouvelles acquisitions

Depuis le début de l'année 2012, Essilor a poursuivi son expansion internationale avec trois nouveaux partenariats.

En Chine, Essilor a acquis la majorité du capital d'un fabricant de verres, Jiangsu Seeworld Optical Co Ltd (chiffre d'affaires en base annuelle : environ 7 millions d'euros). Cette nouvelle transaction illustre la volonté du Groupe d'étendre sa présence dans le milieu de gamme en Chine, tout en lui permettant de renforcer la compétitivité de son offre dans le reste de l'Asie.

En Tunisie, le Groupe a signé un accord pour prendre une participation majoritaire dans le laboratoire SIVO, numéro un

du marché en Tunisie, et sa filiale commerciale SICOM, situés à Sfax. Cet ensemble a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 7 millions d'euros en 2011.

En Turquie, Essilor a signé un accord pour prendre la majorité du capital d'Ipek Optik, l'un des principaux acteurs du marché turc, qui réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 5 millions d'euros.

Changement de méthode de consolidation

Dans le cadre de leur volonté commune d'accélérer le développement de leur co-entreprise « Nikon-Essilor » basée au Japon, Nikon et Essilor ont décidé de faire évoluer son mode de gouvernance sans en modifier la structure capitalistique et de confier son management opérationnel aux équipes d'Essilor. En conséquence, Essilor consolidera 100 % des ventes de la société dans ses comptes à compter du 1^{er} janvier 2012.

La même logique avec les mêmes conséquences comptables s'appliquent à « Essilor Corée », co-entreprise entre Essilor et Samyung Trading basée en Corée du Sud, actionnaire de Chemiglas, avec effet à partir du 1^{er} février 2012.

Pour ces deux opérations, le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts en consolidation.

NOTE 32. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
FRANCE				Horizon Optical Company Ltd	Grande Bretagne	95	95
BBGR	France	100	100	Infield safety UK, Ltd.	Grande Bretagne	100	100
BNL Eurolens	France	100	100	Satisloh Ltd	Grande Bretagne	100	100
Dac Vision SAS	France	60	60	Shamir UK Limited	Grande Bretagne	50	50
Delamare Sovra	France	100	100	Sinclair Optical Laboratories	Grande Bretagne	100	100
Domlens	France	65	65	Signet Armorlite Europe Ltd	Grande Bretagne	100	100
Essidev	France	100	100	United Optical Laboratories	Grande Bretagne	80	80
Essor	France	65	65	Wholesale Lens Corporation Limited	Grande Bretagne	100	100
FGX Holding SASU	France	100	100	Essilor Optika Kft	Hongrie	100	100
Invoptic	France	100	100	Athlone	Irlande	80	80
Mega Optic Design	France	75	75	Essilor Ireland (Sales) Ltd	Irlande	100	100
Mont-Royal	France	64	64	Organic Lens Manufacturing (succursale)	Irlande	100	100
Novacel Ophtalmique	France	75	75	Essilor Italia S.p.A.	Italie	100	100
Novisia	France	100	100	Infield Safety Italia, SRL	Italie	100	100
OMI	France	100	100	LTL S.p.A.	Italie	100	100
Optim	France	100	100	Oftalmika Galileo Spa	Italie	100	100
Satisloh SAS	France	100	100	Optilens Italia s.r.l.	Italie	100	100
Shamir France SARL	France	50	50	Polinelli SRL	Italie	100	100
Tikai Vision (ex Barbara)	France	100	100	Satisloh Italy Spa	Italie	100	100
EUROPE				Shamir RX Italia SRL	Italie	50	50
BBGR GmbH	Allemagne	100	100	Essilor Amico Kuwait	Koweït	50	50
Essilor GmbH	Allemagne	100	100	Essilor Norge A.S.	Norvège	100	100
Infield Safety GmbH	Allemagne	100	100	Sentralslip	Norvège	100	100
Neckarsee GmbH	Allemagne	100	100	Essilor Nederland BV	Pays-Bas	100	100
Nika Optics	Allemagne	100	100	Essilor Nederland Holding BV	Pays-Bas	100	100
Rupp & Hubrach Optik GmbH	Allemagne	100	100	Holland Optical Corp. BV	Pays-Bas	100	100
Satisloh GmbH	Allemagne	100	100	Holland Optical Instruments BV	Pays-Bas	100	100
Shamir Optic GmbH	Allemagne	50	50	Omax	Pays-Bas	75	75
Signet Armorlite Germany Holding GmbH	Allemagne	100	100	Signet Armorlite (Holland) BV	Pays-Bas	100	100
Signet Armorlite Optic	Allemagne	100	100	Shamir Nederland B.V	Pays-Bas	50	50
Essilor Austria GmbH	Autriche	100	100	Essilor Optical laboratory Polska Sp. Z.o.o.	Pologne	100	100
De Ceynunc & Co. NV	Belgique	100	100	Essilor Polonia	Pologne	100	100
Essilor Belgium S.A.	Belgique	100	100	JZO	Pologne	98	98
Essilor Optika doo	Croatie	100	100	Shamir Polska Sp. zo.o	Pologne	43	43
Essilor Danmark A.S.	Danemark	100	100	Essilor Portugal	Portugal	100	100
BBGR Lens Iberia S.A.	Espagne	100	100	Shamir Portugal, LDA	Portugal	50	50
Essilor Espana S.A.	Espagne	100	100	Signet Armorlite Portugal Unipessoal, LDA	Portugal	100	100
Satisloh Iberica	Espagne	100	100	Essilor Romania SRL	Roumanie	100	100
Signet Armorlite Iberica	Espagne	100	100	Essilor Slovakia	Slovaquie	100	100
Shamir Optical Espana, SL	Espagne	50	50	Omega Optix S.R.O (Slovaquie)	Slovaquie	100	100
Essilor OY	Finlande	100	100	Essilor D.O.O Slovenia	Slovenie	100	100
BBGR United Kingdom	Grande Bretagne	100	100	Essilor AB	Suède	100	100
Crossbows Optical Ltd	Grande Bretagne	100	100	BBGR Skandinaviska	Suède	100	100
Essilor Ltd	Grande Bretagne	100	100	Essilor (Suisse) S.A.	Suisse	100	100
Essilor European Shared Service Center Ltd.	Grande Bretagne	100	100	Satisloh Holding AG	Suisse	100	100
FGX Europe Limited	Grande Bretagne	100	100	Satisloh AG	Suisse	100	100
FGX UK	Grande Bretagne	100	100				
Framed vision	Grande Bretagne	100	100				

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Satisloh Photonics AG	Suisse	100	100
Vaco Holding S.A.	Suisse	100	100
Essilor Optika Spol s.r.o.	Rep. Tchèque	100	100
Omega Optix S.R.O (Tchéquie)	Rep. Tchèque	100	100
Essilor Optika OOO	Russie	100	100

AMERIQUE DU NORD ET AMERIQUE CENTRALE

Aries Optical Ltd.	Canada	100	100
BBGR Optique Canada Inc.	Canada	100	100
Canoptec Inc.	Canada	100	100
Cascade Optical Ltd	Canada	60	60
Custom Surface Ltd.	Canada	100	100
Eastern Optical Laboratories Ltd.	Canada	100	100
Econo Optics	Canada	60	60
Essilor Canada Ltd.	Canada	100	100
FGX Canada Corp	Canada	100	100
Fundy Vision	Canada	80	80
Groupe Vision Optique	Canada	100	100
K & W Optical Ltd.	Canada	100	100
Metro Optical Ltd.	Canada	100	100
Morrison Optical	Canada	100	100
OPSG Ltd.	Canada	100	100
OMICS Software Inc	Canada	100	100
Optique de l'Estrie Inc.	Canada	100	100
Optique Lison Inc.	Canada	100	100
Optique Cristal	Canada	70	70
Perspectics	Canada	100	100
Pioneer Optical Inc.	Canada	100	100
Pro Optic Canada Inc.	Canada	100	100
R & R Optical Laboratory Ltd.	Canada	100	100
SDL	Canada	90	90
Signet Armorlite Canada, Inc	Canada	100	100
Stylemark Canada	Canada	100	100
Westlab	Canada	100	100
21st Century Optics Inc.	Etats-Unis	80	80
Accu Rx Inc	Etats-Unis	80	80
Advance Optical	Etats-Unis	90	90
AG Optical Inc	Etats-Unis	100	100
Apex Optical Company Inc.	Etats-Unis	100	100
Barnett & Ramel Optical Co. of Nebr.	Etats-Unis	80	80
Beitler Mc Kee Company	Etats-Unis	90	90
Bazell	Etats-Unis	70	70
BSA Industries	Etats-Unis	100	100
Collard Rose	Etats-Unis	80	80
Corinne McCormack, Inc	Etats-Unis	100	100
Custom Optical	Etats-Unis	100	100
Dac Vision Inc	Etats-Unis	60	60
Deschutes	Etats-Unis	80	80
Dibok_Aspen Optical	Etats-Unis	80	80
Dioptrics Medical Products	Etats-Unis	100	100
Dunlaw Optical Laboratories Inc.	Etats-Unis	80	80
ELOA California Acquisition Corp.	Etats-Unis	100	100
Empire	Etats-Unis	85	85

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Epics Labs Inc	Etats-Unis	80	80
Essilor Latin America & Caribbean Inc.	Etats-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America Corporation	Etats-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America Holding Co Inc.	Etats-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America, Inc (inclus Laboratoires US)	Etats-Unis	100	100
Essilor Laboratories of America, LP (inclus Avisia, Omega, Duffens)	Etats-Unis	100	100
Essilor of America Holding Co Inc.	Etats-Unis	100	100
Essilor of America Inc.	Etats-Unis	100	100
Eye-Bar, Inc	Etats-Unis	100	100
Eye Care Express Lab Inc	Etats-Unis	80	80
FGX International Holdings Ltd	Etats-Unis	100	100
FGX International II Limited	Etats-Unis	100	100
FGX International, Inc	Etats-Unis	100	100
FGX US	Etats-Unis	100	100
Focus Optical Labs, Inc	Etats-Unis	80	80
Frames For America	Etats-Unis	70	70
Future Optics FL Inc	Etats-Unis	80	80
Future Optics TE Inc	Etats-Unis	80	80
Gentex Optics Inc.	Etats-Unis	100	100
Gulfstates Optical Laboratories Inc.	Etats-Unis	80	80
Hawkins Optical Laboratories Inc	Etats-Unis	100	100
Homer Optical	Etats-Unis	100	100
Interstate Optical	Etats-Unis	80	80
Jorgenson Optical Supply Cy.	Etats-Unis	80	80
Mc Leodd Optical Company Inc.	Etats-Unis	80	52
MGM	Etats-Unis	80	80
MOC Acquisition Corporation	Etats-Unis	80	80
Nassau Lens Co Inc.	Etats-Unis	100	100
NEA Optical LLC	Etats-Unis	80	80
Next generation	Etats-Unis	100	100
NOA	Etats-Unis	100	100
Omega Optical General Inc.	Etats-Unis	100	100
Omega Optical Holdings Inc.	Etats-Unis	100	100
OOGP	Etats-Unis	80	80
Opal Lite Inc.	Etats-Unis	100	100
Optical Dimension	Etats-Unis	80	80
Optical One	Etats-Unis	80	80
Optical Suppliers Inc. (Hawai)	Etats-Unis	85	85
Optical Venture Inc	Etats-Unis	80	80
Optics East	Etats-Unis	80	80
Optifacts Inc.	Etats-Unis	100	100
Optimatrix	Etats-Unis	80	80
Optisource International Inc.	Etats-Unis	80	80
Ozarks Optical Laboratories	Etats-Unis	80	80
Pech Optical	Etats-Unis	80	80
Perferx Optical Co Inc	Etats-Unis	80	80
Personnal Eyes	Etats-Unis	80	80
Peninsula Optical Lab.	Etats-Unis	80	80

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Precision Optical Lab. (Tennessee)	Etats-Unis	80	80
Precision Optical Co. (Connecticut)	Etats-Unis	80	80
Professional Ophthalmic Lab	Etats-Unis	80	80
Quantum Direct LLC	Etats-Unis	100	100
Quantum Optics, Inc	Etats-Unis	100	100
Reliable Optics	Etats-Unis	100	100
Satisloh North America	Etats-Unis	100	100
Shamir Insight, Inc.	Etats-Unis	50	50
Shamir USA	Etats-Unis	50	50
Signet Armorlite Inc	Etats-Unis	100	100
Signet Armorlite USA	Etats-Unis	100	100
Skaggs and Gruber, Ltd d.b.a			
Trucker Meadows	Etats-Unis	80	80
Southwest lens	Etats-Unis	65	65
Speciality Lens Corp.	Etats-Unis	100	100
Stereo Optical Co. Inc.	Etats-Unis	100	100
Stylemark	Etats-Unis	100	100
SunStar Inc.	Etats-Unis	80	80
Sutherland Optical Company	Etats-Unis	85	85
Tri Supreme Optical LLC	Etats-Unis	100	100
Ultimate Optical Lab	Etats-Unis	100	100
Vision-Craft Inc.	Etats-Unis	80	80
Vision Pointe Optical Inc.	Etats-Unis	80	80
Winchester Optical Company	Etats-Unis	80	80
Aai Joske's S de RL de CV	Mexique	100	100
Centro Integral Optico S.A de C.V	Mexique	26	26
Essilor Mexico	Mexique	100	100
FGX Mexico	Mexique	100	100
Shalens S.A C.V	Mexique	26	26
Signet Armorlite de Mexico, SA et CVMexique		96	96
Sofi de Chihuahua	Mexique	100	100
Rainbow Optical	Porto Rico	100	100

AUTRES

Essilor South Africa (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	100	100
GKB South Africa (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	50	50
Spherical Optics (Pty) Ltd.	Afrique du Sud	26	26
Vision & Value	Afrique du Sud	51	51
Essilor Argentine S.A.	Argentine	100	100
AR Coating SA	Argentine	95	95
City Optical Pty Ltd.	Australie	100	100
Essilor Australia Pty Ltd.	Australie	100	100
Essilor Laboratory South Australia Pty Ltd.	Australie	100	100
Essilor Lens Australia Pty Ltd.	Australie	100	100
Eyebiz	Australie	70	70
Precision Optics PTY LTD	Australie	60	60
Prescription Safety Glasses Pty Ltd	Australie	100	51
Shamir Australia (Pty) Ltd.	Australie	33	33
Sunix Computer Consultants Pty Ltd	Australie	100	50
Tasmanian Optical Cy Pty LTD	Australie	100	100
Brasilor Participacoes Sc Ltda.	Brésil	100	100
Canto Mello	Brésil	70	70
Ceditop	Brésil	76	76

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Comopticos	Brésil	70	70
Embrapol Sul	Brésil	74	74
Essilor Da Amazonia Industria e Comercio Ltda.	Brésil	100	100
Farol	Brésil	70	70
GBO	Brésil	51	51
Grown	Brésil	51	51
Mult Block	Brésil	51	51
Mult Laboptical	Brésil	51	51
Multi Optica Distribuidora Ltda.	Brésil	100	100
Orgalent	Brésil	51	51
Repro	Brésil	70	70
Styll	Brésil	51	51
Sudop Industria Optica Ltda.	Brésil	100	100
Technopark Comercio de Artigos Opticos S.A	Brésil	51	51
Tecnolens	Brésil	70	70
Unilab	Brésil	51	51
YTT Holding	Brésil	51	51
Danyang	Chine	80	80
Essilor China Holding Co Ltd	Chine	100	100
FGX International Limited China	Chine	100	100
Satisloh Zhongshan	Chine	100	100
Satisloh Schenzen	Chine	100	100
Shanghai Essilor Optical Co. Ltd.	Chine	100	100
Wanxin	Chine	80	50
Zunlong	Chine	51	51
Signet Armorlite Columbia SA	Colombie	96	96
Essilor Amico LLC	Emirats Arabes Unis	50	50
Essilor Amico Middle East FZCO	Emirats Arabes Unis	50	50
Essilor Middle East Ltd	Emirats Arabes Unis	100	100
Ghanada	Emirats Arabes Unis	100	40
GKB Emirates	Emirats Arabes Unis	50	50
Essilor Hong Kong	Hong Kong	100	100
Foster Grant Hong Kong Limited	Hong Kong	100	100
Polylite Hong Kong	Hong Kong	51	51
Satisloh Asia and Trading Ltd	Hong Kong	100	100
20 20 Optics	Inde	70	70
Beauty Glass Pvt Ltd.	Inde	88	88
Delta CNC	Inde	51	39
Delta Lens Pvt Ltd	Inde	51	51
Essilor India Pvt Ltd (ex-Essilor SRF Optics Ltd)	Inde	100	100
Essilor Manufacturing India Pvt Ltd (ex- Indian Ophthalmic Lenses Manuf.)	Inde	100	100
GKB HI Tech	Inde	50	50
GKB Optic Tech Private Ltd	Inde	51	51
GKB Rx	Inde	76	76
Sankar	Inde	70	70
Satisloh India	Inde	100	100
Vijay Vision Pvt Ltd.	Inde	88	88
P.T. Essilor Indonesia	Indonésie	100	100
P.T Optical Support of Indonesia	Indonésie	70	70

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Essilor Israel Holding	Israel	100	100
Shamir Holding Optical	Israel	50	50
Shamir Industry	Israel	50	50
Shamir Special Optical Products Ltd.	Israel	50	50
Shamir Eyal Ltd.	Israel	50	50
Shamir Israel Optical Marketing Ltd.	Israel	50	50
Shamir Or Ltd.	Israel	50	50
Inray Ltd.	Israel	25	25
Essilor Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100	100
Frames and Lenses	Malaisie	80	80
ILT Malaysia	Malaisie	81	81
L'N Optics	Maroc	51	51
Essilor Laboratories New Zealand Ltd. (ex OHL Lenses Ltd)	Nouvelle Zélande	100	100
Essilor New Zealand Ltd.	Nouvelle Zélande	100	100
Optical Laboratories	Nouvelle Zélande	100	100
Prolab	Nouvelle Zélande	100	100
Essilor Manufacturing Philippines Inc.	Philippines	100	100
Epodi	Philippines	51	51
Optodev	Philippines	100	100

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Essilor Asia Pacific Pte Ltd.	Singapour	100	100
ETC South East Asia Pte Ltd.	Singapour	70	70
ILT To Latin america	Singapour	51	51
Integrated Lens Technology	Singapour	100	100
Lenscom Optics	Singapour	100	100
OSA Investments Holdings Pte Ltd	Singapour	100	100
Polilyte Asia Pacific Pte Ltd	Singapour	51	51
Signet Armorlite Asia (ex Visitech)	Singapour	100	100
SMJ Holding Pte Ltd	Singapour	70	70
Kaleido Vision Pte Ltd (ex Unique Ophtalmic)	Singapour	100	100
Trend Optical Singapore	Singapour	70	70
Trend Optical Taiwan Branch	Taiwan	70	70
Polylyte Taiwan Optilab	Taiwan	51	51
SMJ Holding Pte Ltd Taiwan Branch	Taiwan	70	70
Essilor Manufacturing (Thailand) Co Ltd.	Thaïlande	100	100
Essilor Optical Laboratory Thaïlande	Thaïlande	100	100
Eyebiz Laboratory Co Ltd	Thaïlande	70	70
K-T Optic CO., Ltd	Thaïlande	49	49
ShamirLens Thailand Co., Ltd	Thaïlande	25	25
Altra Optik Sanayi ve Ticaret A.S	Turquie	50	50

NOTE 33. LISTE DES SOCIETES PROPORTIONNELLE

CONSOLIDEES PAR INTEGRATION

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Nikon Optical Canada Inc.	Canada	50	50
Tech-Cite Laboratories Co Ltd ^(a)	Canada	50	50
Chemilens	Chine	50	50
Beijing Nikon Ophtalmic Products Co Ltd	Chine	50	50
Chemiglas	Corée	50	50
Dekovision	Corée	50	50
Essilor Korea	Corée	50	50
Nikon Optical US	Etats-Unis	50	50

(a) détenue à 50 % par Nikon Optical Canada

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts
Encore Optics LLC	Etats-Unis	50	40
Pasch	Etats-Unis	50	40
Aichi Nikon Company	Japon	50	50
Nasu Nikon Company	Japon	50	50
Nikon-Essilor Company Ltd	Japon	50	50
Nikon and Essilor International Joint Research Center Co. Ltd	Japon	50	50
Nikon Optical United Kingdom	Royaume Uni	50	50

Contributions cumulées des sociétés consolidées par intégration proportionnelle

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Immobilisations nettes	48 589	48 321
Autres actifs non courants	8 405	8 322
Actifs courants	112 996	101 320
Passifs non courants	8 045	7 469
Passifs courants	30 867	24 935

NOTE 34. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Sociétés		% Pays contrôle	% intérêts
GROUPE TRANSITIONS			
Transitions Optical Pty Ltd.	Australie	49	49
Transitions Optical Do Brazil Limitada	Brésil	49	49
Transitions Optical Inc.	Etats-Unis	49	49
Transitions Optical India	Inde	49	49
Transitions Optical Limited	Irlande	49	49
Transitions Optical Japan	Japon	49	49
Transitions Optical Holdings BV	Pays-Bas	49	49

Sociétés		% Pays contrôle	% intérêts
Transitions Optical Philippines Inc.	Philippines	49	49
Transitions Optical Singapore	Singapour	49	49
Transitions Optical Thailand	Thaïlande	49	49
AUTRES			
Shamir Optispeed	Afrique du Sud	25	25
Shamir Emerald	Afrique du Sud	28	28
Vision Web	Etats-Unis	44	44

NOTE 35. LISTE DES SOCIETES NON CONSOLIDEES**Données cumulées sur participations non consolidées**

Les données relatives aux principales sociétés non consolidées détenues par des sociétés intégrées sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Capitaux Propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Valeur comptable des titres	
				Brute	Nette
Total participations non consolidées	15 323	60 687	3 788	34 054	28 472

Note : En conformité avec le paragraphe 11 de l'article 24 du décret 83 1020 du 29 novembre 1983, il a été estimé qu'une information filiale par filiale pourrait causer un préjudice grave à la Société.

Liste des sociétés non consolidées

Sociétés	Pays	% contrôle
FRANCE		
Distilens	France	100
Optical Supply of Europe	France	100
Varilux University	France	100
EUROPE		
Essilor Logistik GmbH	Allemagne	100
Essilor Bulgaria	Bulgarie	100
AVS	Espagne	25
OHO	Estonie	70
Leicester	Grande-Bretagne	80
Itallenti	Italie	5
Armgo holding BV	Pays bas	20
Rhein Vision BV	Pays bas	33
Mec & Ciesse Optical	Italie	70
One Optical	Italie	100
UAB JZP Optika Lituanie	Lituanie	98
Optika JZO Zoo	Pologne	98
Optikos SP Zoo	Pologne	94
Neolens SP Zoo	Pologne	100
Shamir Russia	Russie	100
Essilor Optics d.o.o	Serbie	100
Reize	Suisse	65
JZO Optika Ukraina	Ukraine	98

Sociétés	Pays	% contrôle
AFRIQUE		
Optiben	Maroc	65
Easy Vision	Afrique	100
AMERIQUE DU NORD		
Cherry Optical	Etats-Unis	25
Essilor Transfer Corporation	Etats-Unis	100
1234 Acquisition Sub Inc	Etats-Unis	100
Superior Optical Lab.	Etats-Unis	45
e-vision LLC	Etats-Unis	17
RESTE DU MONDE		
Wallace Everett Lens Technology Pty Ltd	Australie	33
Shamir Brasil Comercial Ltda	Brésil	100
Tianjing vx Technical School	Chine	100
Shandong Xin Yi Trading Ltd Co	Chine	30
ILT Costa Rica	Costa Rica	100
Essilor Lens & Spectra P Ltd	Inde	60
OSD Optics India	Inde	100
Shamrock	Israel	100
Essilab Philippines Inc	Philippines	40
Eyeland	Philippines	39
Optoland	Philippines	100
Opti Express	R, Dominicaine	51
Polylite Taiwan Co Ltd	Taiwan	11
Chemilens Vietnam	Vietnam	50
OSA Ltd Liability Co.	Vietnam	33

20.3.2 MAISON MERE : PRINCIPALES DONNEES ET COMPTES ANNUELS 2011

Les comptes annuels 2011 comprennent le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie et les annexes présentées ci-après aux chapitres 20.3.2.2 à 20.3.2.5.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2011 se trouve au chapitre 20.4.1.3 du présent Document de référence.

20.3.2.1 Principales données au 31 décembre 2011

<i>En milliers d'euros, sauf donnée par action, en euros</i>	2011	2010
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	678 430	680 533
Résultat d'exploitation	34 713	26 859
Résultat courant	272 100	270 404
Résultat net	273 061	341 947
BILAN		
Capital	38 527	38 098
Capitaux propres	1 995 950	1 808 042
Endettement net	446 532	257 279
Valeurs immobilisées nettes	2 591 168	2 189 134
Total du bilan	3 118 159	2 685 257
Dividende net attribué à chaque action ordinaire, en euros	0,85 ^(a)	0,83

(a) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 11 mai 2012.

Le chiffre d'affaires de la Maison Mère est relativement stable par rapport à l'année 2010. Les ventes de verres affichent une évolution de -0,4 %, les ventes d'instruments diminuent de 11,3 % sur le marché français et sont stables à l'export. Enfin, la succursale de Porto Rico enregistre une croissance de son chiffre d'affaires de 2,8 %.

Le résultat d'exploitation affiche une progression de 29,2 %. Cette évolution est principalement liée à l'accroissement de la rémunération de la propriété industrielle d'Essilor International sous forme de royalties, et à la croissance des facturations de frais de gestion aux filiales.

Le résultat financier est en légère baisse de 2,5 % et s'explique essentiellement par une hausse d'une partie des provisions sur les immobilisations financières.

L'évolution du résultat exceptionnel est significative. Cette diminution marquée s'explique par la non-réurrence sur 2011 d'événements intervenus en 2010. En effet, le résultat exceptionnel 2010 avait été impacté de manière très significative à la fois par le produit généré lors de la cession des titres Sperian Protection, et également par la charge relative au remboursement des Océanes. Sur 2011, aucun événement de cette importance ne s'est produit et seules quelques provisions pour risques ont été ajustées (notamment celle relative au contrôle fiscal pour tenir compte de la

demande de remboursement d'impôts au titre du report en arrière des déficits).

Pour l'exercice 2011, l'impôt constaté dans les comptes n'est pas une charge mais un produit. En effet, malgré une charge d'impôt à taux réduit en augmentation sensible et supérieure aux crédits d'impôts imputables (crédit d'impôt recherche notamment), la société affiche un résultat fiscal négatif sur son résultat taxable au taux de droit commun, générant ainsi un produit d'impôt sur 2011 dans le cadre de l'intégration fiscale. Par ailleurs, la société a formulé en 2011 une demande de remboursement d'impôts au titre du report en arrière des déficits qui a également généré un produit d'impôt significatif sur le résultat 2011.

Essilor International a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 à 2008 inclus. Fin 2010, la société a reçu une proposition de rectification et, sans préjuger de la position finale de l'Administration fiscale, Essilor avait constaté dans ses comptes une provision en conséquence. Des discussions sont en cours avec l'Administration fiscale et cette provision figure donc toujours dans les comptes d'Essilor International à la clôture de l'exercice 2011.

Le résultat net s'établit à 273,1 millions d'euros, en diminution de 20,1 % par rapport à l'exercice précédent.

20.3.2.2 Compte de résultat au 31 décembre 2011

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2011	2010
Chiffre d'affaires	2	678 430	680 533
Production stockée		-2 357	-2 029
Production immobilisée		6 442	5 461
Reprises sur amortissements et provisions		54 041	44 413
Autres produits		200 824	175 881
Total produits d'exploitation		937 380	904 259
Achats consommés et variation de stocks		329 465	310 503
Autres achats et charges externes		193 950	190 540
Impôts et taxes		23 328	18 598
Charges de personnel ^(a)	14	285 521	288 269
Dotation aux amortissements et provisions		56 156	56 645
Autres charges		14 246	12 845
Total charges d'exploitation		902 666	877 400
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 713	26 859
RESULTAT FINANCIER	3	237 387	243 545
RESULTAT COURANT		272 100	270 404
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4	-13 447	66 466
Impôt sur les bénéfices	5	-14 408	-5 077
RESULTAT NET		273 061	341 947

(a) Selon l'avis du CNC 2008-17, les dotations, reprises et charges relatives aux attributions d'actions gratuites et stocks options doivent être présentées dans les charges de personnel.

20.3.2.3 Bilan au 31 décembre 2011**ACTIF**

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2011			2010
		Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	6	124 448	74 410	50 039	49 021
Immobilisations corporelles	7	326 103	218 639	107 464	110 447
Immobilisations financières	8	2 508 631	74 966	2 433 665	2 029 666
ACTIF IMMOBILISE		2 959 182	368 014	2 591 168	2 189 134
Stocks	9.1	78 113	17 914	60 198	62 095
Avances versées sur commandes	9.2	2 289	8	2 280	3 331
Clients et comptes rattachés	9.2	207 152	2 748	204 404	171 760
Autres créances	9.2	133 434	16 941	116 493	120 981
Valeurs mobilières de placement	9.3	133 446		133 446	132 074
Disponibilités		6 260		6 260	2 580
ACTIF CIRCULANT		560 694	37 612	523 081	492 821
Charges constatées d'avance	9.4	3 890		3 890	3 188
Ecart de conversion actif		20		20	114
TOTAL GENERAL		3 523 786	405 626	3 118 159	2 685 257

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2 011	2010
Capital social	10.1	38 527	38 098
Primes d'émission, de fusion, d'apport		307 401	224 697
Réserve légale		3 879	3 879
Autres réserves		1 334 408	1 166 408
Report à nouveau		9 116	6 710
Résultat de l'exercice		273 061	341 947
Subventions d'investissement		124	122
Provisions réglementées		30 863	28 129
Différence de conversion	1.12	-1 429	-1 949
CAPITAUX PROPRES	10.2	1 995 950	1 808 042
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11.1	80 469	74 484
Emprunt obligataire convertible		9	11
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit (dont comptes courants Filiales)	12.1	577 933	297 891
Autres dettes financières diverses	12.1	8 295	94 031
DETTES FINANCIERES	12	586 238	391 933
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12.1	116 958	110 691
Dettes fiscales et sociales	12.1	77 809	71 453
Autres dettes	12.1	257 939	227 422
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES		452 705	409 566
Produits constatés d'avance		2 566	1 164
Ecart de conversion passif		231	68
TOTAL GENERAL		3 118 159	2 685 257

20.3.2.4 Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2011

<i>En milliers d'Euros</i>	2011	2010
Résultat net de l'exercice	273 061	341 947
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	45 821	-54 400
Capacité d'autofinancement	318 882	287 547
Variation de besoin en fonds de roulement ^(a)	6 825	25 816
FLUX NETS PROVENANT DES OPERATIONS	325 707	313 363
Investissements industriels	-26 268	-25 122
Acquisition de titres de participations, autres titres immobilisés	-216 566	-244 319
Octroi de prêts	-939 546	-3 499 963
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés	-19 824	32 969
Remboursement de prêts et avances long terme	906 115	3 270 598
FLUX NETS AFFECTES AUX INVESTISSEMENTS	-296 089	-465 837
Augmentation des capitaux propres	83 672	78 822
Rachat et revente d'actions propres	-130 791	-226 970
Dividendes versés aux actionnaires	-171 541	-145 984
Augmentation / (Diminution) des emprunts	186 651	381 927
FLUX NETS PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	-32 009	87 796
Variation de trésorerie	-2 391	-64 678
Trésorerie à l'ouverture	125 211	189 889
TRESORERIE A LA CLOTURE	122 820	125 211

(a) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement :

<i>En milliers d'Euros</i>	2011	2010	Variation
Avances et acomptes aux fournisseurs	2 280	3 331	1 051
Stocks et en-cours	60 198	62 095	1 897
Créances d'exploitation	216 426	182 227	-34 199
Créances diverses	97 293	104 842	7 549
Intérêts courus sur prêts et dividendes à recevoir	14 231	1 766	-12 465
Avances et acomptes aux clients	0	0	0
Dettes d'exploitation	-267 550	-250 813	16 737
Dettes diverses	-178 046	-153 081	24 965
Intérêts courus	-682	-349	333
Comptes de régularisation et écart de conversion	1 113	2 070	957
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT TOTAL	-54 737	-47 912	6 825

La trésorerie s'entend comme les liquidités disponibles et les dépôts à court terme nets de concours bancaires courants.

20.3.2.5 Annexe aux comptes annuels de l'exercice 2011

La présente annexe comporte le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011, dont le total est de 3 118 159 milliers d'euros, et le compte de résultat qui dégage un bénéfice net de 273 061 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

La Société consolidante est Essilor International, ci-après dénommée Essilor.

Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Activité Commerciale

Le chiffre d'affaires de la Maison Mère est relativement stable par rapport à l'année 2010. Les ventes de verres affichent une évolution de -0,4 %, les ventes d'instruments diminuent de 11,3 % sur le marché français et sont stables à l'export. Enfin, la succursale de Porto Rico enregistre une croissance de son chiffre d'affaires de 2,8 %.

Prime de partage des profits

Conformément à la loi du 28 juillet 2011 instaurant une prime de partage des profits pour les sociétés de plus de 50 salariés et dont le dividende versé en 2011 a été en progression par rapport à la moyenne des dividendes versés au cours des deux dernières années, Essilor a enregistré une charge sur l'exercice 2011 d'un montant de 899 milliers d'euros.

Opérations financières

Actions auto détenues

Au cours de l'exercice 2011, Essilor a procédé au rachat de 3 226 655 actions propres. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique de rachat de titres menée par Essilor depuis 2003 et dont l'objectif est de limiter les effets dilutifs liés aux attributions d'options de souscription et d'actions de performance. Par décision du Conseil d'Administration du 26 janvier 2011 et du 24 novembre 2011, Essilor a procédé à une augmentation de capital social de 428 931,72 euros, représentant la création de 2 382 954 actions.

Enfin, 694 076 actions ont été livrées à partir du stock d'actions auto-détenues en raison des levées d'options d'achats d'actions et suite à la réalisation de la performance des plans d'actions de performance du 26/11/2009 et du 18/12/2009.

Au 31 décembre 2011, le nombre d'actions auto-détenues est de 5 363 126 actions.

Opérations de croissance externe

Dans le cadre de sa politique de croissance externe, Essilor International renforce encore sa présence sur les continents américain, européen, asiatique et africain par plusieurs opérations:

- Au Maroc, la société a pris la majorité du capital de L'N Optic, l'un de ses distributeurs actuels ;
- Essilor a finalisé le 1^{er} juillet 2011, via sa filiale Essilor Israël Holdings LTD, l'acquisition de 50 % du capital de Shamir Optical qui est, depuis, consolidé dans les comptes du groupe. Shamir Optical a réalisé un chiffre d'affaires de 158 millions de dollars en 2010 ;

- Essilor, via sa filiale Armgold Holding B.V., s'est associé au premier distributeur de verres ophtalmiques en Russie en prenant une participation minoritaire dans Optik Mekk ;
- Après s'être implanté au Maroc avec une prise de participation dans L'N Optic en 2011, Essilor élargit sa couverture du territoire en nouant deux nouveaux partenariats. La société a pris des participations de 65 % dans le capital d'Optiben et de VST Lab. Ces 2 nouveaux partenariats forment un ensemble constitué d'un acteur important de la distribution de verres ophtalmiques (Optiben) et d'un laboratoire de prescription (Vst Lab).

Ressources humaines

Le conseil d'administration du 24 novembre 2011 a décidé l'attribution de 1 267 634 actions de performance. Ces actions ne seront définitivement attribuées qu'à partir du moment où le taux de croissance annualisé du titre sera égal ou supérieur à 2 % par rapport au prix de référence de 52,27 euros et ceci après les périodes d'acquisition légales (période pouvant aller de 2 à 6 ans). Ces nouvelles attributions ont généré la constitution d'une provision.

Par ailleurs, l'intégralité des engagements de la Société vis-à-vis de ses salariés est constatée dans les comptes (correspondant principalement aux indemnités de fin de carrière, compléments de retraites et médailles du travail).

Impôts sur les sociétés

Pour l'exercice 2011, l'impôt constaté dans les comptes n'est pas une charge mais un produit. En effet, malgré une charge d'impôt à taux réduit en augmentation sensible et supérieure aux crédits d'impôts imputables (crédit d'impôt recherche notamment), la société affiche un résultat fiscal négatif sur son résultat taxable au taux de droit commun, générant ainsi un produit d'impôt sur 2011 dans le cadre de l'intégration fiscale. Par ailleurs, la société a formulé en 2011 une demande de remboursement d'impôts au titre du report en arrière des déficits qui a également généré un produit d'impôt significatif sur le résultat 2011.

Essilor International a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 à 2008 inclus. Fin 2010, la société avait reçu une proposition de rectification et, sans préjuger de la position finale de l'Administration fiscale, Essilor avait constaté dans ses comptes une provision en conséquence. Des discussions sont en cours avec l'Administration fiscale et cette provision figure donc toujours dans les comptes d'Essilor International à la clôture de l'exercice 2011.

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 GENERALITES

Les comptes annuels ont été établis conformément au Plan Comptable Général 1999 et aux principes généralement admis.

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des fonds de commerce et des concessions, brevets, licences et logiciels. Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, et sont amortis économiquement suivant le mode linéaire sur une durée probable d'utilisation :

Logiciels	1 à 10 ans
Brevets	Durée de protection légale

Les logiciels générés en interne sont capitalisés uniquement s'ils génèrent des avantages économiques futurs probables. Sont immobilisées les dépenses liées à l'analyse organique, à la programmation, aux tests et jeux d'essai, à la documentation, au paramétrage et à la mise en état d'utilisation du logiciel, à condition qu'elles soient justifiées par des factures (ressources externes) ou des suivis d'heures (ressources internes).

Les actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations incorporelles.

1.3 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Seuls les frais de développement sont capitalisés s'ils répondent aux critères suivants :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement démontrée ;
- intention du Groupe d'achever le projet ;
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liées à l'évolution du marché, de la multiplicité des projets, les critères

d'immobilisation évoqués ci-dessus ne sont pas réputés remplis pour les projets relatifs aux verres ophtalmiques. En conséquence, les frais de développement relatifs à ces projets sont comptabilisés en charges.

Pour les instruments, les frais de développement sont capitalisés lorsque les critères énoncés ci-dessus sont satisfaits.

1.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Constructions	20 à 33 ans
Agencements et aménagements sur constructions	7 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

L'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est inscrit en amortissements dérogatoires, au passif du bilan (provisions réglementées).

Toutes les dépenses internes ou externes engagées par la Société pour produire elle-même un actif corporel sont immobilisées à l'exclusion des frais administratifs, frais de démarrage, dépenses de pré exploitation.

Les actifs corporels font l'objet d'un test de dépréciation en cas de survenance d'événements ou de changements susceptibles d'indiquer une perte de valeur de l'actif.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'actif est égale à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés dans le coût d'entrée des immobilisations concernées. En revanche, la société n'a pas retenu l'option pour la comptabilisation des coûts d'emprunt dans le coût d'entrée des immobilisations corporelles.

1.5 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont inscrits pour leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition des titres de participation sont intégrés dans les coûts d'entrées.

Les participations sont estimées chaque année à leur valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part de capitaux propres et sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs. Dans ce dernier cas, le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture ou au taux de couverture. L'ensemble de ces éléments sont dépréciés le cas échéant s'il existe un risque de non recouvrement.

Lorsque la Société rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions auto détenues et figurent dans les autres titres immobilisés. Lorsque leur coût d'acquisition est supérieur à leur valorisation au cours moyen du dernier mois de l'exercice, ces actions font l'objet de dépréciation, à l'exclusion de celles ayant été rachetées en vue d'être annulées et de celles faisant l'objet d'une provision pour risque car destinées à couvrir des plans d'actions de performance et stocks options.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle, valeur définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, est inférieure à la valeur nette comptable

1.6 STOCKS

Les stocks acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat, selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks de production sont enregistrés à leur coût de production réel, qui comprend le coût d'acquisition des matières consommées, ainsi que les charges directes et indirectes de production.

A l'arrêté des comptes, la valeur brute des stocks et la valeur actuelle sont comparées et la plus faible des deux valeurs est retenue. La valeur actuelle est notamment déterminée en référence au prix de marché, aux perspectives de ventes mais aussi au risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

1.7 CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont converties au cours de clôture ou à leur cours de couverture. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur actuelle, déterminée au regard du risque de non recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

1.8 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ces valeurs sont enregistrées à leur coût d'acquisition et constituées, principalement, de SICAV et de certificats de dépôts.

Ce poste inclut également la part des actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

Une dépréciation est constituée si leur valeur liquidative est inférieure à leur coût d'acquisition.

1.9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En matière de risque de change, les instruments financiers sont uniquement destinés à couvrir des engagements commerciaux et des flux financiers identifiés, par achats et ventes à terme de devises ou par options de change.

La Société n'utilise ces instruments financiers qu'à des fins de couverture. Toutes les opérations de change sont traitées à l'intérieur des limites de gestion prédéterminées dans le but d'optimiser la couverture du risque de change.

Les pertes et gains de change liés aux instruments financiers sont comptabilisés sur l'exercice où ils se dénouent, et de

façon symétrique aux éléments couverts. Ils sont calculés en tenant compte des cours terme à l'échéance.

En matière de risque de taux, la politique de la Société est de se protéger contre une évolution défavorable des taux. Pour couvrir les risques de taux, Essilor utilise des swaps de taux et des options (Caps).

Les charges et les produits financiers relatifs aux dérivés de taux sont reconnus en résultat de façon symétrique à l'enregistrement des charges et des produits générés par l'élément couvert.

1.10 OPERATIONS EN DEVISES

La quasi-totalité des opérations en devises fait l'objet de couvertures. Elles sont alors comptabilisées aux cours de couverture. En revanche, les opérations dites non couvertes sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de réalisation des opérations.

À la clôture de l'exercice, les créances et dettes, non couvertes et libellées en devises sont comptabilisées au cours de clôture. Les différences résultant de ces conversions sont enregistrées en comptes d'écarts de conversion à l'actif et au passif du bilan.

Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risque.

Les comptes de banques et de caisses en devises sont convertis au cours de clôture.

1.11 ENGAGEMENTS DE RETRAITE, MEDAILLES DU TRAVAIL ET ASSIMILES

La Société a des engagements vis-à-vis de l'ensemble du personnel en termes de retraite, de préretraites, de médailles du travail et assimilés, qui font l'objet de provisions.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à cotisations définies, les contributions versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Lorsque ces engagements sont représentatifs de régimes à prestations définies, des provisions sont constituées en fonction d'évaluations actuarielles :

- l'engagement, correspondant aux droits acquis par les salariés actifs et retraités de la Société, est évalué sur la base des salaires estimés en fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) et d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) ;
- le taux d'actualisation retenu correspond au taux d'emprunt d'un émetteur privé de premier rang dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation ;
- lorsque la Société verse des cotisations à un fonds pour financer une partie ou la totalité de son engagement, la provision est minorée de la valeur de marché des actifs du fonds ;
- en cas de changement des hypothèses actuarielles retenues ou d'ajustements liés à l'expérience, la variation de l'engagement ou des actifs de couverture résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée de vie active résiduelle des salariés concernés par le régime pour la part excédant 10 % du plus haut de l'engagement et de la valeur de marché des actifs du fonds à l'ouverture de l'exercice ;

- en cas de changement des prestations d'un régime ou lors de la création d'un régime, la variation de l'engagement résultant de ces changements est différée et comptabilisée en résultat de manière linéaire sur la durée d'acquisition des droits des salariés concernés par le régime lorsque les droits ne sont pas acquis. Lorsque les droits sont acquis dès la réalisation du changement, la variation correspondante de l'engagement est constatée immédiatement en résultat ;
- la provision constatée in fine correspond au montant de l'engagement déduction faite, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs du fonds et des éléments différés au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

1.12 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DE LA SUCCURSALE ETRANGERE

Les comptes d'Essilor Industries sont produits en US dollars.

Le processus de conversion des comptes de la succursale, Essilor Industries, considérée comme établissement autonome, est le suivant :

- Les postes du compte de résultat ont été convertis en euros, sur la base du cours de couverture moyen de l'exercice.

Les comptes de bilan ont été convertis en euros, au cours de clôture, exceptés :

- pour les postes de capitaux propres qui ont été valorisés aux taux historiques ;
- pour le résultat qui a été valorisé au cours de couverture de l'exercice.

L'écart de conversion résultant de l'emploi de taux différents a été imputé dans le poste « Différence de conversion », en capitaux propres.

1.13 IMPOTS SUR LES BENEFICES (REGIME DE L'INTEGRATION FISCALE)

ESSILOR, BBGR, OPTIM, INVOPTIC, VARILUX UNIVERSITY, NOVISA, ESSIDEV, OSE, TIKAI VISION, BNL EUROLENS, DELAMARE SOVRA et OMI constituent un groupe fiscal, la Société mère étant seule redevable de l'impôt.

La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des sociétés du groupe fiscal, à hauteur de sa contribution (sans impact sur les comptes de la Société mère).

Les économies d'impôts liées aux déficits des filiales, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, qui pourraient leur être restitués par ESSILOR sont reconnues comme un passif via la comptabilisation d'une dette au bilan.

1.14 METHODES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION DES PROVISIONS

Provisions réglementées

Elles sont essentiellement composées d'amortissements dérogatoires.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de

ressource au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes aux états financiers sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible.

Provisions pour garantie donnée aux clients

La provision est calculée soit :

- par application d'un pourcentage moyen des coûts de garantie sur le chiffre d'affaires annuel (au prorata temporis du nombre de mois de garantie),
- dans la mesure où un délai de retour a pu être déterminé, par application de ce même pourcentage sur le chiffre d'affaires réalisé pendant ce délai.

Provisions sur actions propres

- plans d'option d'achat d'actions : Les actions de la société mère qui sont détenues dans le but de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, accordés à des membres du personnel salarié du Groupe, sont inscrites à l'actif du bilan en « Autres Titres Immobilisés ». Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont provisionnées, si nécessaire, à hauteur de l'écart entre le prix moyen pondéré à la fin de l'exercice et le prix de levée de l'option d'achat ;
- attribution d'actions de performance : Une provision correspondant à l'attribution d'actions de performance est enregistrée. Elle est basée sur une estimation du nombre d'actions qui seront définitivement attribuées, tenant compte d'une hypothèse de rotation des effectifs et d'une hypothèse de croissance du cours de bourse et est valorisée au prix moyen pondéré de nos actions propres à la fin de l'exercice.

Depuis le règlement CRC n° 2008-15 du 4 décembre 2008, cette provision fait l'objet d'un étalement sur la durée d'acquisition des droits par les salariés dans la mesure où la remise des actions est soumise à une condition de présence des salariés.

L'attribution de stocks options et d'actions de performance constituant un élément de rémunération, ces provisions sont comptabilisées en charges de personnel.

Provisions pour risques pour filiales et participations

Pour les participations dont la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée. Le cas échéant, la provision s'impute dans l'ordre suivant : titres, compte courant, créances à long terme et provision pour risque à concurrence du complément. Cette provision pour risque n'est cependant comptabilisée qu'aux conditions suivantes :

- la forme juridique implique qu'Essilor est indéfiniment et solidairement responsable du passif ou,
- à hauteur des engagements pris par Essilor, pour les autres formes juridiques.

1.15 FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

Les frais d'émissions d'emprunts peuvent être :

- Soit maintenus en charges pour la totalité dans l'exercice ou où ils sont exposés ;
- Soit répartis sur la durée de l'emprunt.

Le choix entre ces deux méthodes est effectué lors de l'émission de l'emprunt et ne peut être modifié par la suite pour l'emprunt concerné.

NOTE 2. CHIFFRE D'AFFAIRES**2.1 CHIFFRE D'AFFAIRES NET PAR SECTEUR D'ACTIVITE**

2011				Variation %
<i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total	2011/2010
Verres	290 261	220 816	511 077	-0,4%
Instruments	29 852	50 357	80 209	-4,8%
Equipements industriels	1 601	15 011	16 611	-17,6%
Autres ventes diverses	15 278	55 255	70 533	12,4%
TOTAL	336 992	341 439	678 430	-0,3%

2010				Variation %
<i>En milliers d'euros</i>	France	Export	Total	2010/2009
Verres	294 845	218 509	513 354	2,1%
Instruments	33 647	50 609	84 256	8,2%
Equipements industriels	881	19 278	20 159	-37,5%
Autres ventes diverses	15 154	47 610	62 764	9,0%
TOTAL	344 527	336 006	680 533	1,5%

2.2 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET ENTRE FRANCE ET EXPORT, GROUPE ET HORS GROUPE

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010	Variation %
			2011/2010
France :			
- groupe	34 808	37 761	-7,8%
- hors groupe	302 184	306 766	-1,5%
Sous-total	336 992	344 527	-2,2%
Export :			
- groupe	284 856	280 785	1,4%
- hors groupe	56 583	55 221	2,5%
Sous-total	341 439	336 006	1,6%
TOTAL	678 430	680 533	-0,3%

NOTE 3. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Intérêts sur emprunts	-6 493	-3 699
Produits financiers		
Dividendes	255 920	250 217
Produits des opérations de placement	2 215	1 460
Intérêts sur prêts	12 756	11 804
Escomptes nets	-2 987	-3 086
Dotations provisions	-25 575	-12 054
Change	2 546	4 550
Divers	-993	-5 648
TOTAL	237 388	243 545

NOTE 4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
SUR OPERATIONS DE GESTION	-2 907	1 952
Autres produits et charges sur opérations de gestion	-2 793	2 189
Charges sur opérations de restructuration	-114	-237
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	-812	57 382
Opérations sur cessions d'immobilisations financières	-875	61 500
Autres produits et charges exceptionnels sur opérations en capital	63	-4 118
DOTATIONS, REPRISES DE PROVISIONS	-9 728	7 132
Dotations, reprises de provisions réglementées	-2 733	61
Dotations, reprises de provisions sur opérations de restructuration ^(a)	0	2 251
Autres ^(b)	-6 994	4 821
TOTAL	-13 447	66 466

(a) Les opérations de restructuration concernent un plan de réorganisation annoncé en fin d'année 2008 pour deux sites de production de la société.

(b) Les autres dotations et reprises de provisions comprennent essentiellement la provision pour contrôles fiscaux à hauteur de 3,8 millions d'euros.

NOTE 5. IMPOTS SUR LES BENEFICES**5.1 RESULTATS HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE**

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Résultat de l'exercice	273 061	341 947
Impôt sur les bénéfices	-14 408	-5 077
Résultat avant impôt	258 654	336 869
Variation des provisions réglementées	2 733	-61
Résultat avant impôt, hors évaluation fiscale dérogatoire	261 387	336 808

Outre une charge d'impôt de 20 827 milliers d'euros, l'impôt comptabilisé chez Essilor comprend notamment un produit lié au crédit d'impôt recherche pour 11 631 milliers d'euros ainsi qu'un produit d'intégration fiscale à hauteur de 6 830 milliers d'euros. D'autre part, l'option pour le report en arrière des

déficits exercée en 2011 au titre des exercices 2009 et 2010 génère un produit d'impôt de 15 387 milliers d'euros. En définitive le produit d'impôt d'Essilor s'élève à 14 408 milliers d'euros.

5.2 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre éléments courants et exceptionnels se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
2011			
Résultat courant ^(a)	272 100	11 248	283 348
Résultat exceptionnel	-13 447	3 160	-10 287
RESULTAT NET			273 061

<i>En milliers d'euros</i>	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
2010			
Résultat courant	270 404	-2 111	268 292
Résultat exceptionnel	66 466	7 189	73 654
RESULTAT NET			341 947

(a) dont 243 348 milliers d'euros de dividendes soumis au régime des sociétés mère et filiales et 129 177 milliers d'euros de redevances taxées au taux réduit de 15 %. D'autre part, l'option pour le report en arrière des déficits exercée en 2011 au titre des exercices 2009 et 2010 génère un produit d'impôt de 15 387 milliers d'euros.

5.3 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT**ACTIF**

Aucun produit d'impôt différé n'a été comptabilisé.

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Retraite	32 535	29 157
Dettes provisionnées pour congés payés ^(a)	11 814	11 385
Dépréciation de titres de participations	74 966	85 628
Autres	10 970	12 891
TOTAL	130 285	139 060
Déficit reportables fiscalement^(b)	154 048	103 286
Soit un impôt correspondant de 36,10% (34,43% pour l'exercice 2010)	102 644	83 440

(a) Du fait de l'exercice de l'option de l'article 8 de la loi de finances pour 1987, la dotation pour congés payés n'est pas déductible, et générera un allègement fiscal futur.

(b) Ce déficit reportable cumulé correspond à celui du groupe d'intégration fiscale. Les économies d'impôts liées aux déficits des filiales, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, qui pourraient leur être restitués par ESSILOR sont reconnues comme un passif via la comptabilisation d'une dette au bilan. Le montant de cette dette s'élève à 3 276 milliers d'euros au 31 décembre 2011. L'entreprise pense pouvoir utiliser ses déficits reportables.

PASSIF

Aucune charge d'impôt différé n'a été comptabilisée. La dette fiscale qui en résulterait s'élèverait à 11 186 milliers d'euros sur la base des décalages temporaires ci-dessous.

<i>En milliers d'euros</i>	A la fin de l'exercice 2009	Augmentation 2010	Diminution 2010	A la fin de l'exercice 2010	Augmentation 2011	Diminution 2011	A la fin de l'exercice 2011
Provisions pour :							
- Amortissements dérogatoires	28 190	7 205	7 265	28 129	7 871	5 138	30 863
- Autres	128		6	122	2		124
TOTAL	28 318	7 205	7 271	28 251	7 873	5 138	30 987
Dette fiscale future (34,43 %, puis 36,10% pour 2011)	9 750			9 727			11 186

NOTE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2011							
Frais de R&D	3 551						3 551
Brevets, marques, licences	94 146	1 992	44	3 497			99 591
Fonds commercial	434						434
Autres Immobilisations incorporelles	17 663	6 730	40	-3 480			20 873
VALEUR BRUTE	115 794	8 722	85	17			124 449
Amortissements et dépréciations	66 773				8 600	963	74 410
VALEUR NETTE	49 021						50 039
2010							
Frais de R&D	2 580	250		721			3 551
Brevets, marques, licences	91 423	3 024	5 954	5 653			94 146
Fonds commercial	434						434
Autres Immobilisations incorporelles	19 237	5 912	1 152	-6 334			17 663
VALEUR BRUTE	113 675	9 186	7 106	39			115 794
Amortissements et dépréciations	63 603				8 607	5 437	66 773
VALEUR NETTE	50 072						49 021

NOTE 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2011							
Terrains	13 859	18	1	5			13 881
Constructions	117 093	1 005	1 673	1 555			117 980
Matériel industriel	129 062	5 568	3 607	4 904			135 927
Autres Immobilisations corporelles	44 110	1 174	1 060	223			44 447
Immobilisations corporelles en cours	10 062	9 660	66	-5 796			13 860
Avances et acomptes	382	9		-382			9
VALEUR BRUTE	314 569	17 434	6 409	509			326 103
Amortissements et dépréciations	204 122				19 492	4 975	218 639
VALEUR NETTE	110 447						107 464
2010							
Terrains	13 786	93	236	216			13 859
Constructions	117 578	1 209	4 783	3 090			117 093
Matériel industriel	123 553	5 355	4 035	4 189			129 062
Autres Immobilisations corporelles	45 692	931	2 915	402			44 110
Immobilisations corporelles en cours	8 178	7 890	89	-5 918			10 062
Avances et acomptes	265	298		-181			382
VALEUR BRUTE	309 052	15 776	12 058	1 798			314 569
Amortissements et dépréciations	193 256				19 798	8 932	204 122
VALEUR NETTE	115 796						110 447

NOTE 8. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**8.1 TABLEAU DE SYNTHESE**

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2011							
Participations ^(a)	1 579 557	211 949	21 188	1 043			1 771 360
Créances rattachées à des participations ^(b) (Prêts aux filiales / Avances à capitaliser)	394 722	964 958	893 809	0			465 870
Autres titres immobilisés (actions propres)	136 192	163 017	32 226	0			266 983
Autres Prêts	44	0	0	0			44
Autres immobilisations financières ^(c)	4 983	3 577	3 142	-1 043			4 375
VALEUR BRUTE	2 115 497	1 343 500	950 366	0			2 508 631
Dépréciations	85 830				16 859	27 723	74 966
VALEUR NETTE	2 029 666						2 433 665

(a) Augmentations :

- Augmentations de capital de BBGR (32 millions d'euros), China Holding Co (25,9 millions d'euros), E India Pvt Ltd (14,7 millions euros), Oftalmica GALILEO Italia SPA (6 millions d'euros), Essilor Laboratory Polska Sp zoo (2,5 millions d'euros), Danyang ILT (1,3 millions d'euros), Varilux University (1 million d'euros).

- Acquisition à 100 % de la société FGX Holding, à 20 % de la société Armgol Holding, à 33 % de la société Rhein Vision BV, à 51 % de la société LN optic, à 100 % de la société EIH, à 65 % de la société Optiben pour un global de 112,5 millions d'euros.

- Acquisition de 30 % de la société WLC pour arriver à 100 % du capital, de 25 % de la société NIKA pour arriver à 100 %, pour un montant global de 12,9 millions d'euros.

Diminutions :

- Liquidation des sociétés Alpino Holding, Milroy Optical, Neuro Vision, Tec optic pour une valeur de 20,8 millions d'euros.

Mouvements :

- Immobilisation de divers frais d'acquisition (1 million d'euros),

(b) Les augmentations et diminutions sont principalement liées aux renouvellements des prêts aux filiales et à 12,3 millions d'euros de dividende à recevoir de la société Satisloh Holding AG.

(c) Création du dépôt en banque à terme rémunéré (escrow) : EIH.

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2010							
Participations	1 390 414	234 814	49 521	3 849			1 579 557
Créances rattachées à des participations ^(a) (Prêts aux filiales / Avances à capitaliser)	104 705	3 514 720	3 223 212	-1 491			394 722
Autres titres immobilisés (actions propres)	177 474	617 319	658 601	0			136 192
Autres Prêts	44	0	0	0			44
Autres immobilisations financières ^(b)	10 557	5 657	8 873	-2 358			4 983
VALEUR BRUTE	1 683 193	4 372 510	3 940 206	0			2 115 497
Dépréciations	72 545				34 941	21 656	85 830
VALEUR NETTE	1 610 648						2 029 666

(a) Les augmentations et diminutions sont principalement liées aux renouvellements des prêts aux filiales

(b) Paiement partiel du dépôt en banque à terme rémunéré (escrow) : Satisloh

8.2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations dont la valeur brute par rapport au capital social d'Essilor International	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
<i>En milliers d'euros</i>									
A - EST SUPERIEURE A 1 %									
Sociétés françaises	121 801	157 144	253 136	235 806	24 028	1 435	382 296	16 752	46 197
Filiales internationales	502 972	1 328 213	1 517 222	1 459 842	223 212	313 382	4 823 116	493 113	209 092
B - N'EXCEDE PAS 1 %									
Sociétés françaises	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales internationales	9 660	14 391	1 002	746	8 382	0	64 118	301	631

8.3 ECHEANCES DES CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Plus d'un an	198 911	3 808
Moins d'un an	271 378	395 941
TOTAL	470 289	399 748

NOTE 9. ACTIF CIRCULANT**9.1 STOCKS**

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Matières premières, autres approvisionnements	42 629	41 743
Marchandises	6 549	6 759
Produits finis, semis finis, en-cours	28 935	31 291
Sous total	78 113	79 792
Provisions :		
Matières premières, autres approvisionnements	-12 083	-11 954
Marchandises	-1 915	-2 098
Produits finis, semis finis, en-cours	-3 916	-3 645
Sous total	-17 914	-17 697
TOTAL	60 198	62 095

9.2 ECHEANCE DES CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

<i>En milliers d'euros</i>	2011
Plus d'un an	8 653
Clients et comptes rattachés	8 555
Autres créances ^(b)	98
Moins d'un an	334 222
Avances et acomptes versés sur commandes	2 289
Clients et comptes rattachés ^(a)	198 597
Autres créances ^(b)	133 336
TOTAL	342 875

(a) La part liée aux effets de commerce représente 4,7 millions d'euros.

(b) Le poste "Autres créances" comprend principalement des comptes courants vis-à-vis des filiales à hauteur de 85,3 millions d'euros et une créance de carry-back d'un montant de 15,4 millions d'euros.

9.3 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	2011		2010	
	Brut	Net	Brut	Net
SICAV ^(a)	50 641	50 641	128 213	128 213
Actions propres ^(b)	0	0	2 939	2 939
Options de change	805	805	922	922
TOTAL	51 446	51 446	132 074	132 074
Certificats de dépôt	82 000	82 000	0	0
TOTAL GENERAL VMP AU BILAN	133 446	133 446	132 074	132 074

(a) Les Sicav détenues à la clôture se composent uniquement de Sicav monétaires à échéance trois mois et moins de trois mois.

(b) Dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les placements de trésorerie font l'objet d'une politique qui privilégie la sécurité et la liquidité sur le rendement. Les excédents de trésorerie ne sont investis qu'en supports à court terme, limitant le risque de perte en capital et immédiatement disponibles. Au 31 décembre 2011, les contreparties des

opérations de marché et de placements réalisées par la Direction des Financements et de la Trésorerie bénéficient au minimum d'une notation Standard & Poor's court terme de A-1 et long terme de A.

9.4 COMPTE DE REGULARISATION

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Charges constatées d'avance :		
Résultat d'exploitation	3 890	3 177
Résultat financier	0	11
TOTAL	3 890	3 188

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
VALEUR AU DEBUT DE L'EXERCICE	0	14
Amortissements	0	14
VALEUR A LA FIN DE L'EXERCICE	0	0

9.5 PRODUITS À RECEVOIR

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations ^(a)	14 234	1 765
Créances		
Clients Factures à établir	26 496	14 074
Autres créances	3 072	733
TOTAL	43 802	16 572

(a) La variation des créances rattachées à des participations s'explique par le dividende à recevoir de Satisloh Holding AG pour un montant de 12,3 millions d'euros.

NOTE 10. CAPITAUX PROPRES**10.1 COMPOSITION DU CAPITAL**

Nombre de titres, sauf données par action	Nombre de titres				A la clôture de l'exercice	Valeur nominale, en euros
	En début d'exercice	Créés	Annulés	Echangés		
Actions ordinaires	211 655 342	2 382 954			214 038 296	0.18
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote	0				0	
TOTAL	211 655 342	2 382 954	0	0	214 038 296	0.18

Dont actions propres :

	Nombre de titres en début				Levées	Nombre de titres
	d'exercice	Achats de titres	Annulation	Levées Options	Actions de performance	à la clôture de l'exercice
Nombre de titres						
Immobilisées	2 833 112	3 226 655	0	-111 295	-585 346	5 363 126
Contrat de liquidité ^(a)	61 000	-61 000				0
TOTAL	2 894 112	3 165 655	0	-111 295	-585 346	5 363 126

(a) Essilor a acquis 1 390 606 et cédé 1 451 606 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011 au titre du contrat de liquidité.

10.2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Subventions d'investissement	Différence de conversion	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES								
AU 1^{er} JANVIER 2011	38 098	224 697	1 176 997	341 947	28 129	122	-1 949	1 808 042
Augmentation de capital								
- Fonds communs de placement	94	21 708						21 801
- Options de souscriptions	335	60 996						61 331
- Conversions d'OCEANE								0
Réduction de capital								0
Autres mouvements de l'exercice					2 733	2	520	3 255
Affectation du résultat			341 947	-341 947				0
Dividendes distribués			-171 541					-171 541
Résultat de la période				273 061				273 061
CAPITAUX PROPRES								
au 31 DECEMBRE 2011	38 527	307 401	1 347 403	273 061	30 863	124	-1 429	1 995 950

2011

Le capital a été porté à 38 527 milliers d'euros, correspondant à une augmentation de 2 382 954 actions ordinaires suite :

- aux souscriptions du fonds commun de placement Groupe Essilor (521 316 actions) ;
- aux options de souscription d'actions (1 861 638 actions) ;

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2011.

2010

Le capital a été porté à 38 098 milliers d'euros, correspondant à une diminution de 3 854 630 actions ordinaires suite :

- à une réduction du capital par annulation d'actions propres (- 6 312 636 actions) ;
- aux souscriptions du fonds commun de placement Groupe Essilor (541 767 actions) ;
- aux options de souscription d'actions (1 912 549 actions) ;
- à la conversion d'Océanes avec création d'actions (3 690 actions).

Les nouvelles actions ont porté jouissance à compter du 1^{er} janvier 2010.

10.3 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS, ACTIONS DE PERFORMANCE ET AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX SALARIÉS**Options de souscription et d'achat d'actions**

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'Administration qui décide de l'attribution. La plus-value sur les options attribuées depuis 2004 (différence entre le cours moyen de l'action pendant les 3 mois calendaires avant le mois de la levée de l'option et le prix d'exercice) est limitée à 100 % du prix d'exercice.

Les options de souscription d'actions attribuées en 2006, 2007 et janvier 2008 sont soumises à des conditions de performance du cours de l'action sur une période de 2 à 4 ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value. Les options de souscription d'actions attribuées en novembre 2008, novembre 2009, novembre 2010 et novembre 2011 sont soumises à des conditions de performance du cours

de l'action sur une période de 2 à 6 ans postérieure à la date d'attribution, en plus de la limitation à 100 % de la plus-value.

Actions de performance

Depuis 2006, le Groupe Essilor procède à l'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performance du cours de l'action (actions de performance).

Le nombre d'actions définitivement attribué, à l'issue d'une période de 2 à 6 ans suivant la date d'attribution, peut varier entre 0 et 100 % du nombre d'actions initialement attribué, en fonction de l'évolution du cours de l'action Essilor sur cette période par rapport au cours de référence à la date d'attribution (moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'Administration qui décide de l'attribution).

Augmentations de capital réservées aux salariés

Les principales caractéristiques des augmentations de capital réservées aux salariés sont :

<i>En euros</i>	Décembre 2011	Décembre 2010
Prix de souscription des titres	41,34	38,41
Montant de la décote totale	10,34	9,43
Nombre d'actions souscrites	521 316	202 285

NOTE 11. ETAT DES PROVISIONS**11.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur à la fin de l'exercice
2011					
Provisions pour retraites et pensions	29 157	7 087	3 513	197	32 535
Provision pour risques sur filiales et participations	300	0	0	0	300
Provision pour risques sur actions de performances	16 316	23 568	26 318	0	13 566
Provisions pour restructuration	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges ^(a)	28 710	11 436	4 672	1 406	34 068
TOTAL	74 484	42 090	34 503	1 603	80 469

(a) Les Autres provisions pour risques et charges sont principalement composées de la provision pour contrôles fiscaux qui s'élève à 24,7 millions d'euros à fin 2011.

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	Valeur à la fin de l'exercice
2010					
Provisions pour retraites et pensions	26 242	7 034	4 038	81	29 157
Provision pour risques sur filiales et participations	1 126	0	0	826	300
Provision pour risques sur actions propres et actions de performances	27 040	13 466	24 190	0	16 316
Provisions pour restructuration	113	0	113	0	0
Autres provisions pour risques et charges ^(a)	32 349	5 149	3 345	5 442	28 710
TOTAL	86 870	25 649	31 686	6 349	74 484

(a) Les Autres provisions pour risques et charges sont principalement composées de la provision pour contrôles fiscaux qui s'élève à 22,1 millions d'euros à fin 2010.

11.2 DEPRECIATIONS D'ACTIFS

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Valeur à la fin de l'exercice
2011				
DEPRECIATIONS D'ACTIFS	106 441	53 696	47 560	112 577
Des stocks	17 697	17 914	17 697	17 914
Des créances	2 906	18 923	2 140	19 689
Des titres de participation	85 750	16 859	27 643	74 966
Des autres titres immobilisés	81	0	81	0
Autres	8			8
2010				
DEPRECIATIONS D'ACTIFS	92 367	54 778	40 703	106 441
Des stocks	17 157	17 697	17 157	17 697
Des créances	2 657	2 140	1 891	2 906
Des titres de participation	72 360	34 941	21 551	85 750
Des autres titres immobilisés	185	0	104	81
Autres	8			8

NOTE 12. DETTES**12.1 ECHEANCE DES DETTES**

Répartition de la dette totale par échéance et par type

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
A MOINS D'UN AN	1 035 652	797 462
Dettes financières	586 238	391 933
Dettes d'exploitation ^(b)	274 727	256 486
Dettes diverses ^{(a) et (b)}	174 687	149 043
A PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	3 292	4 038
Dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes diverses	3 292	4 038
A PLUS DE 5 ANS	0	0
Dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes diverses		
TOTAL	1 038 944	801 500

(a) Le poste "Dettes diverses" comprend principalement des comptes courants vis-à-vis des filiales à hauteur de 168,7 millions d'euros.

(b) La part liée aux effets de commerce représente 5,7 millions d'euros.

Répartition de la dette totale par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
2011		797 462
2012	1 035 652	2 439
2013	1 641	
2014		
2015	1 651	1 599
TOTAL	1 038 944	801 500

Répartition des dettes financières par devise

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
EUR	191 689	94 685
USD	386 558	288 197
GBP	4 196	
CAD	3 794	9 051
TOTAL	586 238	391 933

12.2 CHARGES À PAYER

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Intérêts courus sur emprunts	948	597
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	39 090	38 416
Dettes fiscales et sociales		
- Congés payés	31 701	30 113
- Intéressement	4 474	4 154
- Autres	20 956	18 009
Autres dettes d'exploitation		
- RRR à accorder	69 998	66 828
- Clients créditeurs	7 177	5 673
- Avoirs à établir	2 785	1 840
- Associés, dividendes à payer	2	0
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés (factures non parvenues)	2 540	1 647
TOTAL	179 671	167 277

12.3 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés qui sont intégrées globalement dans les comptes consolidés du

Groupe. Les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation correspondent aux autres sociétés du groupe.

<i>En milliers d'euros</i>	Montant net concernant les entreprises			
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres	Total au bilan
Participations	1 613 430	82 964	0	1 696 394
Créances rattachées à des participations	461 311	1 133	3 426	465 870
TOTAL ACTIF IMMOBILISE FINANCIER (NET)	2 074 741	84 097	3 426	2 162 264
Clients et comptes rattachés	117 449	5 603	81 353	204 405
Autres créances	70 307	288	45 898	116 493
TOTAL ACTIF CIRCULANT (NET)	187 755	5 891	127 251	320 897
TOTAL ACTIF	2 262 496	89 988	130 677	2 483 161
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 654	3 660	58 644	116 958
Autres dettes d'exploitation	8 115	0	149 655	157 769
Autres dettes diverses	173 911	654	3 414	177 979
TOTAL PASSIF	236 680	4 314	211 712	452 706

COMPTE DE RESULTAT	Montant net concernant les entreprises			
	Liées	Avec lesquelles la Société a un lien de participation	Autres	Total au compte de résultat
<i>En milliers d'euros</i>				
Charges financières ^(a)	42 903	245	88 982	132 130
Produits financiers ^(b)	206 001	72 142	91 374	369 517

(a) Détails des charges financières :

Les charges financières "Entreprises liées" concernent principalement les dépréciations des titres de participation et des comptes courants filiales, les intérêts sur comptes courants cash pooling et les intérêts sur emprunts.

Les charges financières "Lien de participation" concernent principalement les dépréciations des titres de participation.

Les charges financières "Autres" concernent principalement les conversions d'opérations au taux fin de mois, les intérêts sur emprunts, les escomptes accordés.

(b) Détails des produits financiers :

Les produits financiers "Entreprises liées" concernent principalement les dividendes encaissés, les reprises sur dépréciations des titres de participations, les intérêts sur prêts.

Les produits financiers "Lien de participation" concernent principalement les dividendes encaissés.

Les produits financiers "Autres" concernent principalement les conversions d'opérations au taux fin de mois, les plus values sur placements (sicav, certificats de dépôts), les intérêts sur emprunts et les provisions pour risques "pertes de change".

NOTE 13. ENGAGEMENTS HORS BILAN

13.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés et reçus

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals et cautions ^(a)	333 349	531 272
ENGAGEMENTS RECUS		
Avals, cautions et garanties reçus	141	186

(a) Essentiellement constitués de garanties consenties par Essilor International à des institutions financières en faveur de filiales du groupe.

Contrat à terme de devises

Au 31 décembre 2011, les opérations de change à terme (hors cross currency swap) sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Montants contractuels (cours initial)	Valeur de marché au 31 décembre 2011
Position vendeuse de devises	144 771	-3 652
Position acheteuse de devises	76 057	71
TOTAL		-3 581

La Société est vendeuse nette de GBP, SGD, AUD, CAD et CHF essentiellement, alors qu'elle est acheteuse nette de USD.

Positions optionnelles de devises

A la clôture de l'exercice, les positions optionnelles sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Montant nominal (valorisation au prix d'exercice)	Primes reçues (payées) à l'origine	Valeur de marché au 31 décembre 2011 ^(b)
Achat d'options de vente de devises			
Vente d'options de vente de devises ^(a)			
Achat d'options d'achat de devises	2 595	-92	183
Vente d'options d'achat de devises ^(a)			
TOTAL		92	183

(a) Toutes les ventes d'options sont couvertes par des achats d'options (tunnels ou annulation d'achat d'options).

(b) Simulation d'encaissement (décaissement) de primes sur les options en portefeuille dans les conditions de marché au 31 décembre.

Swap de change et de taux

En 2007, la société a mis en place une opération de financement de sa filiale Essilor of America pour 250 millions d'euros. Cette opération a fait l'objet de cross currency swaps internes et externes, qui ont obtenu la qualification de couverture de passifs ou actifs existants.

En 2010, la Société a procédé au retournement de swaps de taux existants et en a conclu de nouveaux, pour un montant

de 100 millions de dollars, à des niveaux de taux d'intérêt inférieurs.

En 2011, la société a souscrit des swaps de taux pour un montant de 200 millions de dollars et deux caps de taux pour des montants de 50 millions d'euros et de 50 millions de dollars.

<i>En milliers d'unités de devise</i>	Notionnel USD	Notionnel EUR	Valeur de marché au 31 décembre 2011
Cross Currency Swap externe	328 375	250 000	11 779
Cross Currency Swap interne	328 375	250 000	-11 758
Swap de taux d'intérêt	300 000		-7 426
Caps de taux d'intérêt EUR		50 000	309
Caps de taux d'intérêt USD	50 000		199
TOTAL			-6 897

13.2 ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT BAIL

Aucun engagement de Crédit Bail depuis 2006.

13.3 ENGAGEMENT DE PAIEMENTS FUTURS

Obligations contractuelles 2011 <i>En milliers d'euros</i>	Paiements dus par période			
	à 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Editeurs informatiques	818			818
Contrats de location simple	3 100	6 200		9 300
TOTAL	3 918	6 200	0	10 118

13.4 ENGAGEMENT RELATIF A LA VENTE DE PUTS SUR INTERETS MINORITAIRES

Essilor a octroyé des options de ventes (put) aux minoritaires de différentes filiales contrôlées. Au 31 décembre 2011, la

valorisation de l'ensemble de ces puts s'ils étaient intégralement exercés s'élève à 96 591 milliers d'euros.

NOTE 14. INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

14.1 ENGAGEMENTS DE RETRAITES, MEDAILLES DU TRAVAIL ET ASSIMILES

Complément de retraite

L'engagement envers les salariés cadres et assimilés cadres en matière de compléments de retraite a fait l'objet d'une mise à jour en 2011, selon une méthode rétrospective. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2011 sont : taux d'inflation (2 %), taux de rotation de personnel, taux d'augmentation des salaires (de 3 % qui est supérieur à l'inflation) et taux d'actualisation (4,3 %).

Le montant global de l'engagement ainsi évalué s'élève à 37 956 milliers d'euros, dont 9 219 milliers d'euros ont déjà été versés aux fonds de retraite gérés par une compagnie d'assurances indépendante à fin 2011.

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Valeur actuelle des engagements	37 956	33 357
Valeur de marché des actifs des fonds	-9 219	-10 215
Eléments différés ^(a)	-17 897	-15 296
PROVISION CONSTATEE DANS LES COMPTES	10 840	7 846

(a) Les éléments différés correspondent aux pertes ou gains actuariels et aux coûts des services passés.

Médailles du travail

L'engagement envers les salariés concernant l'attribution d'avantages pécuniaires, en contrepartie d'un nombre d'années de travail, en application de la réglementation du travail, des conventions collectives, des accords syndicaux

professionnels, a fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2011 selon une méthode rétrospective, en retenant un taux d'actualisation (4,3%) et s'élève à 2 268 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Valeur actuelle des engagements	2 268	2 253
Valeur de marché des actifs des fonds	0	0
PROVISION CONSTATEE DANS LES COMPTES	2 268	2 253

Indemnités de fin de carrière

L'engagement envers les salariés concernant l'attribution d'une indemnité de fin de carrière lors de tout départ en retraite a fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2011 selon une

méthode rétrospective, en retenant un taux d'actualisation de 4,3% et s'élève à 33 427 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Valeur actuelle des engagements	33 427	31 599
Valeur de marché des actifs des fonds	0	0
Eléments différés ^(a)	-16 636	-16 490
PROVISION CONSTATEE DANS LES COMPTES	16 791	15 109

(a) Les éléments différés correspondent aux pertes ou gains actuariels et aux coûts des services passés.

Charge de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010
Coût des services rendus sur la période	-3 124	-2 773
Charge d'intérêt sur l'actualisation	-2 921	-2 647
Prestations payées	3 367	3 429
Rendement attendu des actifs des fonds	376	816
Pertes (gains) actuariels	-2 086	-1 069
Coûts des services passés	-302	-465
Charge de l'exercice	-4 690	-2 709

14.2 EFFECTIF MOYEN

Ventilation de l'effectif moyen	2011	2010
Cadres	1 254	1 232
Agents de maîtrise et employés	1 324	1 360
Ouvriers	886	936
TOTAL	3 464	3 528

14.3 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

	2011		2010	
	Organes de direction	Organes d'administration	Organes de direction	Organes d'administration
<i>En milliers d'euros</i>				
Rémunérations globales	2 281	397	2 956	435

Nota : Les membres des organes de direction et d'administration ont bénéficié également sur 2011 des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance.

14.4 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL**Droit Individuel à la Formation**

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 318 687.

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 303 894.

NOTE 15. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Montant		En %		Montant		En %	
<i>En milliers d'euros, sauf pourcentages</i>	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	462	455			281	274		
Missions accessoires	281	430			138	371		
Sous-Total	743	885	100%	100%	419	645	100%	100%
AUTRES PRESTATIONS								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-Total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	743	885	100%	100%	419	645	100%	100%

NOTE 16. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Acquisitions réalisées en début d'exercice 2012

En Chine, Essilor a pris une participation majoritaire dans Jiangsu Seeworld Optical Co Ltd, un producteur de verres ophtalmiques situé dans la ville de Danyang et réalisant un chiffre d'affaires d'environ 7 millions d'euros. Youli Optics emploie plus de 300 personnes et dispose d'une usine de fabrication de verres destinés au marché domestique et à l'export.

Acquisitions en cours sur l'exercice 2012

En Tunisie, la société a signé un accord pour prendre une participation majoritaire dans le laboratoire SIVO et sa filiale commerciale SICOM, situés à Sfax. Numéro un du marché en Tunisie, SIVO opère également sur d'autres marchés du Maghreb et d'Afrique de l'Ouest grâce à des filiales implantées en Algérie, au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Togo et au Cameroun. Cet ensemble a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 7 millions d'euros en 2011.

La finalisation de la transaction, qui nécessite l'approbation de diverses autorités réglementaires, devrait intervenir au premier semestre 2012.

En Turquie, Essilor a signé un accord pour prendre la majorité du capital d'Ipek Optik, l'un des principaux acteurs du marché turc. Ipek Optik réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 5 millions d'euros.

Rachat d'actions

Essilor International poursuit sa politique de rachat d'actions visant à compenser la dilution liées aux programmes de paiement en actions. Au 23 février, la Société a racheté 1 608 millions d'actions sur le marché pour un montant d'investissement de 91,5 millions d'euros environ.

Nouveaux financements

Essilor a conclu en janvier 2012 deux nouvelles lignes de crédit bilatérales à 5 ans pour un montant total de 300 millions de dollars américains. Par ailleurs, la société a conclu en février 2012 un placement privé américain de 300 millions de dollars (une tranche de 200 millions de dollars à 5 ans, une tranche de 100 millions de dollars à 7 ans).

Ces trois financements remplacent la ligne syndiquée de 700 millions d'euros (échéance mai 2012) dénoncée par anticipation en février 2012.

NOTE 17. RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010	2009	2008	2007
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	38 527	38 098	38 792	37 984	38 030
Nombre d'actions ordinaires existantes ^(a)	214 038 296	211 655 342	215 509 972	211 019 922	211 279 315
Dont actions propres ^(a)	5 363 126	2 894 112	4 630 653	4 006 005	2 659 810
Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)	0	0	0	0	0

(a) En application des résolutions de l'Assemblée Générale du 11 mai 2007, le Groupe a procédé en juillet 2007 à l'augmentation de la valeur nominale de l'action de 0,35 euro à 0,36 euro puis à une division par deux de la valeur nominale de l'action, ainsi portée à 0,18 euro. Le nombre d'actions en début d'exercice a été retraité pour prendre en compte cette division.

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010	2009	2008	2007
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	678 430	680 533	670 474	714 306	719 551
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	300 219	362 900	246 094	277 208	265 449
Impôt sur les bénéfices	-14 408	-5 077	-14 111	-8 274	3 496
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	273 061	341 947	214 753	239 156	205 079
Résultat distribué	177 374	173 272	147 616	136 629	129 344

<i>En milliers d'euros</i>	2011	2010	2009	2008	2007
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	1,51	1,76	1,23	1,38	1,26
Résultat après impôt, participation des salariés et charges calculées (amortissements et provisions) hors actions propres	1,31	1,64	1,02	1,16	0,98
Dividende net attribué à chaque action ordinaire	0,85 ^(a)	0,83	0,70	0,66	0,62
Dividende net attribué à chaque action à dividende prioritaire sans droit de vote					

(a) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 11 mai 2012.

<i>En milliers d'euros, sauf effectif moyen</i>	2011	2010	2009	2008	2007
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 464	3 528	3 584	3 714	3 517
Montant masse salariale de l'exercice	161 028	157 673	151 855	150 856	139 305
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	81 492	79 270	76 982	74 561	69 770

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 DECLARATIONS DES CONTROLEURS LEGAUX ET HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

20.4.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires

ESSILOR INTERNATIONAL SA

147, rue de Paris

94227 CHARENTON CEDEX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ESSILOR INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les principes décrits dans la note 1.21 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné l'approche retenue ainsi que les hypothèses utilisées pour effectuer ces tests, et nous avons vérifié que la note 11 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christine Bouvry

Mazars
Pierre Sardet

20.4.1.2 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercices couverts : 2011 et 2010.

<i>En milliers d'euros, sauf pourcentages</i>	PricewaterhouseCoopers				Mazars			
	Montant (HT)		En %		Montant (HT)		En %	
	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2010
AUDIT								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
- maison mère	462	455	17%	14%	281	274	9%	12%
- filiales intégrées globalement	1 684	2 041	63%	65%	1 427	1 272	45%	55%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes :								
- maison mère	281	430	11%	14%	138	371	4%	16%
- filiales intégrées globalement	164	56	6%	2%	1 298	399	41%	17%
SOUS-TOTAL	2 591	2 982	98%	95%	3 144	2 317	99%	100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT								
Juridique, fiscal, social	61	163	2%	5%	32	0	1%	0%
Autres	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
SOUS-TOTAL	61	163	2%	5%	32	0	0%	0%
TOTAL	2 652	3 145	100%	100%	3 176	2 317	100%	100%

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes correspondent principalement aux diligences effectuées dans le cadre

d'opérations d'acquisitions de sociétés destinées à entrer dans le périmètre de consolidation.

20.4.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011.

Aux Actionnaires

ESSILOR INTERNATIONAL SA

147, rue de Paris

94227 CHARENTON CEDEX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ESSILOR INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Bouvry

Mazars

Pierre Sardet

20.4.1.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

ESSILOR INTERNATIONAL SA

147, rue de Paris
94227 CHARENTON CEDEX

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christine Bouvry

Mazars
Pierre Sardet

20.4.2 PERIMETRE DES INFORMATIONS VERIFIEES

Vous référer au Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés, au chapitre 20.4.1.1 du présent Document de référence.

20.4.3 INFORMATIONS FINANCIERES NON VERIFIEES

Sans objet.

20.5 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux exercices 2010 et 2011 (périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011).

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1 INFORMATIONS FINANCIERES TRIMESTRIELLES ET SEMESTRIELLES

Vous pouvez à ce sujet vous reporter au chapitre 3.2 du présent Document de référence.

20.6.2 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES COUVRANT LES SIX PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE SUIVANT

Sans objet.

20.7 Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas arrêté une politique en matière de distribution de dividendes. Chaque année, le dividende est proposé par le Conseil pour approbation par l'Assemblée Générale.

Dividende 2012, au titre de l'exercice 2011

Au titre de l'exercice 2011, le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 11 mai 2012 de porter le dividende net de 0,83 euro par action à 0,85 euro par action, soit une

progression du dividende net par action de 2.4 % par rapport à l'année dernière.

La distribution représente plus du tiers du résultat net consolidé (part du Groupe) et reflète les bonnes performances du Groupe en 2011.

Le paiement du dividende interviendra à compter du 29 mai 2012. Il s'effectuera exclusivement en numéraire.

Historique de la distribution globale

Au titre de l'exercice 2011 et des 5 précédents exercices, le dividende total mis en distribution a été le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Résultat net part du groupe	Montant distribué	Rapport
2011 IFRS	506	176 ^(a)	35%
2010 IFRS	462	172	37%
2009 IFRS	391	146	37%
2008 IFRS	382	136	36%
2007 IFRS	367	128	35%
2006 IFRS	328	113	34%

(a) Sur la base des actions autodétenues au 29 février 2012 et sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 11 mai 2012.

Évolution des dividendes

Au titre de l'exercice 2011 et des 5 précédents exercices, les dividendes par action ont été les suivants :

<i>En euros</i>	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Action ordinaire^(a)						
Dividende net	0,85 ^(b)	0,83	0,70	0,66	0,62	0,55
Date de mise en paiement	29 mai 2012	19 mai 2011	28 mai 2010	26 mai 2009	28 mai 2008	15 mai 2007

(a) Après division du titre par 2 en Juillet 2007.

(b) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du 11 mai 2012.

Tout dividende qui ne serait pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité serait prescrit dans les conditions prévues par la loi.

Établissement assurant le paiement des dividendes de la Société

CACEIS Corporate Trust - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy les Moulineaux – France – Tel : +33 (1) 57 78 00 00.

20.8 Procédures judiciaires et arbitrages

Vous référer au chapitre 4.3 sur les risques juridiques.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La situation financière et commerciale du Groupe n'a pas changé de manière significative depuis la date de clôture, au 31 décembre 2011.

Voir également la note 31 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

21 Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 CAPITAL SOUSCRIT, EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTION ESSILOR

21.1.1.1 Montant du capital social

a) Nombre d'actions autorisées :

Vous pouvez à ce sujet vous référer au chapitre 21.1.5 du présent Document de référence, « Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou toute entreprise visant à augmenter le capital ».

b) et c) Nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées et valeur nominale par action :

Au 31 décembre 2011, le capital social s'élevait à 38 526 893,28 euros, divisé en 214 038 296 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,18 euro.

Compte tenu d'une part des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis 2 ans, et que, d'autre part, les actions auto détenues sont privées de droits de vote, le nombre total de droits de vote exerçables attachés à ce capital au 31 décembre 2011 est de 223 947 118.

d) Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date de l'ouverture et à la date de clôture de l'exercice et libération du capital :

Vous référer à la note 9 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5 et à la note 10 des notes aux états financiers sociaux, au chapitre 20.3.2.5.

21.1.1.2 Evolution du capital en 2011

Le capital a été modifié par plusieurs opérations au cours de l'exercice :

- la création de 521 316 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale souscrites par les Fonds Communs de Placement groupe Essilor 5 et 7 ans, soit une augmentation du capital social de 93 836,88 euros hors prime d'émission ;
- la création de 1 861 638 actions nouvelles de 0,18 euro de valeur nominale résultant des levées d'options de souscription d'actions, soit une augmentation du capital social de 335 094,84 euros hors prime d'émission.

Au 31 décembre 2011, le capital social s'élevait à 38 526 893,28 euros, divisé en 214 038 296 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,18 euro.

REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2011

Au 31 décembre 2011	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Actionnariat interne (salariés actifs, anciens salariés et retraités)				
- FCPE Valoptec International	6 263 487	2,93	12 515 868	5,59
- FCPE groupe Essilor 5 et 7 ans	5 269 233	2,46	9 984 525	4,46
- Fonds réservé aux salariés étrangers	704 803	0,33	713 506	0,32
- Actions au nominatif pur ou administré détenues par les salariés	5 362 905	2,51	8 412 620	3,76
SOUS-TOTAL	17 600 428	8,22	31 626 519	14,12
Actionnariat partenaire^(a)				
- Actions en nominatif pur et administré détenues par partenaires	343 240	0,16	386 480	0,17
SOUS-TOTAL	17 943 668	8,38	32 012 999	14,29
Autodétention				
- Actions propres	5 363 126	2,51		
- Contrat de liquidité				
SOUS-TOTAL	5 363 126	2,51		
PUBLIC	190 731 502	89,11	191 934 119	85,71
TOTAL	214 038 296	100,00	223 947 118	100,00

(a) L'actionnariat partenaire désigne la part des actions d'Essilor International détenue par les salariés, dirigeants et, le cas échéant, les anciens salariés et les anciens dirigeants de sociétés dans lesquelles Essilor International a détenu une participation ayant été ensuite intégralement cédée.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire, autre que le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Valoptec International (vous référer à ce sujet au chapitre 17.3 du présent Document de référence), détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus des droits de vote.

Le tableau d'évolution du capital social au cours des cinq dernières années figure au chapitre 21.1.7.

Les situations des options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et droits à actions de performance s'établissent comme suit (seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options ou droits sont encore en circulation) :

SITUATION DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

	Au 31 décembre 2011	Dont en 2011
Options attribuées ^(a)	13 287 890	85 620
Options annulées ^(a)	670 292	123 241
Options levées ^(a)	7 144 512	1 861 638
Options restantes ^{(a) et (b)}	5 473 086	

(a) Depuis le plan du 14 novembre 2001 (il ne reste plus d'options de souscription attribuées lors de plans précédents, en circulation). Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 2,56 % du capital au 31 décembre 2011.

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

SITUATION DES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	Au 31 décembre 2011	dont en 2011
Options attribuées ^(a)	1 340 500	
Options annulées ^(a)	38 026	
Options levées ^(a)	1 302 474	111 295
Options restantes ^{(a) et (b)}	0	

(a) Plan unique du 14 novembre 2001. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 0,00 % du capital au 31 décembre 2011.

Le prix d'achat est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

SITUATION DES DROITS A ACTIONS DE PERFORMANCE

	Au 31 décembre 2011	dont en 2011
Droits attribués ^(a)	4 615 943	1 267 634
Droits annulés ^(a)	739 708	37 307
Droits levés ^(a)	1 672 788	585 346
Droits restants ^{(a) et (b)}	2 203 447	

(a) Depuis le 22 novembre 2006, premier plan d'attribution de droits à actions de performance. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 1,03 % du capital au 31 décembre 2011.

Concernant les actions de performance, vous référer également au paragraphe 21.1.4.3 « Actions de Performance ».

DILUTION MAXIMALE A LA FIN DE L'EXERCICE

En tenant compte de l'ensemble des titres qui donneront potentiellement accès au capital postérieurement au 31 décembre 2011, quel que soit le prix d'exercice de l'option sous-jacente, la dilution maximale du capital pourrait être la suivante :

Au 31 décembre 2011	En nombre d'actions	%	En nombre de droits de vote	%
Situation au capital à la fin de l'année	214 038 296		223 947 118	
Options de souscriptions d'actions en vie	5 473 086	2,56%	5 473 086	2,44%
Droits à actions de performance en vie	2 203 447	1,03%	2 203 447	0,98%
DILUTION TOTALE POTENTIELLE	7 676 533	3,59%	7 676 533	3,43%
Capital total dilué à la fin de l'année	221 714 829		231 623 651	

21.1.1.3 L'action Essilor

L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext Paris – Euronext – Valeurs locales, compartiment A. Son code ISIN et Euronext est FR0000121667.

Les actions Essilor sont éligibles au Service de Règlement Différé (SRD). Au 31 décembre 2011, le nombre d'actions s'élevait à 214 038 296 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,18 euro.

Indices dont fait partie l'action Essilor

Indices de marchés

L'action Essilor fait partie des indices CAC 40, SBF 120, SBF 250, Euronext 100, FTSEurofirst 300, Dow Jones EURO STOXX, Dow Jones STOXX 600.

En outre, Essilor fait partie depuis son lancement de l'indice Low Carbon 100 Europe®. Cet indice lancé par NYSE Euronext le 24 octobre 2008 mesure la performance des 100 plus grandes sociétés européennes émettant le plus faible niveau de CO2 dans leurs secteurs.

Indices ISR

L'action Essilor est également intégrée aux cinq indices spécialisés dans l'investissement socialement responsable (indices ISR) :

- l'indice DJSI World (Dow Jones Sustainability Index), issu de la coopération entre les indices Dow Jones, la compagnie STOXX Limited et le Groupe Swiss Asset Management (SAM Group) ;

- l'indice ASPI Eurozone® (Advanced Sustainability Index), indice boursier international composé des 120 sociétés cotées de la zone euro ayant les meilleures performances selon les critères de développement durable ;
- l'indice FTSE4Good, publié par le Financial Times et le London Stock Exchange (FTSE) ;
- l'indice Ethibel Excellence ;
- l'indice ECPI® Ethical Index EURO®.

Indice d'actionnariat salarié

Essilor fait partie de l'indice Euronext FAS IAS®, lancé par Euronext et la Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et d'Anciens Salariés (FAS). Il est composé de l'ensemble des valeurs du SBF 250 ayant un actionnariat salarié significatif : au moins 3 % du capital en actions détenu par plus du quart des salariés.

Concernant l'actionnariat salarié, vous référer également au paragraphe 26.2 « Politique Sociale et Environnementale (Loi sur les Nouvelles Réglementations Economiques) » du présent Document de référence, en fin de première partie « Aspect Social », titre « Actionnariat de responsabilité et actionnariat salarié ».

Cession des actions (article 11 des statuts)

Les actions sont librement négociables et indivisibles à l'égard de la Société.

21.1.1.3.1 Tableau récapitulatif du cours de l'action^(a)

(Source : Euronext Paris)

	Cours de bourse, en euros			Nombre d'actions en circulation au 31 décembre	Capitalisation boursière au 31 décembre ^(b) en millions d'euros
	En séance Plus haut	En séance Plus bas	Cours de clôture		
2011	57,720	46,605	54,550	214 038 296	10 968
2010	51,170	40,840	48,175	211 655 342	9 741
2009	42,000	26,080	41,750	215 509 972	8 395
2008	44,390	26,870	33,570	211 019 922	7 065
2007	47,500	40,100	43,650	211 279 315	9 066

(a) Données éventuellement retraitées suite à la division par 2 de la valeur nominale de l'action le 16 juillet 2007.

(b) Retenue par Euronext Paris dans le cadre de l'indice CAC40 (avant augmentation de capital liée aux obligations convertibles et Plan Epargne Entreprise),

Cours de bourse et volume des transactions^(a)

(Sources : Euronext Paris et Bloomberg)

		Cours de bourse, en euros		
	Volume des transactions en nombre de titres	Volume des transactions, en capitaux, en millions d'euros	En séance Plus haut	En séance Plus bas
2010				
Septembre	12 396 224	605,34	51,170	47,705
Octobre	11 318 145	551,99	50,860	46,765
Novembre	12 042 442	577,20	48,675	47,175
Décembre	10 144 858	497,87	49,900	47,415
2011				
Janvier	16 321 474	788,65	49,380	46,605
Février	14 167 868	720,72	52,370	48,825
Mars	25 026 628	1 276,61	52,860	48,780
Avril	13 986 755	764,10	56,790	52,390
Mai	23 116 324	1 296,13	57,050	54,590
Juin	13 064 760	719,35	56,470	53,000
Juillet	15 290 902	861,34	57,720	55,060
Août	30 734 788	1 598,82	56,530	46,885
Septembre	23 405 001	1 269,02	56,200	51,730
Octobre	22 785 242	1 186,43	53,990	50,300
Novembre	17 113 404	888,70	53,320	50,300
Décembre	14 155 810	745,44	54,640	51,490
2012				
Janvier	18 092 750	1 018,93	57,500	54,500
Février	15 644 939	906,08	60,170	56,150

(a) Marchés boursiers : Euronext Paris jusqu'à fin décembre 2010 et Euronext Paris, Turquoise, Bats Europe, Chi-x Alternative à partir de janvier 2011.

21.1.2 ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Sans objet.

21.1.3 ACTIONS DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2010, Essilor détenait 2 833 112 actions propres et 61 000 dans le cadre du contrat de liquidité. Au cours de l'exercice 2011, 3 226 655 titres ont été acquis par la Société au prix moyen net de 50,55 euros et 111 295 actions ont été cédées dans le cadre de l'exercice d'options d'achat à un prix de 15,62 euros. En outre, 585 346 titres ont été livrés sur les programmes d'actions de performance du Groupe. Par ailleurs, le solde des achats/ ventes de titres réalisés dans le cadre du contrat de liquidité a résulté en une vente nette de 61 000 titres.

21.1.3.1 Programmes de rachat d'actions

Rapport spécial sur les programmes de rachat d'actions (article 225-211 alinéa 2 du Code de commerce) et descriptif du programme (article 241-2 I du règlement général de l'AMF)

En mai 2011, l'Assemblée Générale a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à l'achat de ses propres actions ordinaires représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de l'achat, et ce pour une durée de 18 mois expirant le 4 novembre 2012.

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de Commerce modifié par l'ordonnance n° 2009-105 du 30 janvier 2009, le Conseil d'administration indique qu'au cours de l'exercice 2011, il a fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du

11 mai 2010 puis de celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 5 mai 2011.

Les objectifs principaux de ce programme ont été :

- la couverture des programmes au bénéfice des salariés (livraison sur exercice d'option d'achat, attribution d'actions, annulation d'actions créées suite à l'exercice d'option de souscription) ;
- l'animation du contrat de liquidité.

A ce titre, et en dehors du contrat de liquidité conclu et prorogé pour l'animation du titre au cours de cette même période, la Société a acquis 3 226 655 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011 au prix moyen brut de 50,52 euros et n'en a pas vendu sur le marché. Le montant des frais de négociation moyen (incluant les commissions hors taxe) a été de 0,03 centimes par titre, amenant le prix moyen d'achat net à 50,55 euros.

Depuis le 8 mars 2010, la Société a confié à la société Crédit Agricole Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité qui a été mis en harmonie avec l'actualisation de la pratique de marché de de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 21 mars 2011 qui s'appuie sur la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI), modifiée le 8 mars 2011.

Au titre du contrat de liquidité, la Société a acquis 1 390 606 actions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, au prix moyen de 52,68 euros et en a vendu 1 451 606 au prix moyen de 52,89 euros sur la même période. Aucun titre dans le cadre du contrat de liquidité n'est détenu au 31 décembre 2011.

Afin de permettre à Crédit Agricole Cheuvreux d'assurer la continuité de ses interventions et de les renforcer au titre de ce contrat, le montant total des apports depuis l'origine du contrat représente 10 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, Essilor détenait ainsi un total de 5 363 126 actions propres, soit 2,51 % du capital. La valeur nominale de ces titres était de 965 362,68 euros et leur valeur comptable de 264,1 millions d'euros (soit un prix de revient net moyen de 49,25 euros par action).

Conformément aux dispositions de l'article 225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance n°2009-105 du 30 janvier 2009, les mouvements sur l'année 2011 selon ces deux objectifs sont récapitulés ci-dessous :

	2011		
	Auto-détention Salariés	Auto-détention Contrat Liquidité	TOTAL Auto-détention
Nombre Titres début période - 1^{er} Janvier	2 833 112	61 000	2 894 112
Levées d'option d'achat	-111 295		-111 295
Livraison d'Actions de performance	-585 346		-585 346
Conversions d'Obligations Convertibles avec Livraison			0
Annulation d'actions propres			0
Achat d'actions propres	3 226 655		3 226 655
Variation du contrat de liquidité		-61 000	-61 000
Nombre Titres fin période - 31 décembre	5 363 126	0	5 363 126

Aucune réallocation d'actions n'a été effectuée entre ces objectifs en 2011.

Bilan des précédents programmes de rachat d'actions**Opérations réalisées du 1^{er} mars 2011^(a) au 29 février 2012 :**

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	3,30%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	6 312 636
Nombre de titres détenus en portefeuille	7 081 106
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	362 133 379
Valeur de marché du portefeuille ^(b) (en euros)	423 166 895

(a) Jour suivant la date à laquelle le bilan des précédents programmes ont été réalisés.

(b) Sur la base du cours de clôture au 29 février 2012.

Bilan des opérations effectuées (y compris dans le cadre du contrat de liquidité)

	Flux bruts cumulés du 1 ^{er} mars 2011 au 29 février 2012			Positions ouvertes au 29 février 2012					
	Achats ^(a)	Ventes ^(b)	Annulations	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente			
				Calls achetés	Puts vendus	Achats à terme	Puts achetés	Calls vendus	Ventes à terme
Nombre de titres	4 428 777	1 940 049	0						
Échéance maximale moyenne									
Cours moyen de la transaction, en euros	53,96	35,77							
Montants, en euros	238 982 960	69 400 288							

(a) Dont 1.7 millions d'actions pour 96 millions d'euros en 2012.

(b) Y compris livraison sur option d'achat et actions de performance.

Demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012

En application des dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions présentée à l'Assemblée du 11 mai 2012 est demandé pour les seuls objectifs suivants (l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités).

Les objectifs principaux de ce programme sont :

- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou autres allocations d'actions au profit des salariés, notamment l'attribution gratuite d'actions prévue aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, au profit du personnel et des dirigeants du Groupe ;
- l'achat d'actions pour annulation, notamment en compensation de la dilution créée par l'exercice d'options de souscription d'actions par le personnel et les dirigeants du Groupe ;
- la couverture éventuelle de titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société, par achat d'actions pour livraison (en cas de livraison de titres existants lors de l'exercice du droit à conversion), ou par achat d'actions pour annulation (en cas de création de titres nouveaux lors de l'exercice du droit à conversion) ;
- l'animation du cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cependant la Société se réserve le droit d'intervenir dans le contexte suivant :

- la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans la limite de 5% du capital.

A tout moment, sur toutes les opérations relatives à l'ensemble de ces objectifs cumulés, la Société ne pourra détenir plus de 10 % de son capital.

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération projetée :

- titres concernés : actions ordinaires Essilor International (compartiment A) ;
- pourcentage de détention maximum du capital proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012 : 10 % du capital, soit à titre d'exemple 21 432 277 actions sur la base du capital au 29 février 2012 ;
- pourcentage de rachat maximum réalisable compte tenu des actions auto détenues au 29 février 2012 : 6,70 % du capital, soit à titre d'exemple 21 432 277 – 7 081 106 = 14 351 171 actions sur la base du capital au 29 février 2012 ;
- prix d'achat par action maximum : 80 euros éventuellement ajusté en cas d'opérations sur le capital social ;
- prix de vente par action minimum : 29 euros éventuellement ajusté en cas d'opérations sur le capital social.

L'achat, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué et payé par tous moyens sur un marché réglementé ou de gré à gré (y compris par rachat simple, par instruments financiers ou produits dérivés, ou par la mise en place de stratégies optionnelles). Ces opérations pourront être réalisées sous forme de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

Cette autorisation est à donner pour une durée maximum de 18 mois, soit jusqu'au 10 novembre 2013.

21.1.3.2 Annulation d'actions et réduction de capital

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 11 mai 2010, a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions propres que la Société pourrait détenir dans la limite maximale de 10 % de son capital social par périodes de 24 mois. Cette autorisation n'a pas été mise en œuvre en 2011.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 février 2012 a décidé l'annulation de 2 400 000 actions auto détenues. La réalisation est intervenue en date d'opération du 12 mars 2012.

21.1.4 VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION, OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS ET DROITS A ACTIONS DE PERFORMANCE

21.1.4.1 Options de souscription d'actions

21.1.4.1.1 Options de souscription en circulation au 31 décembre 2011 et au 29 février 2012

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Dont au Comité exécutif	Prix de souscription, en euros	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2011	Nombre d'options en circulation au 29 février 2012
14 novembre 2001	321 320	60 000	15,620	0	0
20 novembre 2002	1 625 160	486 000	20,340	198 892	179 355
18 novembre 2003	1 609 140	440 000	20,370	0	0
17 novembre 2004 ^(a)	1 787 800	537 880	26,500	0	0
27 janvier 2005 ^(a)	31 500	24 700	27,290	0	0
23 novembre 2005 ^(a)	1 996 880	680 000	34,700	979 454	850 031
22 novembre 2006 ^(b)	930 740	128 000	41,460	491 590	470 480
14 novembre 2007 ^(b)	1 117 770	148 000	43,650	664 450	642 000
27 novembre 2008 ^(b)	1 568 080	430 000	33,170	1 066 300	1 006 585
26 novembre 2009 ^(b)	1 579 120	314 160	38,960	1 371 280	1 328 390
25 novembre 2010 ^(b)	634 760	0	48,010	615 500	610 900
24 novembre 2011 ^(b)	85 620	0	52,270	85 620	85 140
TOTAL	13 287 890	3 248 740		5 473 086	5 172 881

(a) Plans capés.

(b) Plan capé de performance.

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé de l'attribution.

Les plans capés autorisent, pour chaque bénéficiaire, un gain maximum de 100 % de la valeur de l'enveloppe d'options attribuées.

Les plans capés de performance sont, en plus, soumis à une condition de performance du cours de bourse (comme les actions de performance citées au chapitre 21.1.4.3) et peuvent être annulés si elle n'est pas atteinte.

21.1.4.1.2 Situation des options de souscription d'actions au 31 décembre 2011 et au 29 février 2012

La situation des options de souscription d'actions s'établit comme suit (seuls sont considérés les plans d'attribution pour lesquels des options sont encore en circulation).

	Au 31 décembre 2011	Dont en 2011	Au 29 février 2012	Dont en 2012
Options attribuées ^(a)	13 287 890	85 620	13 287 890	
Options annulées ^(a)	670 292	123 241	686 022	15 730
Options levées ^(a)	7 144 512	1 861 638	7 428 987	284 475
Options restantes ^{(a) et (b)}	5 473 086		5 172 881	

(a) Depuis le plan du 14 novembre 2001 (il ne reste plus d'options de souscription attribuées lors de plans précédents, en circulation).

Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 2,56 % du capital au 31 décembre 2011.

21.1.4.1.3 Exercice des options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions, si elles sont exercées, donnent lieu à la création d'actions ordinaires Essilor.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être créées par levées d'options de souscription s'élève à 5 473 086 au 31 décembre 2011.

21.1.4.2 Options d'achat d'actions

21.1.4.2.1 Options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2011 et au 29 février 2012

Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Dont au Comité exécutif	Prix d'achat, en euros	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2011	Nombre d'options en circulation au 29 février 2012
14 novembre 2001	1 340 500	400 000	15,620		
TOTAL	1 340 500	400 000		0	0

Le prix d'achat est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse ayant précédé le Conseil d'administration du 14 novembre 2001.

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 18 janvier 2001 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer pour la première fois des options donnant droit à l'achat d'actions existantes et provenant de rachats effectués par la Société. En

2001, le Conseil d'administration a attribué des options d'achat d'actions le 14 novembre.

En 2002, 2003 et 2004, le Conseil d'administration n'a pas attribué de nouvelles options d'achat d'actions. Accordée pour une durée de trois ans, cette autorisation est à présent caduque.

21.1.4.2.2 Situation des options d'achat d'actions au 31 décembre 2011 et au 29 février 2012

La situation des options d'achat d'actions s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2011	Dont en 2011	Au 29 février 2012	Dont en 2012
Options attribuées ^(a)	1 340 500			
Options annulées ^(a)	38 026			
Options levées ^(a)	1 302 474	111 295		
Options restantes ^{(a) et (b)}	0		0	0

(a) Plan unique du 14 novembre 2001. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 0,00 % du capital au 31 décembre 2011.

21.1.4.2.3 Exercice des options d'achat d'actions

Les options d'achat d'actions, si elles sont exercées, donnent lieu à l'achat d'actions ordinaires Essilor existantes.

21.1.4.3 Actions de Performance

Le Conseil d'administration dans sa séance du 22 novembre 2006 a décidé de procéder pour la première fois à une attribution d'actions de performance. Cette attribution a fait l'objet d'études préalables afin d'évaluer l'intérêt d'une telle attribution et d'en déterminer les termes et conditions, dont les conclusions ont été les suivantes :

- l'attribution d'actions de performance permet de réduire la dilution potentielle de plus de moitié par rapport à une attribution d'options de souscription ayant un profil de gain potentiel équivalent ;
- le système des attributions d'actions est de nature à faciliter la conservation des titres par les attributaires, à contrario des stocks options dont le financement par les bénéficiaires entraîne dans la quasi-totalité des cas une cession partielle ou totale ;
- il a été décidé de limiter cette attribution aux salariés résidents français, les non résidents continuant à recevoir des stocks options ;
- compte tenu de cette restriction, les conditions d'attribution des actions de performance ont été calibrées de manière à ce que le profil d'espérance de gain soit le plus proche possible de celui des bénéficiaires d'options. Enfin, afin de faire également converger les intérêts des actionnaires et ceux des salariés attributaires, l'attribution définitive des titres est subordonnée à la croissance du cours de bourse.

Les actions de performance attribuées en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 sont régies par des règlements de plan d'actions de performance avec les conditions suivantes :

Conditions communes de 2006 à 2009

- attribution conditionnelle à des bénéficiaires résidents français d'un nombre maximum d'actions pour une première période de 2 ans dite d'attribution.

Conditions communes à 2006 et 2007

- ouverture entre la 2^{ème} et la 4^{ème} année d'une seconde période dite d'acquisition pendant laquelle les actions pourront être définitivement attribuées (c'est-à-dire devenir la propriété des bénéficiaires), si la moyenne des cours d'ouverture calculée pendant les trois mois précédant la date du 2^{ème} anniversaire du plan est strictement supérieure au cours initial de référence ;

- à l'issue des 4 ans, si la moyenne des cours mentionnée ci-dessus, calculé tous les 3 mois, a toujours été inférieure ou égale au cours initial de référence, aucune action de performance ne sera finalement attribuée (annulation pure et simple de l'attribution si les calculs du cours moyen n'ont jamais permis de constater une progression par rapport au cours initial de référence) ;
- Pour 2008 et 2009, la seconde période dite d'acquisition a été étendue de 2 ans : elle s'étend donc de la 2^{ème} à la 6^{ème} année.

Conditions communes de 2006 à 2009

- en cas d'attribution définitive des actions de performance :
 - o le nombre d'actions réellement attribuées sera déterminé selon une table préétablie tenant compte du taux de croissance moyen annuel du cours de bourse ;
 - o les actions devront être conservées durant un délai de 7 ans (ou 8 ans si elles ont été attribuées à la fin de la 6^{ème} année) à compter de la date d'attribution initiale c'est-à-dire conditionnelle.
- attribution définitive par anticipation des actions de performance aux bénéficiaires en cas d'offre publique d'acquisition sur les titres de la Société Essilor International.

Conditions du plan de 2010 et 2011

En 2010 et 2011, des actions de performance ont été attribuées à des bénéficiaires résidents français et aussi pour la première fois à des bénéficiaires non résidents.

Pour les résidents français, la période d'acquisition de 2 à 6 ans maximum est restée la même, le blocage a été raccourci d'un an.

Les non résidents ont une période d'acquisition de 4 à 6 ans et un blocage de 2 ans pour seulement la moitié des actions.

Pour les résidents et les non résidents la table d'attribution quantitative préétablie a été modifiée et les actions ne pourront être acquises que si le taux de croissance annualisé du cours de bourse est supérieur ou égal à 2 %.

Conditions de présence

Toutes les acquisitions d'actions suite à des attributions dans le cadre des plans de 2006 à 2011 sont soumises à des conditions de présence aux effectifs (avec des exceptions pour la retraite, le licenciement économique, l'invalidité et le décès).

Vous référer également à la note 5 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5.

21.1.4.3.1 Droits à actions de performance en circulation au 31 décembre 2011 et au 29 février 2012

Date d'attribution	Nombre de droits attribués	Dont au Comité exécutif	Cours initial de référence (utile à l'évaluation de la performance), en euros	Nombre de droits en circulation au 31 décembre 2011	Nombre de droits en circulation au 29 février 2012
22 novembre 2006	527 112	211 500	41,46	0	0
24 janvier 2007	49 152	0	41,46	0	0
14 novembre 2007	552 491	260 480	43,65	0	0
31 janvier 2008	90 860	40	41,57	0	0
27 novembre 2008	513 775	173 890	33,17	0	0
18 décembre 2008	45 350	110	33,17	0	0
26 novembre 2009	536 116	165 835	38,96	0	0
18 décembre 2009	65 640	195	38,96	0	0
25 novembre 2010	893 458	341 800	48,01	865 568	861 593
20 décembre 2010	74 355	195	48,01	70 245	69 885
24 novembre 2011	1 193 189	346 800	52,27	1 193 189	1 190 909
21 décembre 2011	74 445	195	52,27	74 445	73 155
TOTAL	4 615 943	1 501 040		2 203 447	2 195 542

21.1.4.3.2 Situation des droits à actions de performance au 31 décembre 2011 et au 29 février 2012

La situation des droits à actions de performance s'établit comme suit :

	Au 31 décembre 2011	Dont en 2011	Au 29 février 2012	Dont en 2012
Droits attribués ^(a)	4 615 943	1 267 634	4 615 943	
Droits annulés ^(a)	739 708	37 307	746 803	7 095
Droits levés ^(a)	1 672 788	585 346	1 673 598	810
Droits restants ^{(a) et (b)}	2 203 447		2 195 542	

(a) A partir du plan du 22 novembre 2006, premier plan d'attribution de droits à actions de performance. Voir aussi l'historique des plans au chapitre 17.2.2.2.

(b) Soit 1,03% du capital au 31 décembre 2011.

21.1.4.3.3 Attribution des actions de performance

Les droits à actions de performance, s'ils sont exercés, peuvent donner lieu à l'attribution d'actions ordinaires Essilor existantes ou créées.

21.1.5 CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHEE AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBERE, OU TOUTE ENTREPRISE VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Récapitulatif des délégations de l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cours de validité et utilisation.

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2011
5 mai 2011				
13 ^{ème} résolution	Emission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise d'Essilor ou des sociétés qui lui sont liées, maximum 2 % du capital social. Art. L.225-129 et L.225-138 du Code de commerce et Art. L.3332-18 et suivants du Code du travail. Le prix de souscription ne peut être, ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration qui décide l'augmentation de capital, ni supérieur à cette moyenne.	26 mois	4 juil. 2013	Emission en 2011 de 521 316 actions d'un nominal de 0,18 euro, soit une augmentation de capital hors prime d'émission de 93 836,88 euros ; souscrites par les FCPE Groupe Essilor 5 et 7 ans, soit 0.25% du capital.
11 mai 2010				
15 ^{ème} résolution	Attribution d'options de souscription d'actions dans la limite de 3 % du capital social, au profit des salariés et dirigeants. Art. L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce. Le prix de souscription pour les options de souscription d'actions et le cours de référence pour les actions gratuite est égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution.	38 mois	10juil. 2013	Attribution aux salariés non résidents de 85 620 options de souscription d'actions lors du conseil du 24 novembre 2011 (donnant droit à 1 action de 0,18 euro de nominal par levée d'option).
16 ^{ème} résolution	Attribution d'actions gratuites dites « de performance » dans la limite de 3 % du capital social, au profit des salariés et dirigeants. Art. L.225-197-1 et suivants du Code de commerce.	38 mois	10 juil. 2013	Attribution de 1 267 634 actions de performance lors du conseil du 24 novembre 2011. (en cas d'attribution définitive, 1 action de performance donne droit à 1 action de 0,18 euro de nominal).
17 ^{ème} résolution	Limitation globale des autorisations d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites « dites de performance » à un maximum de 3 % du capital social.	38 mois	10 juil. 2013	Attributions 2011 : 1 353 254 options de souscription d'actions et actions de performance, soit 0.63 % du capital. Attributions totale 2010 et 2011 : 1,38% du capital
18 ^{ème} résolution	Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription maximum : 1/3 du capital pour les augmentations de capital ; 1 500 millions d'euros pour les titres d'emprunt ; - option de sur allocation de 15 %. Art. L.225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce	26 mois	9 Juil. 2012	Aucune.

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	Type d'autorisation et plafond	Validité	Expiration	Utilisation 2011
11 mai 2010				
20 ^{ème} résolution	Emission de titres de créance donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription, mais avec possibilité d'un délai de priorité, dans la limite de 1 milliard d'euros : ▪ augmentation de capital pouvant en résulter limitée à 10 % du capital ; ▪ option de sur allocation de 15 %. Art. L.225-129-2, L.225-135 et L.228-92 du Code de commerce. Le prix d'émission des valeurs mobilières assimilables à des titres de capital de la Société devra être au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires (soit actuellement à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur l'Eurolist d'Euronext précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % et ce, conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce et à l'article R.225-119 du Code de commerce.	26 mois	9 Juil. 2012	Aucune.
22 ^{ème} résolution	Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves : maximum 500 millions d'euros.	26 mois	9 juil. 2012	Aucune.
23 ^{ème} résolution	Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 10 % du capital afin de rémunérer des apports en nature. Art. L.225-147 alinéa 6 du Code de commerce.	26 mois	9 juil. 2012	Aucune.
24 ^{ème} résolution	Emission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société. Augmentation de capital limitée à 25 % du capital. Art. L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce.	18 mois	10 nov. 2011	Aucune.

21.1.6 CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD

Dans le cadre de la stratégie d'acquisitions menée par le Groupe, et dans un souci de fidélisation des équipes de direction des sociétés reprises, il est fréquent qu'Essilor n'acquière dans un premier temps qu'un pourcentage majoritaire du capital, compris le plus souvent entre 75 et 90 %. Des options croisées à une échéance allant en général de 3 à 5 ans sont alors mises en place avec les vendeurs pour le pourcentage restant.

Dans le cadre des programmes d'acquisition, et notamment dans les pays à forte croissance, il pourra être envisagé une prise de participation progressive de 10 % à 51 % sur une période de 3 à 5 ans ou la création de co-entreprise à 50/50.

La valeur d'exercice de ces options est comptabilisée au bilan consolidé, qui est présenté au chapitre 20.3.1.2.

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Evolution du capital social au cours des cinq dernières années <i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions créées	Nominal	Prime d'émission	Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la société
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2006				36 347	207 696 872
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	578 917	102	20 303	36 449	208 275 789
Exercice d'option de souscription	931 122	166	19 627	36 615	209 206 911
Annulation d'actions propres	-700 000	-126	-19 139	36 489	208 506 911
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	2 772 404	499	73 272	36 988	211 279 315
Incorporation réserves pour augmentation de capital		1 042	-1 042	38 030	211 279 315
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2007				38 030	211 279 315
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	720 144	130	21 102	38 160	211 999 459
Exercice d'option de souscription	452 913	82	10 071	38 241	212 452 372
Annulation d'actions propres	-1 600 000	-288	-53 721	37 953	210 852 372
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	167 550	30	4 432	37 984	211 019 922
Incorporation réserves pour augmentation de capital				37 984	211 019 922
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2008				37 984	211 019 922
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	662 646	119	18 329	38 103	211 682 568
Exercice d'option de souscription	778 714	140	18 497	38 243	212 461 282
Annulation d'actions propres	-1 500 000	-270	-54 179	37 973	210 961 282
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	4 548 690	819	120 909	38 792	215 509 972
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 792	215 509 972
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2009				38 792	215 509 972
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	541 767	98	20 192	38 889	216 051 739
Exercice d'option de souscription	1 912 549	344	56 201	39 234	217 964 288
Annulation d'actions propres	-6 312 636	-1 136	-267 115	38 097	211 651 652
Conversion d'OCEANE avec création d'actions	3 690	1	98	38 098	211 655 342
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 098	211 655 342
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2010				38 098	211 655 342
Souscription d'actions réservées aux Fonds Commun de Placement groupe Essilor	521 316	94	21 708	38 192	212 176 658
Exercice d'option de souscription	1 861 638	335	60 996	38 527	214 038 296
Incorporation réserves pour augmentation de capital				38 527	214 038 296
CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2011				38 527	214 038 296

En application des résolutions de l'Assemblée Générale du 11 mai 2007, le Groupe a procédé, en juillet 2007, à l'augmentation de la valeur nominale de l'action de 0,35 euro à 0,36 euro puis à une division par deux de la valeur nominale de l'action, ainsi portée à 0,18 euro par action. Les nombres

d'actions pour les exercices 2005 à 2006 ont été retraités pour prendre en compte cette division.

La présentation en détail de l'évolution du capital en 2011 figure au chapitre 21.1.1.2.

21.1.8 AUTORISATIONS FINANCIERES PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2012

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de lui déléguer sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et ce, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et de

l'article L. 3332-18 du Code du travail dont les bénéficiaires des augmentations de capital seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise d'Essilor International ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce (montant maximum de 1,5 % du capital).

Concernant la demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions, présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012, vous reporter au chapitre 21.1.3.1 « Programmes de rachat d'actions ».

Pour les délégations de l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, en cours de validité et leur utilisation, voir au chapitre 21.1.5.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 OBJET SOCIAL

Vous référer à ce sujet au chapitre 5.1.4.

21.2.2 DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Vous référer à ce sujet au chapitre 16.1.2.

21.2.3 DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ASSORTIES AUX DIFFERENTES CATEGORIES D' ACTIONS

Vous référer à ce sujet au chapitre 18.2.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

21.2.4.1 Dividende et droit de vote

Les informations relatives au dividende et au droit de vote sont respectivement présentées aux chapitres 20.7 et 18.2 du présent Document de référence.

21.2.5 ASSEMBLEES GENERALES

21.2.5.1 Modes de convocations

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

A compter de l'Assemblée Générale du 11 mai 2012, les actionnaires au nominatif « pur » ou « administré » ont la possibilité de recevoir par courrier électronique leur convocation et/ou les documents préparatoires de l'Assemblée Générale.

21.2.5.2 Conditions d'admission

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré », au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur à l'enregistrement au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité seront constatés par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra être également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par un autre actionnaire ou par toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L.225-106 I du Code de commerce. Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Tout actionnaire ayant transmis son formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration ou ayant demandé une carte d'admission via son intermédiaire financier peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Un actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut demander à son intermédiaire inscrit de transmettre son vote dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

21.2.5.3 L'Assemblée Générale 2012

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire sera convoquée pour le 11 mai 2012.

Au sujet des autorisations financières proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2012, vous référer au chapitre 21.1.8.

Concernant la demande de renouvellement de l'autorisation financière de rachat d'actions, présentée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2012, vous reporter au chapitre 21.1.3.1 « Programmes de rachat d'actions ».

21.2.6 DISPOSITIONS RELATIVES A UN CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE

Vous reporter aux chapitres 18.4 et 21.2.7.

21.2.7 DISPOSITIONS RELATIVES AUX SEUILS DE PARTICIPATION

Dispositions au 31 décembre 2011 :

- en sus des déclarations légales, les statuts prévoient que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert directement ou indirectement venant à détenir 1 % des droits de vote est tenue d'en informer la Société dans les cinq jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social. Cette obligation de déclaration est renouvelée pour chaque nouveau franchissement de seuil de 2 % supplémentaires ;
- cette information est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation en droits de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés ;
- à défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'assemblée.

21.2.8 CONDITIONS REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les statuts de la Société ne prévoient pas de conditions plus restrictives que les prescriptions légales concernant les augmentations de capital.

22 Contrats importants

Voir le chapitre 6.4 « Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication » du présent Document de référence.

Vous reporter également au chapitre 18.4 « Accord entraînant un changement de contrôle et pactes d'actionnaires ».

23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

23.1 Déclaration ou rapport d'expert

Sans objet.

23.2 Informations provenant d'une tierce partie

Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, celles-ci ont été fidèlement reproduites et, pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des

données publiées par une telle tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

24 Documents accessibles au public

Les statuts et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société (147, rue de Paris - 94220 Charenton-le Pont - France).

Les versions imprimées des Documents de référence et Rapports annuels des trois dernières années, ou copie de ces documents sont disponibles sur simple demande auprès de la Direction des relations investisseurs et de la communication financière basée au siège de la Société. Les versions imprimées du Document de référence et du Rapport annuel de l'exercice 2011, ou copie de ces documents, sont disponibles à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice, le 11 mai 2012.

Essilor met à la disposition de ses actionnaires une large gamme d'outils destinés à diffuser, de façon régulière, transparente et accessible, l'information du Groupe, ses activités et ses résultats.

INFORMATIONS PUBLIEES AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS

Les documents publiés au BALO sont consultables sur le lien <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Lancer la recherche avec comme nom de la Société : Essilor International ou comme numéro SIREN : 712049618.

Le site Internet www.info-financiere.fr archive l'intégralité de l'information périodique et permanente transmise par Essilor à l'Autorité des Marchés Financiers.

Le site Internet du Groupe www.essilor.com rassemble également des informations destinées à tout public :

- les informations réglementées telles que définies par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- les déclarations requises par l'Autorité des Marchés Financiers et à publier sur le site Internet de la Société ;
- les présentations aux analystes et les retransmissions vidéo, lorsqu'elles sont disponibles, des réunions d'analystes ;
- les communiqués financiers et les retransmissions audio, lorsqu'elles sont disponibles, des conférences téléphoniques ;
- les Rapports annuels et Documents de référence (contenant les informations financières historiques de la Société), archivés sur 5 ans ;
- concernant les Assemblées Générales, les avis de convocation comprenant les projets de résolutions, les modalités d'accès à la réunion et les résultats des votes des résolutions ;
- les informations relatives au développement durable.

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois en application de l'article 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'AMF.

Informations publiées ou rendues publiques entre le 10 janvier 2011 et le 7 mars 2012.

1. INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET WWW.ESSILOR.COM, RUBRIQUE « ACTIONNAIRES / INFORMATIONS AMF »

Communiqués

Date	Nature des informations	Titre
10 janvier 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 décembre 2010
13 janvier 2011	Création d'une co-entreprise	Essilor accélère son développement en Chine en créant une co-entreprise avec Wanxin Optical, l'un des leaders locaux de l'industrie optique
24 janvier 2011	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
27 janvier 2011	Acquisitions et partenariats	Essilor signe 8 nouveaux partenariats dans le monde
31 janvier 2011	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
4 février 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2011

Date	Nature des informations	Titre
8 février 2011	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
21 février 2011	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
2 mars 2011	Résultats 2010	Une année de forte accélération
3 mars 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28 février 2011
8 mars 2011	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
14 mars 2011	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
21 mars 2011	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
28 mars 2011	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
29 mars 2011	Mise à disposition d'un document	Mise à disposition du Document de référence 2010
6 avril 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2011
12 avril 2011	Mise à disposition des documents pour l'Assemblée générale	Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 5 mai 2011
19 avril 2011	Information financière du 1 ^{er} trimestre 2011	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre : + 13,4 %
5 mai 2011	Assemblée générale	Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire 2011
6 mai 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2011
9 juin 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mai 2011
1 ^{er} juillet 2011	Acquisitions et partenariats	Kibbutz Shamir et Essilor annoncent la finalisation de l'acquisition de 50 % de Shamir Optical par Essilor
6 juillet 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2011
9 août 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2011
16 août 2011	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
26 août 2011	Résultats du 1 ^{er} semestre 2011	Chiffre d'affaires hors change : + 9,0 %
26 août 2011	Mise à disposition d'un document	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2011
26 août 2011	Produits	Essilor lance une nouvelle catégorie de verres : Les verres antibuée OPTIFOG™
12 septembre 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2011
5 octobre 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2011
21 octobre 2011	Information financière du 3 ^e trimestre 2011	Chiffre d'affaires hors change au 30 septembre : + 9,3 %
4 novembre 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2011

Date	Nature des informations	Titre
25 novembre 2011	Nominations	Essilor annonce la nomination de Hubert Sagnières comme Président-Directeur général à partir du 2 janvier 2012
6 décembre 2011	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 novembre 2011
14 décembre 2011	Acquisitions et partenariats	Essilor acquiert Stylemark, acteur majeur de la distribution de lunettes prémontées aux Etats-Unis
5 janvier 2012	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 décembre 2011
6 janvier 2012	Acquisitions et partenariats	Essilor accélère sa croissance en Afrique et en Amérique latine, et acquiert CSC Labs, un important laboratoire américain
23 janvier 2012	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
25 janvier 2012	Acquisitions et partenariats	Essilor signe deux nouveaux partenariats en Chine. Le groupe se renforce également en Suisse.
30 janvier 2012	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
6 février 2012	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2012
7 février 2012	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
13 février 2012	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
20 février 2012	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
28 février 2012	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres
1 ^{er} mars 2012	Résultats 2011	Une année de croissance soutenue et équilibrée
1 ^{er} mars 2012	Produits	Essilor crée un nouveau standard de protection des yeux contre les UV
6 mars 2012	Déclaration mensuelle sur le capital	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 29 février 2012
7 mars 2012	Programme de rachat de titres	Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres

Documents de référence

Date	Type de document
29 mars 2011	Document de référence 2010 – dépôt AMF n° D.11-0193.

2. BULLETIN DES ANNONCES LEGALES ET OBLIGATOIRES (BALO)

Date	Numéro de parution	Publication
23 mars 2011	Bulletin n° 35	Avis de réunion d'une Assemblée
15 avril 2011	Bulletin n° 45	Avis de convocation d'Assemblée d'actionnaires
18 mai 2011	Bulletin n° 59	Approbation des comptes 2010

25 Informations sur les participations

Vous pouvez à ce sujet consulter les notes 32 à 35 des notes aux états financiers consolidés, au chapitre 20.3.1.5 du présent Document de référence.

26 Annexes du Document de référence

26.1 Rapport du Président

Sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et rapport des Commissaires aux comptes correspondant

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 117 de la loi n° 2003-706 dite de « sécurité financière », à l'article 62 III de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006 sur l'épargne salariale, à l'article 621-18-3 du code monétaire et financier et à l'article 26 de la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, et donc en application des dispositions de l'article L.225-37, alinéas 6 à 10 du Code du Commerce, je rends compte par le présent rapport :

- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général ;
- du code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, des dispositions qui ont été écartées et des raisons pour lesquelles elles l'ont été ;
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des principes et des règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux ;

- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;

et ce, afin de faire connaître les processus et les méthodes de travail de notre entreprise.

Ce rapport a été élaboré après certaines diligences et notamment par le directeur juridique et, en ce qui concerne la partie 2 du rapport, en étroite collaboration avec le département de l'audit interne et après consultation écrite et discussions avec les responsables (au niveau corporate) des différents secteurs de contrôle interne du Groupe. Il a été présenté au comité d'audit en sa séance du 28 février 2012 avant d'être présenté au conseil d'administration en vue de son approbation. Ceci permet, d'une part, de valider les priorités et les travaux en cours et, d'autre part, d'améliorer la prise de conscience relative à l'importance des contrôles internes pour l'entreprise. Nous nous sommes également appuyés sur les principes énoncés dans le cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne des sociétés cotées de l'AMF pour la rédaction de ce rapport. Enfin, le contenu de ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 29 février 2012.

Nous cherchons à améliorer régulièrement et de manière continue la qualité de notre gouvernance au fil des ans, aussi bien au niveau du conseil d'administration et de ses comités spécialisés qu'en ce qui concerne les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de la loi du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006 et conformément à la délibération du conseil d'administration du 4 mars 2009, la Société déclare se référer au « code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de l'AFEP/MEDEF de décembre 2008, dont les principes de gouvernement d'entreprise résultent du rapport AFEP/MEDEF consolidé de 2003 complété par les recommandations AFEP/MEDEF de janvier 2007 et d'octobre 2008 ayant trait aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Ce code peut être consulté sur le site du MEDEF à l'adresse suivante : <http://www.medef.fr/main/core.php>.

2. CHARTE D'ADMINISTRATEUR

La charte de l'administrateur, adoptée pour la première fois par le Conseil d'administration le 18 novembre 2003, regroupe les droits et obligations touchant à la fonction d'administrateur d'Essilor. Elle a été modifiée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 27 janvier 2005 pour tenir compte du dispositif « abus de marché » institué par la directive cadre 2003/6/CE du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché et des obligations déclaratives individuelles des opérations sur les titres de la Société réalisées par les dirigeants mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées. Pour plus d'informations vous pouvez vous reporter à la rubrique 16.1.2 du Document de référence.

Au terme de cette charte, chaque administrateur prend notamment l'engagement d'assister régulièrement aux séances du conseil d'administration et aux assemblées générales, d'informer le Président du conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle et de s'abstenir (au choix du Président) soit d'assister à tout ou partie de la séance au cours de laquelle un sujet le concernant directement ou indirectement est évoqué, soit de prendre part au vote sur toute décision le concernant directement ou indirectement. S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 alinéa 4 du Code de commerce.

La charte prévoit en outre que chaque administrateur :

- peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat. Ces formations sont organisées et proposées par la Société et sont à la charge de celle-ci ;
- reçoit toute information pertinente sur le Groupe ;
- peut participer à des réunions permettant un examen approfondi des sujets abordés.

Cette charte a été à nouveau modifiée :

- le 26 novembre 2009, pour rappeler, conformément aux statuts modifiés de la Société suite à la division par deux de la valeur nominale des titres, que chaque administrateur doit être propriétaire de 1 000 actions de la Société et que chaque administrateur peut rencontrer les dirigeants du Groupe hors la présence de la Direction, mais en la tenant informée ;
- le 25 novembre 2010, afin de mettre en harmonie les dispositions de déontologie boursière qu'elle contient déjà

avec la recommandation AMF du 3 novembre 2010 relative à la prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées. Ainsi les fenêtres négatives sont passées de 21 à 30 jours avant la publication des informations privilégiées et des comptes annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels et sont fixées à 15 jours avant les réunions d'information financière ; le jour de publication des informations concernées est désormais frappé d'abstention également. Le calendrier de ces fenêtres négatives est préparé annuellement.

3. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration et des comités spécialisés est régi par un règlement intérieur qui a été adopté par le conseil lors de la séance du 18 novembre 2003 et révisé à plusieurs reprises.

A l'issue de la première évaluation du fonctionnement du conseil d'administration dont la synthèse a été présentée et débattue lors du conseil d'administration du 18 novembre 2004, le règlement intérieur a été complété comme suit :

- « les administrateurs recevront une formation sur les aspects financiers et juridiques de l'exercice de leur mission ;
- les membres des comités spécialisés pourront être mis en contact avec des comités spécialisés d'autres sociétés cotées ;
- des visites de sites seront organisées à l'intention des administrateurs et des présentations ciblées leur seront faites par des membres du comité exécutif ».

La révision opérée par le Conseil d'administration du 26 novembre 2009 avait pour objet notamment de :

- s'assurer que les dispositions du règlement intérieur n'étaient pas contraires à celles du Code AFEP/MEDEF ;
- fixer des montants au-delà desquels le conseil d'administration est consulté pour autoriser des acquisitions, étant rappelé qu'Essilor réalise une vingtaine d'acquisitions chaque année ;
- rallonger les délais de mise à disposition de documents aux administrateurs avant les conseils ;
- mettre le règlement intérieur en harmonie avec les dispositions légales sur les comités « d'audit » issues de la transposition en droit français de la Directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 relative aux contrôles légaux des comptes et des comptes consolidés ;
- permettre au comité d'audit de faire appel à des compétences externes dans le cadre du budget arrêté par le conseil ;
- prévoir les missions et les règles de fonctionnement du comité des nominations qui a débuté ses activités en 2010.

Le règlement intérieur a été revu par le Conseil lors de sa séance du 25 novembre 2010. Cette révision avait pour objet notamment de préciser que le Comité d'audit émet dans son compte rendu les avis qu'il juge utiles :

- sur l'aptitude des différentes procédures et du dispositif global à atteindre leur objectif de maîtrise de l'information et des risques ;

- sur l'application effective des procédures en place, et le cas échéant, sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir ;
- sur la situation financière, la situation de trésorerie ainsi que les engagements de la société.

Le règlement intérieur a été revu pour la dernière fois par le Conseil lors de sa séance du 24 novembre 2011. Cette dernière révision avait pour objet notamment d'adapter la gouvernance en vue de la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de clarifier les missions d'analyse des procédures de contrôles de risques.

Les principales dispositions du règlement intérieur concernant le fonctionnement du conseil sont reprises dans le Document de référence à la rubrique 16.1.2 et celles concernant les comités spécialisés à la rubrique 14.1.2 du même document.

Ce règlement prévoit aussi notamment :

« Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des comités d'études. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ces demandes sont formulées auprès du Président du Conseil (ou du directeur général en cas de dissociation des fonctions) qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ».

4. COMPOSITION DU CONSEIL

Hubert Sagnières, Directeur général puis Président - Directeur général à compter du 2 janvier 2012.

Xavier Fontanet, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 2 janvier 2012, demeure administrateur.

Philippe Afroid, Directeur général délégué jusqu'au 30 juin 2009, demeure administrateur après son départ en retraite à cette date.

Administrateurs indépendants :

Le conseil d'administration dans sa séance du 24 novembre 2011, après avoir examiné la situation de chaque administrateur en regard des critères d'indépendance établis par le rapport Bouton (repris dans le Code AFEP/MEDEF) a conclu que sur les 14 administrateurs composant le conseil d'administration, 8 membres pouvaient être considérés comme « indépendants » à savoir :

Benoît Bazin

Antoine Bernard de Saint-Affrique

Yves Chevillotte

Mireille Faugère

Bernard Hours

Maurice Marchand-Tonel

Olivier Pécoux

Michel Rose

Il est rappelé que le Code AFEP/MEDEF préconise, que la part des administrateurs indépendants soit de la moitié des membres du conseil, dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle. La Société Essilor International avec environ 90 % de son capital détenu par le public se trouve dans cette situation. Pour plus d'informations vous pouvez vous reporter au paragraphe « Décisions et informations du Conseil d'administration » alinéa 3 « Revue annuelle de la qualification d'administrateur indépendant » de ce Code.

Administrateurs représentant les actionnaires internes :

Aïcha Mokdahi

Yves Gillet

Yi He

Le nombre minimum d'actions qui doit être détenu par chacun des administrateurs est de 1 000.

5. CONVOCATIONS DU CONSEIL

Conformément au règlement intérieur du conseil, les administrateurs ont été convoqués sept jours au moins avant chaque réunion par courriel confirmé par lettre simple. En application de l'article L.225-238 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires et les comptes annuels.

6. FREQUENCE DES REUNIONS DU CONSEIL

En 2011, le conseil d'administration a tenu six réunions aux dates fixées dans le calendrier établi en 2010, à savoir les 26 janvier, 1^{er} mars, 5 mai, 7 juillet, 25 août et 24 novembre 2011. La durée moyenne a été de deux heures. Une réunion exceptionnelle a eu lieu le 5 avril 2011.

7. ASSIDUITE DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux statuts, les administrateurs ont eu la possibilité de participer à des réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à l'exception des cas expressément stipulés tels que l'arrêté des comptes, l'établissement du rapport de gestion. Le règlement intérieur prévoit que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. L'assiduité des administrateurs, exprimée par le taux de présence effective à ces réunions, s'élève à plus de 95 % (conseil exceptionnel compris). Les commissaires aux comptes de la Société ont assisté aux deux séances du conseil d'administration auxquelles ils ont été convoqués au cours de l'exercice. Comme chaque année, en 2011, les représentants du comité d'entreprise au conseil d'administration de la Société ont assisté à toutes les réunions du conseil d'administration.

Douze administrateurs étaient présents à l'Assemblée Générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires du 5 mai 2011.

8. INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes les questions soumises à l'examen du conseil ont été soit joints à la convocation, soit adressés, remis ou consultables dans un délai raisonnable préalablement à la réunion. Comme chaque année, il a été remis aux administrateurs un calendrier des fenêtres interdites pour 2012 accompagné d'une note de déontologie boursière établie par la Société leur rappelant, d'une part, qu'ils sont initiés permanents car naturellement détenteurs d'informations sensibles et confidentielles et les informant, d'autre part, des périodes pendant lesquelles il ne doivent pas réaliser d'opération de vente ou d'achat sur les titres ESSILOR ou sous-jacents, directement ou par personne interposée.

9. PROCES-VERBAUX

Les projets de procès-verbaux des réunions du conseil ont été adressés à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation à la réunion suivante.

10. COMITES

Depuis 1997, le conseil d'administration, sur proposition de son Président, dispose de trois comités spécialisés permanents d'administrateurs : le comité d'audit, le comité des dirigeants mandataires sociaux et des rémunérations et le comité stratégique.

A la fin de l'année 2009, il a été décidé de la création d'un quatrième comité spécialisé permanent, le comité des nominations, qui a débuté ses activités en 2010.

Ces comités sont à même de faire des propositions au conseil d'administration qui entrent dans leurs champs de compétence respectifs. Les règles régissant la composition et les attributions de ces comités permanents ont été formalisées dans le règlement intérieur adopté le 18 novembre 2003, lequel est régulièrement révisé - et pour la dernière fois lors de la séance du conseil en date du 24 novembre 2011. Des extraits du règlement intérieur se trouvent aux rubriques 14 et 16 de notre Document de référence.

Le Comité d'audit

Les missions de ce comité sont réalisées en s'appuyant sur le rapport du groupe de travail de l'AMF sur le comité d'audit du 14 juin 2010. A titre d'exemple récent de point de réflexion, le comité d'audit procédera prochainement à son auto-évaluation sous forme d'un questionnaire interne, comme cela est déjà pratiqué par le Conseil d'Administration dans son ensemble.

Le comité d'audit s'est réuni à deux reprises en ce qui concerne les comptes de l'exercice 2011 ; une première fois le 23 août 2011 pour examiner les comptes consolidés semestriels et une seconde fois le 28 février 2012 pour examiner les comptes consolidés définitifs de l'exercice 2011. Lors de ces réunions, le comité a entendu le directeur financier du Groupe, le directeur juridique du Groupe, le directeur de l'audit interne du Groupe ainsi que les commissaires aux comptes qui ont commenté les comptes et répondu aux diverses questions.

Préalablement à chacune de ces réunions, le président du comité d'audit s'est longuement entretenu avec le directeur financier afin de procéder à une revue détaillée des comptes et des faits marquants de l'activité, ainsi qu'avec divers autres responsables de la gestion des risques dont le directeur juridique groupe et le directeur de l'audit interne.

Le comité d'audit s'est également réuni le 12 mai et le 5 décembre 2011.

Au cours de ces diverses réunions, le comité a notamment examiné les sujets suivants :

- Evolution du département d'audit interne et feuille de route (« roadmap ») pour les 3 prochaines années (voir section « Audit interne ») ;
- Synthèse des missions d'audit interne et externe 2011 ;
- Présentation par les commissaires aux comptes de la stratégie d'audit, de leur programme de travail et de la planification de leurs travaux ;
- Suivi des litiges et du contrôle fiscal en France ;
- Elaboration et communication de la Charte des valeurs « Les principes d'Essilor » ;

- Evolution du programme de conformité ;
- Revue de la « méthode intégration » et du processus à travers plusieurs exemples ;
- Suivi de la gestion des risques.

Les travaux du comité d'audit ont été présentés au conseil d'administration par le président de ce comité, Monsieur Yves Chevillotte.

Le comité d'audit a, par ailleurs, rencontré les commissaires aux comptes sans présence des représentants du Groupe.

Le taux de participation des membres au comité d'audit a été de 92 %.

Le Comité des nominations

Le comité s'est réuni les 26 janvier, 25 août, 21 octobre 2011.

Conformément à ce qui a été annoncé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de mai 2011, le comité des nominations a proposé au Conseil d'administration de réunir, à effet du 2 janvier 2012, les fonctions de Président du Conseil d'Administration avec celles de Directeur Général déjà exercées par Hubert Sagnières et a préparé les modifications de gouvernance destinées à accompagner ce changement.

Le comité a étudié des candidatures d'administrateurs et a proposé au Conseil celle de Madame Louise Fréchette, de nationalité canadienne. Il a été mentionné que cette personne joue un grand rôle au niveau des associations internationales et de la gouvernance mondiale et pourrait avoir une action pour le développement de la fondation Essilor Vision.

Si l'Assemblée Générale de mai 2012 approuve la nomination de Madame Fréchette au Conseil, ceci accroîtra la diversité du Conseil, aussi bien en termes de nationalité que de féminisation.

Le taux de participation a été de 100 %.

Le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations

Le Comité des mandataires s'est réuni trois fois en 2011 pour examiner notamment des sujets liés à :

- la rémunération des mandataires sociaux ;
- l'évaluation de la qualification d'administrateur indépendant et au fonctionnement du conseil.

Rémunération des mandataires sociaux

Le Président du comité, Monsieur Michel Rose, a présenté des rapports qui ont permis au conseil d'administration :

- de procéder à l'évaluation des objectifs financiers et personnels de l'exercice 2010 du Directeur général et de déterminer le montant de la part variable à lui verser au titre de cet exercice ; de fixer la structure, les objectifs et les modalités d'évaluations de la part variable de l'exercice 2011 du Directeur Général ;
- de déterminer la rémunération, à compter du 2 janvier 2012, du Président-Directeur général suite à la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. En application de l'article 21.1 du Code AFEP/MEDEF, ces éléments de rémunération ont été rendus publics par mise en ligne sur le site de la société après que le Conseil du 24 novembre 2011 les a arrêtés ;

- d'approuver les plans 2011 d'attributions d'actions de performance et d'options de performance capées au bénéfice des managers clés et talents du groupe, ainsi que l'attribution collective de 15 actions de performance au bénéfice des salariés des sociétés françaises du groupe en application de la loi n°2008-1528 du 3 décembre 2008.

Evaluation de la qualification d'administrateur indépendant et fonctionnement du conseil

Lors du conseil d'administration du 24 août 2011, il a été remis une grille permettant à chaque administrateur de procéder à une revue de la qualification d'administrateur indépendant en regard des critères établis dans le rapport BOUTON, repris dans le rapport consolidé AFEF/MEDEF de 2003, qui constitue toujours le référentiel français en la matière puisqu'il a été intégré au code AFEF/MEDEF. La synthèse de ces grilles a été effectuée par le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations.

Le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations a présenté au conseil d'administration du 24 novembre 2011, une synthèse des questionnaires d'auto évaluation par les administrateurs du fonctionnement du Conseil d'administration.

Le taux de présence aux réunions du Comité des mandataires sociaux et des rémunérations a été de 100 % en 2011.

Principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants sociaux

Pour tout développement sur les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux il convient de se reporter au chapitre 15 du document de référence « Rémunération et Avantages ».

Pour l'année 2012, le Conseil d'administration ayant décidé de réunir les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ceci a une incidence sur la structure des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux. Ainsi, pour le Président- Directeur Général, le principe de la rémunération comportant une partie fixe (le salaire de base) et une partie variable (le bonus) liée à des objectifs est maintenu - le bonus pouvant évoluer positivement en cas de dépassement de l'objectif à l'intérieur d'un plafond fixé à 150 % du montant cible et étant précisé, en tant que de besoin, que le bonus est lié aux fonctions de direction générale).

Pour l'année 2012, la définition des objectifs servant de base de calcul de la part variable, de même que leur mesure, poids et montants, seront arrêtés par le Conseil du mois de février 2012.

Par ailleurs, sont rappelées ci-dessous les règles spécifiques encadrant les attributions d'actions de performance et d'options aux mandataires sociaux.

Les attributions aux mandataires sociaux d'actions de performance et d'options sont encadrées par des règles de plafonnement:

- valorisée aux normes IFRS, une attribution ne peut représenter, pour chacun des intéressés, un montant supérieur à sa rémunération monétaire annuelle (fixe + bonus) ;
- la somme des attributions au bénéfice de l'ensemble des mandataires sociaux ne peut excéder 20 % du total des attributions effectuées (options + actions de performance) chaque année.

Outre la condition de performance s'appliquant à tous les bénéficiaires des plans, une deuxième condition de performance est prévue pour les mandataires sociaux. Elle est basée sur la moyenne des taux de réalisation des objectifs de leur rémunération variable annuelle :

- pendant la période d'acquisition pour les actions de performance (de 2 ans jusqu'à 6 ans) ;
- pendant la période comprise entre l'exercice comptable de l'attribution et l'exercice comptable où l'option devient exerçable.

Cette moyenne étant plafonnée à 1, elle ne peut que réduire le nombre d'actions acquises ou le nombre d'options exerçables par les mandataires sociaux par rapport aux bénéficiaires non mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux sont tenus de conserver pendant toute la durée de leur mandat :

- un tiers des actions acquises dans le cadre d'une attribution d'actions de performance et
- un tiers du solde des actions issues de levées d'options, après cession immédiate des actions nécessaires pour assurer l'acquisition des actions et s'acquitter de l'impôt relatif à cette revente de titres ;
- dans la limite toutefois où le nombre d'actions conservées au titre des différentes attributions d'options et d'actions de performance n'excède pas deux fois la rémunération monétaire annuelle (fixe et variable effectivement perçue) au titre de l'exercice clos le 31 décembre précédant la date d'acquisition des actions ou d'exercice des options.

Conformément au Code AFEF/MEDEF, les mandataires sociaux se sont engagés à ne pas recourir à un mécanisme de couverture jusqu'à l'expiration de leur mandat.

Régime de retraite supplémentaire à prestations définies dite « de fidélité »

Sur le plan de la retraite, les dirigeants mandataires sociaux bénéficient au même titre que l'ensemble des cadres dirigeants du groupe de catégorie IIIC et HC au sens de la Convention Collective de la Métallurgie, d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39 du Code Général des Impôts).

Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux cadres dirigeants de catégorie IIIC et HC :

- ayant un minimum de 10 ans d'ancienneté dans le groupe ;
- présents aux effectifs d'Essilor International (ou d'une entreprise adhérente) et cessant leur activité professionnelle au sein de celle-ci pour prendre leur retraite.

Si ces deux conditions sont remplies, la rente supplémentaire est déterminée au moment du départ à la retraite de la manière suivante :

- 10 % de la rémunération de référence
- auxquels s'ajoutent pour chaque année d'ancienneté au-delà de 10 ans et inférieure ou égale à 20 ans :
 - o 1 % de la rémunération de référence
 - o 1,5 % de la fraction de la rémunération de référence supérieure à la tranche C de la sécurité sociale dans la limite de 5% de la rémunération de référence.

Le Comité stratégique

Le comité stratégique s'est réuni cinq fois en 2011. Le comité a pour mission principale, dans le cadre des travaux du Conseil, de revoir régulièrement les stratégies du Groupe, tant sous les angles produits et technologies que géographiques et marketing. Après chacune de ses réunions, une synthèse des exposés et des différentes discussions a été présentée au conseil d'administration par son Président, et notamment, en 2011 :

- la situation des parts de marché d'ici fin 2013 ;
- le bilan des acquisitions de 2008 à 2010 ;
- les priorités dans le plan d'acquisition d'Essilor pour les trois prochaines années ;

- les besoins en Ressources Humaines dans les pays matures et dans les pays émergents, la nécessité de travailler sur la diversité et de modifier le concept de mobilité ;
- les dossiers en matière de R&D ;
- le développement des activités aux Etats-Unis ;
- la société Satisloh et le département instruments pour opticiens.

Le taux de participation des membres au comité stratégique a été de 94 %.

COMPTE RENDU DES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR ESSILOR INTERNATIONAL S.A.

Le système de contrôle interne d'Essilor s'inscrit dans le cadre légal applicable aux sociétés cotées à la Bourse de Paris et s'inspire du cadre de référence sur les dispositifs et la gestion des risques et de contrôle interne publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

1. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

A titre général, le contrôle interne chez Essilor est un dispositif qui s'applique à la Société mère et ses filiales consolidées en France et à l'étranger (« le Groupe ») et vise à assurer que :

- la réalisation des objectifs économiques et financiers s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- les instructions et orientations fixées par la Direction Générale sont mises en œuvre ;
- les processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, sont performants ;
- les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité.

Le contrôle interne contribue ainsi à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. La société mère veille à l'existence de dispositifs de contrôles internes au sein de ses filiales qui soient adaptés à leur taille et aux risques associés.

Plus précisément, ce dispositif consiste à :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, et ce de par les lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- vérifier la qualité et la sincérité des informations comptables, financières, juridiques ou encore de gestion, qu'elles soient destinées aux organes sociaux de l'entreprise, aux autorités de contrôle ou de tutelle ou aux actionnaires et au public ;
- couvrir l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre dans notre entreprise destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la gestion rigoureuse et efficace de nos activités.

L'un des objectifs du système de contrôles internes est de prévenir et de limiter les risques d'erreur ou de fraude notamment dans les domaines économique, financier et juridique auxquels peut être exposé le Groupe. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que de tels risques ont été totalement évités, éliminés ou maîtrisés, ou que les objectifs du Groupe pourront être atteints. En effet, la probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de Groupe, mais dépend de nombreux facteurs, tels que l'incertitude du monde extérieur ou la réalisation d'une fraude par exemple.

Un complément d'information sur les facteurs de risque, auxquels notre Société pourrait être confrontée, se trouve au chapitre 4 de ce Document de référence.

2. COMPOSANTES DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Environnement de contrôle et valeurs du Groupe

L'environnement de contrôle, qui sous-tend le dispositif de contrôle interne, joue un rôle essentiel chez Essilor. Il s'est forgé dans une longue histoire d'engagement, associé à une culture entrepreneuriale très forte de la part des employés et des dirigeants. Ce socle permet à Essilor d'accueillir, aujourd'hui et demain, un nombre toujours croissant de collaborateurs et de partenaires, tout en conservant sa culture d'entreprise.

Le document « Les Principes Essilor », préparé en 2011 par les directions juridiques et ressources humaines et faisant l'objet d'une très large consultation et recueil des propositions à travers le monde, fait partie de cet environnement et permet de partager la mission, les principes et les valeurs d'Essilor. Il est organisé sur trois axes principaux qui font porter à tout le personnel d'Essilor et de ses partenaires la réputation et la responsabilité de leur Groupe au sens large : une position de leader mondial, une expansion globale à croissance rapide et une culture d'entreprise forte. C'est un document disponible sur l'intranet du groupe et sur le site Web dont le travail de déclinaison concerne à ce jour les 26 langues du Groupe.

Nos valeurs promeuvent la gouvernance, l'éthique d'entreprise et la culture de responsabilité et s'articulent autour de « l'esprit entrepreneurial », « le respect et la confiance », « l'innovation », « travailler ensemble », « notre diversité ».

Partager et respecter nos principes et nos valeurs communes nous aide, dans notre travail au quotidien, à remplir la mission et l'esprit de notre entreprise qui consistent à offrir à toutes et à tous les moyens de « Mieux voir le Monde ». Cette mission nous mobilise dans le sens où une bonne vue constitue un atout essentiel pour la santé, mais aussi pour l'insertion sociale et professionnelle, le développement des enfants, le bien-être des personnes dans les gestes de la vie quotidienne. Or environ 2,5 milliards de personnes dans le monde ne bénéficient pas de correction visuelle.

Parallèlement, une partie de la charte de l'association Valoptec, association composée d'hommes et de femmes, actifs et retraités du Groupe comprend un code de valeurs. L'objectif de cette association est de « rechercher les conditions économiques et sociales d'une saine gestion des sociétés du Groupe ». Cette charte véhicule des images de respect et de confiance dans la personne humaine. Les associés s'engagent à respecter cette charte comme première condition de leur adhésion et, même si les salariés d'Essilor non associés de Valoptec ne signent pas personnellement cette charte, l'esprit de celle-ci imprègne réellement la culture de l'entreprise. Les membres de Valoptec et l'actionnariat interne, de par leurs avoirs financiers, détiennent 14,1 % des droits de vote d'Essilor International. Les statuts de l'association sont régulièrement remis à jour et revalidés pour accompagner l'évolution de celle-ci.

Organisation du contrôle interne

Il est de notre intention que le contrôle interne s'établisse à partir des éléments suivants :

- une organisation comportant une définition des responsabilités, disposant de ressources et de compétences et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou modes opératoires, des outils et des pratiques appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations dont la connaissance permet l'exercice des responsabilités ;
- un système visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de notre Société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle, proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour s'assurer que des mesures sont prises en vue de limiter et, dans la mesure du possible, maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation de nos objectifs ;
- une surveillance portant sur le dispositif de contrôle interne et la gestion des risques ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Le conseil d'administration d'Essilor International a réaffirmé toute l'importance qu'il accorde avec la direction générale aux différentes structures de contrôle interne, ainsi qu'en témoigne l'intérêt qui y est porté par le comité d'audit et la diversité des sujets étudiés et présentés au conseil par des équipes pluridisciplinaires. Les principes généraux, ainsi que leur correcte mise en place au sein du Groupe, sont définis par la direction générale. Les membres du comité exécutif sont les relais de ces principes généraux. Il s'agit soit de responsables opérationnels ayant la responsabilité d'une zone géographique, soit de responsables fonctionnels tels que le directeur financier et le directeur juridique.

3. PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITES DE CONTROLE

Les différentes activités de contrôle interne permettent de veiller à ce que l'application des normes et procédures définies au niveau du siège puissent être en adéquation avec les orientations de la direction générale.

Les départements plus spécifiquement liés aux diverses activités de contrôle sont :

Audit interne, Contrôle Interne et Analyse des Risques

La mission permanente de l'audit interne est d'évaluer le fonctionnement des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, d'en effectuer une surveillance régulière et de faire toute préconisation pour l'améliorer. Les missions d'audit se réalisent selon une méthodologie appliquée de manière identique dans toutes les zones. Pour chaque mission un rapport est établi et diffusé au management de l'entité, au directeur de zone concerné, à la Direction générale, à la Direction financière et à la Direction juridique du Groupe ainsi que, en fonction de la nature et de l'impact des points relevés, à la Direction Générale et aux Directions opérationnelles ou fonctionnelles. Ce rapport reprend les observations faites ainsi que les recommandations d'amélioration nécessaires. La mise en œuvre des recommandations relève de la responsabilité des entités auditées. L'audit interne veille au suivi de ces recommandations en contrôlant la réalisation des plans d'actions décidés en accord avec elles dans le respect du calendrier défini.

Le Directeur de l'audit interne est pour sa part rattaché à l'un des Directeurs Généraux adjoints et échange à intervalle régulier avec la Direction Générale (Président et Directeurs Généraux adjoints). Il n'a d'autorité, ni de responsabilité dans les opérations qu'il contrôle. L'audit interne rend compte également de ses activités au comité d'audit et présente un rapport synthétique chaque année au comité exécutif. Le département est organisé sur la base d'équipes localisées au siège social de Charenton (pour les activités « Corporate », « Europe », « Afrique »), à Dallas (pour les activités « Nord Amérique »), à Singapour (pour les activités « Asie Pacifique » et « Moyen Orient ») et à Rio de Janeiro (pour les activités « Amérique du Sud » et « Amérique Centrale »).

En 2011, sous l'impulsion de son Directeur, le département de l'audit interne a défini et commencé à mettre en œuvre une feuille de route (« roadmap ») pour les 3 années à venir. Cette feuille de route a été réalisée à partir d'une étude rassemblant divers « benchmarks » et bonnes pratiques sur l'état de l'art dans ces domaines. La feuille de route a par la suite été présentée à l'équipe de Direction restreinte et élargie (Comité Exécutif) ainsi qu'au comité d'audit et divers partenaires de l'audit interne et du contrôle interne (des les Commissaires aux Comptes). Elle a fait l'objet de discussions et commentaires et est assortie de plans d'actions précis visant à faire évoluer la fonction avec les enjeux inhérents d'une entreprise en forte croissance.

Cette feuille de route s'organise autour des thèmes suivants : gouvernance, management des risques et contrôle interne, mandat, ressources humaines, technologie, performance, qualité et création de valeur.

Au titre des réalisations récentes, on peut citer :

- la création des fonctions « contrôle interne » et « analyse de risques » avec un personnel dédié. A des fins d'efficacité et de visibilité (et en cohérence avec une tendance de fond observée dans les grandes sociétés), le contrôle interne et l'analyse de risque ont été rattachés au Directeur de l'audit interne. La fonction « contrôle interne » a en particulier pour objectifs d'animer la mise à jour du référentiel de règles Groupe (MAF – « Manuel Administratif et Financier »), de définir et mesurer l'adhérence aux « Contrôles Standards » et de veiller au processus d'auto-évaluation de la qualité du contrôle interne dans le Groupe (« iCare » - voir ci-dessous). En collaboration avec le management, la fonction « analyse de risques » se développera en 2012 et permettra de rassembler et structurer les différentes pratiques déjà existantes à travers le Groupe pour identifier, évaluer et traiter les principaux risques stratégiques, opérationnels, de conformité et de reporting ;
- une refonte de la campagne d'auto-évaluation « iCare » qui a touché plus de 230 entités au travers d'un questionnaire renouvelé, enrichi et mieux adapté à leur environnement. Ce questionnaire couvre désormais 11 sections (achats, ventes, stocks, immobilisations, trésorerie, consolidation, systèmes d'information, conformité, fiscalité, plans de continuation d'activité, paie). Les questionnaires intègrent les dispositions énoncées par l'AMF dans son cadre de référence sur le dispositif de contrôle interne, complété par son guide d'application. Ils sont administrés au moyen d'un logiciel adapté permettant une signature électronique du Président et du Directeur financier de chaque entité sondée. Des tests sont par ailleurs réalisés par la fonction contrôle interne ainsi que par l'audit interne dans le cadre de missions d'audit de type « revue de conformité ». Les plans d'actions font l'objet d'un suivi auprès des opérationnels, de la direction générale et du comité d'audit ;
- la mise en place de « comités d'audits locaux ». Ces comités ont vocation à rassembler, au niveau d'une zone géographique donnée, le Président, la Direction financière, l'audit interne, le juridique ainsi que tout autre acteur jugé pertinent en fonction de l'agenda préétabli. Ils permettent de revoir de manière régulière les points identifiés ayant pu conduire à une déficience du contrôle interne et de s'assurer que des leçons sont prises au niveau local ;
- un élargissement des ressources de l'audit interne (passées dans un premier temps de 10 à 14 personnes permanentes). Un effort particulier a été porté pour assurer au sein de l'équipe une diversité des compétences, des expériences et des cultures avec des recrutements aussi bien en interne qu'en externe et la mise en place d'un programme de développement attractif. L'audit interne devrait par ailleurs évoluer sous la forme d'un programme de rotation, représentant pour l'entreprise une opportunité additionnelle de former de futurs gestionnaires. En outre, d'autres ressources internes peuvent venir s'ajouter de manière ponctuelle à l'équipe d'audit afin de fournir des compétences particulières (exemple : achats, informatique, fiscalité, ...) lors d'un audit (« programme d'auditeur invité ») ou sur une plus longue période (« programme d'auditeur de transition ») après avoir reçu une formation accélérée et sous réserve de ne pas avoir de conflit d'indépendance potentiel ;
- une méthodologie d'audit renforcée. Les missions d'assurance et de conseil pratiquées par l'audit interne couvrent un spectre large avec des programmes de

travail dédiés qui peuvent se classer selon les types suivants : audits de conformité, revues d'efficacité (pour des processus financiers ou opérationnels), audits post acquisition, audits informatiques, investigations spéciales, due diligence (pour des petites acquisitions en Amérique du Nord). Certains audits correspondent ainsi à une seule entité (légale ou opérationnelle) donnée, tandis que d'autres couvrent plusieurs entités à la fois sur un ou plusieurs processus particulier(s). Un plan d'audit par zone géographique, adapté à la maturité du contrôle interne et la compréhension des risques, a été ainsi établi ;

- l'utilisation généralisée de lettres de représentation interne au niveau des différentes entités légales consolidées, pays et zones géographiques.

Consolidation

Le service consolidation a pour mission de définir des règles et méthodes de consolidation homogènes dans le Groupe en accord avec les normes en vigueur, d'assurer l'élaboration des états financiers consolidés trimestriels et annuels en cohérence avec la politique générale du Groupe. Il a également une mission d'animation et de coordination auprès des entités consolidées.

La consolidation établit les états financiers consolidés à partir de la comptabilité des différentes filiales ajustées aux normes Groupe, et assure un suivi trimestriel des flux et des bilans de chacune des entités juridiques consolidées du Groupe. Le croisement régulier des suivis internes permet de valider la cohérence de l'information financière et de remonter et de traiter les éventuelles anomalies.

La consolidation met à jour et diffuse régulièrement auprès des entités du Groupe les modifications et nouvelles règles impactant l'établissement des comptes. Les changements de règle font l'objet d'une présentation préalable au comité d'audit.

Contrôle de gestion

Chaque entité du Groupe dispose d'une structure de contrôle de gestion chargé de l'analyse des performances de l'entité s'appuyant sur la structure de contrôle de la zone ou de la direction opérationnelle correspondante. Le contrôle de gestion groupe procède à des analyses de cohérence entre les différents éléments remontés dans le système de reporting en vue d'assurer la fiabilité des informations financières qu'il produit. Par ailleurs, il anime un réseau de contrôleurs de gestion, assure un rôle d'aide à la décision et de suivi mensuel des résultats de chacune des entités ou « business units » du Groupe. A partir de ces informations, il produit le reporting mensuel consolidé, élabore le budget consolidé, contrôle le suivi mensuel des écarts, et étudie la cohérence des prix de transfert. Les contrôleurs de gestion des entités ont un double rattachement opérationnel et fonctionnel.

Développement durable

La direction du développement durable possède un rôle pleinement transversal. Sa mission principale est d'anticiper et d'influencer les évolutions des activités ainsi que d'examiner leurs conséquences économiques, humaines et environnementales, dans le but non seulement de faire profiter l'entreprise, ses parties prenantes et la Société des opportunités qu'elles offrent, mais encore d'inventorier les impacts potentiels qui pourraient en résulter et d'en avertir le management. Elle est en outre responsable des informations extra financières du Groupe.

Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE)

Rattachée hiérarchiquement au directeur « Global engineering » (membre du Comité Exécutif), entité au sein des Opérations Monde et avec une liaison fonctionnelle à la Direction du Développement Durable, la direction EHS (« Global EHS Department ») a pour mission la mise en application de la politique commune de sécurité au travail des personnes, des installations et des biens, de prévention des risques industriels, de protection de la santé et de préservation de l'environnement par l'ensemble du Groupe. Elle anime le réseau de correspondants EHS et met en place des programmes et outils en vue d'obtenir la conformité aux réglementations et l'amélioration continue des résultats. Enfin, elle apporte une expertise technique (REACH, gestion des produits chimiques, protection incendie, sécurité des équipements, transport des matières dangereuses, ergonomie...) aux différentes directions du Groupe.

Juridique

La direction juridique a une mission de conseil et de prévention des litiges auprès de l'ensemble des directions du Groupe et de ses filiales; elle assure la négociation et la rédaction d'actes et contrats, notamment en matière de croissance externe afin de veiller à l'adéquation des risques et des garanties obtenues dans de telles opérations.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, elle insère dans ses contrats, dans la mesure du possible, le recours à l'arbitrage; elle effectue une veille, le dépôt et la défense de droits de propriété intellectuelle. Elle assiste à la réalisation de l'objectif de conformité aux lois et règlements de nos activités.

Elle conseille le Groupe et le conseil d'administration (ainsi que ses comités spécialisés) sur les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise. Elle participe au comité d'audit. Elle sensibilise les dirigeants de la maison mère et des filiales aux responsabilités que peuvent encourir l'entreprise et propose des solutions juridiques relevant de l'environnement de contrôle. Elle permet ainsi de répondre aux questions juridiques auxquelles se trouve confronté l'ensemble des services du Groupe dans un contexte réglementaire et légal à caractère international de plus en plus complexe et contraignant.

La direction juridique contrôle la bonne exécution de plus de seize mille engagements contractuels du Groupe en sa possession au siège de la Société, notamment par le biais d'une base de données « contrats » alimentée en permanence. Elle tient un tableau de bord des litiges et différends auxquels le Groupe est confronté (contentieux judiciaire, propriété industrielle ou encore contrôles ou réclamations fiscaux) en défense ou en demande et diffuse sur son site intranet un ensemble de notes d'information sur les nouveautés et pratiques juridiques, fiscales ou en matière d'assurance. D'autre part, en vue de concourir à la fiabilité et à la qualité des informations juridiques et financières sur les nombreuses filiales du Groupe, elle a procédé à l'intégration d'un logiciel pour la tenue et la mise à jour de données juridiques et de gouvernance sur ces filiales.

Le service assurances de la direction juridique a également une politique de prévention et de protection en organisant, d'une part, des visites et des contrôles de sites avec nos assureurs et courtiers et, d'autre part, par la mise en place de programmes d'assurance internationaux.

Notre politique « compliance » se structure autour des principaux sujets juridiques liés à l'activité du Groupe, et particulièrement le droit de la concurrence, la gestion de la confidentialité, la prévention de la corruption; Elle vise dans

une première étape à instiller des réflexes aux dirigeants et managers par des actions de sensibilisation aux risques juridiques afin d'assurer une effectivité réelle à cette politique en construisant progressivement une culture de la conformité au sein du Groupe.

A cet effet, une feuille de route a été élaborée et validée par la direction générale, le comité exécutif et le comité d'audit relevant les points essentiels à considérer – l'identification des risques, l'évaluation de l'existant, la responsabilisation individuelle, les moyens et l'effectivité de la conformité, ainsi que le nécessaire soutien de la direction générale.

Dans ce contexte, des actions de sensibilisation en droit de la concurrence ont été réalisées auprès des directions du siège ainsi que de l'ensemble des responsables des filiales et des zones en Europe et de leurs comités de direction réunissant notamment les directeurs grands comptes, commerciaux, financiers, marketing, production, informatique. Plus de 400 managers européens ont assisté à ces réunions de sensibilisation et environ un millier de managers ont bénéficié de ces campagnes de sensibilisation et d'information aux Etats-Unis. Des actions similaires ou encore des notes sur les règles essentielles en droit de la concurrence ont été réalisées sur un périmètre mondial notamment en Asie, y compris l'Inde.

Ces actions ont été complétées par une documentation spécifique aux contenus pédagogiques afin d'être accessibles à tous les salariés. Elle est constituée, outre des kits audio, support électronique des actions de sensibilisation, de notes d'informations, de présentations powerpoint, de fiches et guides de bonnes pratiques, de liste de « do's and don'ts ». L'ensemble de cette documentation a été mise en ligne sur le site intranet de la direction juridique sous une section dédiée « compliance » permettant une large diffusion et une consultation au fil de l'eau. Une mise à jour des notes d'information juridiques, ainsi que des triptyques guides, chartes et manuels à la disposition des collaborateurs est régulièrement réalisée.

Les juristes locaux rattachés fonctionnellement au directeur juridique peuvent ainsi assurer le relais et une cohérence dans le déploiement de notre politique en adaptant cette documentation et les réunions de sensibilisation aux contextes locaux. Ils préparent également et communiquent régulièrement aux opérationnels des notes d'information juridique sur des sujets professionnels, en matière de sécurité et de normes, ou encore préparent des guides « juridique et conformité » à l'intention des salariés de leurs régions.

Les kits audio évolueront vers des modules e-learning de formation adaptés aux lois, pratiques et langues locales sous la responsabilité de la direction des ressources humaines et accessible via la plateforme LOFT.

Les résultats de ces actions de sensibilisation avec un reporting des risques juridiques identifiés et des actions à mettre en œuvre (audits juridique, mise en place de programmes de compliance, guide de bonnes pratiques) ont été présentés au comité exécutif par le directeur juridique groupe qui peut par ailleurs faire inscrire des sujets ou exposés à l'ordre du jour du comité exécutif afin d'approfondir une sensibilisation appropriée.

Dans le cadre de l'exécution de la feuille de route et de l'identification des risques juridiques, des audits en droit de la concurrence et des pratiques commerciales dans les principales filiales européennes ont été réalisés. Les rapports d'audits ont été présentés à la Direction Générale et la Direction Corporate Europe avec des préconisations à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'action d'amélioration continue de notre politique de prévention.

Compte tenu de l'activité du Groupe, la confidentialité constitue également un sujet important pour la compliance. Des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques ont été effectuées, particulièrement auprès des équipes monde de la Direction des opérations, de Global Engineering, et des équipes R&D, du marketing, de la Direction Informatique. Un guide spécifique présentant les bonnes pratiques à respecter dans le cadre des plateformes collaboratives (Wetalk, Wedoo) accessible via l'intranet a été présenté aux équipes concernées.

Dans le cadre de la politique d'achats responsables, un volet compliance sur les règles et les bonnes pratiques relatives au respect des fournisseurs a été intégré aux actions de sensibilisation effectuées auprès des équipes de la direction des achats monde et Europe. Ce volet compliance porte non seulement sur les thèmes du droit de la concurrence/pratiques commerciales et la confidentialité, mais aussi sur la corruption et les conflits d'intérêts - thèmes qui ont fait l'objet d'une vulgarisation sur support kit audio électronique. Une documentation spécifique aux achats (note d'informations, fiches pratiques, « do's and don'ts ») est également disponible sur l'intranet de la direction juridique. Elle a fait l'objet d'une information spécifique pour les acheteurs dans les zones.

Compte tenu des nouvelles exigences légales dans le cadre de la prévention de la corruption, les obligations et enjeux prévus par le UK Bribery Act applicable sur un périmètre mondial ont été présentés au Comité Exécutif. Dans le cadre d'une première sensibilisation des managers, un flash info accompagné de la diffusion d'un kit audio présentant les obligations et actions à mettre en œuvre a été largement diffusé sur un périmètre monde.

Les actions « Conformité » font l'objet d'une communication régulière dans les publications internes (Connection, Essilook, Repères....).

Enfin, d'autres actions de conformité se mettent progressivement en place au sein du Groupe, notamment dans le cadre d'accords ou de chartes diffusés dans le Groupe ; qu'il s'agisse, pour la protection des données personnelles, de la mise à jour de la charte sur les TIC (technologie de l'information et de la communication), de la charte des administrateurs informatiques, d'une politique de sécurité des systèmes informatiques, définissant les rôles et responsabilités, ainsi que des principes et processus de mise en œuvre nécessaires (tel que la gestion de la confidentialité) des systèmes d'information du Groupe. Les accords ou chartes susmentionnés s'ajoutent aux notes d'information existantes sur le site intranet de la DAJDG depuis de nombreuses années en matière de déontologie boursière, de prévention du blanchiment et de la corruption ou de sensibilisation au respect du droit de la concurrence et autres pratiques commerciales.

En ce qui concerne la note déontologie boursière, celle-ci est revue annuellement et plus régulièrement en cas de changement réglementaire ou législatif. La note incite à la prudence quand il s'agit pour le détenteur d'une information privilégiée (qu'il s'agisse d'un administrateur, d'un membre du comité exécutif, d'un salarié ou parent de celui-ci) de réaliser ou de faire réaliser des opérations financières sur les titres de notre entreprise et souligne que les manquements en la matière sont passibles de sanctions. En annexe à la note, un calendrier des périodes interdites permet au lecteur de connaître les dates auxquelles il faut s'abstenir de vendre, d'acheter ou de céder. Afin d'assurer une information complète et accessible à l'ensemble des salariés, cette note de déontologie boursière a été complétée par un kit audio vulgarisant les obligations légales liées à l'information financière et à la documentation sur le respect de la confidentialité.

Qualité

L'organisation « Qualité et Satisfaction Client » assure la mise en place et l'évolution des moyens pour toujours mieux satisfaire tous les types de clients d'Essilor. Animée et coordonnée par une petite équipe centrale, sa structure est décentralisée pour se rapprocher au mieux de la réalité des marchés et augmenter la réactivité de l'entreprise. Ses missions s'articulent autour de 4 axes :

- la satisfaction des clients, en termes de produits et de services, compte tenu de la diversité et de l'hétérogénéité des attentes selon les segments de clientèle ;
- l'efficacité et la cohérence des processus internes, en particulier leur alignement avec les objectifs stratégiques globaux et la mesure de leur efficience ;
- le contrôle du caractère factuel des prises de décision (orientation résultats), en particulier en contribuant à l'établissement de tableaux d'indicateurs invitant si possible à la comparaison des performances avec celles d'autres entreprises aux activités similaires ou connexes ;
- l'implication, la motivation et le développement personnel des employés.

Fusion et acquisitions

Rattachés à l'un des deux directeurs généraux adjoints, le directeur fusions et acquisitions et son équipe définissent la politique de croissance externe du Groupe et coordonnent les initiatives prises dans les filiales afin d'en assurer la cohérence. Ils assurent également l'analyse, le suivi et la validation financière des différents projets d'acquisition réalisés dans le Groupe et ont autorité quant aux conditions financières de ces acquisitions ou cessions. Les entités du Groupe ne peuvent en aucun cas décider seules de l'acquisition de sociétés extérieures ou de la cession totale ou partielle de sociétés du Groupe. Toutes les opérations de croissance externe (y compris les cessions) peuvent être présentées préalablement au Conseil d'administration. Ces mêmes opérations (dans la mesure où elles sont supérieures à 100 millions d'euros dans le cadre de la stratégie nouveaux métiers/ nouveaux pays et supérieures à 150 millions d'euros pour toute autre acquisition) doivent recevoir l'approbation formelle du Conseil d'administration.

Trésorerie

La direction des financements et de la trésorerie a pour mission le financement du Groupe, la couverture des risques financiers et la gestion des flux. Elle assure par ailleurs un rôle général de conseil et d'assistance auprès des filiales du Groupe sur ces missions. Elle est directement rattachée à la direction financière du Groupe.

Les financements à moyen et long terme ainsi que l'essentiel des liquidités à court terme sont gérés de manière centralisée par la maison-mère au moyen de prêts bancaires, de placements privés, de lignes de crédit confirmées à moyen terme ou de billets de trésorerie. Le financement des principales filiales du Groupe est assuré au moyen de cash poolings et de prêts à court et moyen termes, ce qui permet une centralisation de la liquidité.

Les placements de trésorerie font l'objet d'une politique qui privilégie la sécurité et la liquidité sur le rendement. Les excédents de trésorerie ne sont investis qu'en supports à court terme (fonds de placement, dépôts bancaires, titres de créances négociables), excluant le risque de perte en capital et immédiatement disponibles.

Les expositions au risque de change sont couvertes par les instruments de marchés appropriés. La facturation en devise locale des sociétés importatrices ou exportatrices permet de concentrer la majeure partie du risque de change sur un nombre restreint d'entités. Celles qui sont exposées à un risque de change significatif se couvrent avec le support de la direction des financements et de la trésorerie. Le risque encouru par les autres filiales, s'il est réduit, reste néanmoins suivi de manière centralisée.

L'objectif de la politique de gestion de taux est de minimiser le coût de financement tout en protégeant le Groupe contre une variation défavorable des taux d'intérêt. Les financements du Groupe étant concentrés sur la maison mère, la gestion du risque du taux d'intérêt y est également centralisée.

Par ailleurs, au titre des missions qui précèdent, la direction des financements et de la trésorerie est en charge de la relation bancaire.

Elle participe également avec la direction de la consolidation au bon respect des procédures liées à l'application des normes IFRS relatives aux instruments financiers.

4. LES TEXTES DE REFERENCE, LES NORMES, PROCEDURES ET LES ADHESIONS AUX INSTANCES QUI STRUCTURENT LES CONTROLES INTERNES

a) Les règles et procédures édictées par le Groupe sont regroupées dans le Manuel Administratif et Financier (« MAF ») et sont applicables aux différents métiers d'Essilor (achats, acquisitions, communication, finance, fiscalité, juridique, opérations, recherche et développement, ressources humaines...).

Le MAF rassemble les différents éléments de contrôle interne couvrant divers processus de l'organisation (immobilisations ; stocks ; ventes/clients ; trésorerie ; achats ; provisions de passif/engagements hors bilan ; fiscalité ; frais de R&D et de démarrage ; comptabilité industrielle ; dispositifs de prévention de la fraude ; procédures en matières d'engagements ; assurance ; personnel et ressources humaines ; juridique ; consolidation ; acquisition de sociétés, d'actif ou de branche d'activité). Il intègre par ailleurs des critères d'éthique applicables à l'ensemble du Groupe qui sont développés autour de quatre thèmes : les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Le MAF est accessible en ligne en français et en anglais sur le site intranet du Groupe et par une adresse extranet dédiée. Il constitue un outil indispensable, tant pour permettre l'établissement des comptes que pour assurer et maintenir un environnement de contrôle interne adapté dans les entités du Groupe. Les nouveautés en matière de règles du Groupe font l'objet d'une communication spécifique au moment de leur intégration au manuel (newsletter et annonce sur le site intranet).

L'application de l'ensemble des règles et procédures contenues dans le MAF est sous la responsabilité des responsables opérationnels et fonctionnels (responsables financiers, achats, etc.) au niveau local et Groupe.

b) Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Essilor s'est doté d'un système de reporting unifié appelé « FIGURES » permettant à la fois la remontée des

informations de gestion et la production des états financiers du Groupe. Ce système est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, soit par saisie selon un calendrier précis communiqué par la direction financière en début de chaque année.

Des procédures de consolidation assurent l'homogénéité des informations financières produites. Un manuel spécifique (« glossaire ») indique pour chaque module les éléments devant être saisis, en conformité avec les règles Groupe (compte de résultats, bilan, annexes, trésorerie, stocks, investissements, définition des flux, définition des activités).

Le glossaire ainsi que l'ensemble des instructions sur la remontée d'informations sont disponibles en ligne sur l'intranet du Groupe. Il est mis à jour à chaque modification ou application de nouvelles normes.

Les responsables financiers du Groupe ou locaux doivent s'assurer que les données entrées dans FIGURES sont conformes aux règles et procédures du Groupe. L'utilisation de cet outil permet, outre l'assurance d'une homogénéité du traitement de l'information, d'exercer un contrôle régulier des comptes des différentes entités du Groupe.

Ce système de reporting unifié a fait l'objet d'une application jumelle appelée « Sustainability » qui est adaptée à la fois à la remontée des informations économiques, humaines (sociales et sociétales) et environnementales et à la production des états concernant l'information extra financière du Groupe sous la responsabilité de la Direction du Développement Durable. Sustainability dispose de procédures similaires de consolidation, d'instructions propres sur la remontée d'informations ainsi que d'un glossaire spécifique. Les responsables financiers du Groupe ou locaux recueillent les informations auprès des responsables concernés.

c) Pour les activités dites de « l'amont » (fabrication/logistique) et de « l'aval » (prescription/distribution) le Groupe dispose de nombreux systèmes informatiques pour assurer la gestion, le suivi, l'analyse et la sécurisation de nos activités.

Différents reporting, rapports ou contrôles d'organismes extérieurs (mensuels, trimestriels ou annuels) nous facilitent le suivi et le contrôle de l'activité de nos filiales, notamment dans les domaines de la performance comptable, financière, logistique ; le suivi des activités commerciales ; les accidents du travail ; les contrôles hygiène et sécurité ; les contrôles APAVE ; les certifications ISO ; les rapports sur le développement durable ; les sinistres et prévention des sinistres, assurances, litiges, etc.

Par ailleurs, chaque fonction a la responsabilité de documenter (en alignement avec les règles du MAF) les procédures spécifiques à respecter. Une charte intranet permet de coordonner au niveau international les diverses actions relatives à la circulation et au partage de l'information via l'intranet d'ESSILOR.

d) Essilor est intégré dans six indices dits de Responsabilité Sociale spécialisés dans l'évaluation de l'engagement de l'entreprise vis-à-vis du développement durable : ASPI Eurozone®, ECPI® Ethical EMU Equity, ECPI® ETHICAL Europe Equity, FTSE4Good, Ethibel Excellence et STOXX® Global ESG Leaders.

e) Essilor est membre du Pacte Mondial et s'engage à respecter ses dix principes et à les faire respecter dans la mesure du possible dans sa sphère d'influence. L'entreprise communique régulièrement ses réalisations et ses progrès auprès du Secrétariat du Pacte Mondial situé au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

C'est à ce titre qu'Essilor International profite de ce rapport pour renouveler ici pour l'année à venir ses engagements pour intégrer les dix principes du Pacte Mondial dans ses stratégies et ses opérations.

f) Attentif et sensible aux conséquences du changement climatique, Essilor s'est associé aux initiatives du Carbon Disclosure Project (CDP) et de l'initiative Caring for Climate. La production d'une paire de verres correcteurs ne génère que quelques centaines de grammes d'équivalent CO₂. Utilisés pendant de nombreux mois, ces petits objets légers de la vie quotidienne ne consomment pas d'énergie. Essilor s'est également associé à l'initiative du Water Disclosure dès sa création par le CDP.

g) Les unités de production de verres ophtalmiques sous contrôle opérationnel direct d'Essilor disposent dans leur ensemble de systèmes de management de la qualité certifiés ISO 9001 (100 %), de systèmes de management de l'environnement certifiés ISO 14001 (100 %) ainsi que de systèmes de management de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail certifiés OHSAS 18001 (100 %). Elles assurent la maintenance régulière de ces systèmes et la reconduction de leurs certifications par des audits de renouvellement.

5. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

A partir des orientations données par la direction générale, chaque direction opérationnelle définit ses propres orientations sur trois ans. Le plan à moyen terme, présenté à la direction générale, intègre l'ensemble de ces orientations ainsi que les plans d'actions qui en découlent.

Le processus budgétaire démarre pour sa part en août de chaque année avec une implication forte des zones (analyse des volumes/échanges marketing central/logistique/zones). Chaque entité du Groupe établit son budget en tenant compte des objectifs donnés par chaque direction de zone ou direction opérationnelle ainsi que de sa propre stratégie sur l'année à venir.

Les budgets sont présentés à la direction générale lors de sessions de fin d'année. La consolidation de tous les budgets se termine fin novembre et est officialisée en décembre. Le budget annuel fait l'objet d'une nouvelle prévision en juin de l'année en cours, puis en novembre à l'occasion de l'établissement du nouveau budget.

Ce processus budgétaire applicable dans toutes les entités du Groupe est animé et suivi par le contrôle de gestion groupe, ce qui permet d'assurer l'homogénéité de l'ensemble des budgets et la cohérence des objectifs avec les orientations de la direction générale. Les réalisations sont suivies et analysées

chaque mois à travers notre système de reporting « FIGURES » lequel assure à la fois l'analyse du business et la consolidation statutaire. Toutes les entités sont entrées dans le système, ce qui permet un contrôle rigoureux des états comptables et financiers.

En ce qui concerne la consolidation statutaire, les données bilancielles sont remontées chaque trimestre en addition des données mensuelles. L'utilisation de l'outil permet au service consolidation de contrôler les données entrées par les entités et de s'assurer de leur conformité aux règles groupe. Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer :

- une conformité des données aux règles en vigueur (telles que normes IFRS, normes groupe, instructions de l'AMF,...), supportée par les procédures générales du Groupe et par des instructions spécifiques envoyées aux entités ;
- une fiabilité de l'information financière produite, grâce aux contrôles inhérents au système ou effectués par les différents départements de la direction financière (incluant contrôle de gestion, consolidation, trésorerie) et ce dans les délais exigés ;
- l'intégrité des données assurée par les sécurités du système.

Des instructions précises sont données aux entités avant chaque consolidation, incluant un calendrier détaillé de remontée d'information. Les procédures de suivi des engagements hors bilan et de suivi des actifs font partie des procédures incluses dans le MAF. Il est notamment précisé les engagements qui doivent être enregistrés directement dans les comptes et ceux qui sont à déclarer hors bilan. Les informations nécessaires à ces engagements sont incluses dans notre système de reporting.

Le processus budgétaire et les procédures de consolidation permettent ainsi un suivi permanent des résultats des entités, un contrôle immédiat des décalages éventuels avec les prévisions et donc des actions à mettre en place pour y remédier.

L'ensemble des procédures incluses dans le MAF est applicable par les sociétés du Groupe, qu'elles soient consolidées ou non, et le contrôle de l'application est du ressort du management local, du contrôle interne et de l'audit interne. En outre, à chaque clôture, l'information financière jugée la plus pertinente est présentée par la direction financière au comité d'audit. Lors de ces réunions - auxquelles assistent aussi les commissaires aux comptes - sont discutées les transactions significatives et les options comptables majeures prises en relation avec les risques associés.

Enfin, sans qu'ils ne fassent partie intégrante des procédures de contrôle interne, les commissaires aux comptes prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne pour planifier leurs missions, concevoir leurs approches d'audit et tester un certain nombre de contrôles internes clés. Toutes les filiales du Groupe font l'objet d'un contrôle de leurs comptes par des auditeurs locaux qui sont en grande majorité membres du collège des commissaires aux comptes assurant la certification des comptes consolidés du Groupe

DECISIONS ET INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une disposition du code de gouvernement d'entreprise est écartée et les raisons pour lesquelles elle l'a été : lors de sa réunion du 27 novembre 2008, le conseil d'administration d'Essilor a statué sur les recommandations de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2008 ayant trait aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration a approuvé ces recommandations qui s'inscrivent dans la démarche de gouvernance d'Essilor et sont mises en œuvre de longue date.

D'une manière plus générale, les politiques de transparence et de modération des rémunérations ont toujours prévalu au sein d'Essilor.

Toutefois le Conseil, sur proposition du Comité des mandataires sociaux et des rémunérations, a exprimé une réserve sur « l'obligation » qui serait faite à un mandataire social de mettre fin à son contrat de travail dès lors qu'il serait nommé Président Directeur Général ou Directeur Général.

Autant cette disposition peut se comprendre pour un dirigeant recruté à l'extérieur ou nouvellement arrivé au sein du Groupe, autant elle est difficilement justifiable pour un cadre ayant fait un long parcours réussi au sein de l'entreprise et appelé aux plus hautes responsabilités.

En effet, au plan individuel cette mesure fragiliserait la position des intéressés au regard des risques encourus dans leur nouvelle charge, pourrait amener des candidats internes à refuser le poste ou conduirait à revoir à la hausse les rémunérations, ce qui n'est certes pas l'objectif recherché par les recommandations de l'AFEP et du MEDEF.

Cette mesure détacherait les mandataires du corps social, n'irait pas dans le sens de la promotion interne et du « management durable » qui sont pourtant, à nos yeux, les clefs de la construction de groupes puissants et stables.

En conséquence, le Conseil d'administration d'Essilor a décidé de continuer de « suspendre » le contrat de travail des cadres supérieurs à l'occasion de leur nomination comme Président Directeur Général ou Directeur Général mandataire social lorsque leur ancienneté dans l'entreprise est d'au moins dix ans. Cette position a été reconnue conforme par l'AMF.

Essilor, pionnier de l'actionnariat salarié, a toujours cherché, dans la mesure du possible, à générer des dirigeants en son sein, à favoriser leur vision long terme et à leur faire partager le risque entrepreneurial ; leur détention significative d'actions Essilor en étant d'ailleurs la plus claire illustration.

Revue annuelle de la qualification d'administrateur indépendant.

Le conseil d'administration a examiné, pour la première fois en 2005, la situation de chaque administrateur au regard de tous les critères d'indépendance établis dans le rapport consolidé AFEP/MEDEF de 2003. Ensuite, chaque année, le Conseil examine la situation de chaque administrateur en regard des critères d'indépendance repris dans le code de 2008 et pour la dernière fois lors de sa séance du 24 novembre 2011.

A l'issue de cette revue complète, le conseil a conclu que, sur les 14 administrateurs composant le Conseil d'administration, 8 membres peuvent être considérés comme « indépendants » soit plus de 50 % tel que requis par le règlement intérieur et le Code AFEP/MEDEF et un administrateur atteindra la limite des douze années en poste en 2012 - ce qui définit conventionnellement la fin de l'indépendance pour un administrateur extérieur.

Auto évaluation du fonctionnement du Conseil.

Une évaluation formalisée du fonctionnement du conseil d'administration est réalisée chaque année depuis 2004 ; de telles évaluations ont souvent conduit à la modification du règlement intérieur du conseil d'administration et de la charte d'administrateur. En 2011, une nouvelle auto évaluation formalisée a été initiée, la synthèse des questionnaires réalisée par le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations a amené le Conseil à faire les constatations suivantes :

Grands traits communs à toutes les réponses

- respect mutuel entre tous les administrateurs ;
- intégration des nouveaux administrateurs perçue comme très réussie par les plus « anciens » ; sentiment que la relève est assurée ;
- implication importante ;
- respect du management d'Essilor et réelle passion pour la culture de l'entreprise ;
- intérêt unanime à bien suivre et comprendre l'évolution d'Essilor en R&D.

Principaux points relevés

- bonne gestion pratique du Conseil mais les délais pour les documents préparatoires et les procès-verbaux pourraient encore être améliorés ;
- une demande très forte pour comprendre la R&D et la production, rencontrer les membres du Comex, faire des visites de sites (R&D, Asie, activités nouvelles type FGX) ;
- faire un point annuel global en comité stratégique sur les priorités stratégiques et leurs évolutions ;
- demande de « mapping » concurrentiel continu ;
- demande pour traiter annuellement et de façon approfondie des sujets de gouvernance.

En conclusion, il ressort de cette auto évaluation que le Conseil est très bien préparé et très bien managé et que son efficacité s'est encore améliorée.

Les administrateurs estiment que l'évaluation faite en interne, compte tenu de l'implication de tout un chacun, est efficace et ne souhaitent pas, pour l'instant, avoir recours à un cabinet extérieur.

Au cours de l'exercice 2011, le conseil d'administration a été informé, a examiné ou a délibéré notamment sur les points suivants :

- l'activité du Groupe ;
- la concurrence ;
- les états financiers consolidés intermédiaires, annuels et prévisionnels ;
- l'examen du budget annuel ;
- les communiqués sur les résultats 2010 et sur les résultats du premier semestre 2011 ;
- les présentations ou comptes rendus du comité d'audit, du comité stratégique, du comité des nominations et du comité des mandataires sociaux et des rémunérations ;
- le panorama de l'actionnariat ;
- des points bourse – titres ;
- la politique de distribution des dividendes ;
- les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale des actionnaires ;
- les rapports destinés aux actionnaires ;
- les projets et les opérations de croissance externe et notamment le projet de prise de participation dans Stylemark ;
- les modifications du financement ;
- le montant des garanties accordées par la Société ;
- les augmentations de capital au bénéfice des salariés et l'abondement de l'entreprise ;
- les attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions ;
- le programme de rachat d'actions ;
- le renouvellement des fonctions du Directeur Général ;
- la rémunération des dirigeants sociaux ;
- la répartition des jetons de présence ;
- le gouvernement d'entreprise ;
- la déontologie boursière ;
- la modification du règlement intérieur pour accompagner le changement de gouvernance ;
- la composition des comités ;
- les principales questions sociales ;
- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- la revue des articles de presse et des études d'analystes ;
- les délégations et subdélégations de pouvoir au Directeur Général ;
- la fixation du calendrier des réunions du conseil et de l'Assemblée Générale pour 2012.

Un complément d'information sur le gouvernement d'entreprise, le règlement intérieur du conseil d'administration, se trouve aux chapitres 14, 15 et 16 de notre Document de référence.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le conseil d'administration avait décidé, à compter du 1^{er} janvier 2010, de dissocier les fonctions de président et de directeur général sans limiter les pouvoirs du directeur général. Toutefois, les restructurations et les investissements significatifs hors stratégie annoncée continuaient de faire l'objet d'une approbation préalable du Conseil, comme indiqué dans le règlement intérieur d'origine de novembre 2003. Le directeur général est assisté par deux directeurs généraux adjoints.

Cette dissociation avait été étudiée par le Comité des mandataires sociaux et des rémunérations de sorte à

permettre au directeur général de prendre la pleine mesure de tous les aspects stratégiques, opérationnels et fonctionnels du Groupe tout en ayant à ses côtés un Président rompu à toutes ces fonctions et capable d'assurer la continuité de l'animation du Conseil d'administration, de l'Assemblée Générale des actionnaires et de promouvoir la gouvernance d'Essilor. A compter du 2 janvier 2012, cette évolution et cette prise en mains ayant été accomplies, le conseil a décidé de réunir les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général entre les mains du Directeur Général.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires quel que soit le nombre de leurs actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit de se faire représenter à l'Assemblée Générale et celui de participer au vote des résolutions s'exercent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aucune restriction n'est apportée par les statuts de la Société.

S'agissant du mode de fonctionnement de l'Assemblée Générale, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, les statuts d'Essilor, TITRE V – ASSEMBLEES GENERALES, prévoient les règles suivantes qui sont conformes à la loi :

Article 24 – Règles générales

5) Information et droit de communication des actionnaires.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Article 25 – Assemblées générales ordinaires

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère et statue souverainement sur tous les intérêts de la Société qui ne sont pas de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes annuels et, le cas échéant, aux comptes consolidés, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement lorsqu'elle réunit le cinquième au moins des actions ayant droit de vote.

A défaut de ce quorum, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

Article 26 - Assemblées générales extraordinaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions à condition de ne pas changer la nationalité de la Société, sauf dans les cas prévus par la Loi, ni augmenter les engagements des actionnaires.

Sous ces réserves, elle peut notamment augmenter ou réduire le capital social, modifier l'objet social, changer la dénomination, proroger la durée de la Société ou décider sa

dissolution anticipée ; transformer la Société en Société de toute autre forme, sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire décidant une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut également modifier les droits des actions de différentes catégories ; mais, dans le cas où une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire porterait atteinte aux droits attachés à une catégorie d'actions, cette décision ne deviendra définitive qu'après avoir été ratifiée par une Assemblée Spéciale des actionnaires de la catégorie visée. En ce qui concerne le capital particulier qu'elle représente, cette Assemblée est soumise aux prescriptions légales et réglementaires régissant les Assemblées Générales Extraordinaires. Si aucun des administrateurs de la Société n'est propriétaire d'actions de la catégorie donnant lieu à une Assemblée Générale, cette Assemblée élit elle-même son Président

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-37, alinéa 9 du Code du Commerce, vous trouverez les informations prévues par

l'article L.225-25-3 du Code du Commerce dans le rapport de gestion et à la rubrique 18.4 du Document de référence.

Charenton, le 29 février 2012

Le Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

Etabli en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Essilor International.

Exercice clos le 31 décembre 2011.

Aux Actionnaires

ESSILOR INTERNATIONAL SA

147, rue de Paris

94227 CHARENTON CEDEX

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ESSILOR INTERNATIONAL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 16 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christine Bouvry

Mazars

Pierre Sardet

26.2 Politique sociale et environnementale

(Loi sur les Nouvelles Réglementations Économiques)

Dans le but d'assurer la cohérence entre les informations publiées dans ce Document de référence avec celles qui figurent dans son bilan social d'entreprise, Essilor a choisi cette année encore de rapporter les aspects de sa politique sociale et environnementale prévue à l'article 225-102.1 alinéa 5 du code de commerce, sur un périmètre correspondant essentiellement à la maison mère.

Ce rapport se conforme à la structure de la loi NRE. Les informations sur le périmètre régulièrement élargi aux entités légales d'Essilor à travers le Monde figurent au paragraphe 26.3 de ce document de référence. Le rapport du paragraphe 26.3 se conforme à la structure de la Global Reporting Initiative (GRI) et anticipe les exigences de la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II.

ASPECT SOCIAL

Essilor souhaite, par sa politique humaine, encourager le développement et l'épanouissement personnel de ses salarié(e)s en leur offrant des possibilités d'évolution dans un groupe mondial, multiculturel et décentralisé ; leur fournir un environnement de travail qui respecte leur intégrité physique et morale quelle que soit leur origine ; leur assurer un traitement équitable en toutes circonstances ; développer l'employabilité interne et externe en leur facilitant l'accès à de la formation tout au long de leur carrière et en enrichissant leur poste et leur expérience par plus d'autonomie et de responsabilité ; favoriser l'accès au capital de l'entreprise dans un cadre d'actionnariat salarié responsable.

Rappelons que les informations sociales des entités Essilor à travers le monde sur un périmètre groupe rassemblées selon le référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI) pour présenter les aspects sociaux de la contribution globale de l'entreprise au développement durable figurent au paragraphe 26.3 du Document de Référence 2011 sous le titre « Rapport sur la contribution économique, humaine et environnementale de l'entreprise sur un périmètre élargi ». Ce rapport anticipe les exigences de la loi du 2 juillet 2010 dite loi Grenelle II.

1.

1.1

Effectifs maison mère

2 963 CDI + **196** CDD = **3 159** (total France) + **223** (Essilor Industries) = **3 382**.

Sur les **196** CDD recensés au 31 décembre 2011, **148** soit **76%** correspondent à l'embauche de jeunes en formation (en alternance) dont les diplômes vont du BEP au BAC + 5.

Embauches

110 CDI + **169** CDD = **279** au total.

Licenciements

Il n'y a eu **aucune** procédure de licenciement économique collectif de plus de 9 salarié(e)s en France en 2011.

Trente-sept salarié(e)s ont été licencié(e)s pour d'autres motifs (insuffisance professionnelle, inaptitude médicale, motif disciplinaire, rupture conventionnelle) et **deux** salarié(e)s pour motif économique.

Heures supplémentaires

En France, en 2011, **73 819** heures supplémentaires ont été effectuées.

Ce dispositif concerne les salarié(e)s rémunéré(e)s sur une base horaire non forfaitaire, les salarié(s) à temps partiel sur une base horaire et les salarié(e)s au forfait «37h30» (Cf. § 2 ci-dessous : Organisation du temps de travail).

Sur les **73 819** heures supplémentaires effectuées au cours de l'année 2011, **33 904** heures supplémentaires (**46%**) sont incluses dans le forfait des salarié(e)s travaillant sur une base horaire de 37h30.

Main d'œuvre extérieure à la Société

En France, en 2011, et en moyenne mensuelle, **248** travailleurs temporaires ont été employés à temps plein. **48 %** d'entre eux ont remplacé du personnel absent et **52 %** ont été employés pour faire face à des hausses ponctuelles d'activité. **10** contrats temporaires de salarié intérimaire ont été transformés en contrat à durée déterminée et **22** autres en contrats à durée indéterminée.

399 travailleurs extérieurs ont été employés en 2011. Ils se répartissent ainsi : **108** pour l'entretien des locaux, **149** pour l'informatique, **30** pour le gardiennage, **27** pour la restauration, **3** pour la sécurité et **82** pour d'autres fonctions.

Depuis 2002, Essilor International dispose d'une charte des intérimaires.

1.2

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Sans objet, aucun licenciement économique collectif de plus de 9 salariés n'a été effectué en France en 2011.

2.

Organisation du temps de travail

L'accord d'entreprise du 30 mars 2000 entré en vigueur le 1^{er} septembre 2000 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail définit l'organisation du temps de travail au sein d'Essilor.

Durée du temps de travail

Pour les salarié(e)s en horaires centrés (**1 086**), l'horaire effectif de travail hebdomadaire est de 36h00. Pour les salarié(e)s en équipe (**640**), l'horaire effectif de travail hebdomadaire est de 33h30. Pour les salarié(e)s au forfait horaire (**271**), l'horaire effectif de travail hebdomadaire est de 38h30. Il est par ailleurs attribué à ces personnels, **6** jours de RTT par an, ce qui porte respectivement l'horaire effectif de travail hebdomadaire à 35h00, 32h30 et 37h30. Pour les salarié(e)s au forfait jours (**986**), le nombre de jours de travail annuel est de **217**, et le nombre de jours de RTT par an peut varier de 9 à 13 selon les années. Les dirigeants et VRP (**176**), ne sont pas soumis à la réglementation en matière d'horaires. Ils bénéficient cependant, de **10** jours de repos supplémentaire par an. **355** salarié(e)s bénéficient d'un contrat de travail à temps partiel ou à mi-temps dont **140** dans le cadre d'un mi-temps de fin de carrière au titre de l'accord sur la réduction du temps de travail.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme s'établit à **5,2 %**. L'absentéisme se répartit en maladie de moins de 6 mois pour **67,0 %**, maternité pour **17,7 %**, congés autorisés pour **5,9 %**, accidents du travail pour **3,2 %** convenances personnelles pour **3,0 %**, paternité pour **2,4 %**, accidents de trajet pour **0,8 %**.

3.

Rémunérations

La masse salariale totale versée en 2011 représente **161 027 millions d'euros**.

Charges sociales

Les charges sociales hors intéressement versées en 2011 représentent **81 492 millions d'euros**.

Évolution

L'augmentation moyenne des rémunérations, toutes catégories confondues des salarié(e)s présents en 2010 et en 2011 est de **3,7 %**.

Épargne salariale

Dans le cadre des dispositions du titre IV du livre IV du Code de travail français, il existe en France un plan d'intéressement des salarié(e)s aux résultats de l'entreprise ainsi que des plans d'épargne entreprise.

Égalité professionnelle

Le groupe de travail « égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » constitué de représentants de la Direction des Ressources Humaines et de représentants des Organisation Syndicales a tenu une série de sept réunions qui ont abouti à la signature d'un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. (Voir paragraphe suivant Bilan des accords collectifs)

4.

Relations professionnelles

Au-delà des réunions mensuelles des Comités d'Etablissement et des Délégués du Personnel, le Comité Central d'Entreprise se réunit cinq fois par an au maximum.

Par ailleurs, les délégués syndicaux et les représentants du personnel participent très largement au sein de groupes de travail à l'élaboration des projets sociaux qui débouchent parfois sur la négociation d'un accord d'entreprise.

Bilan des accords collectifs

Ont été signés au cours de l'exercice 2011 :

- Un avenant à l'accord pour les garanties de retraite des cadres et assimilés cadres et VRP de la société ESSILOR International.
- Des avenants à l'accord sur les garanties collectives remboursement de frais de santé et incapacité-invalidité-décès de la société ESSILOR International.
- Un avenant à l'accord d'entreprise sur la gestion des fins de carrière de la société ESSILOR International.
- Des avenants à l'accord d'intéressement.
- Un accord sur les modalités de répartition des actions de performance attribuées lors du conseil d'administration du 24 novembre 2011.
- Un accord sur les modalités de répartition du supplément d'intéressement au titre de l'année 2010.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Sur l'ensemble de ses sites de production (100%), le Groupe a mis en place et assure la maintenance de systèmes de management de l'hygiène et de la sécurité certifiés dans le cadre du référentiel OHSAS 18001. Les systèmes de management des trois sites de production en France sont certifiés, comme le sont ceux des autres sites de production dans le reste du monde. (Voir le détail complet ci-après, dans la rubrique « Aspect environnemental », au paragraphe 9, « Objectifs assignés aux filiales à l'étranger ».)

5.

Accidents du travail

En France en 2011, on a constaté **39** accidents de travail avec arrêt et **25** sans arrêt chez le personnel d'Essilor ainsi que **2** accidents de travail avec arrêt et **4** sans arrêt chez le personnel intérimaire.

Maladies professionnelles

Quatorze notifications ont été observées en France en 2011. Elles relèvent toutes du tableau 57 (Affectations péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail).

6.

Formation

En 2011, pour l'ensemble des établissements français, l'engagement d'Essilor en faveur de la formation professionnelle a représenté **4,1 %** de la masse salariale. Dans un contexte global de maîtrise des dépenses, le Groupe Essilor choisit de maintenir un niveau d'investissement financier **supérieur à 4 %** dans le développement des compétences de ses salarié(e)s. Il confirme ainsi une continuité d'investissement qui existe depuis plus de 10 ans

Plus de 1 800 salarié(e)s d'Essilor en France ont suivi au moins une action de formation en 2011, soit plus de **57 %** de l'effectif. Plus de **60 000** heures de formation ont été organisées. Cet investissement financier couvre l'ensemble des salariés de l'entreprise. **9 salariés sur 10** ont suivi au cours des trois dernières années au moins une action de formation financée par l'entreprise, sans distinction d'âge, de sexe ou de catégorie socioprofessionnelle.

Trois piliers fondateurs structurent chez Essilor la politique d'investissement dans la formation : les orientations stratégiques de la marche des affaires déclinées par les Départements des Ressources Humaines en enjeux compétences métiers ; l'accompagnement des individus dans le renforcement de leur performance dans leur fonction ; et le développement des talents et de l'employabilité des salariés. Le socle commun de ces piliers étant la politique de gestion des emplois et des compétences (GPEC), qui alimente et fédère l'ensemble des processus RH. La formation a ainsi comme ambition d'accompagner les salariés dans leurs enjeux professionnels à court terme comme à moyen terme, en lien avec l'évolution stratégique de l'entreprise et l'évolution des métiers.

Une attention particulière est portée sur la construction des parcours de formation, afin qu'ils déclinent l'ensemble des leviers d'apprentissage : actions externes pour acquérir de nouvelles connaissances, actions internes pour ancrer la professionnalisation dans la réalité du terrain ; autoformation pour responsabiliser les salariés dans leur propre développement ; feedbacks managériaux et évaluation des acquis pour acter les progrès.

En 2011, comme les années précédentes, les domaines des compétences métiers représentent **40 %** des actions de formation. Essilor investit massivement dans les connaissances techniques de ses salarié(e)s : métiers de la vente et du marketing, métiers industriels, métiers de l'optique sont les principaux thèmes. Les sujets relatifs aux compétences transverses représentent **30 %** des heures : développement du leadership, techniques de management, gestion de l'efficacité des équipes font partie des exemples d'actions suivies sur 2011. Les formations à l'anglais correspondent à **20 %** du temps investi en formation. Ce domaine de compétence tend à augmenter sur ces dernières années, du fait du fort développement de l'entreprise à l'international. Les formations diplômantes représentent **5 %** des heures, dans la même tendance que 2010.

De nombreuses actions liées à la qualité, l'environnement, la santé et la sécurité ont également été animées sur les sites.

Le Droit Individuel à la Formation (DIF) continue de se développer, en complément du plan de formation, avec près de **260** actions DIF réalisées en 2011 (le DIF se déroulant hors temps de travail), ce qui représente près de **10 % des salariés** Essilor en France. Les thèmes demandés sont en priorité les langues et le développement personnel, mais aussi la bureautique ou des actions de formation métier (certaines pour préparer un projet professionnel de mobilité) ou de VAE.

11 bilans de compétence ont été réalisés en cours d'année

En plus des actions qui entrent dans le cadre du plan de formation, Essilor a géré, en cours d'année 2011, **244** contrats en alternance, dont **210** en apprentissage, sur tous les niveaux de diplômes préparés du BEP au Bac+5.

101 nouveaux contrats ont été signés en 2011. Ces chiffres confirment un engagement qu'Essilor a pris en faveur de la formation des jeunes en alternance depuis plus de 20 ans.

L'engagement d'Essilor auprès de la formation et du développement de jeunes diplômés se traduit aussi dans son engagement sur le Volontariat International en Entreprise, pour lequel Essilor a géré **58** missions de 1 à 2 ans dans ses différentes filiales internationales, dont **18** nouvelles missions.

7.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2011, Essilor a employé **168** salarié(e)s handicapé(e)s en France, dont **121** employés ou ouvriers et **47** membres de l'encadrement dont **12** cadres.

Mission Handicap

Rappelons que le second accord d'entreprise sur le travail des personnes handicapées qui porte sur les années 2010 à 2012 a été signé à l'unanimité par les partenaires sociaux. Il a été agréé par la Direction du travail le 8 Juillet 2010.

La mise en application de cet accord s'est concrétisée au cours de l'exercice 2011 par l'embauche de **quatre** personnes en situation de handicap. Nous avons diversifié nos méthodes de recrutement en postant nos annonces sur des sites spécialisés et nous avons fait appel à deux cabinets de recrutements exclusivement dédiés aux personnes en situation de handicap.

Des actions de sensibilisation sur chacun de nos sites nous permettent de faire évoluer favorablement notre regard sur le handicap. **Trente-cinq** nouvelles reconnaissances ont été confirmées. De nombreux aménagements de postes sont instruits afin de compenser les situations de handicap.

Nous avons fait aboutir notre projet d'intégration d'un atelier ESAT de **dix** personnes plus **un** encadrant au sein de l'une de nos usines de production en Meuse. En 2011, le volume des prestations avec le secteur protégé est en nette progression.

8.

Œuvres sociales

En France, en 2011, Essilor a participé au financement des œuvres sociales de prévoyance (garanties, frais de santé, incapacité, invalidité, décès) pour un montant de **6 039 578** euros et au financement des retraites supplémentaires pour un montant de **2 272 570** euros.

La part patronale versée pour les transports s'est montée à **2 886 887** euros, celle versée pour les titres-restaurant à **1 279 934** euros.

La dotation totale aux activités sociales et culturelles des différents Comités d'entreprise (CE) s'est montée à **1 692 004** euros, soit 1,15 % de la masse salariale d'Essilor en France et **290 683** euros ont été attribués au budget de fonctionnement de ces Comités d'entreprise.

Essilor a versé **558 916** euros au titre de l'abondement pour le Plan chèques-vacances dont bénéficient **659** salariés.

Rappelons que depuis septembre 2010, un abondement de 50 % de la valeur faciale des Chèques Emploi Service Universel (CESU) est accordé aux salarié(e)s ayant au moins un enfant de moins de douze ans. **618** salarié(e)s en ont bénéficié en 2011 pour un montant de **205 075** euros.

La subvention de 0,45 % au logement a représenté un montant de **630 384** euros.

Le coût des visites médicales a été de **352 078** euros.

Essilor offre en outre, dans le cadre de règles définies, une fourniture d'équipements optiques à son personnel et prend à sa charge le coût des médailles d'honneur du travail et des médailles du syndicat de l'optique en y associant une gratification établie selon un barème défini. L'entreprise prend à sa charge le paiement des journées d'absence accordées aux mères ou aux pères pour s'occuper de leur enfant malade selon des règles définies.

9.

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional, importance de la sous-traitance, respect par les filiales des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Essilor a signé le Pacte Mondial début 2003. Ce pacte, proposé aux entreprises par l'Organisation des Nations Unies (ONU) a pour objectif de permettre à tous les peuples de la planète de bénéficier des avantages de la mondialisation et d'ancrer les marchés mondiaux à des valeurs et des pratiques indispensables pour répondre à leurs besoins socioéconomiques.

Par ce pacte, le Secrétaire Général de ONU a demandé aux entreprises du secteur privé d'adhérer à dix principes et de les traduire dans leur pratique, engageant ainsi leurs dirigeants à «embrasser, promouvoir et faire respecter» un ensemble de valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Ces dix principes sont inspirés de quatre textes : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (OIT), la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Bien que les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail n'aient pas toutes été ratifiées par l'ensemble des pays où Essilor est présent, le Groupe en promeut le respect grâce aux actions coordonnées des réseaux de la fonction ressources humaines sur le plan international au niveau le plus élevé (Comité Exécutif) et à ses relais au niveau des zones ou au niveau des métiers. Il suit entre autres les indicateurs HR4, HR5, HR6 et HR7 de la Global Reporting Initiative (GRI, Version 3.1 en 2011) qui correspondent aux quatre conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail reprises par quatre des dix principes du Pacte Mondial.

Essilor participe au développement des régions où ses sites de production en amont (usines de fabrication) comme en aval (laboratoires de prescription) sont installés. Essilor contribue directement à l'enrichissement des connaissances et des conditions de vie des femmes et des hommes qui travaillent

dans le Groupe et indirectement à celui de leurs familles. Au-delà, pour satisfaire la partie de ses besoins locaux de produits et de services, le Groupe participe au fonctionnement de l'économie régionale et concourt au progrès des populations qui travaillent et vivent à proximité.

L'ensemble des sites de production amont du Groupe gère l'information concernant les ressources humaines selon les structures du bilan social d'entreprise français.

L'importance de la sous-traitance chez Essilor en France en 2011 s'établit à **12,5 %** du total des achats.

Le Comité Européen de Dialogue et d'Information Essilor (CEDIE) s'est réuni en 2011 en séance plénière en région parisienne et a accueilli pour la première fois le représentant de la République Tchèque, nouveau pays à rejoindre le CEDIE cette année-là.

Cette grande réunion a également été l'occasion d'accueillir **Eric Léonard**, le nouveau Président de l'Europe. Celui-ci a présenté les résultats de l'activité 2010 ainsi que les perspectives pour 2011 tout en favorisant le dialogue avec les participants et en répondant à leurs nombreuses questions.

Le CEDIE a également accueilli pour la première fois **Paul du Saillant**, l'un des deux Directeurs Généraux adjoints du Groupe, qui a brossé un panorama global de la stratégie du Groupe Essilor et présenté les grands changements organisationnels.

Le Directeur des Ressources Humaines du Groupe, **Marc François-Brazier** a ensuite présenté un bilan de la politique de ressources humaines mise en place en 2011, dans la continuité des axes définis en 2010 pour faire face aux nouveaux enjeux de croissance et évolution du Groupe.

La séance s'est achevée avec un point d'étape sur l'organisation européenne des systèmes d'information et sur le projet de Facility Management.

Tous les intervenants ont souligné la qualité et la transparence du dialogue et se sont félicités des échanges fructueux avec des membres du CEDIE très à l'écoute et très ouverts à la discussion.

Hormis cette séance plénière, le bureau du CEDIE s'est réuni à trois autres reprises, en mars, septembre puis en novembre 2011. Dans l'intervalle, dans un échange permanent, il a été informé en continu des changements significatifs intervenus au niveau de l'Europe.

10.

Actionnariat de responsabilité et actionnariat salarié

La présence d'un fort actionnariat interne de responsabilité, représenté et animé de façon indépendante et autonome à travers le monde par une association française de loi de 1901, « Valoptec Association », constitue pour Essilor un puissant levier de performance durable, d'alignement stratégique et d'excellence opérationnelle.

Le Groupe encourage par ailleurs fortement l'épargne salariale. Il offre, selon les pays, diverses possibilités de participation à des plans ou à des fonds.

Grâce à ces systèmes, quelques **12 800** salarié(e)s du Groupe possèdent des actions Essilor.

ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Essilor s'est engagé à participer aux initiatives de développement durable en préservant l'environnement et en promouvant des produits recyclables, et à respecter strictement les réglementations en vigueur, quel qu'en soit le champ d'application et la région du monde.

Bien que la nature de son activité ait des effets limités sur l'environnement, Essilor s'est engagé très tôt dans une démarche volontaire afin de connaître avec précision les conséquences, même légères, de ses différentes activités. En effet, Essilor gère plusieurs centaines de milliers de références et ses produits doivent conserver une propreté immaculée tout au long de leur processus de fabrication. A côté d'une optimisation continue de l'utilisation des ressources naturelles, de l'eau ou de l'énergie, les systèmes de management de l'environnement participent largement à l'efficacité des unités de production en leur apportant les bénéfices associés à leur présence, souvent d'une importance considérable dans le maintien de l'ordre et de la propreté des locaux.

En 2011, le site intranet **Essilor Academy to Save Energy** (EASE) a proposé trois sessions de formation en ligne tout en continuant d'informer en continu sur les bonnes pratiques et d'assurer une veille technologique dans le domaine des économies d'énergie. Ce site administré par le Département Global Engineering au sein des Opérations Monde donne par ailleurs accès à des documents utiles souvent issus des réunions dédiées à la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau.

Rappelons que les informations environnementales des entités Essilor à travers le monde sur un périmètre groupe rassemblées selon le référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI) pour présenter les aspects environnementaux de la contribution globale de l'entreprise au développement durable figurent au paragraphe 26.3 du Document de Référence 2011 sous le titre «Rapport sur la contribution économique, humaine (sociale et sociétale) et environnementale de l'entreprise sur un périmètre élargi». Ce rapport anticipe les exigences de la loi du 2 juillet 2010 dite loi Grenelle II.

1.

Consommations de ressources, déchets, rejets et nuisances

Eau

352 533 m³ (Rappel 2010 : 329 390 m³). L'augmentation de l'ordre de 7 % des consommations sur le périmètre français est due à une forte augmentation des activités de deux sites. La réduction globale de la quantité d'eau par verre produit dans le périmètre international du Groupe reste dans les objectifs fixés et correspond à une amélioration continue de l'utilisation de l'eau liée aux programmes mis en place pour réduire, recycler et réutiliser cette ressource.

Matières premières

Les principales matières premières utilisées par Essilor en France en 2011 sont **830 tonnes** de monomère de CR 39 et **596 tonnes** de granulés de polycarbonate destinés aux verres Airwear®. (Rappel 2010 : 808 t et 668 t respectivement). Les variations de stock Airwear® expliquent en grande partie les fortes différences d'un exercice à l'autre.

Énergie

102,2 GWh. (Électricité : **72,8 GWh** / Gaz : **29,0 GWh**, / Fuel : **0,4 GWh**) (Rappel 2010 : 110,4 GWh). L'amélioration continue de l'efficacité énergétique par verre produit se confirme en 2011.

Tri sélectif

Tous les sites de production en France, comme les autres sites de production dans le reste du monde, ont mis en place un tri sélectif des déchets en plus du tri obligatoire des déchets industriels banals et des déchets industriels spéciaux.

Traitement des eaux usées

Tous les sites de production en France, comme les autres sites de production dans le reste du monde, traitent leurs eaux avant rejet, le traitement pouvant être constitué d'une simple neutralisation, d'un système de décantation, de l'élimination des huiles, ou d'une combinaison des précédents, ou d'une station complète de traitement.

Rétention

Tous les stockages de produits chimiques font l'objet d'un dispositif de rétention pour éviter l'infiltration potentielle de produits polluants dans le sol ou l'eau en cas d'incident.

Bruit

Une pétition intitulée « Pétition afin de lutter contre les nuisances occasionnées par les corneilles et l'envahissement arbustif » a été déposée collectivement afin de déplorer les nuisances sonores et fécales des corvidés qui nichent dans des arbres centenaires situés sur notre terrain. Ce voisinage naturel peu apprécié des personnes ainsi dérangées nous avait déjà été signalé au cours de l'exercice 2008.

Odeurs

Aucune plainte concernant les nuisances olfactives n'a été signalée.

2.

Équilibre biologique, milieux naturels, espèces protégées

Les systèmes de management environnementaux mis en place chez Essilor intègrent les mesures destinées à limiter, le cas échéant, les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées.

3.

Certifications

Sur l'ensemble de ses sites de production (100 %), le Groupe a mis en place et assure la maintenance de systèmes de management de l'environnement certifiés dans le cadre de la norme ISO 14001. Les trois sites de production en France sont certifiés, comme le sont les autres sites de production dans le reste du monde. (Voir le détail complet ci-après, dans la rubrique « Aspect environnemental », au paragraphe 9, « Objectifs assignés aux filiales à l'étranger »).

4.

Conformité

Les systèmes de gestion de l'environnement certifiés mis en place chez Essilor intègrent les mesures destinées à assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

5.

Dépenses engagées

En 2011, les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement se sont élevées à **2 645 000** euros (rappel 2010 : 1 808 000 euros).

6.

Services internes, organisation et gestion de l'environnement.

Constituée d'experts dans les domaines de la santé et sécurité au travail, de la gestion des produits chimiques, de l'ergonomie et de l'environnement, la direction Environnement, Hygiène et Sécurité (« Global EHS Department ») offre au réseau de correspondants EHS du Groupe une assistance et un support pour l'ensemble des questions liées à ces domaines.

2011 a été notamment l'occasion de déployer un logiciel de gestion des fiches de données de sécurité dans le nouveau référentiel GHS (Globally Harmonized System) et d'améliorer la maîtrise des risques EHS à l'aide d'un outil de gestion des changements.

La volonté d'Essilor de décentraliser, de respecter le principe de subsidiarité et, de confier les responsabilités locales à ceux qui connaissent les situations locales, se traduit par la présence de spécialistes locaux et de dirigeants locaux dans ces domaines.

Les moyens consacrés à la prévention et à la réduction des risques pour l'environnement permettent de réaliser les plans d'action définis chaque année par la fixation des objectifs et des cibles. Enfin, et malgré la très faible probabilité d'occurrence, chaque site a mis en place une organisation permettant de faire face à des accidents de pollution qui pourraient avoir des conséquences, même légères, au-delà des établissements de la Société.

La démarche de certification ISO 14001 prévoit la mise en place sur chaque site d'une politique environnementale qui compte parmi ses objectifs reconduits l'effort de formation et d'information du personnel.

En 2011, le groupe de travail ad hoc a continué de mettre en place les différentes actions de suivi assurant avec succès la conformité d'Essilor dans l'application du règlement REACH. Ce groupe se compose de responsables et/ou d'experts dans les domaines des achats, des affaires juridiques, du développement durable, de l'environnement, de l'hygiène de la santé et de la sécurité au travail, de la recherche et du développement. Il fait appel au concours d'un consultant extérieur spécialisé. Il est destiné à conserver des activités de veille et de mise à jour sur les exercices suivants avec un horizon à long terme. La Division Instruments ainsi que d'autres filiales ou entités légales du groupe Essilor y sont représentées.

7.

Provisions et garanties

Essilor n'a pas enregistré de montant au titre de provisions pour risques en matière d'environnement. La Société se garantit pour ces risques.

8.

Indemnités

Essilor n'a pas eu à verser d'indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et n'a eu aucune action en réparation à mener.

9.

Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

L'objectif principal assigné à toutes les filiales d'Essilor à l'étranger est d'être en conformité avec l'ensemble des réglementations applicables.

Par ailleurs, Essilor a engagé ses 13 sites de production amont (hors site de Nikon-Essilor) dans une démarche de mise en place et de maintenance de systèmes de managements environnementaux qui comportent des objectifs locaux. Depuis le 31 décembre 2005, et donc a fortiori au 31 décembre 2011, tous ces sites de production dans le monde, c'est-à-dire au Brésil (1), en Chine (1), aux Etats-Unis (2), en France (3), en Irlande (1), au Mexique (1), aux Philippines (2), à Porto Rico (1) et en Thaïlande (1) étaient certifiés ISO 14001. En 2011, les audits de suivi programmés ont été effectués.

Le taux de certification des systèmes de management de l'environnement des usines de production amont du Groupe reste au niveau maximum de **100 %** (13 / 13).

De même, Essilor a engagé ses 13 sites de production amont (hors site de Nikon-Essilor) dans une démarche de mise en place et de maintenance de systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail qui comportent des objectifs locaux. Au 31 décembre 2008, et donc a fortiori au 31 décembre 2011, les sites de production au Brésil (1), en Chine (1), aux Etats-Unis (2), en France (3), en Irlande (1), au Mexique (1), aux Philippines (2), à Porto Rico (1) et en Thaïlande (1) étaient certifiés OHSAS 18001. Ce résultat, en ligne avec les objectifs, porte à 100 % (13 / 13) le taux de certification des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail des usines de production amont du Groupe. En 2011, les audits de suivi programmés ont été effectués.

Le taux de certification des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail des usines de production amont du Groupe atteint désormais le niveau maximum de **100 %** (13 / 13).

Rappelons que **100 %** des usines de production amont du Groupe disposent également d'un système de management de la qualité certifié dans le cadre du référentiel ISO 9001, qui fait également l'objet d'une maintenance régulière.

26.3 Rapport sur la contribution économique, humaine (sociale et sociétale) et environnementale de l'entreprise sur un périmètre élargi.

Le présent paragraphe 26.3 rassemble les éléments qui entrent dans ce qu'il est convenu d'appeler **un rapport de développement durable**. Il est destiné à compléter les éléments fournis au paragraphe 26.2 de ce présent Document de référence (Politique sociale et environnementale, loi sur les Nouvelles Réglementations Économiques).

En effet, dans le but d'assurer la cohérence entre les informations publiées dans ce Document de référence avec celles qui figurent dans son bilan social d'entreprise, Essilor a choisi de rapporter les aspects de sa politique sociale et environnementale selon l'article 225-102.1 alinéa 5 du code de commerce sur un périmètre correspondant essentiellement à la maison mère.

C'est pourquoi il convenait de trouver un support adéquat pour publier les informations sur le périmètre régulièrement élargi aux entités légales d'Essilor à travers le monde. Ce paragraphe 26.3 permet de le faire. Pour l'exercice 2011, il combine l'utilisation de longue date des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI) avec celles de la loi NRE en y ajoutant en les anticipant celles non encore précisées au 31 décembre 2011 de la loi portant "engagement national pour

l'environnement" dite loi Grenelle II promulguée le 12 juillet 2010.

Le reporting extra financier actuel d'Essilor intègre déjà l'ensemble de ces exigences sur le périmètre complet de la loi NRE et sur des périmètres variables pour son élargissement international aux entités légales directement contrôlées opérationnellement. Essilor a commencé et poursuivra régulièrement cet élargissement international aux entités légales consolidées financièrement.

La promulgation le 12 juillet 2010 de la loi portant "engagement national pour l'environnement" dite loi Grenelle II a amené Essilor International à remplacer l'information concernant la notation Global Value® qui était publiée dans l'annexe 4 des précédents Documents de Référence par un rapport d'assurance modérée établi sur une sélection d'indicateurs extra-financiers par le cabinet indépendant KPMG Audit.

Important

Voir la note méthodologique en fin de ce paragraphe 26.3.

PROFIL

1. STRATEGIE ET ANALYSE

§1.1 Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation...

Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011 et/ou au Rapport Annuel 2011. Voir aussi le rapport du Président au paragraphe 26.1.

Renouvellement de l'engagement d'Essilor International pour intégrer les dix principes du Pacte Mondial dans sa stratégie et dans ses opérations.

C'est en mars 2003 que nous avons reçu la lettre signée de Georg Kell, Executive Head, Global Compact, qui nous remerciait de notre engagement envers les principes du Pacte Mondial.

Neuf ans après, Essilor International est fier de continuer à soutenir cette initiative des Nations Unies et je suis heureux de renouveler ici cet engagement annuel d'Essilor International qui accompagne notre Communication On Progress (COP).

Hubert Sagnières
Président Directeur Général

Essilor International fait partie de six indices majeurs de responsabilité sociale : ASPI Eurozone®, ECPI® Ethical EMU Equity, ECPI® Ethical Europe Equity, FTSE4Good, Ethibel Excellence et STOXX® Global ESG Leaders Indices.

§1.2 Description des impacts, risques et opportunités majeurs.

Ce document de référence 2011 décrit à plusieurs endroits les principaux risques et les principales opportunités. Vous y reporter. L'enjeu principal d'Essilor International en termes de développement durable est un enjeu d'accès, celui de faire en sorte que le toujours plus grand nombre puisse enfin « Bien voir pour mieux vivreSM » pour reprendre la signature de la fondation Essilor et apprécier de « Mieux Voir le Monde® » pour reprendre la signature du Groupe et par conséquent de contribuer à faciliter l'accès au toujours plus grand nombre à ses produits et à ses services.

2. PROFIL DE L'ORGANISATION

§2.1 Nom de l'organisation.

Essilor International

§2.2 Principaux produits et/ou services et marques correspondantes.

Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011 et/ou au Rapport Annuel 2011. **Numéro un mondial de l'optique ophtalmique**, Essilor recherche, développe, produit et commercialise partout dans le monde de larges gammes de verres correcteurs pour améliorer et protéger la vue. Ses marques phares sont **Varilux®**, **Crizal®**, **Essilor®**, **Definity®** et **Xperio™**. Les verres correcteurs de la gamme **Airwear®** sont fabriqués à partir d'un matériau thermoplastique qui peut être **recyclé** en fin de vie pour servir à d'autres usages que la fabrication de verres correcteurs.

§2.3 Structure opérationnelle de l'organisation...

Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011.

§2.4	Lieu où se trouve le siège de l'organisation.	147, rue de Paris - F 94227 Charenton-le-Pont - Cedex - France
§2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011.
§2.6	Nature du capital et forme juridique.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011.
§2.7	Marchés où l'organisation opère...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011.
§2.8	Taille de l'organisation...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011. Pour l'exercice 2011, le total des effectifs toutes entités comprises s'établit à 48 700 personnes. (Périmètre brut).
§2.9	Changements significatifs (...) au cours de la période de reporting.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011 et à la note méthodologique en fin de ce paragraphe 26.3.
§2.10	Récompenses reçues au cours de la période de reporting.	<u>Intrication des talents</u> : l'entreprise apprenante au XXIème siècle grâce aux communautés L'initiative innovante de la transmission de connaissances chez Essilor International, connue sous l'acronyme de LOFT (Learning Organization For Tomorrow) a été désignée comme lauréate du prix du Challenge Management 2.0 parmi 140 dossiers qui présentent des moyens de dépasser les limites du Management traditionnel (1.0). Ce concours international organisé par le Management Innovation eXchange (MIX) avec des sponsors tels que Harvard Business Review, la London Business School et Mc Kinsey & Co distingue l'approche innovatrice d'un écosystème mondial de formation construit pour une imprégnation durable. Et ce essentiellement grâce à la mobilisation et à la responsabilisation de nombreux contributeurs locaux, depuis le niveau des ateliers pour la promotion du partage des meilleures pratiques mondiales et des savoir faire mondiaux, dynamisée par les nouveaux outils collaboratifs. En 2011, la filiale Brésilienne d'Essilor a été à nouveau reconnue comme l'une des 100 sociétés où il fait bon travailler au Brésil par l'Institut « Great Place to Work® ». C'est aussi en 2011 que la filiale indienne d'Essilor a reçu un prix similaire décerné par la prestigieuse CMO Asia Award à l'occasion du Suntec à Singapour. En 2011, Essilor International a été reconnue dans le classement de la revue FORBES comme la 25^{ème} société parmi les cent les plus innovatrices dans le monde. La Fondation Essilor pour la Vision « Bien Voir pour Mieux VivreSM » a poursuivi ses actions en 2011 en élargissant encore la couverture de son programme Adopt-a-School et en étendant la portée de son programme Kids Vision for Life. Dans le cadre du programme Adopt-a-School, de nouvelles équipes se sont créées à travers les Etats-Unis, rassemblant de plus en plus de volontaires parmi les salarié(e)s d'Essilor of America, leurs clients et d'autres parties prenantes de l'entreprise. Le programme Kids Vision for Life, déjà très solidement installé dans la zone de Dallas Fort-Worth a continué de bénéficier en 2011 de la participation appréciée de la société Alcon et du renfort de ses équipes, transformant ainsi ces deux métropoles texanes en capitales de la Vision et étendant leurs actions à d'autres grandes agglomérations urbaines de cet état..

3. PARAMETRES DU RAPPORT

Profil du rapport

§3.1	Période considérée pour les informations fournies.	Du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011. Vous référer au paragraphe « Période de reporting » dans la note méthodologique en fin de ce paragraphe 26.3.
§3.2	Date du dernier rapport publié, le cas échéant.	Annexe 2, annexe 3 et annexe 4 du Document de référence 2010. On trouvera d'autres nombreuses informations sur la contribution d'Essilor International au Développement Durable ainsi que les rapports de plusieurs exercices précédents sur le site électronique de l'entreprise www.essilor.com .
§3.3	Cycle considéré.	Annuel.
§3.4	Personne à contacter...	M. Claude DARNAULT, Direction du Développement Durable.

Champ et périmètre du rapport

§3.5	Processus de détermination du contenu du rapport...	Responsabilité de la Direction du Développement Durable qui s'appuie sur le réseau des filiales et qui utilise un outil de reporting interne Hypérion® Sustainability. Vous référer au paragraphe « Choix et Pertinence des Indicateurs » dans la note méthodologique en fin de ce paragraphe 26.3.
§3.6	Périmètre du rapport.	Périmètre pertinent : 95,1 % des effectifs. (33 530 / 35 249) (92,2 % en 2010) Périmètre brut : 68,9 % des effectifs. (33 530 / 48 700) (58,4 % en 2010) Vous référer au paragraphe « Périmètre de reporting » dans la note méthodologique en fin de ce paragraphe 26.3.
§3.7	Indication des éventuelles limites (...) du périmètre...	Jusqu'à l'exercice 2011, les sociétés apparentées ne faisaient pas partie du reporting extra financier. Seules les sociétés directement contrôlées opérationnellement rapportaient leurs données extra financières. Le Groupe a engagé en 2011 la démarche consistant à ajouter graduellement les sociétés financièrement consolidées dans le reporting extra financier.

§3.8	Principes adoptés (...) concernant les coentreprises...	Précédemment sans objet pour ces situations. Les coentreprises ne faisaient pas partie du périmètre de reporting extra financier. Elles seront désormais intégrées progressivement. C'est le cas pour Nikon-Essilor par exemple pour l'exercice 2011. Le reporting extra financier du groupe Essilor comporte les indications «année précédente» «année en cours à périmètre équivalent» et «année en cours à périmètre élargi» pour faciliter les comparaisons. Vous référer aux paragraphes «Référentiels de reporting utilisés» et «Périmètre de reporting» dans la note méthodologique en fin de cette Section 26.3.
§3.9	Techniques de mesures des données et bases de calcul...	Par mesures directes ou par données comptables à partir des factures. Application des lignes directrices et utilisation des indicateurs de base de la GRI (Version G3 depuis l'exercice 2006). L'outil de reporting extra financier Hypérior® Sustainability est une application jumelle de l'outil de reporting financier Hypérior® Figures. Vous référer aux paragraphes «Outils de reporting» et «Modalités de collecte, de consolidation et de contrôle des données» dans la note méthodologique en fin de cette Section 26.3.
§3.10	Explications des conséquences de toute reformulation...	Données en tant que de besoin.
§3.11	Changements significatifs...	Pour l'exercice 2011, le nombre de sites qui rapportent leurs données dans l'outil de reporting extra financier est en nette augmentation par rapport à celui de l'exercice 2010. En effet, pour l'exercice 2011, Essilor a anticipé la publication de la loi dite Grenelle II en commençant à intégrer progressivement dans son reporting extra financier les entités consolidées financièrement dans le Groupe, en commençant par celles qui présentent une taille significative en nombre de salarié(e)s. Rappelons qu'Essilor ne souhaitait intégrer jusqu'à l'exercice 2011 que les seules entités pour lesquelles le Groupe exerçait un contrôle opérationnel direct au quotidien. Le périmètre 2011 comprend l'ajout de deux acquisitions majeures récentes, Satisloh et FGX International, de la joint-venture Nikon-Essilor au Japon, de l'ensemble GKB en Inde, de Polylite à Taiwan ainsi que de Chemiglas et Essilor en Corée du Sud. Ces changements font passer le périmètre de reporting pertinent de 92,2 % en 2010 à 95,1 % en 2011 et le périmètre de reporting brut de 58,4 % en 2010 à 68,9 % en 2011.

Index du contenu GRI

§3.12	Tableau identifiant l'emplacement des éléments...	La présente Section 26.3 adopte les lignes directrices de la loi NRE et de la GRI et anticipe les futures exigences de la loi Grenelle II pour le reporting du développement durable mais ne comporte pas de tableau identifiant l'emplacement des éléments d'information requis. Vous référer à l'index général de ce document de référence pour ce faire
-------	---	--

Validation par des tiers

§3.13	Politique et pratique courante visant la validation du rapport...	Vous reporter à la Section 26.4 de ce document de référence, où figure le rapport d'assurance établi suite à l'audit de vérification de l'information extra financière pour l'exercice 2011.
-------	---	--

4. GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE

Gouvernance

§4.1	Structure de gouvernance de l'organisation...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011.
§4.2	Indiquer si le président du conseil d'administration est aussi un administrateur exécutif.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011.
§4.3	(...) indiquer le nombre d'administrateurs indépendants et/ou non exécutifs.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011.
§4.4	Mécanismes (...) des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011.
§4.5	Liens entre les rémunérations (...) et la performance de l'organisation.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011.
§4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêt.	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011. Une politique d'interdiction de faire des opérations pendant des périodes interdites fixées et communiquées chaque année est appliquée aux membres du conseil d'administration, aux cadres supérieurs et aux cadres dirigeants du Groupe.
§4.7	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011.
§4.8	Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes...	Document « Les Principes Essilor ». Charte des valeurs de Valoptec Association. Carte d'identité d'Essilor International.

§4.9	Procédures définies par le conseil d'administration pour superviser...	Rapport régulier de la Direction du Développement Durable au Comité Exécutif du Groupe et au Comité d'Audit du Conseil d'Administration.
§4.10	Processus d'évaluation de la performance propre du conseil d'administration...	Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011.
Engagements externes		
§4.11	Explications sur la position de l'organisation...	Différents systèmes de management de la qualité, de l'environnement, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail permettent de mener des actions dans un démarche d'amélioration continue en matière de maîtrise et de prévention des risques. Une démarche EFQM est suivie au sein des Opérations Monde. Une charte et un guide Hygiène, Sécurité et Environnement sont en application pour tout projet depuis 2002. La démarche d'éco-efficacité éco-conception est en application depuis 2004. Elle a fait l'objet d'une formation auprès de plusieurs de centaines de chercheurs et de responsables de projets du Groupe. Essilor International est signataire du Pacte Mondial et fait partie de six indices majeurs de responsabilité sociale : ASPI Eurozone , ECPI ® Ethical EMU Equity , ECPI ® Ethical Europe Equity , FTSE4Good , Ethibel Excellence et STOXX ® Global ESG Leaders Indices .
§4.12	Chartes, principes et autres initiatives, d'origine extérieure...	Essilor International est signataire du Pacte Mondial depuis 2003. A ce titre, le Groupe soutient et promeut les quatre textes qui sous tendent les dix principes du Pacte Mondial : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1 ^{er} et 2 ^{ème} principes), les Conventions de l'O.I.T. relatives à la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective (3 ^{ème} principe), à l'élimination de toute forme de travail forcé (4 ^{ème} principe), à l'abolition effective du travail des enfants (5 ^{ème} principe) et à l'élimination de la discrimination à l'embauche et dans l'emploi (6 ^{ème} principe), la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement (7 ^{ème} , 8 ^{ème} et 9 ^{ème} principes) et la Convention des Nations Unies contre la corruption (10 ^{ème} et dernier principe). Essilor adhère à Transparency International®. On trouvera d'autres nombreuses initiatives menées par Essilor International pour apporter sa juste contribution au Développement Durable sur le site électronique de l'entreprise www.essilor.com . Vous y reporter.
§4.13	Affiliation à des associations...	Sans objet.
Dialogue avec les parties prenantes		
§4.14	Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation.	Le Groupe a mis en place de très nombreuses actions avec ses parties prenantes. A côté de ses clients, ses salarié(e)s, ses actionnaires, ses fournisseurs et les populations des régions où ses employé(e)s vivent et travaillent le Groupe compte parmi ses parties prenantes de nombreuses Organisations Non Gouvernementales de la société civile comme Helen Keller International , le Lions Club International ou Special Olympics . Essilor a investi dans la société Investisseur et Partenaire pour le Développement , une structure qui possède deux activités, l'une dédiée au financement des institutions de micro-finance et l'autre dédiée à l'accompagnement et au financement d'entrepreneurs des régions de l'Afrique de l'Ouest francophone..
§4.15	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer.	Les actions mises en place le sont généralement avec des parties prenantes qui s'intéressent aux activités du Groupe ou peuvent développer des synergies avec lui.
§4.16	Démarche de ce dialogue et notamment fréquence...	Aussi souvent que nécessaire et en tant que de besoin.
§4.17	Questions et préoccupations clés soulevées via le dialogue...	Développer les réseaux de professionnels de la vue à travers le monde, l'accès à leurs services, le dépistage visuel précoce des enfants, l'information sur l'importance d'une bonne vue auprès des populations, la corrélation étroite qui existe entre vision et développement. Comme membre du Pacte Mondial de l'ONU, Essilor International a établi des relations et/ou lancé des programmes avec en particulier l' Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) et l' UNESCO . En 2011, Essilor International a mis en place aux États-Unis les premiers centres de Vision issus de l'accord de partenariat signé en 2010 avec l'un de ses partenaires principaux, la Lions Club International Foundation et au-delà, les Lions Clubs locaux. On découvrira d'autres nombreux partenariats sur le site électronique de l'entreprise www.essilor.com . Vous y reporter.

ECONOMIE, INDICATEURS DE PERFORMANCE**PERFORMANCE ECONOMIQUE**

EC1	Valeur économique directe créée et distribuée incluant les produits, les coûts opérationnels, prestations et rémunérations des salariés, donations et autres investissements pour les communautés, les résultats mis en réserve, les versements aux apporteurs de capitaux et aux États.	La contribution économique du Groupe est constituée de nombreux éléments disponibles dans ce document de référence 2011 (Chiffre d'Affaires, dépenses d'exploitation, salaires et charges, donations, impôts et taxes, dividendes, etc.). Vous reporter aux pages correspondantes. L'empreinte socio-économique du Groupe pour l'exercice 2011 peut se résumer par ordre décroissant en : Chiffre d'Affaires 4 190 millions d'euros, Fournisseurs 1 934 millions d'euros, Salariés 1 288 millions d'euros, Impôts 179 millions d'euros, Actionnaires 175 millions d'euros et Frais Financiers 3 millions d'euros.
EC2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés au changements climatiques.	Le Groupe est normalement confronté aux risques naturels. Il n'est pas concerné par les permis d'émission. Il participe toutefois à l'initiative « Carbon Disclosure Project » et « Water Disclosure Project » et est signataire du « Caring for Climate ». Les opportunités liées à la protection de l'oeil par des verres correcteurs dans un contexte de changement climatique qui influencerait sur la quantité ou les caractéristiques des émissions de rayonnements nocifs n'ont pas été évaluées à ce jour avec suffisamment de précision.
EC3	Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies.	Il existe une très grande variété de systèmes de retraite et d'épargne salariale au sein du Groupe à travers les différents pays. Vous reporter aux pages correspondantes de ce document de référence 2011.
EC4	Subventions et aides publiques reçues.	Le Groupe dispose d'une totale indépendance de fonctionnement.

PRESENCE SUR LES MARCHES

EC6	Politique, pratiques et part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels.	Essilor dispose d'une politique d'achats centraux destinée à assurer la cohérence des approvisionnements, l'assurance d'une qualité internationale et le respect des bonnes pratiques universelles de fabrication. Cette politique est généralement appliquée aux matières premières et aux différents produits ou services clefs entrant dans la composition ou la fabrication des verres correcteurs. Le Groupe génère par ailleurs des courants d'affaires significatifs avec ses fournisseurs de produits généralement consommables et de services locaux en leur réservant de façon quasi exclusive la part consacrée aux achats non imposés par ce référencement central. Les distributeurs locaux de produits centralement référencés bénéficient également de la proche présence du Groupe. Une situation équilibrée en résulte.
EC7	Procédures d'embauche locale et proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels.	Le Groupe favorise le recrutement local des équipes de direction de ses filiales et respecte plus généralement le principe de subsidiarité. La proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels se situe au dessus de 80 %.

IMPACTS ECONOMIQUES INDIRECTS

EC8	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services principalement publics, réalisés via une prestation commerciale, en nature ou à titre gratuit.	L'indicateur global EC 8 n'est pas pertinent pour le secteur d'activité du Groupe. Il n'est donc pas rapporté.
-----	---	--

ENVIRONNEMENT, INDICATEURS DE PERFORMANCE

			2011	2011	2010
			périmètre élargi	périmètre équivalent	Rappel
MATIERES					
EN1	Consommation de matières	Matière 1 ^{ère} substrats standards	6 040 t	5 813 t	5 066 t
		Matière 1 ^{ère} autres substrats	7 716 t	6 961 t	7 098 t
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées.	Le Groupe n'utilise pas de matières recyclées pour la fabrication de ses verres. Tous les consommables de fabrication qui s'y prêtent sont systématiquement recyclés, parfois à des taux significatifs (95 % pour des joints élastomères, par exemple). Pour des raisons de qualité, l'utilisation de matières premières organiques recyclées n'est pas envisageable dans la fabrication des verres ophtalmiques. Elle l'est pour d'autres produits.			
ENERGIE					
EN3	Consommation directe d'énergie répartie par source d'énergie primaire.	Electricité	436,4 GWh ☒	400,6 GWh	382,8 GWh
		Gaz	69 ,2 GWh ☒	63,6 GWh	73,3 GWh
		Carburant liquide	7,5 GWh ☒	7,0 GWh	6,7 GWh
EN4	Consommation indirecte d'énergie répartie par source d'énergie primaire.	Les transports font l'objet d'une évaluation des énergies mises en jeu selon quatre catégories de transport : primaire (de l'unité de fabrication au centre de distribution), secondaire (du centre de distribution à la filiale), tertiaire (de la filiale au client) et déplacements professionnels. En 2011, les calculs pour les deux premières catégories ont été effectués et leurs traductions en tonnes de CO ₂ équivalentes émises figurent à la rubrique EN 17 . Une deuxième évaluation des émissions de CO ₂ équivalentes liées aux transports tertiaires, de l'ordre d' un millier de tonnes a été réalisée en 2011 sur un périmètre comprenant la mesure des flux directs vers les clients finaux de six laboratoires de prescription à fort volume dans le monde et les flux du dernier kilomètre des laboratoires de prescription en France et aux Etats-Unis. Ce périmètre sera encore augmenté en 2012 en vue d'une première publication pertinente. Les émissions liées aux transports professionnels enregistrées sur une population d'environ 1 500 personnes dont 700 considérées comme « grands voyageurs » figurent également à la rubrique EN 17 . Les différences géographiques et d'infrastructures entre les pays et les continents ne permettent pas d'extrapoler sur un périmètre plus large les résultats partiels ainsi obtenus avec une fiabilité suffisante. Ces mesures seront par conséquent étendues à d'autres tranches. L'utilisation des verres ophtalmiques ne nécessite pas d'énergie . Leur impact en fin de vie est négligeable .			
EAU					
EN8	Volume total d'eau prélevé.	Consommation totale d'eau	2 800 339 m ³ ☒	2 437 078 m ³	2 398 173 m ³
BIODIVERSITE					
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés dans ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées.		0 m ²	0 m ²	0 m ²
EN12	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées.		Voir note de bas de page (a)	Voir note de bas de page (a)	Voir note de bas de page (a)

(a) Les systèmes de management de l'environnement prévoient la recherche d'impacts potentiels significatifs sur la biodiversité. A ce jour, aucun impact potentiel significatif n'a été identifié. Dans le cas où un impact significatif potentiel viendrait à être identifié suite à une modification des conditions actuelles, les systèmes de management de l'environnement qui auraient permis de le découvrir permettraient aussi et immédiatement de mettre en place les analyses, puis les plans d'actions avec leurs objectifs et leurs cibles et cette donnée nouvelle serait intégrée automatiquement dans le processus d'amélioration continue du système en vue d'une résolution efficace. En 2011, Essilor a ajouté à ses procédures de reporting classiques par les indicateurs EN 11 et EN 12 l'utilisation de sa cartographie biodiversité de l'ensemble de ses sites à travers le monde.

☒ Données vérifiées par KPMG Audit.

		2011 Périmètre élargi	2011 Périmètre équivalent	2010 Rappel
EMISSIONS, EFFLUENTS ET DECHETS				
EN16 ^(a)	Émissions totales, directes ou indirectes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO ₂)	53 640 t ☒ Voir note de bas de page (a)	49 272 t Voir note de bas de page (a)	35 810 t Voir note de bas de page (a)
Pour l'année 2011, la comparaison est rendue difficile du fait du changement de facteur de conversion moyen des consommations d'électricité en émissions équivalentes de CO ₂ qui passe de 1 kWh = 50 g à 1 kWh = 86 g pour l'électricité. Voir note de bas de page (a).				
EN17 ^(a)	Autres émission indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids (teq CO ₂)	20 960 t	20 960 t	18 047 t
L'évaluation des émissions de CO ₂ relative aux transports primaires (transports des unités de production aux centres de distribution) s'établit pour l'année 2011 à 4 390 t (Rappel 2010 : 4 736 t). L'évaluation des émissions de CO ₂ relative aux transports secondaires (transports des centres de distribution aux filiales) s'établit pour l'année 2011 à 10 850 t (Rappel 2010 : 9 491 t). L'évaluation des émissions de CO ₂ relative à une partie significative des transports professionnels s'établit pour l'année 2011 à 5 720 t (Rappel 2010 : 3 820 t).				
EN 16	Total des émissions relatives à EN 16 et EN 17	74 600 t	70 232 t	53 857 t
EN 17				
EN19	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone, en poids.	0 t	0 t	0 t
EN20	Émissions de Nox, Sox et autres émissions significatives dans l'air, par type et par poids.	Voir note de bas de page (b)	Voir note de bas de page (b)	Voir note de bas de page (b)
EN21	Total des rejets dans l'eau, par type et par destination.	Le Groupe maîtrise la qualité de ses rejets aqueux. Les matières en suspension, la DCO, la DBO à 5 jours, les métaux lourds et autres critères généraux comme le pH ou plus spécifiques en fonction des exigences des agences locales de l'eau sont suivis dans le cadre des systèmes de management de l'environnement. La consolidation des données locales reportées dans EN 21 n'est pas considérée comme une donnée apportant une information pertinente. Les rejets dans l'eau du Groupe sont traités en conformité avec les exigences locales.		
EN22	Masse totale de déchets, par type et mode de traitement	Quantité totale de déchets solides 24 268 t ☒	19 305 t	20 480 t
EN23	Nombre total et volume des déversements accidentels significatifs.	1 Voir note de bas de page (c)	1 Voir note de bas de page (c)	1

(a) **Notes importantes :**

► Depuis l'exercice 2002, Essilor publiait son Bilan Carbone en utilisant pour la partie des émissions liées à ses consommations d'énergie électrique un facteur de conversion de **50 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure**. La source de nos données provenait du suivi mensuel du contenu en gaz à effet de serre de la production d'EDF que cette entreprise publie chaque mois depuis 2002 selon la méthode ACV.

Pour l'exercice 2011, Essilor a décidé de changer la source de ces données et d'utiliser pour la première fois les facteurs de conversion publiés par l'International Energy Agency. Au moment du reporting annuel, seules les données figurant dans le document IEA Statistics 2010 Edition étaient disponibles. C'est la valeur moyenne pour la France (Average 06-08) qui a été retenue, soit **86 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure** (87 en 2006 / 90 en 2007 / 83 en 2008). Elle a été appliquée au total des consommations des entités qui les rapportent.

L'utilisation de ce nouveau facteur de conversion participe à elle seule à augmenter le résultat des calculs de 72 % (86/50).

► De même depuis l'exercice 2002, Essilor publie son Bilan Carbone en utilisant pour la partie des émissions liées à ses consommations de gaz de fioul un facteur de conversion de **200 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure de gaz et 300 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure de fioul** qui sont appliqués au total des consommations des entités qui les rapportent. La source de nos données arrondies provenait du guide des facteurs d'émissions de l'ADEME, qui a transféré cette activité à l'Association Bilan Carbone (ABC).

Pour l'exercice 2011, Essilor a décidé de changer la source de ces données en intégrant la somme du Scope 1 et du Scope 2 du GHG Protocol, tout en restant fidèle à la même source et en continuant à pratiquer l'arrondissement par excès de ces valeurs. Au moment du reporting annuel, seules les données figurant dans le document Guide des facteurs d'émissions Version 6.1 de Juin 2010 étaient disponibles. Les données arrondies retenues conservent le même facteur de conversion de **200 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure de gaz et 300 grammes équivalent CO₂ par kilowattheure de fioul**. Ils ont été appliqués au total des consommations des entités qui les rapportent.

L'utilisation de ce nouveau facteur de conversion est par conséquent neutre sur les résultats des calculs.

(b) Les émissions de Nox et Sox du Groupe ne sont pas significatives. A ce jour, cet indicateur n'entre pas dans le cadre du reporting extra financier.

(c) Deux fûts d'acide sulfurique tombèrent lors de leur transport à la suite de la rupture de la palette sur laquelle ils étaient placés, déversant la plus grande partie de leur contenu de 400 litres sur le sol. Les procédures de sécurité incluant l'évacuation du personnel et le déclenchement immédiat de l'intervention des pompiers assistés par l'équipe locale d'intervention de sécurité d'Essilor se sont avérées efficaces. Aucun dommage consécutif aux personnes ou à l'environnement ne s'en est ensuivi.

☒ Données vérifiées par KPMG Audit.

PRODUITS ET SERVICES

EN26	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et des services, et portée de celles-ci.	La large gamme des verres ophtalmiques Airwear® est composée de verres correcteurs fabriqués à partir d'un matériau thermoplastique recyclable . Pour des raisons de qualité, l'utilisation de ce matériau recyclé n'est pas envisageable dans la fabrication de nouveaux verres. Elle l'est pour d'autres produits. Les objectifs et les cibles définis régulièrement dans les systèmes de management de l'environnement visent essentiellement à réduire les impacts environnementaux et notamment à réduire, recycler et réutiliser les ressources autant que possible.
EN27	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie.	Le Groupe a engagé des actions permanentes visant la réduction, la réutilisation et le recyclage de ses emballages. Certains clients d'Essilor ont mis en place des systèmes de collecte de lunettes usagées. L'élimination des lunettes correctrices et de leurs étuis en fin de vie ne constitue pas un défi environnemental significatif.

RESPECT DES TEXTES

EN28	Montant des amendes significatives	Amendes significatives	0	0	0
	Nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement.	Sanctions non pécuniaires	0	0	0

SOCIAL, INDICATEURS DE PERFORMANCE

			2011	2011	2010
			Périmètre élargi	Périmètre équivalent	Rappel
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT					
Emploi					
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	Femmes	17 809 (53 %)	14 118 (54 %)	13 326 (53 %)
		Hommes	15 721 (47 %)	11 807 (46 %)	11 620 (47 %)
		Total	33 530	25 925	24 946
LA2	Turnover du personnel en nombre de salariés et en pourcentage par tranche d'âge, sexe et zone géographique	En Pourcentage	8,3 %	8,9 %	8,8 %
Des enquêtes d'opinion régulières auprès des salarié(e)s.					
En 2011, une nouvelle enquête d'opinion a été réalisée auprès de l'ensemble des salarié(e)s d'Essilor dans trente-six pays du monde représentant trente mille deux cent six personnes. Elle avait comme objectif principal de leur permettre de s'exprimer et de pouvoir effectuer une mise à jour de l'évolution de leur opinion à la suite des trois précédentes enquêtes. Elle visait également à affiner les nouvelles analyses par zone géographique, par ancienneté et par responsabilité managériale. Ceci a permis d'aboutir à une cartographie globale de l'opinion des salariés en 2011. Elle débouchait enfin sur une utilisation concrète destinée à mettre en place des plans d'action dans le cadre de l'amélioration continue des politiques de Ressources Humaines du Groupe, au niveau global comme au niveau local. Elle comprenait un questionnaire en trente-neuf points déclinés sur cinq thèmes et qui comprenait 15 questions nouvellement introduites, six questions adressées aux seuls managers, des questions spécifiques à certaines régions et/ou entités groupées, cinq questions segmentées (Lieux de travail, activités, responsabilités, séniorité et genre) ainsi qu'une question ouverte. Un espace était réservé à la libre réflexion et aux commentaires individuels. Vingt-quatre mille salarié(e)s ont répondu à l'enquête, soit 81 %, qu'il faut comparer au taux de retour de 59 % qu'avait connu la précédente enquête. Le retour selon les régions s'échelonne entre 72% et 92 %. On compte 22 % de managers et 78 % de non managers. La répartition par ancienneté dans le Groupe montre une proportion importante de personnes ayant moins de dix ans (31 % de 1 an à 4 ans et 27 % de 5 à 10 ans). Le taux de satisfaction reste généralement élevé ainsi que les relations avec la hiérarchie, qu'on souhaite souvent encore plus présente au quotidien. Essilor reste une entreprise considérée comme engagée vers l'innovation et le service et disposant d'un bon potentiel de croissance. On exprime assez souvent le souhait de développer plus encore la motivation des salarié(e)s et on note sans surprise que les pays émergents expriment tout particulièrement une remarquable confiance dans l'avenir, qu'il soit individuel ou collectif. Enfin, l'enquête démontre que les actions mises en place pour améliorer la transmission des informations générales sur le Groupe ont eu un résultat positif nettement amélioré depuis la dernière enquête.					
Relations entre la direction et les salariés					
LA4 ^(a)	Pourcentage de salariés couverts par une convention collective.		Indicateur non consolidé à ce jour. Le Groupe dispose de très nombreuses et très différentes structures multiformes de représentation du personnel ^(a) .		
LA5	Délai minimal de notification préalable à toute modification d'organisation, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective.		Généralement supérieur à 6 mois.		
Santé et sécurité au travail					
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, taux d'absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total d'accidents du travail mortels.	Accidents avec arrêt	156	120	172
		Accidents sans arrêt	387	345	339
		Accidents mortels	0	0	0
		Jours de travail perdus	3 772	3 096	3 205
		Taux d'absentéisme	4,7 % ☒	4,8 %	4,8 %
Taux de fréquence pour l'exercice 2011				3,8 ☒	
Taux de gravité pour l'exercice 2011				0,11 ☒	

(a) Signataire du Pacte Mondial, Essilor respecte, soutient et promeut la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (dans le cas de l'indicateur **LA4**, plus spécifiquement en son **Article 20** : 1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifique. 2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.), ainsi que les huit conventions de l'OIT (dans le cas de l'indicateur **LA4**, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° **87** relative à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical et N° **98** relative au droit d'organisation et de négociation collective).

☒ Données vérifiées par KPMG Audit

		2011	2011	2010
		Périmètre élargi	Périmètre équivalent	Rappel
LA8	Programmes d'éducation, de formation, de conseil, de prévention et de maîtrise des risques mis en place pour aider les salariés , leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave.	Le Groupe agit dans ce domaine en tant que de besoin. Il a formé en 2005 une cellule de veille sanitaire, chargée plus particulièrement de suivre l'évolution de la grippe aviaire. En 2009, elle avait suivi et accompagné par des plans d'action les évolutions de la grippe de type AH1N1. Toujours prête à intervenir en 2011, elle a continué de travailler en collaboration avec les experts de la santé avec lesquels elle a contracté et qui suivent les recommandations de l'Organisation t les dépréciations des titres de participation et des comptément dès l'observation du départ d'une nouvelle crise. C'est par exemple cette cellule de veille sanitaire qui a pris en 2011 les dispositions destinées à anticiper et pouvoir gérer préventivement pour le Groupe les diverses conséquences indirectes à distance et les effets secondaires potentiels éloignés, de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima, qui se sont heureusement avérées limitées à la mise en place de dispositifs de surveillance et de contrôle exceptionnels.		
Formation et éducation				
LA10	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié.	Nombre d'heures employés	506 762	494 960
		Nombre d'heures encadrement	209 526	199 483
		Total	716 288 ☒	694 443
Diversité et égalité des chances				
LA13 ^(b)	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité.	A ce jour, les indicateurs de diversité sont connus et mesurés localement quand les lois l'autorisent, mais pas consolidé globalement. Voir note de bas de page (b).		
LA14 ^(b)	Rapport du salaire de base des hommes et de celui des femmes par catégorie professionnelle.	A ce jour, cet indicateur n'est pas mesuré sur un périmètre suffisamment significatif. Voir note de bas de page (b).		

(b) Signataire du Pacte Mondial, Essilor respecte, soutient et promeut en particulier mais pas seulement les huit conventions de l'OIT (dans le cas des indicateurs **LA13** et **LA14**, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° **100** relative à l'égalité de rémunération et **111** relative à la discrimination (emploi et profession)).

☒ Données vérifiées par KPMG Audit

		2011 Périmètre élargi	2011 Périmètre équivalent	2010 Rappel
DROITS DE L'HOMME				
Politiques d'investissements et d'achats^(a)				
HR1 ^(a)	Pourcentage et nombre total d'accords d'investissements significatifs incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou ayant été soumis à un contrôle sur ce point.	0%	0%	0%
HR2 ^(a)	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants majeurs dont le respect des droits de l'homme a fait l'objet d'un contrôle et mesures prises.	0%	0%	0%
Non-discrimination^(b)				
HR4 ^(b)	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises.	0	0	0
Liberté syndicale et droit de négociation^(b)				
HR5 ^(b)	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé et mesures prises pour assurer ce droit.	0	0	0
Interdiction du travail des enfants^(b)				
HR6 ^(b)	Activités identifiées comme présentant un risque significatif impliquant le travail d'enfants et mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail.	0	0	0
Abolition du travail forcé ou obligatoire^(b)				
HR7 ^(b)	Activités identifiées comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire et mesures prises pour contribuer à interdire ce type de travail.	0	0	0

SOCIÉTÉ**Communauté**

SO1	Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés.	Le Groupe exerce pleinement sa responsabilité sociétale vis-à-vis des communautés ou ses employé(e)s vivent et travaillent. Sa présence génère des affaires pour les entrepreneurs locaux et de l'emploi pour les populations locales. Il évalue ses enjeux et impacts environnementaux dans le cadre de ses systèmes de management de l'environnement. De nombreux exemples des apports du Groupe aux communautés figurent sur le site électronique de l'entreprise www.essilor.com ainsi que sur le site électronique de sa fondation www.essilorvisionfoundation.org Vous y reporter.		
-----	--	--	--	--

Corruption^(c)

SO2 ^(c)	Pourcentage et nombre total de domaines d'activités stratégiques soumis à des analyses de risques en matière de corruption.	€ %	€ %	€ %
SO3 ^(c)	Pourcentage de salariés formés aux politiques et procédures anti-corruption de l'organisation.	A ce jour, cet indicateur n'est pas renseigné. Voir note de bas de page (c).		
SO4 ^(c)	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption.	Licenciement pour faute. Les sanctions sont prévues dans les règlements intérieurs et/ou autres documents adéquats. Voir note de bas de page (c).		

(a) Le secteur dans lequel Essilor opère est heureusement considéré comme un secteur dans lequel les Droits de l'Homme ne sont pas un enjeu caractéristique. Ceci n'empêche pas Essilor de les respecter et de les faire respecter dans sa sphère d'influence. Essilor est particulièrement attentif à la sélection de ses fournisseurs locaux dans les pays considérés comme sensibles aux enjeux des Droits de l'Homme. Les Conditions Générales d'Achats qui comprennent des critères de responsabilité sociale, sociétale et environnementale dont il est tenu compte dans l'évaluation des fournisseurs ont été complétées par une Charte des Achats Responsables qui reprend entre autres les 10 principes du Pacte Mondial. Cette charte a fait l'objet en 2011 d'une sensibilisation auprès des salarié(e)s des services des achats centraux.

(b) Signataire du Pacte Mondial, Essilor respecte, soutient et promeut en particulier mais pas seulement les huit conventions de l'OIT :

- dans le cas de l'indicateur **HR4**, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° **100** relative à l'égalité de rémunération et **111** relative à la discrimination (emploi et profession). Les quelques allégations portées à notre connaissance chaque année qui ont fait l'objet du déclenchement d'une procédure afin d'obtenir la qualification d'incidents de discrimination, en moyenne généralement de l'ordre de 2 à 5 par an au niveau du Groupe, ne sont pas avérées. Aucun aboutissement de procédure n'est à signaler pour l'exercice 2011.
- dans le cas de l'indicateur **HR5**, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° **87** relative à la liberté syndicale et à la protection du droit syndical et N° **98** relative au droit d'organisation et de négociation collective. A ce jour, aucune activité n'a été identifiée comme présentant un risque dans ce domaine.
- dans le cas de l'indicateur **HR6**, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° **138** relative à l'âge minimum et N° **182** relative aux pires formes de travail des enfants. A ce jour, aucune activité n'a été identifiée comme présentant un risque dans ce domaine.
- dans le cas de l'indicateur **HR7**, plus spécifiquement les conventions fondamentales N° **29** relative au travail forcé et N° **105** relative à l'abolition du travail forcé. A ce jour, aucune activité n'a été identifiée comme présentant un risque dans ce domaine.

(c) Le secteur dans lequel Essilor opère est heureusement considéré comme un secteur dans lequel la corruption n'est pas un enjeu caractéristique. Ceci n'empêche pas Essilor d'agir dans sa sphère d'influence contre la corruption sous toutes ses formes, incluant l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Signataire du **Pacte Mondial** et membre de **Transparency International®**, Essilor respecte, soutient et promeut la Convention des Nations Unies contre la corruption. En tant que de besoin, certains domaines d'activités stratégiques, comme par exemple mais pas seulement celui des acquisitions, sont soumis à des analyses de risques en matière de corruption. D'où la mention d'un pourcentage négligeable dans le tableau.

			2011	2011	2010
			Périmètre élargi	Périmètre équivalent	Rappel
Politiques publiques					
SO5	Affichage politique, participation à la formulation de politiques publiques et lobbying.		Le Groupe n'est pas impliqué dans des activités politiques. Il collabore avec ses parties prenantes du secteur public local en tant que de besoin. Il participe à l'élaboration des normes internationales et autres travaux concernant ses métiers.		
Respect des textes					
SO8	Montant des amendes significatives	Amendes significatives	0	0	0
	et nombre total des sanctions non financières pour non respect des lois et des réglementations.	Sanctions non financières	0	0	0
RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS					
Santé et sécurité des consommateurs					
PR1	Étapes du cycle de vie où sont évaluées en vue de leur amélioration les impacts des produits et des services sur la santé, la sécurité et pourcentage de catégories de produits et de services significatives soumises à ces procédures.		Les aspects d'hygiène, de santé et de sécurité sont pris en considération aussi bien en amont qu'en aval sur l'ensemble des catégories de produits et de services. La charte HSE des projets et le guide HSE des projets à laquelle elle renvoie ont été établis à partir de la connaissance des étapes du cycle de vie.		
Etiquetage des produits et des services					
PR3	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information.		Ces informations prennent des formes multiples en fonction des produits et des services offerts dans leur ensemble. Chaque filiale de distribution du Groupe dispose d'informations en langue locale et se conforme à ces exigences d'information.		
Communication marketing					
PR6	Programmes de veille de la conformité aux lois, normes et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages		Chaque filiale de distribution du Groupe effectue sa propre veille et se conforme aux lois, normes et codes volontaires locaux en vigueur.		
Respect des textes					
PR9	Montant des amendes significatives encourues pour non respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services.		0	0	0

METHODOLOGIE

Référence au Pacte Mondial

Essilor International est signataire du pacte mondial depuis l'année 2003 et suit assidûment depuis ses recommandations relatives à la communication sur le progrès (COP). **A l'occasion de la publication de cette dernière en 2011, Essilor International a renouvelé son engagement à faire des dix principes du Pacte Mondial une partie importante de sa stratégie et de ses actions quotidiennes pour poursuivre la réussite de sa mission d'entreprise, faire en sorte qu'un jour enfin toutes et tous sur notre planète puissent « Bien voir pour mieux vivreSM » pour reprendre la signature de la fondation Essilor et apprécier de « Mieux Voir le Monde[®] » pour reprendre la signature du Groupe.**

Essilor International a résumé sa politique de développement durable comme l'un des éléments clefs de sa performance globale dans la durée et dans la transparence sur les aspects économiques, humains (sociaux et sociétaux) et environnementaux de ses activités. Le rapport de ses informations extra financières publié depuis l'exercice 2002 est par conséquent l'un des éléments importants de sa contribution au développement durable et à son progrès continu.

Référence aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Par la nature de ses produits et de ses services qui offrent à côté du mieux-être dans la vie quotidienne une utilité et un impact sociaux évidents, Essilor International contribue indirectement à la réalisation de plusieurs des objectifs du millénaire, dont les plus corrélés sont le deuxième (assurer l'éducation primaire pour tous), le sixième [combattre les maladies (maladies cécitantes et erreurs de réfraction non corrigées dans le cas de la santé visuelle)], le septième (préserver l'environnement) et le huitième (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

Référence à la contribution de l'entreprise au Développement Durable

C'est donc dans le but ultime d'une appropriation par toutes celles et tous ceux qui travaillent dans le Groupe des très nombreux éléments et aspects qui constituent le développement durable que ce reporting extra financier a été mis en place. Créée en 2002, la Direction du Développement Durable du Groupe s'est voulu une structure légère au niveau Corporate qui s'est appuyée sur les directions opérationnelles et les fonctions support Corporate et les Directions des Business Units du monde entier. Celles-ci se sont appropriées les sujets et les ont transmis à leurs équipes, créant ainsi avec le temps autant d'ambassadeurs du développement durable qui agissent et montrent l'exemple aujourd'hui dans leur travail et leur vie quotidienne, dans leurs communautés et dans les sphères d'influence de l'entreprise, très souvent bien au delà de ses frontières conventionnelles.

L'organisation régulière d'un grand concours des verres-médailles du développement durable a contribué au partage et à la dissémination des bonnes pratiques.

L'existence de systèmes de management de la qualité, de l'environnement et de la santé et de la sécurité au travail a permis une mise en place organisée de cercles vertueux dans une démarche de progrès continu. L'anticipation et la

prévention des risques se traduit par l'innovation et la découverte constante de nouveaux gisements d'opportunités et d'économies.

La présence d'un actionnariat salarié puissant favorise ce sentiment d'appropriation des sujets souvent prospectifs du développement durable. Il va bien au-delà du sentiment d'appartenance et corrèle très étroitement les objectifs économiques et humains de l'entreprise.

Objectif et qualité du reporting

Au-delà d'une publication annuelle qui marque un point d'étape et trouve son utilité quotidienne comme partie intégrante d'une démarche de progrès continu, l'objectif du reporting extra financier est de livrer au lecteur des compléments d'information à celles qui sont traditionnellement fournies par le reporting financier. A cet égard, une attention toute particulière a été portée à la qualité du reporting extra financier avec l'objectif de la situer au même niveau que celle du reporting financier. Ceci explique les nombreux choix d'Essilor International 1) Pour s'appuyer sur les Directions Financières du Groupe pour faire ces deux reportings ; 2) Pour la duplication du même outil de reporting en deux applications jumelles bien spécifiques mais dont le tronc commun, les fonctionnalités, les procédures d'activation et de contrôle, la convivialité, la connaissance de l'outil et la formation continue à son évolution ainsi que les mises à jour d'informations générales communes sont identiques ou similaires ; et 3) Pour placer le reporting de ses informations extra financières, souvent appelées rapport de développement durable, dans le document de référence annuel, facilitant ainsi la consolidation et donc l'étude de l'ensemble des informations pertinentes qui permettent au lecteur de pouvoir juger de la performance globale de l'entreprise dans un seul document.

Référentiels de reporting utilisés

Jusqu'à l'exercice 2011, Essilor International a décidé de publier ses informations extra financières selon deux référentiels bien distincts. Le premier se conforme à la structure de l'article 116 de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (NRE) dite loi NRE et le second à celle de la Global Reporting Initiative (GRI).

Depuis l'exercice 2007, cette double publication se trouve centralisée respectivement dans les annexes 2 et 3 du document de référence. Pour l'exercice 2011, elle se trouve aux paragraphes 26.2 et 26.3 du présent Document de référence.

Pour les exercices 2003 et 2006, ces informations étaient rassemblées dans le document séparé intitulé « Mieux voir le Monde (2003, 2006). Notre contribution au développement durable ». Pour les exercices 2004 et 2005, elles figuraient dans les rapports annuels respectifs.

Dans le but d'assurer la cohérence entre les informations publiées dans la Section 26.2 (Référentiel NRE) de ces Documents de Référence avec celles qui figurent dans son bilan social d'entreprise, Essilor a choisi de rapporter les aspects de sa politique sociale et environnementale prévue à l'article 225-102.1 alinéa 5 du code de commerce, sur un périmètre correspondant essentiellement à la maison mère.

Les informations publiées dans Section 26.3 (Référentiel GRI) de ces Documents de Référence se rapportaient à un périmètre régulièrement élargi aux entités légales directement contrôlées opérationnellement par Essilor à travers le monde.

La promulgation le 12 juillet 2010 de la loi portant « engagement national pour l'environnement » dite loi **Grenelle II** a amené Essilor International à prendre les décisions suivantes dès l'exercice 2011 :

1- Combiner l'utilisation de longue date des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI) avec celles de la loi NRE en y ajoutant en les anticipant celles non encore précisées au 31/12/2011 de la loi portant "engagement national pour l'environnement" dite loi Grenelle II promulguée le 12 juillet 2010.

Le reporting extra financier actuel d'Essilor intègre déjà l'ensemble de ces exigences sur le périmètre complet de la loi NRE et sur des périmètres variables pour son élargissement international aux entités légales directement contrôlées opérationnellement. Essilor a commencé et poursuivra régulièrement cet élargissement international aux entités légales consolidées financièrement.

2- Remplacer l'information concernant la notation Global Value® qui était publiée dans l'annexe 4 des précédents Documents de Référence par un rapport d'assurance modérée établi par un cabinet de révision comptable spécialisé. Pour l'exercice 2011, ce rapport se trouve au paragraphe 26.4.

Depuis l'exercice 2006, date de publication de son second rapport de développement durable séparé, Essilor International fait appel à l'agence de notation extra-financière **BMJ Ratings**. Celle-ci a développé le modèle **Global Value®** qui analyse la contribution des différents critères extra-financiers à la performance économique des entreprises. A travers cette notation, Essilor International souhaitait faire évaluer sa politique de développement durable via un audit approfondi et mesurer l'impact de cette politique sur sa performance globale. Le Groupe estimait par ailleurs que ce modèle d'évaluation avait vocation à se diffuser largement parmi les entreprises recherchant à établir une corrélation entre la mise en œuvre des cercles vertueux du développement durable et leur contribution à la création de valeur. Après cinq années de publication, force est de constater que le modèle **Global Value®** a été apprécié par quelques entreprises mais qu'il ne s'est pas imposé comme une référence auprès des investisseurs et des analystes.

Par ailleurs, si l'information extra financière d'Essilor International faisait chaque année depuis 2002 l'objet de contrôles de la part de ses commissaires aux comptes au niveau de la Direction du Développement Durable, elle ne donnait pas lieu à des audits approfondis sur sites et ne s'accompagnait pas d'un rapport d'assurance spécifique.

C'est pourquoi Essilor a décidé de faire appel dès l'exercice **2011** à un cabinet de révision comptable pour qu'il effectue la vérification d'une sélection d'informations extra financières de l'entreprise selon une méthodologie éprouvée qui comprend des travaux de vérification sur site et qui aboutit à un rapport d'assurance qui remplacera désormais l'ancienne notation sollicitée.

Rappelons pour le lecteur que l'indice global de performance d'Essilor International mesuré sur une échelle de **0,70** (En dessous de 1, la performance économique est dégradée du fait d'une politique de développement durable insuffisamment organisée ou performante) à **1,40** (Au dessus de 1, les choix extra financiers contribuent à une meilleure performance économique) selon le modèle **Global Value®** s'est établi à au cours des années **2006, 2007, 2008, 2009** et **2010** respectivement à **1,22 puis 1,25 puis 1,27 puis 1,29** et enfin **1,29**.

3- Élargir progressivement le reporting extra financier aux entités légales **consolidées financièrement** par le Groupe.

Jusqu'alors, Essilor International publiait son reporting extra financier sur un périmètre qui correspondait aux entités légales pour lesquelles le Groupe exerçait un **contrôle opérationnel direct** et pour lesquelles il était pertinent de rapporter. Mesuré par le rapport entre le nombre d'employé(e)s travaillant dans ces entités rapportant et le total des employé(e)s travaillant dans cet univers, ce périmètre atteignait **92,2 %** pour l'exercice **2010**. Il s'établit à **95,1 %** pour l'exercice **2011**. Les **4,9 %** restant correspondent soit à des entités légales de très faible taille, soit à des entités légales dont l'activité, administrative par exemple, ne présente pas de pertinence à rapporter, soit à des entités créées trop récemment, vers la fin de l'exercice par exemple.

Sous réserve de la publication de ses décrets d'application, la loi dite **Grenelle II** précise que ce reporting extra financier devra se faire désormais sur un périmètre correspondant aux entités légales **contrôlées financièrement** par le Groupe.

Afin de rester en cohérence avec son souhait d'apporter au lecteur une qualité et une exhaustivité de reporting semblable pour ce qui concerne le reporting financier comme pour le reporting extra financier, Essilor a décidé de commencer dès l'exercice 2011 à rapporter les informations extra financières sur un périmètre correspondant aux entités légales **consolidées financièrement** par le Groupe. Ceci inclura par conséquent à terme l'ensemble des sociétés consolidées quelque soit leur taux de contrôle capitalistique et par conséquent également les joint-ventures.

4- Conserver l'objectif d'effectuer à terme en régime de croisière ce reporting sur un périmètre correspondant au moins à **85 %** des effectifs du Groupe.

Le Groupe ne saurait s'engager sur un périmètre de **100 %** et souhaite se conserver une réserve de l'ordre de **15 %** liée au fait que certaines acquisitions pourraient ne pas être en mesure de reporter leurs données extra financières à leur première clôture annuelle dans le Groupe.

Choix et pertinence des indicateurs

Ce sont les indicateurs clés de la GRI (Core indicators) qui sont suivis. Seule une sélection pertinente est publiée. Dans certains cas ils font l'objet d'une forte démultiplication en nombreuses sous rubriques, comme par exemple l'indicateur EN 01, matières utilisées qui permet de collecter les informations sur plusieurs dizaines de produits retenus en fonction de leur importance dans le processus de production des verres correcteurs.

Essilor appartient à l'un des sous-secteurs spécifiques du **secteur APE / NAF 33**, qui regroupe la fabrication d'instruments médicaux, de précision et d'optique, et au **sous-secteur 4537 «fournitures médicales»** de la classification **«Industry Classification Benchmark»** (ICB). En termes de développement durable, ses enjeux sont distincts, directement liés à la nature de ses produits et de ses services. L'évaluation comparative du Groupe est par conséquent difficile à faire. Pour la faciliter, Essilor utilise ceux des indicateurs principaux de la GRI qui s'appliquent le mieux à ses activités.

L'enjeu principal du développement durable de la société est un enjeu d'accès. On considère que sur 7 milliards d'êtres humains sur terre, environ 4 milliards nécessitent une correction visuelle. A ce jour, environ 1,6 milliards peuvent disposer d'une bonne vue. Par différence, 2,4 milliards n'en disposent pas.

La mission du Groupe est résumée dans sa signature «Mieux Voir le Monde®» ainsi que dans celle de sa Fondation «Bien Voir pour Mieux VivreSM».

La politique de développement durable du Groupe s'inscrit parfaitement dans sa mission, épouse idéalement ses objectifs stratégiques économiques et humains et sous-tend sa position d'entreprise responsable dans ses opérations.

A cet égard les indicateurs économiques du développement durable prennent toute leur importance. C'est pourquoi le choix d'associer très étroitement l'ensemble des indicateurs financiers et extra financiers a été fait par le Groupe

Spécificités méthodologiques des indicateurs

Les méthodologies de calcul utilisées pour certains indicateurs sociaux peuvent présenter des hétérogénéités du fait de la variation des définitions entre la France et l'international. Pour l'indicateur « Taux d'absentéisme » en particulier, les sites français suivent la définition du bilan social qui diffère de celle recommandée par les procédures de reporting du Groupe. Ainsi, le taux d'absentéisme selon la définition du bilan social (jours ouvrés non travaillés / nombre de jours ouvrés × effectif moyen ETP) correspond à des données d'absentéisme reportées en jours ouvrés et des effectifs moyens « équivalent temps plein » alors que les procédures Groupe recommandent de reporter les données d'absentéisme en jours calendaires et se basent sur des effectifs moyens (jours calendaires d'absence / 365 × effectif moyen).

Les indicateurs « Taux de fréquence » et « Taux de gravité » publiés en 2011 couvrent un périmètre moins large que celui du périmètre de reporting des autres indicateurs.

Périmètre de reporting

Pour l'exercice 2011, le nombre de sites qui rapportent leurs données dans l'outil de reporting extra financier est en nette augmentation par rapport à celui de l'exercice 2010. En effet, pour l'exercice 2011, Essilor a anticipé la publication de la loi dite Grenelle II en commençant à intégrer progressivement dans son reporting extra financier les entités consolidées financièrement dans le Groupe, en commençant par celles qui présentent une taille significative en nombre de salarié(e)s. Rappelons qu'Essilor ne souhaitait intégrer jusqu'à l'exercice 2011 que les seules entités pour lesquelles le Groupe exerçait un contrôle opérationnel direct au quotidien.

Le périmètre 2011 comprend l'ajout de deux acquisitions majeures récentes, Satisloh et FGX International, de la joint-venture Nikon-Essilor au Japon, de l'ensemble GKB en Inde, de PolyLite à Taiwan ainsi que de Chemiglas et Essilor en Corée du Sud. Ces modifications de périmètre d'un exercice à l'autre justifient que l'on établisse trois comparaisons, année précédente, année en cours à périmètre constant et année en cours à périmètre élargi.

Ces entités ont été intégrées dans le reporting extra financier d'étape de fin juin 2011 afin d'effectuer un premier reporting permettant d'identifier et de mener les actions correctives nécessaires en cas de besoin.

La politique d'acquisition soutenue menée par Essilor a amené le Groupe à définir le périmètre de reporting des informations extra financières en distinguant le périmètre brut du périmètre pertinent. C'est ce dernier qui est utilisé depuis l'exercice 2008.

Pour rappel, le périmètre brut correspondant au total des employé(e)s de toutes les unités quel qu'en soit le taux de

contrôle est de **48 700** employé(e)s pour l'exercice 2011 (42 704 en 2010).

Le périmètre pertinent est calculé par le rapport entre les effectifs employés dans les entités qui participent au reporting non financier et dont les activités, la taille ou le degré de contrôle rendent le reporting extra financier judicieux, soit **33 530** sur **35 249** employé(e)s pour l'exercice 2011.

Le périmètre de reporting pertinent pour l'année 2011 s'établit par conséquent à **95,1 %** (92,2 % en 2010).

Le périmètre de reporting brut pour l'année 2011 s'établit quant à lui à **68,9 %** (58,4 % en 2010).

Une des conséquences de la décision du Groupe d'anticiper la publication de la loi dite Grenelle II dès l'exercice 2011 est que ce sera désormais ce périmètre brut qu'il conviendra de voir régulièrement augmenter au fur et à mesure de l'intégration dans le reporting extra financier du Groupe des nouvelles entités légales financièrement consolidées et non plus directement contrôlées opérationnellement.

Le Groupe rappelle à cette occasion qu'il ne saurait s'engager sur un périmètre de 100 % et souhaite se conserver une réserve de l'ordre de 15 % liée au fait que certaines acquisitions pourraient ne pas être en mesure de reporter leurs données extra financières à leur première clôture annuelle.

Période de reporting

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Un reporting intermédiaire est effectué chaque année à la fin du mois de juin, cumulant les résultats extra financiers du 1^{er} janvier au 30 juin. Il permet de faire un point d'étape et d'identifier et de réaliser avec suffisamment de temps les actions correctives éventuellement nécessaires aux entités qui rapportent leurs données pour la première fois et de les préparer pour un premier reporting en réel à la fin de l'année sur la période cumulant les résultats extra financiers du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Si un cas de seconde impréparation qui ne s'est encore jamais présenté mais qu'il convient de ne pas exclure venait à se présenter, les résultats extra financiers de l'entité en question pourraient ne pas être publiés. Si une partie seulement ne pouvait pas l'être, elle ferait l'objet d'une note spécifique expliquant le report d'une année.

Outil de reporting

La collecte et la consolidation des informations non financières se font à partir d'une application informatique spécifique utilisée depuis l'exercice 2003 le référentiel de la **Global Reporting Initiative** (GRI), dans sa version G3 à partir de l'exercice 2006.

Cette application informatique est une **application jumelle** de celle qui permet de collecter et de consolider les informations financières. C'est une application de clôture financière du groupe Oracle, appelée Hypérion® qui a été dédoublée en Hypérion® Figures pour le reporting financier et Hypérion® Sustainability pour le reporting extra financier.

Ce sont les directions financières du Groupe qui sont en charge de l'entrée des données qu'elles collectent auprès des spécialistes de chaque unité. Ces spécialistes disposent d'outils locaux leur permettant d'utiliser les données non financières qu'ils mesurent et qu'ils suivent dans le cadre d'une gestion opérationnelle quotidienne. Ce choix d'utilisation des canaux de reporting existants, hormis sa simplicité, sa fiabilité et son efficacité présente des avantages liés à quatre constatations principales :

- les services finance / comptabilité de chaque unité, familiers avec les outils et les procédures de reporting du Groupe, sont les mieux placés pour faire du reporting ;
- la compétence et l'expérience des services finance / comptabilité permet de délivrer un reporting disposant des nécessaires critères de qualité reconnus dans ce domaine ;
- les directions financières de chaque unité, partenaires privilégiés de leurs directions générales ne limitent plus leur univers aux seules informations financières. Mieux informées, impliquées, sensibilisées, elles participent à la recherche de gisements d'amélioration dans l'ensemble des domaines du développement du développement durable concernant ses aspects économiques, humains (sociaux et sociétaux) et environnementaux ;
- les spécialistes de chaque unité continuent à utiliser les outils de gestion opérationnelle quotidienne souvent spécifiques, toujours adaptés et qui leur sont familiers.

Modalités de collecte, de consolidation et contrôle des données

La collecte s'effectue par les directions financières du Groupe auprès des spécialistes de chaque unité, et très généralement leur Direction des Ressources Humaines ou leur Direction de la Santé, de l'Hygiène et de la Sécurité pour ce qui concerne les informations sociales, leur Direction Générale ou eux-mêmes pour ce qui concerne les informations sociétales et leur Direction des Achats en liaison avec leur Direction de l'Environnement ou leur Direction des Services Généraux pour ce qui concerne les informations environnementales. La consolidation et le contrôle des informations non financières se faisant à partir d'une application informatique spécifique jumelle de celle utilisée pour le reporting des informations

financières, l'outil de reporting extra financier dispose de modalités similaires.

Ultimement, c'est la Direction du Développement Durable qui est responsable du contrôle général des opérations de reporting extra financier et de leur publication.

Vérification externe

Par la mission de vérification d'une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux avec un niveau d'assurance modérée réalisée par KPMG Audit.

Pour l'exercice 2011, les données vérifiées par KPMG Audit sont identifiées par le symbole suivant accolé à la donnée rapportée : ☑

Par les vérifications annuelles des commissaires aux comptes.

Conclusion

Le reporting des informations extra financières du groupe Essilor s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui trouve son origine dans les objectifs suivants :

- continuer d'inscrire le développement durable comme l'un des fondamentaux soutenant la stratégie de développement du Groupe ;
- ne pas isoler ses aspects économiques de ses aspects humains (sociaux et sociétaux), environnementaux ou de gouvernance ;
- l'intégrer par conséquent dans un document unique rassemblant information financière et information non financière.

Rappelons que pour les exercices 2003 et 2006, ces informations étaient rassemblées dans le document séparé intitulé «Mieux voir le Monde (2003, 2006)». Notre contribution au développement durable». Pour les exercices 2002, 2004 et 2005, elles figuraient dans les rapports annuels respectifs. Depuis l'exercice 2007, elles figurent dans le Document de Référence annuel.

Pour les exercices à venir, Essilor se réserve le droit de publier dans un autre document de communication des informations de ce même ordre en tant que de besoin.

26.4 Rapport exprimant une assurance modérée sur certains indicateurs environnementaux et sociaux publiés dans le Document de référence 2011 du groupe Essilor.

A la suite de la demande qui nous a été faite par le Groupe Essilor, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur les indicateurs¹ environnementaux et sociaux 2011 (« les Données ») sélectionnés par le groupe Essilor et identifiés par le signe ☒ dans les tableaux présentés au paragraphe 26.3 du Document de référence pour l'exercice 2011.

Les conclusions formulées ci-après portent sur ces seules Données et non sur l'ensemble des indicateurs présentés.

Ces Données ont été préparées sous la responsabilité de la Direction Développement Durable, conformément au protocole de reporting disponible auprès de la Direction Développement Durable (ci-après « le Référentiel »). La note méthodologique figurant à la fin du paragraphe 26.3 du Document de référence apporte des précisions sur les méthodologies de collecte et de calcul des indicateurs publiés. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur les Données sélectionnées.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux selon la norme ISAE 3000, en conformité avec la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre des diligences limitées conduisant à exprimer une assurance modérée sur le fait que les Données sélectionnées ne comportent pas d'anomalies significatives. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nous avons, pour les Données sélectionnées :

- apprécié le Référentiel au regard de sa pertinence, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible et son exhaustivité ;
- mené des entretiens et réalisé des sondages sur l'application du Référentiel dans certains sites² (« les Entités ») ;
- et mené des tests de cohérence sur la consolidation de ces Données.

La contribution des Entités sélectionnées aux Données Groupe représente entre 22% et 27% pour les Données environnementales et entre 17% et 35% pour les Données sociales.

Commentaires sur les procédures

Le processus de reporting appelle de notre part les commentaires suivants :

- concernant les indicateurs relatifs à l'absentéisme, au taux de fréquence et au taux de gravité des accidents du travail avec arrêt, les efforts de sensibilisation des contributeurs au respect du référentiel et à la remontée systématique des données devraient être renforcés ;
- pour les indicateurs de consommation d'eau et d'énergie, en l'absence de justificatifs tels que des factures, les méthodes d'estimation des données ne sont pas homogènes entre les implantations. Il conviendrait de préciser les procédures de reporting en conséquence ;
- les modalités de remontée de certaines données devraient être harmonisées. Notamment, la consolidation des données des entités du périmètre France devrait être réalisée dans le même outil informatique permettant d'automatiser les calculs réalisés, de conserver les données et de mettre en place des contrôles de cohérence automatiques.

1. Indicateurs vérifiés :

Indicateurs environnementaux

Consommation d'énergie

Consommation totale d'eau

Emissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2)

Quantité totale de déchets

Indicateurs sociaux

Taux d'absentéisme

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt

Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt

Nombre total d'heures de formation

2. BBGR Pongelot (Provins), E.I. Dijon, E.I. Les Battants, Essilor Manufacturing Thailand, Essilor España, Essilor Portugal et Essilor Allemagne.

Conclusion

Au cours de nos travaux, il est apparu, pour les données identifiées par le signe ☒, que pour les indicateurs :

- taux d'absentéisme, en l'absence de remontée de données par certaines entités, les données de ces dernières étaient basées sur un taux forfaitaire et non pas sur les constats du site ;
- taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail avec arrêt, les contrôles que nous avons réalisés ont fait apparaître que les données utilisées pour leur calcul sont issues d'un outil de gestion opérationnelle ayant un périmètre en cours d'extension et, pour cette année, moins large que le périmètre de reporting des autres indicateurs. Par ailleurs, la définition des jours d'arrêt pour accidents du travail n'a pas toujours été bien appliquée par les sites du Groupe.

Sur la base de nos travaux et sous les réserves exprimées pour les indicateurs mentionnés ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Données examinées figurant au paragraphe 26.3 du Document de référence 2011, identifiées par le signe ☒, ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 20 mars 2012

KMPG Audit

Département de KPMG S.A.

Philippe Arnaud

Associé

Responsable du département

Changement Climatique & Développement Durable

Les informations présentées dans ce Document de référence ont été principalement préparées par
la Direction Financière, la Direction Juridique
et la Direction des relations investisseurs d'Essilor International.

Direction des relations investisseurs
Essilor International - 147 rue de Paris - 94227 Charenton Cedex - France
Tél. : + 33 (0)1 49 77 42 16 - Fax : + 33 (0)1 49 77 43 24
E-mail : invest@essilor.com - Site Internet : www.essilor.com

ESSILOR INTERNATIONAL

Compagnie Générale d'Optique

147, rue de Paris

94220 Charenton-le-Pont

France

Tel : +33 (0)1 49 77 42 24

www.essilor.com



Essilor International
Compagnie Générale d'Optique
147 rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont
France
Tél. : + 33(0)1 49 77 42 24
www.essilor.com



Mieux **voir** le monde